This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

1817
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.

NOVEMBRE. 1747.

A PARIS,

Chés
La Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.
JACQUES-BARROIS, Quai des Augustins, à la ville de Nevers.
ANDRE' CAILLEAU, rue Saint Jacques, à S. André.

M. DCC. XLVII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

Digitized by Google

840.6
M558
1747

AVIS.

L'ADRESSE générale du Mercure est à M. DE CLEVES D'ARNICOURT, ruë des Mauvais Garçons, fauxbourg Saint Germain, à l'Hôtel de Mâcon. Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le Port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée ; on se conformera très-exactement à leurs intentions.

Ainsi il faudra mettre sur les adresses à M. de Cleves d'Arnicourt, Commis au Mercure de France, ruë des Mauvais Garçons, pour rendre à M. de la Bruere.

PRIX XXX. SOLS.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE.

DÉDIÉ AU ROI.

NOVEMBRE. 1747.

PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.

ELOGE DE LA SUISSE,

Lettre aux Auteurs du Mercure de France.

VOus montrez dans votre Mercure, MM. tant de goût, de lumieres & d'impartialité, que j'ai crû que vous vous feriez un plaisir de contribuer à détruire un préjugé répandu assés généralement en France contre la Suisse & les peuples qui l'habitent; on s'imagine que ce païs est stérile & presque

Digitized by Google

sauvage ; que ses habitans sont sans connoissances & sans politesse. Le célébre M. de *Voltaire* ne pense pas plus avan[illegible] ment de la nation Helvetique ; il [illegible] hardiment de barbare.

* Barbares, dont la guerre est l'unique mé[illegible] ;

Et qui vendent leur sang à qui veut le payer.

Cependant parmi ces barbares il y a des *Bernoullis*, c'est-à-dire d'illustres rivaux des *Newtons* & des *Leibnits*. Il y a des *Werenfels* & des *Crouzas*, qui ne le cedent ni en génie ni en sçavoir aux plus célebres Ecrivains de l'Europe. M. de *Fontenelle*, qui se connoît si bien en mérite &

* L'Auteur de cet Ecrit n'a pas sans doute fait attention à la note que M. de Voltaire a faite sur ces deux vers cités ; il rend justice dans cette note à la nation Suisse & reconnoît qu'elle est respectable & mérite toute sorte d'égards. L'épithete de *barbares* ne tombe que sur les Suisses qui étoient dans Paris à la solde du Duc de Mayenne, lesquels y commirent beaucoup de cruautés ; & non sur la nation Helvetique. M. de Voltaire & nos sçavans Géométres ont toujours témoigné la parfaite estime qu'ils avoient pour M. Bernoulli, dont les talens sublimes font la gloire de sa patrie. Les François & toute l'Europe rendent la même justice aux autres Sçavans que cite M. Tollot. Nous remarquerons ici que le préjugé dont l'Auteur se plaint n'existe au plus que parmi le bas peuple qui n'est fait pour juger de rien.

Digitized by Google

qui croit que l'esprit est de toutes les nations, aussi-bien que de tous les sexes, rend à ces Messieurs la justice qui leur est dûë, & il marquoit à M. de *Werenfels* une estime très-particuliere. Ne croyez pas que ces Sçavans soient les seuls de la nation Helvetique qui se soient rendus fameux dans la République des Lettres. *

Je ne veux pas remonter dans l'ancien tems & vous parler des *Banhins* de Basle, à qui la Botanique doit une partie de ses progrès. M. *Haller* de Berne leur a succedé dans cette science, & en marchant sur leurs traces, il est allé plus loin qu'eux; excellent Poëte d'ailleurs, il sçait réünir les talens du génie aux connoissances les plus utiles & les plus curieuses. M. de *Ceseaux*, petit-fils de l'illustre M. de *Crouzas*, connoît le Ciel comme les plus habiles Géographes connoissent la Terre; il a observé les deux dernieres Cometes avec une exactitude & une pénétration étonnante; il a déterminé & deviné leur cours avec une précision & une justesse qui a fait l'admiration des Astronômes, qui ont vû ses observations imprimées à Lausanne; M. *Altman* de Berne, Mrs *Ruschat* & de *Bochat* de Lausanne, ont porté avec beaucoup de succès la lumiere dans les ténebres

* *Il en est plus de trois que je pourrois nommer.*

Digitized by Google

des antiquités de la Suisse ; ce dernier a débroüillé tout nouvellement le cahos de l'origine de la nation Helvetique ; les recherches les plus profondes n'ont point échappé à son exactitude & à sa sagacité, & il a démêlé avec une netteté admirable les vérités historiques de ce que la Tradition & la Fable y avoient mêlé de faux & de merveilleux.

Il n'est plus douteux aujourd'hui que la nation Helvetique est composée de Colonies de Germains & de Gaulois, ensorte cependant que ceux-ci ont prévalu & ont donné le nom à la plûpart des villes de la Suisse ; il est manifeste en effet que le nom de la plûpart de ces villes décele leurs Fondateurs ; je n'en citerai que deux ou trois exemples. *Verci* est une des principales villes bâties sur les bords du Lac Leman par les *Biturriges Vivisci*, dont Bordeaux étoit la Capitale. *Lausanne*, qui est la Capitale du païs de Vaux, doit sa fondation à des *Celtes* ou à des Celtiberes, originaires des Gaules, qui jetterent ses premiers fondemens dans l'endroit appellé aujourd'hui *Vidi*. Soit que son premier nom fût *Arpentina*, *Arpentras* & *Loulonne*, il est également *Celtique*.

Mondon, autre Ville appartenant à Mrs de Berne, étoit anciennement *Minodu-*

Digitized by Google

num en latin ; suivant M. le Professeur *Ruchat*, l'éthimologie de ce nom, adoptée par M. de *Bochat*, vient de deux mots Gaulois, Minni-dun, qui désigne une ville au bord d'une riviere ; en effet *Moudon* est bâtie sur le bord du Lac Leman ; on pourroit aussi tirer cette éthimologie de *Mynyd*, montagne, & de *Dun*, ville, ce qui signifieroit ville sur un mont, dénomination également convenable à Moudon.

Ces éthimologies sont si claires qu'on ne sçauroit leur appliquer cette Epigramme qu'on fit contre une de celles de l'Abbé *Menage*.

Alfana vient d'Equus sans doute ;
Mais il faut avoüer aussi
Qu'en venant de-là jusqu'ici ;
Il a bien changé sur la route.

On ne sçauroit rechercher avec quelque soin l'origine des peuples, que l'on ne soit convaincu que toutes les Nations se sont mêlées insensiblement, de-là le mêlange & la conformité des mœurs & des Langues ; ce sont des ruisseaux qui se rendent par diverses routes dans le même fleuve, qui leur rend à son tour par des canaux souterrains l'eau qu'il en a reçûë.

Tous les peuples ayant une même source

Digitized by Google

& s'étant tous raprochés en divers tems, & malgré leur distance, les uns des autres, rien ne me paroît plus injuste & plus ridicule que les reproches qu'ils se font réciproquement, reproches qui certainement retombent sur eux-mêmes, puisqu'ils n'ont tous qu'une seule & même origine. Si l'on disoit que les François sont superficiels, qu'ils n'aiment que les fleurs & le brillant, qu'ils se bornent à tourner agréablement un Madrigal ou à aiguiser la pointe d'une Epigramme, ils se récrieroient beaucoup & ils auroient raison; ils peuvent citer des Ecrivains profonds, solides & éloquens; ils ont eu leurs *Descartes*, leurs *Pascals*, leurs *Bossuets*, ils ont encore leurs *Reaumurs*, leurs *Mayrans* & leurs *Fontenelles*. Je ne parle point des excellens Poëtes qui ont fait honneur à leur siécle & à leur Nation; les Auteurs François excellent sur tout dans la précision, l'ordre & l'élégance & la netteté; ils ont l'art de perfectionner les découvertes des autres Nations & de leur donner un nouveau lustre.

La Nature est une bonne mere qui partage assés également ses faveurs; ce qu'une Nation perd du côté du délicat & du brillant, elle le gagne ordinairement du côté de la justesse & de la profondeur; les Anglois n'ont peut-être pas cette finesse,

Digitized by Google

cette élégance & ces graces qui sont le partage & le caractére des bons Ecrivains François, mais ils excellent dans la Philosophie & dans l'art de traiter les matieres Théologiques. Les Allemands réüssissent principalement dans la Médecine & dans la Jurisprudence.

La Suisse, située presque au milieu de l'Europe, est à portée de réünir le goût des differentes Nations qui l'environnent; la Littérature n'y est point négligée, & toutes les sciences y sont cultivées avec succès; outre les Sçavans dont je viens de parler, j'en pourrois nommer encore plusieurs autres qui ont illustré leur Patrie. Concluons donc avec le fameux *Pelisson*, que *les sciences voyagent tour-à-tour par toutes les parties du Monde & qu'elles éclairent presque également tous les Pays.* Leur lumiere est comme celle du Soleil qui répand ses rayons de toutes parts; il est vrai que cette lumiere est successive. Les Grecs ont été nos premiers Maîtres; les Romains ont hérité de leur goût pour les Belles-Lettres & pour les Sciences; il paroît aujourd'hui que toutes les Nations de l'Europe se sont empressées à recueillir les débris de cet héritage; il est vrai que ce goût général pour les Belles-Lettres & les Sciences se diversifie selon le terroir du païs & le caractére de ceux qui

Digitized by Google

l'habitent ; les uns se tournent plus du côté de l'utile, les autres du côté de l'agréable, mais il résulte de cette variété de talens & de connoissances, le bien général de la société ; ce qui manque à une Nation fait le partage de l'autre, cela établit entre elles un commerce de lumieres & de connoissances. Ne doutons point que la Nature ne partage ses dons avec équité, ce n'est que l'amour propre de chaque Nation qui s'arroge des prérogatives à l'exclusion de toutes les autres.

Quoi ! de nous seuls mere idolâtre,
N'est-elle donc que la marâtre
Du reste grossier des humains ?
La Motte.

L'épithete de *Barbares* que M. de Voltaire donne aux Suisses, tombe peut-être moins sur leur ignorance que sur la vente qu'ils font de leurs troupes aux Princes étrangers, mais si l'on examine les choses avec impartialité, on verra que ce reproche n'est pas mieux fondé que le premier ; les Magistrats des loüables Cantons sont trop sages pour se proposer de trafiquer du sang de leurs sujets.

Le célebre *Zuingle* fit à ce sujet de fortes représentations à leurs Excellences de

Digitized by Google

Zurich & de Berne, c'est pourquoi ces deux Cantons ne voulurent pas être compris dans le Traité de Soleure du 7 Juin 1549, mais dans la suite ils ont compris que ces scrupules devoient être levés par les conjonctures où ils se trouvent & la situation de leur païs. Joüissant depuis plusieurs années d'une profonde paix, les habitans s'y multiplient beaucoup. Il n'est pas facile de faire aujourd'hui ce que l'on faisoit autrefois, d'envoyer des Colonies quand le terrain est trop étroit & n'est pas assés fertile pour le nombre & la nourriture des habitans. L'esprit de la nation Helvetique n'est pas tourné du côté du commerce ; la situation du païs *n'y est peut-être pas propre.* Que faire dans ces circonstances ? Permettre à ceux qui ont de l'inclination pour les armes, de servir les Princes étrangers & acquérir par-là une expérience qui peut être utile à leur propre Patrie, qui se réserve toujours le droit de les rappeller toutes les fois qu'elle aura besoin de leur secours. Ce païs n'a pour toute forteresse que sa situation, un bon Gouvernement, la valeur non équivoque de ses habitans & leur extrême amour pour la liberté.

> Craignant plus que la mort un honteux esclavage,
> Ils trouvent leur rempart dans leur propre courage.

Ce n'est point vendre son sang que de se mettre à la solde des Princes étrangers sous des conditions honorables, c'est se tirer de la mollesse & de l'oisiveté pour faire apprentissage d'un métier qui peut devenir nécessaire à ceux qui l'exercent, & les défendre de l'oppression. Si la Suisse étoit attaquée par quelque Puissance étrangere & qu'elle manquât de soldats & d'Officiers expérimentés, comment pourroit-elle repousser un ennemi qui auroit sur elle l'avantage que donne l'expérience ?

Des femmes, des enfans pourroient-ils l'arrêter ?

Racine.

Je mets au rang des femmes & des enfans les hommes qui ne sont exercés qu'à cultiver leurs champs & leurs vignes. Il n'y a aucunes loix divines & humaines qui nous défendent de servir les Princes étrangers dans leurs guerres ; c'est ce que M. de *Bochat* a très-bien prouvé dans un Traité qu'il a fait sur ce sujet.

L'objection que je viens de réfuter suppose dans les Suisses un grand amour pour le métier des armes & une valeur reconnuë; M. de *Bassompierre* disoit qu'ils avoient la poitrine ouverte, le front sans rides & la main bonne, c'est-à-dire qu'ils ont beaucoup de candeur, de franchise & de cou-

rage; ils en ont donné des preuves en diverses occasions. L'Empereur *Charles Quint* avoit fait une invasion en Provence, & le Roi *François I.* se trouvoit presque sans troupes; le peu qu'il en avoit étoit un mêlange de soldats de diverses Nations & de differentes Religions. Dans cette extrêmité il eut recours aux Suisses, qui permirent à M. *d'Enguerrand* de lever parmi eux 12 à 15. mille hommes, malgré l'alliance qu'ils avoient avec l'Empereur; ce Corps ayant joint le Roi à Valence, le mit en état de faire tête à l'armée Impériale. François I. sentit si bien l'obligation qu'il avoit à ces braves Suisses, qu'il fit présent à tous les Capitaines d'une chaîne d'or de la valeur de cent écus, & ne croyant pas pouvoir leur marquer trop de reconnoissance, il déclara publiquement qu'il leur devoit la Couronne.

Ecoutons M. de *Voltaire*, il fait dans une de ses remarques sur le Poëme de la Henriade, l'éloge de la générosité des Suisses. Sancy, dit-il, proposa dans le Conseil de Henri III. de lever une armée de Suisses, pour opposer au parti de la Ligue, qui vouloit détrôner le Roi. Le Conseil qui sçavoit que ce Prince n'avoit pas un sol, se mocqua de lui, cependant on lui donna la commission, mais point d'argent, & il par-

rit pour la Suiſſe. Jamais négociation ne fut ſi ſinguliere ; d'abord il perſuada aux Génevois & aux Suiſſes de faire la guerre au Duc de Savoye, conjointement avec la France, il leur promit de la Cavalerie qu'il ne leur donna point, il leur fit lever dix mille hommes d'Infanterie & les engagea de plus à donner cent mille écus ; quand il ſe vit à la tête de cette armée, il prit quelques Places au Duc de Savoye, enſuite il ſçut tellement gagner les Suiſſes, qu'il engagea l'armée à marcher au ſecours du Roi, ainſi on vit pour la premiere fois les Suiſſes donner des hommes & de l'argent.

La cruelle guerre que les Suiſſes eurent à ſoutenir contre Charles, dernier Duc de Bourgogne, ne manifeſta pas moins leur valeur que leur amour pour la Patrie & pour la liberté ; la victoire ſignalée qu'ils remporterent ſur lui à *Granſon* & à *Morat*, aſſura pour jamais leur indépendance. Louis XI. étoit ſi content des importans ſervices que les Suiſſes lui avoient rendus, qu'il leur accorda l'année 1481 des Lettres de naturalité pour tous ceux qui viendroient demeurer en France. Le Traité qu'il fit avec eux l'année 1474 & dont on peut voir un Extrait dans l'Hiſtoire de ce Prince par M. *Duclos*, leur eſt très-honorable.

Digitized by Google

Le Gouvernement en Suisse est doux & équitable, ce qui rend les sujets très-affectionnés à leur Souverain. La plûpart des Magistrats ont servi en France, & y ont acquis cette politesse qu'on ne trouve guéres ailleurs, semblables à ces anciens Romains qui passoient successivement du Camp au Sénat, qui après avoir déposé leurs lauriers au pied de Themis, prenoient le glaive de la Justice, & que leur probité & leurs lumieres élevoient aux premieres Charges de l'Etat, comme leur valeur les avoit placés à la tête de l'armée.

La Nation Helvetique a conservé jusques à présent cette simplicité de mœurs, si convenable à sa situation, & qui en fait le caractére & l'ornement. Il n'y a que ceux qui ont voyagé dans les pays étrangers qui ayent peine à se garantir du goût pour le luxe & la mollesse qui y regnent en s'accoûtumant peu à peu à leurs usages; il n'est que trop dangereux d'en contracter les mœurs. Les anciens Suisses étoient si éloignés de connoître le luxe & la magnificence, qu'ayant fait un très-riche butin après le gain de la bataille de Granson contre le Duc de Bourgogne, ils prirent sa vaisselle d'argent pour de l'étain & la vendirent au plus vil prix; ils ne firent

pas plus des cas des pierreries ; un d'entr'eux qui trouva le plus beau diamant du Duc le donna pour un florin, & il passa en plusieurs mains au même prix, cependant ce diamant est aujourd'hui le second de la Couronne, & il est estimé dix-huit cent mille livres. Cela me rappelle l'ignorance & la simplicité du Consul *Mummius* qui prit Corinthe ; il connoissoit si peu le prix des tableaux précieux & des statuës qu'il y trouva, qu'il fit une Ordonnance par laquelle il déclaroit que les ouvriers qui se les approprieroient ou qui les briseroient, seroient obligés d'en fournir de neuves.

L'éloignement que les Suisses ont en général pour le faste & pour le luxe, n'est pas chés eux une grossiere ignorance des commodités de la vie, & une impuissance absolue de se les procurer; l'air y étant pur, le climat temperé, les fruits en abondance & fort bons ; le gibier n'y manque pas ; on y trouve des poissons de toutes les espéces ; les fleuves fertilisent toutes les campagnes, & l'eau qui coule au pied des vignes de l'Avan & de la Côte, semble se changer en vin délicieux. Ils ont des mines au-dessus de *Vercy*, dont on tire un sel beaucoup moins acre que celui de la

Digitized by Google

mer. Pas loin delà on voit des carrieres de marbre de toutes les couleurs, que l'on ſcie & que l'on polit avec ſuccès pour l'Etranger, car les habitans du pays, ſemblables à ceux du Pérou, qui troquoient leur or pour du fer, préférent dans la conſtruction de leurs bâtimens la ſimple pierre au plus beau marbre.

Ce que je viens de dire pourroit ſuffire à diſſiper un préjugé aſſés généralement répandu contre la Suiſſe; on s'imagine que c'eſt un pays ingrat & ſauvage, tout hériſſé de ronces & d'épines; on ſe trompe fort; la Suiſſe offre preſque de tout côté le payſage le plus gracieux & le plus riant; ici l'on voit des champs cultivés & de vaſtes prairies; là des vignes riches & abondantes; plus loin vous voyez de gros bourgs, des villages peuplés & fertiles; rien n'eſt plus agréable que la ſituation des villes qui couvrent preſque les bords du Lac Leman, du côté du pays de Vaud; elles ne ſont pas grandes, mais elles ſont propres & riantes: tout s'y reſſent de l'abondance dont jouiſſent les habitans, & de la douceur du Gouvernement. La Nobleſſe n'y eſt pas en grand nombre, mais elle eſt polie & conſiderée lorſqu'elle eſt jointe au mérite; ainſi M. l'Abbé *Gi-*

Digitized by Google

rard a tort, lorsqu'il dit dans son excellent Traité sur les Synonimes ; qu'elle n'est pas estimée en Suisse & qu'elle est un titre d'exclusion pour les Emplois publics. Quelque goût que la nation Helvetique ait pour l'égalité, il est certain que les familles patriciennes ont presque toujours la supériorité dans le Gouvernement.

C'est dans cet heureux séjour que l'on n'est point exposé à ces fatales révolutions, à ces guerres sanglantes, à ces orages funestes, qui menacent si souvent les autres païs. Là du haut de leurs collines, comme sur un Amphithéatre, les Suisses joüissent de la délicate satisfaction d'être simples spectateurs des débats des autres peuples, & de goûter les douceurs & les avantages de la paix, quoique comme des Aigles intrépides, on les ait vû autrefois fondre sur leurs ennemis, fixer leurs regards sur le Soleil & revenir à la charge tout couverts de sang & de blessures. Depuis la guerre Civile, qui dura peu & qui fut terminée l'année 1715, les Suisses ont joüi d'une paix constante, si conforme à leur goût & à leurs vrais intérêts. Il est vrai que cette tranquillité fut un peu altérée l'année 1734 par les troubles de la République de Génève, qui est alliée de plusieurs Cantons,

Digitized by Google

mais ces troubles furent appaisés heureusement par l'auguste médiation de Sa Majesté Très-Chrétienne & de leurs Excellences de Zurich & de Berne ; puissions-nous joüir à jamais des grands avantages qu'elle nous a procurés !

O toi, source des vrais plaisirs,
Divine paix, délices de la terre,
Tu bannis les soupçons & les tristes soupirs,
Malheureux enfans de la guerre.
D'une tendre union serre à jamais les nœuds ;
D'arbitres si puissans maintiens l'heureux ouvrage ;
Que ce précieux héritage,
Qui remplit aujourd'hui nos vœux,
Puisse en passant à nos derniers neveux,
Faire leur bonheur d'âge en âge !

Jean-Baptiste Tollot.

Geneve ce premier Septembre 1747.

Digitized by Google

*LA Bataille de Lawfelt, * & le Siége de Bergopsoom. ***

ODE.

. . . . Famam extendere factis,
Hoc virtutis opus . . . .
Virg. *Æneid. lib.* 12. *v.* 468.

QUel Mortel ou quel Dieu terrible,
Le désespoir peint dans les yeux,
Précedé d'un tumulte horrible,
Conduit ses bataillons nombreux?
Orgueilleux enfans de la terre,
Rivaux du Maître du Tonnerre,
Osez-vous encor le braver?
Comment, dans votre énorme audace,
De la foudre qui vous menace
Pourrez-vous enfin vous sauver?

Je le vois, oüi, c'est Mars lui-même;
Il marche à pas précipités;
Et de sa diligence extrême

* *La Bataille de Lawfelt gagnée le 2 Juillet 1747 sur l'armée des Alliés.*

** *Bergopsoom pris d'assaut le 16 Septembre 1747.*

Les peuples sont épouvantés.
· doux espoir de la vengeance,
· ·s ses drapeaux contre la France
A reüni mille Guerriers ;
Sous leur poids la terre s'affaisse ;
Ils vont, dans l'ardeur qui les presse,
Défier leurs rivaux altiers.

Confus de n'avoir pû suspendre
Le cours de nos brillans exploits,
Leur Chef abandonne la Flandre
Au grand Monarque des François;
LOUIS, que la prudence guide,
L'atteint dans sa course rapide;
Dans Lawfelt il fixe ses pas;
Mars frémit; yvre de carnage,
Dans tous les cœurs soufflant sa rage,
Il fait des Dieux de ses soldats.

Les François sûrs de la victoire,
Ont prévenu leurs ennemis;
MAURICE les mene à la gloire
Sous les yeux même de LOUIS;
LOUIS les voit, soudain son ame
Et les anime & les enflâme;
Tout a cedé devant leurs pas;
Trois fois leur grand courage essuye

Digitized by Google

Et brave la brûlante pluye
Des feux, ministres du trépas.

Ainsi qu'une pesante masse,
Inébranlable à tous les coups,
Du lourd marteau qui la menace,
Dédaigne l'impuissant courroux ;
Tel l'Anglois trois fois nous repousse ;
Contre lui notre effort s'émousse,
Il croit un instant triompher :
Ceint d'un mur d'airain & de flâme ;
Aucune attaque ne l'entame
Et ne peut le faire plier.

Tel un éclair qui fend la nuë,
Telle, ô Mort, tu parcours nos rangs ;
Du sang dont se repaît ta vûë,
La terre engloutit les torrens . . . .
Mais bien-tôt le sage MAURICE
A franchi l'affreux précipice,
De Mars redoutable rempart ;
Sa valeur féconde en miracles,
A surmonté tous les obstacles
Et de la nature & de l'art.

Tout fuit ; honteux de sa défaite ;
Mars voit ses projets avortés ;

Digitized by Google

Il court chercher une retraite
Au sein des murs & des Cités.
Sur les bords de la Zoom tranquille
S'éleve une superbe ville, *
Qu'habite un peuple belliqueux.
Le Dieu guidé par son courage,
Vole, & ramene le carnage
Au pied de ces murs malheureux.

Bien-tôt armé de ton Tonnerre,
LOWENDALH, le suit à grands pas;
O Roi, tu veux sauver la terre
Trop long-tems en proye aux combats;
La Paix seule a pour toi des charmes;
Et tu ne prends en main les armes
Que pour rétablir son pouvoir:
Heureux, si plus amis d'eux même,
Les mortels à ta voix suprême
Consentoient à la recevoir!

Ainsi qu'un sanglier terrible,
Par les Chasseurs mis aux abois,
Montre un désespoir invincible,
Avant d'en recevoir les loix:
Tel, & plus inflexible encore,

* *Bergopsoom ou Bergue sur la Zoom, Ville ayant titre de Marquisat.*

Digitized by Google

Le fier Dieu, que l'Anglois honore,
Se roidit contre ses malheurs.
» De ma fureur opiniâtre,
» Bergopsoom le fatal théatre,
» Doit être l'écueil des vainqueurs.

Il dit: plein d'espérance vaine
Il encourage ses soldats;
Luii-même il les arme & les mene
A chaque instant dans les combats.
Les assauts sans cesse redoublent,
Les ondes & les airs se troublent,
Le salpêtre obscurcit les Cieux,
L'airain mugit, la mort s'échappe,
En tous les lieux les mines, la sappe
Etalent un spectacle affreux.

Aux Guerriers qu'Atropos moissonne
Succedent de nouveaux Guerriers;
Sous leurs pieds la flâme boüillonne
Et renverse des Forts entiers.
Les périls qui partout renaissent,
A leurs yeux bien-tôt disparoissent;
Leur grand cœur les surpasse tous,
Héros jaloux de la victoire,

Vous

Digitized by Google

Vous eûtes au champ de la gloire
Des concurrens dignes de vous.

L'illustre ami du grand MAURICE,
LOWENDAHL est par-tout présent
La victoire à ses vœux propice
N'abandonne jamais son Camp.
LOWENDAHL parle, agit, ordonne;
A la troupe qui l'environne
Il dispense de longs travaux;
Les François à l'envi s'avancent,
A travers les feux ils s'élancent,
Et de morts foulent des monceaux.

Quelle épouvantable nuée,
D'armes, de piques & de dards,
A saisi mon ame étonnée,
Et frappé mes foibles regards?
Elle approche . . . son sein enfante
A mes yeux une troupe ardente,
Qu'enyvre un espoir séduisant.
Ils ne cherchent que les batailles;
Bergue, ils veulent sous tes murailles,
Vaincre ou mourir en te vengeant.

Digitized by Google

Des remparts découvrant la plaine,
Mars les voit, reconnoît ses fils;
Et d'une allegresse soudaine
L'écho répete au loin les cris.
Ils marchent d'un air intrépide,
Et fiers du Guerrier qui les guide,
Vont tenter des hazards nouveaux;
Ils étendent par-tout leur rage;
LOWENDAHL paroît; leur courage
Tombe à l'aspect de ce Héros.

Vous, dont la valeur fastueuse
Devoit renverser nos projets,
N'avez-vous traversé la Meuse
Que pour contempler nos succès?
Vous fuyez, combattans terribles;
Au fond de lieux inaccessibles
L'effroi vient de vous confiner.
Tremblez; quoi! Votre audace altiére
Croit-elle une telle barriere
Capable de nous étonner?

Et toi jadis ville indomptable,
Ecueil des plus fiers Conquérans,
De ton enceinte redoutable

Digitized by Google

Vois la foudre ébranler les flancs.
Déja tes murailles s'écroulent,
La terreur & l'orage roulent
Sur la tête de tes Guerriers;
Soumets-toi; LOWENDAHL approche ..!
Mais quoi! ton orgueilleuse roche
S'abaisse devant ses lauriers!

Déja tes défenseurs pâlissent;
Le trouble est peint dans leurs regards;
Aux François, qui par-tout gravissent,
Ils abandonnent tes remparts;
Et Mars, que l'épouvante glace,
Oubliant enfin son audace,
Fuit lui-même avec les vaincus.
Bergopsoom, LOUIS est ton Maître;
Apprens du moins à le connoître;
Tu cedes, il ne tonne plus.

Impatiente Renommée,
Vole au loin répandant son nom,
Rassûre l'Europe allarmée
De la chûte de Bergopsoom;
Peins-lui son ame généreuse,
Aussi tendre que courageuse,

Digitized by Google

Sensible aux malheurs des mortels ;
Dis-lui que le meilleur des Princes
Voudroit dans toutes ses Provinces
A la Paix dresser des Autels.

LETTRE écrite d'Aumale à M. de la Bruere.

JE crois devoir, M. vous faire part d'une découverte qui en accélerant la construction des bâtimens & diminuant l'objet de la dépense sur cette partie, pourra peut-être donner d'autres idées encore plus avantageuses pour le public.

Un particulier de ces cantons faisant construire un bâtiment assés orné, a imaginé pour avancer l'ouvrage, de faire pousser au rabot de menuisier les moulures de plusieurs pierres de corniches & entablemens; cette premiere expérience ayant réüssi également sur les pierres dures & seches & sur les pierres tendres & fraîchement tirées de la carriere, il a proposé au menuisier de pousser de la même façon la totalité des corniches & entablemens. Le menuisier demandoit 6 livres pour une partie d'ouvrages pour laquelle le maître Maçon comptoit donner environ 20 écus aux Tailleurs de pierre, mais le maître a mieux

aimé s'en charger lui-même & a encore perfectionné cette premiere invention, car il a établi moyennant 4 l. seulement une espece de presse en bois par le moyen de laquelle en assujetissant sur la même hauteur une ou plusieurs pierres de six, huit & dix pieds de long, il les pousse toutes en même tems au rabot, après les avoir dégrossies & préparées au ciseau, au lieu que les Tailleurs de pierres ne peuvent le faire que par parties, & il s'est trouvé que le maître Maçon pour son coup d'essai en a fait plus en un jour que 15 Tailleurs de pierres n'en auroient pû faire, & les a taillées beaucoup plus justes, quoiqu'il ne se soit servi que de vieux outils de menuisier. Il a de plus fait faire des rabots, dont le bois & le fer sont contournés de façon qu'ils peuvent faire sur la pierre comme sur le bois toutes sortes de ceintres & de bombages, embrasser en même tems une corniche ou un entablement composé de 3, 4 & 5 moulures de differentes formes & largeurs, ensorte qu'un seul ouvrier pousse en même tems une corniche entiere, & en fait plus par conséquent que 40 ou 50 autres n'en feroient dans le même tems, ce qui a si parfaitement réussi pour le bâtiment en question, que le tems & la dépense se sont trouvés dimi-

Digitized by Google

nués de plus de 55 soixantiémes sur cette partie ; quand il se trouve des caillous dans la pierre on les ôte avec le ciseau, comme cela se fait lorsque c'est avec le ciseau que l'on fait les moulures.

Tous les Tailleurs de pierre avoient d'abord dit par ignorance ou par entêtement que le rabotage des pierres étoit impossible, & s'y étoient opposés ensuite par interêt, parce que tout ce qui tend à diminuer la dépense & le nombre des journées déplaît toujours à toutes sortes d'ouvriers.

On ne doute pas même que bien des gens ne contrarient cette nouvelle œconomie par les mêmes motifs qui portent plusieurs personnes à blamer l'invention des machines qui tendent à faire fabriquer des étoffes avec 5 & 6 fois moins d'ouvriers qu'on n'en employe aujourd'hui.

C'est ainsi que l'on s'opposa dans l'origine au metier à faire des bas, sous pretexte que l'on réduiroit à la mendicité un nombre de gens qui vivoient de ce travail, mais pour que cette raison fût bonne & applicable à tout ce qui peut simplifier le travail des hommes, il faudroit supposer ou que s'il y avoit plus d'habitans en France, on n'auroit pas dequoi les occuper & les nourrir par le commerce, la

Digitized by Google

culture & l'induſtrie, & qu'il n'y a point de terre incultes & mal cultivées; ou bien que l'on fait actuellement aſſés d'étoffes pour la conſommation interieure & exterieure, & que s'il y avoit plus d'étoffes, de marchandiſes & de grains, tout ce ſuperflu ſeroit inutile, ou n'auroit point de débouché & ſeroit à vil prix; or on ne croit pas que perſonne ſoutienne ſérieuſement toutes ces propoſitions; il eſt inconteſtable qu'il y a en France, année commune, plus de bled qu'il n'en faut pour la ſubſiſtance des habitans, car cet excedent que M. de Vauban & l'Auteur du détail de la France mettent dans les années ordinaires au double de la conſommation néceſſaire, d'autres au triple, ou paſſe à l'Etranger quand on le permet, ou périt par la pourriture & les charançons, ou ſe conſomme en engrais de beſtiaux, en poudre & en amidon. Dans les diſettes qui n'arrivent que tous les 12 ou 15 ans, on n'a jamais fait venir du déhors plus de 40 mille muids de bled, ſur environ 800 qui font néceſſaires pour la conſommation de chaque année, & une partie de ces bleds étrangers eſt toujours demeurée invenduë après la diſette, ou a été venduë à vil prix.

Il n'eſt pas moins certain qu'il y a en-

core des terres incultes dans le Royaume, que celles qui sont cultivées, peuvent l'être mieux & rapporter davantage & qu'il n'y en a presque point qui ne puissent rapporter tous les ans, car les marais des environs de Paris & autres grandes Villes, & tous les potagers du Royaume, non-seulement ne se reposent jamais, mais produisent deux & trois fois dans la même année, à force de culture & d'amendement, les terres de la Chatellenie de Lille & plusieurs autres de la Flandre & de la Normandie sont aussi dans le même cas, par l'abondance des amendemens, quoiqu'elles portent des lins, des colsas, des chanvres, des bleds & autres grains qui demandent plus de nourritures que des legumes; il ne manque donc à toutes les bonnes terres pour être aussi fertiles, & à toutes celles qui sont incultes, pour être cultivées, que des bestiaux & des chevaux pour leur donner plus de labour, des fumiers pour les amander davantage, & des bras pour les remuer. Si alors elles produisoient plus de grains, si d'un autre côté on trouvoit moyen de multiplier la quantité des étoffes & marchandises de toutes especes, il ne faudroit pas craindre de voir ces nouvelles productions de la culture & de l'industrie à vil prix, ou sans débouchés

au dedans & au déhors, car il y a dans l'Univers & dans chaque état particulier une reciprocité nécessaire entre les objets de consommation & les habitans, qui produit infailliblement à la longue, toutes choses d'ailleurs égales, plus d'habitans lorsqu'il y a plus de choses à consommer, & plus de choses à consommer, lorsqu'il y a plus d'habitans, par la même raison qui fait que l'abondance d'un marché y attire les acheteurs, & que le nombre des acheteurs y amene l'abondance. Ainsi s'il y avoit dans un état plus d'habitans & de bestiaux, il y auroit plus de productions de la terre & de l'industrie, parce que chacun de ces nouveaux habitans s'industrieroit pour trouver sa subsistance & gagneroit plus par son travail que sa subsistance ne lui coûteroit, comme on le prouvera ci-après; s'il y avoit plus de grains & de marchandises, il y auroit plus d'habitans, parce que l'abondance de ces grains & marchandises les faisant baisser dans le premier moment, les naturels du pays se nourriroient mieux, ainsi que leurs enfans, en feroient davantage, & les feroient plus sains & plus vigoureux, les étrangers attirés par le bon marché s'habitueroient dans cet Etat, ou en tireroient le superflu avec le leur, ou avec de l'argent, ou autres cho-

Digitized by Google

ses équivalentes, moins nécessaires chés eux, que ce qu'ils prendroient en échange, & lorsque la consommation du dedans & l'exportation au déhors auroient augmenté peu-à peu le prix des denrées & marchandises, les propriétaires & fermiers, les commerçans, les fabriquans & les artisans, enrichis par le produit & le débit qu'ils auroient, les uns de leur culture, & les autres de leur industrie, feroient rencherir eux-mêmes tout le reste des denrées & marchandises, & jusqu'à la main-d'œuvre, car ils feroient alors plus de consommation à proportion des richesses que leur fond ou leur travail leur auroit procurées, & l'industrie se trouvant par-là mieux recompensée, se perfectionneroit dans l'interieur & attireroit par l'appas du gain des marchands, des artisans & des industrieux du déhors, qui augmentant le nombre des habitans procureroient encore par leur travail & leur consommation, une nouvelle augmentation de denrées, de marchandises & de richesses; le détail fera encore mieux sentir cette vérité.

Supposons, par exemple, que le sac de bled porté du nord au midi de la France y coute aujourd'hui 30 liv. & que la pinte de vin de Languedoc, Provence, Bearne & Roussillon coute 15 sols à Dun-

kerque ou à Rouen, que les étoffes de la fabrique de ces deux extrémités portées respectivement dans l'une & dans l'autre y coutent 5 liv. l'aulne, supposons encore que l'on trouve dans ces differentes Provinces le moyen de faire plus d'étoffes ou de les faire à meilleur marché, de cultiver plus de terres à bled & à vin, ou d'en retirer davantage, ou de transporter le tout à moins de frais d'une de ces extrémités du Royaume à l'autre, ensorte qu'il y ait dans chacune un tiers plus de toutes ces choses, ou un tiers moins de frais à faire pour les transporter. Alors le bled du nord de la France qui valoit 30 liv. au midi n'en vaudra plus que 20 ou 26 liv. & le vin du midi qui coutoit 15 sols dans le nord n'en coutera que 10 ou 12 & ainsi des étoffes. Le Provençal & le Gasçon, le Flamand & le Normand acheteront donc & consommeront, les uns plus de bled & d'étoffes, les autres plus de vin avec la même quantité d'argent qu'ils employoient ci-devant au même usage; & une partie de ceux qui n'en consommoient pas, parce que le prix étoit superieur à l'argent qu'ils pouvoient y mettre, en consommera; ainsi les naturels de ces deux extrémités du Royaume se trouveront mieux nourris & mieux vêtus,

Digitized by Google

mais si le bon marché de ces denrées subsiste quelque tems, sans que la quantité en diminue, la consommation s'étendra de proche en proche dans les Provinces de l'interieur par les mêmes raisons, & ensuite chés les étrangers. Alors ces denrées & ces étoffes réhausseront de prix à propotion que la demande en augmentera ; mais quand elles reviendroient précisement au même taux où elles étoient auparavant, la consommation nouvelle occasionnée par la premiere diminution du prix subsistera & s'étendra même, parce que les premiers propriétaires & cultivateurs de ces bleds & de ces vins, les premiers fabriquans & les premiers marchands de ces étoffes, enrichis par un débit & un produit plus fort, employeront une partie de leur profit à cultiver & à fabriquer encore davantage, & l'autre à faire de nouvelles consommations qui enrichiront d'autres especes d'ouvriers, de marchands & de cultivateurs ; ceux ci se trouvant par-là plus à leur aise, consommeront à leur tour plus de bleds, de vins, d'étoffes, de viandes, &c. Ils rendront ainsi aux premiers consommateurs qui les auront enrichis, une partie de l'aisance qu'ils en auront retirée, & le fond de cette aisance générale viendra en partie des richesses réelles & nouvelles que

Digitized by Google

l'augmentation de la culture & de l'industrie aura donné à l'Etat par l'augmentation de la quantité du bled, du vin & des étoffes, & en partie des richesses étrangeres que le débit au dehors aura procuré.

En suivant cet exemple & le parcourant dans toutes ses progressions, il est aisé de voir que cette augmentation de denrées & de marchandises produiroit successivement une augmentation réelle d'habitans, que ces denrées & marchandises ne seroient jamais à vil prix malgré leur abondance, & qu'elles ne seroient jamais trop cheres malgré l'augmentation des habitans; car 1°. Le prix est toujours fixé par la demande, & la demande est toujours proportionnée au nombre des acheteurs, aux besoins, à l'aisance & au luxe; or les acheteurs, les besoins, l'aisance & le luxe augmenteroient dans l'interieur, s'il y avoit plus de denrées comme on vient de le prouver, & quand les besoins, l'aisance & le luxe seroient remplis au dedans, ils sont encore bien loin d'être à leur terme dans le reste de l'Europe & encore moins dans les autres regions où nous commerçons, puisque l'on peut y porter, y faire naître & en tirer mille fois plus de richesses qu'il n'y en a eû jusqu'ici, & que les besoins, le

Digitized by Google

luxe & la propagation n'ont peut-être pas de bornes connues.

2°. La cherté des denrées ne seroit pas plus à craindre ; la cherté n'est un mal que quand elle vient de la disette des denrées, de la paresse ou de la foiblesse des hommes, le bon marché est même encore un autre mal lorsqu'il vient du petit nombre ou de la pauvreté des habitans, mais la cherté est un bien quand elle ne procede que de la quantité & de la richesse des consommateurs, & la raison de cela est, que rien n'est cher où les moyens de payer sont abondans, & que tout est cher où ils sont rares. Or la quantité des denrées multipliant les habitans & la quantité des habitans multipliant les denrées, il résulte de l'une ou de l'autre augmentation plus de richesses dans l'Etat & par conséquent plus de moyens de payer, au lieu que le petit nombre des habitans produisant moins de denrées, & la petite quantité des denrées réduisant le nombre des habitans, l'Etat se trouve moins riche, les moyens de payer deviennent plus rares, & toutes choses se trouvent plus cheres, parce qu'il y a moins de quoi les payer.........

Le point important est donc d'augmenter, autant qu'il est possible, la quantité des

habitans & des denrées ou marchandises ; puisque ces deux quantités se multiplient l'une par l'autre, & que c'est de cette multiplication réciproque que résulte la force & la richesse d'un Etat ; or c'est un moyen d'augmenter la quantité des hommes & des denrées ou marchandises, que de simplifier par l'Art les opérations qui peuvent procurer ces denrées, & l'on gagneroit pour l'Etat ce double avantage, si l'on pouvoit employer moins d'ouvriers pour faire la même quantité de bâtimens, d'étoffes de laine & de soye, de lambris, de parquets, de bas & de souliers, &c. Car il arriveroit de-là, de deux choses l'une, ou les ouvriers actuels de chacune de ces professions feroient plus d'étoffes & plus d'ouvrages de leurs métiers dans le même espace de tems, ou il y auroit moins de ces ouvriers. S'il y avoit, par exemple, plus d'étoffes, on en vendroit davantage au dedans & au dehors, & l'Etat en seroit plus riche, à proportion de la plus grande quantité de marchandises qu'il auroit à débiter, & de la plus grande consommation qui ne manqueroit pas de se faire, comme on l'a prouvé ci-dessus. Si la consommation n'augmentoit pas dans les premiers momens, & qu'il y eut par conséquent plus d'ouvriers oisifs & moins de tisserans,

Digitized by Google

de tailleurs de pierres & de menuisiers, i
auroit plus de laboureurs, de pécheu
de matelots, de commerçans & de solda
parce que ce qui se trouveroit de trop da
une profession reflueroit dans une autre,
ce seroit d'abord multiplier les homm
d'une façon utile pour l'Etat, quoiq
fictive en elle-même, que d'en occup
moins à une profession, dès que cette pr
fession n'en souffre pas; pour les rejett
dans une autre également utile qui en
besoin; mais de plus cette multiplicati
d'habitans deviendroit réelle par les suite
parce que peu à peu la quantité de denré
& marchandises augmenteroit, dès qu'il
auroit un moyen de les procurer av
moins de frais & d'ouvriers, & que c
accroissement de denrées feroit augme
ter la quantité des hommes, ain
qu'on la prouvé ci-dessus; on a prouv
encore que si le nombre ou le travail d
hommes augmentoit de quelque façon q
ce fût, l'Etat & tous ses membres seroie
plus riches, quand même tout seroit pl
cher, parce que les moyens de payer s
roient augmentés, au moins autant que
prix des choses, par les richesses que l'au
mentation du nombre & du travail d
hommes auroit procurées; car comme l
cherté ne viendroit que de cette aug

Digitized by Google

mentation d'habitans & de consommation, on trouveroit par leur travail & par l'accroissement de denrées, de marchandises & de richesses qu'il produiroit, un remede plus que suffisant à la cherté qu'ils auroient causée. Il reste donc bien démontré que c'est un grand avantage que de simplifier les manœuvres, qui tendent à procurer plus de denrées & d'étoffes, & de faire toutes sortes d'ouvrages & de travaux avec un moindre nombre d'ouvriers que ceux que l'on y employe aujourd'hui. Ne craignons point que ceux qui par là se trouveront inutiles dans une profession, manquent de subsistance dans une autre tant qu'il y aura des terres incultes ou mal cultivées à défricher ou à cultiver mieux, des manufactures à perfectionner ou à étendre, des parties de commerce à améliorer, des colonies à fournir, des matelots à employer, & plus que tout cela, des besoins & du luxe à satisfaire. Un paysan devenu tailleur de pierre ou tisseran peut retourner à la culture de la terre d'où il est sorti, ou s'employer à un autre genre de manufacture & de commerce, s'il devient inutile dans la profession où il étoit. Eh! Comment peut-on craindre de voir des ouvriers manquer d'ouvrage & de subsistance? Tout ce que l'on pourroit appréhender est

Digitized by Google

qu'il n'y eut tout d'un coup des vuides trop considérables & trop prompts, mais ces vuides ne se feroient pas tous à la fois, puisque ce ne seroit qu'à proportion qu'on trouveroit à simplifier la méchanique de quelque profession. Si aujourd'hui l'invention de raboter les pierres diminue le nombre des gens qui les tailloient au ciseau, ceux qui demeureront sans emploi, trouveront à vivre dans quelqu'autre profession, comme les faiseurs de bas à l'éguille ont trouvé à se placer, lorsque l'invention des métiers les a rendus inutiles, & cependant leur nombre étoit immense dans toute l'Europe, puisque l'usage des bas étoit général & occupoit plus de gens que quatre autres professions de la même espece.

Si dans un an on découvre un moyen de rendre une autre partie d'ouvriers inutiles ou superflus, ils se placeront de même, & quel bien ne seroit-ce pas pour la société si elle avoit plus de sujets à occuper ? Combien de débouchés utiles n'auroit-elle pas pû procurer dans les professions qui ont besoin de sujets ?

Il ne reste qu'à souhaiter que l'on multiplie les moyens qui peuvent rendre les hommes & les Arts méchaniques plus utiles, & qu'il y ait en France beaucoup de Vo-

Digitized by Google

cantons qui s'y appliquent; leurs recherches sont bien aussi nobles & aussi précieuses que celles qui tendent à nous faire découvrir de nouvelles propriétés, de nouveaux rapports & de nouvelles combinaisons dans les differentes parties de la matiere, dans les lignes ou dans les nombres, & ces dernieres ne le seroient pas tant, si elles n'avoient pour but, éloigné ou prochain, l'avantage commun de la société.

Voilà, Monsieur, où m'a mené la petite découverte faite dans ce pays-ci, & si elle ne m'a pas emporté trop loin, il faut en conclure que toutes les parties de l'Etat & de l'administration se tiennent par une chaîne imperceptible, que de meilleurs yeux que les miens auroient peut-être trouvé encore plus étenduë.

Au surplus comme je ne vise point à la réputation d'Auteur, que je ne songe pas même à entrer dans des discussions qui pourroient être superieures à mes lumieres, & que je laisse à des gens plus habiles que moi, si la matiere leur en paroit digne, vous me permettrez de ne me point nommer, & je ne suis pas moins respectueusement, Monsieur, votre, &c.

Je viens d'apprendre dans le moment que l'on a tenté dans un autre canton de

faire rabotter les pierres, & que cette épreuve y a eû le même succès; un architecte m'a dit aussi qu'il avoit vû la même chose en Provence.

EPITRE

De M. l'Abbé B... à M. R... de Charente.

Pourquoi, R... de ta musette
N'entendons-nous plus les doux sons ?
Tu ne viens plus dessus l'herbette
Nous rejoüir par tes chansons.
Nos Nymphes, que tu trouvois belles,
Ne dansent plus comme autrefois.
(a) Le Chantre des Roses nouvelles
Tourmente envain son hautbois.
Nous languissons dans ces bocages;
Philoméle a perdu sa voix,
Et les oiseaux par leurs ramages
Ne font plus retentir nos bois.
Reviens donc, ramene les graces;
Les ris attendent ton retour:
Les Muses reprendront leurs places,
Pour chanter avec toi les douceurs de l'amour.

(a) *Allusion à une piéce de vers, intitulée la Rose nouvelle.*

Digitized by Google

REPONSE à l'Epitre précédente.

ABbé chéri des neuf pucelles,
Toi qui sçais si galamment
Joindre des graces nouvelles
Aux fleurettes d'un compliment;
Veux-tu sçavoir pourquoi ma muse
Dans un long assoupissement
Reste ensevelie, & refuse
D'en sortir absolument?
Prête-moi l'oreille un moment;
Et tu verras que mon excuse
Est légitime assûrément.
Celui qui fabriqua le monde,
Nous fit à tous un goût fort different;
Les uns vont chercher follement,
A travers les périls de l'onde,
Le métal précieux dont le Pactole abonde;
Les autres tentent vainement
De pénetrer la sagesse profonde
Qui sçut donner l'arrangement
A toute la machine ronde,
Pour moi, je le dis bonnement,
La paresse est mon élément,

Et c'est sur elle que je fonde
Tous mes plaisirs uniquement.
Tu dois voir clair présentement,
Et sans chercher dans ton grimoire,
Tu devines fort aisément
Que je me moque de la gloire,
S'il faut l'acheter chérement.
Ainsi je fuis les rives d'hyppocrêne ;
Le Dieu des vers n'offre que du clinquant ;
Sous ses drapeaux chaque jour à la gêne,
Ses nourrissons ne rencontrent que peine,
Et pour tout bien n'ont que du vent ;
Mais si j'avois l'heureux talent
Qu'il t'a donné (par grace singuliere)
Ou bien celui dont il a fait présent
A la Sapho de Mouriere, *
Je rimerois plus souvent.
Abbé, voila tout mon systême ;
Les sots diront, il est extravagant ;
Mais toi qui penses finement,
Tu diras fort obligeamment,
Il est sensé, ma foi, je l'aime.

R.... de Charente.

* *Terre dans la Saintonge, où demeure Mad D... D... L... qui a beaucoup de goût pour la Poësie & qui versifie très-joliment.*

Digitized by Google

L'Académie des Sciences de Dijon distribua le Prix de morale dans une assemblée publique, le 20 du mois d'Août 1747 à M. Baron, Avocat au Parlement demeurant à Amiens.

M. l'Abbé de Repas, Chanoine de Notre-Dame de Dijon & honoraire de l'Académie ouvrit la Séance par des refléxions sur le sujet du Prix qui avoit été proposé, & il fit voir avec toutes les graces de l'Eloquence que l'envie procuroit deux avantages au mérite Litteraire.

1°. En ce qu'elle étoit au mérite un principe d'action qui l'excite & l'anime.

2°. En ce qu'elle est au mérite un principe de rectitude qui l'épure & le perfectionne.

Les preuves de ces deux vérités, que j'abrege, sont que l'ame paresseuse de sa nature, tombe dans une indolence qui gâte les ressorts de l'esprit, & qui ruine les bons génies, d'où l'Orateur conclut, qu'il faut au Sçavant un principe d'action qui le remuë; c'est l'envieux qui le lui fournit en cherchant à ternir sa gloire, & qui le réveille de son assoupissement. En effet si l'on remonte à la source, quel est le principal ressort qui fait tout mouvoir,

qui réveille dans l'Orateur & dans le Poëte l'amour de la belle gloire, qui excite l'émulation du Jurisconsulte & de l'Historien ? Qui est ce qui anime le Médecin, l'homme de lettres au travail? L'envie d'un competiteur, l'œil d'un rival jaloux, que l'on veut réduire au silence.

Il est deux puissans aiguillons dont se sert l'envie pour donner de l'activité au mérite des Sçavans, le duel litteraire & la critique.

Cette guerre d'esprit dans laquelle on ne se pardonne rien, est l'ouvrage de l'envie mere de la discorde. De là ces écrits lumineux, ces heureuses compositions qui enrichissent la République des Lettres. L'envie excite la dispute, la dispute anime le mérite ; tout s'arrange, tout se change en mieux.

La critique, quoique odieuse en elle-même, parce qu'elle outrage, est utile dans la République des Lettres, en ce qu'elle éclaire ; sans elle en effet combien d'ignorances, d'absurdités, de raisonnemens faux, de sentimens erronés, de termes rempans, d'ennuyeuses redites auroient acquis le droit de bourgeoisie dans les Livres ?

L'envie est donc un principe d'action qui excite le mérite ; elle est aussi le principe

cipe de rectitude qui l'épure & qui le perfectionne. C'est la seconde refléxion de l'Orateur.

Le mérite n'est pas sans quelque mêlange de défauts; l'esprit humain a ses limites; les Princes des Belles-Lettres ont eû leurs foibles, ces foibles n'ont pas échappé aux yeux perçans de l'envie.

N'a-t'on pas reproché à Virgile ses inégalités & ses larcins, à Plaute ses plaisanteries, à Homere ses obscénités? N'a-t'on pas dit de Ciceron qu'il étoit froid dans ses rencontres, lent dans ses exordes, long & ennuyeux dans ses digressions, de Démosthene qu'il a eu plus d'art que de naturel?

De nos jours, l'imitateur de Juvenal & de Perse a-t'il été exemt du reproche de plagianisme? N'a-t'on pas trouvé dans l'Esope des Latins plus de politesse que de génie? N'a-t'on pas repris dans celui des François la négligence de la versification?

N'a-t'on pas relevé dans le Sophocle de notre siécle des fautes d'autant plus remarquables qu'elles se trouvent à côté & à la suite de pensées nobles, de descriptions vives, de sentimens élevés, d'une versification harmonieuse?

Pour reparer ces fautes & rétablir dans leur splendeur les ouvrages de ces hom-

ines célébres, il leur falloit de ces maîtres assidus & malins, qui découvrent jusqu'aux plus légeres taches; c'est l'envie qui les enfante, & qui leur prête son flambeau qui éclaire à son tour les Sçavans, & leur fait mettre à profit les défauts que l'envie a découvert dans leurs ouvrages. D'où l'on doit conclure qu'elle est au mérite un principe de rectitude qui l'épure & le perfectionne.

Après que M. l'Abbé de Rep[illegible] eut achevé la lecture de son mémoire, on lut la piéce de M. Baron qui avoit été unanimement jugée avoir le mieux fait valoir *les avantages que le mérite retire de l'envie*, qui étoit le sujet donné pour le prix de Morale 1747; & malgré la modestie de sa devise.

Argutos inter raucus strepit anser olores.

Il a fait entendre une voix plus douce que celle que la fable attribue aux autres cignes avec lesquels il a concouru. L'Auteur ayant intérêt que son ouvrage soit rendu public, je me contenterai de remarquer qu'il a solidement démontré par une gradation soutenue que l'envie étoit utile aux vertus, aux talens & au mérite.

1°. Parce qu'elle annonce les vertus & les rend plus parfaites.

2°. Parce qu'elle anime les talens & les

Digitized by Google

tend plus finis, double & précieux avantage que le mérite retire de sa plus redoutable ennemie. Les deux mémoires qui ont paru à l'Academie être les meilleurs aprés celui de M. Baron, sont de M. l'Abbé Bellet de l'Académie des Belles-Lettres de Moutauban, & de M. Oursel jeune Auteur de Paris, le premier dans un ouvrage extrêmement serré a dit beaucoup plus de choses que bien d'autres, qui ont donné plus d'étenduë à leurs paroles; son plan quoique differemment traité, est en partie le même que celui du mémoire qui vient d'être couronné, & le même en tout point que celui de M. Oursel. Selon M. l'Abbé Bellet le mérite est redevable à l'envie de sa perfection & de son éclat.

Quoique M. Oursel se soit annoncé pour un jeune Auteur, son ouvrage semble avoir été fait par un homme exercé depuis long-tems dans ce genre d'écrire; le seul défaut (si c'en est un) que l'Académie ait trouvé dans sa piéce, c'est d'être plus propre à être débitée dans une Chaire Chrétienne, dont il paroît posseder le grand Art, que dans une assemblée de gens de Lettres plus accoûtumés par état à traiter les matieres suivant les principes naturels de la morale & de la politique, que selon les dogmes de la Théologie, ce qui n'em-

Digitized by Google

pêche pas qu'en voulant faire valoir les avantages que le mérite retire de l'envie ; il n'ait parfaitement prouvé sa proposition, en faisant voir qu'après avoir procuré au mérite un nouveau degré de perfection, elle couronne les épreuves qu'il a essuyées par un nouvel éclat de gloire, en quoi il a rempli l'esprit de sa devise. *Facit virtus etiam cum invidiâ proventum.*

L'Académie ne peut dissimuler que parmi vingt-deux mémoires qui lui ont été adressés, il y en a deux qui sont des copies fidelles & serviles de l'ouvrage de M. l'Abbé Mouth, Chanoine de Pertuis, qui remporta en 1735 ou 1736 le prix de l'Académie de Marseille. Le hazard ayant fait que celle de Dijon ait proposé le même sujet pour l'année 1747, elle veut bien par un reste de ménagement que ces Copistes ne méritent pas, ne leur pas faire la honte de les nommer ici, quoique jamais plagiat n'ait été aussi violent, ni aussi grossier ; il s'est même étendu jusqu'à la devise.

S'il est permis aux gens de Lettres d'être plagiaires, ce ne peut être qu'avec de certaines bornes, & leurs larcins doivent être faits avec tant d'Art, qu'ils ressemblent à ceux des Abeilles, qui dans la composition de leur miel ne laissent point appercevoir les sucs dont elles se sont servies.

Digitized by Google

La Séance finit par la lecture que fit M. Frommageot, de l'Académie de Dijon, d'un mémoire sur le prix de l'éducation & sur les méprises qui s'y pratiquent. Ce sont des essais d'un ouvrage plus considérable qu'il prépare sur cette matiere importante. J'ai l'honneur d'être, &c.

Dijon le 26 Août 1747.

PROGRAMME de l'Académie des Sciences de Dijon, pour le prix de Médecine de 1748.

L'Académie des Sciences fondée à Dijon par M. Hector-Bernard Pouffier, Doyen du Parlement de Bourgogne, annonce à tous les Sçavans que le prix de Médecine pour l'année 1748, consistant en une Médaille d'or de la valeur de trente pistoles, sera adjugé à celui qui aura le mieux traité la question suivante :

Expliquer comment se fait la transmission des maladies héréditaires.

Il sera libre à ceux qui voudront concourir, d'écrire en François ou en Latin, observant que leurs ouvrages soient lisibles & que la lecture de chaque mémoire remplisse & n'excede pas une demie heure. Les mémoires francs de port (sans quoi ils ne seront pas retirés) seront adressés à M. *Petit*, Secretaire de l'Académie, ruë du vieux Marché, qui n'en recevra aucun, passé le premier d'Avril.

Tous ceux qui ayant travaillé sur le sujet donné se seront fait connoître avant la distribution du prix, seront exclus du concours. Pour remédier

à cet inconvénient, chaque Auteur sera tenu de mettre au bas de son mémoire une sentence ou devise & d'y joindre une feüille de papier cachetée, au dos de laquelle sera la même sentence ou devise, & sous le cachet son nom, ses qualités & sa demeure, pour y avoir recours lors de la distribution du prix; lesdites feüilles ainsi cachetées ne seront point ouvertes avant ce tems, mais le Secretaire en tiendra un registre exact.

Ceux qui exigeront de lui un récépissé de leurs ouvrages, le feront expédier sous un autre nom que le leur, & dans le cas où celui qui auroit usé de cette précaution auroit mérité le prix, il sera obligé en chargeant une personne domiciliée à Dijon de sa procuration simple pour le recevoir, d'y joindre aussi le récépissé.

La distribution du prix se fera dans une Assemblée publique de l'Académie le jour de la fête de Saint Louis 25 du mois d'Août 1748.

ODE au Mensonge.

Quel ressort, quelle politique
Agite, trouble l'univers ?
Quel tyran fourbe & despotique
Regne sur les mortels pervers ?
Toi que seconde le parjure,
Fui, mensonge, cesse, imposture,
D'infecter la société.
Quoi ! verrai-je encor ta furie,

Digitized by Google

D'erreurs, de fauſſetés nourrie,
Etouffer l'humble vérité ?

Ton ſouffle répand ſur la terre
Les haines, les cruels procès,
Les noirs combats, l'affreuſe guerre;
Que ſuivent la mort, les forfaits.
Diſparois, voile de l'excuſe,
Art du détour & de la ruſe,
Dont je vois l'homme s'occuper.
Triſtes joüets de la miſere,
Mortels enfans d'un même pere,
Etes-vous nés pour vous tromper ?

Dans les contrats que de ſoupleſſes !
Entre les peres & les fils
D'où naiſſent ces vaines promeſſes ?
Le ſang les rend-il ennemis ?
Caché dans la nuit du menſonge
Le vil intérêt qui les ronge
Souffle ſon poiſon dans leur cœur.
De ce Dieu les lâches victimes
Achetent le fruit de leurs crimes
Par la perte de leur honneur.

Digitized by Google

Déja la sombre & pâle envie
Prête au mensonge ses secours.
L'innocent voit la calomnie
Frémir, s'armer contre ses jours.
Bien-tôt cent langues diffamantes
Rendent ses forces impuissantes.
La femme est suspecte à l'époux;
Le frere soupçonne le frere;
Dans les flancs d'un ami sincere
L'ami trompé porte ses coups.

Mais il est un Dieu tutelaire,
Protecteur du juste opprimé;
Il triomphe de la colere
De l'imposteur envenimé.
En vain la fourbe hypocrisie
Affecte une vertu suivie,
Qui tôt ou tard s'évanoüit;
Sur la cendre de Mardochée
Aman se prépare un trophée,
Mais Dieu se venge; Aman périt.

Prête-moi ton bras secourable,
Seigneur; fais-moi connoître l'art
De cet ennemi redoutable,

Digitized by Google

Qui toujours se couvre de fard.
L'innocence est ta propre cause;
Tu sçais où le menteur l'expose;
Ses traits sont adroits & puissants;
Confonds leur orgueilleuse audace;
Tonne, frappe, extirpe la race
De tous leurs lâches artisans.

J. *Lacoste fils*, *le* 6 *Août* 1747.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen tint sa troisiéme assemblée publique le Mardi premier Août dans la salle de l'Hôtel de Ville. M. de Premagny Sécretaire pour les Belles-Lettres ouvrit la Séance par un discours où il rendit compte à l'assemblée de l'établissement de l'école gratuite de dessein, de son utilité & de ses progrès, dont on est rédevable au zéle de M. Descamps, Professeur & Académicien, & à la protection des personnes les plus distinguées de l'Académie en particulier, & de Messieurs de Ville. On distribua ensuite les deux prix fondés en faveur des éleves par une Dame de cette Ville, & qui consistent en deux belles médailles d'argent.

M. le Cat lut un mémoire contenant le résultat des observations sur les diverses temperatures de l'air dans le cours de cette année 1747, avec des remarques sur cette matiere. Le Journal Meteórologique dont il rend compte est composé de douze feuilles, une pour chaque mois, & chaque feuille est divisée en 7 colomnes perpendiculaires. La premiere indique le jour du mois & le quantiéme de la Lune; la 2e les variations du vent; la 3e celles du barometre; la 4e celles du thermometre, la 5e celles de l'hygrometre ou les dégrés de secheresse & d'humidité, la 6e celles du tems, & la 7e enfin les états des corps vivans durant ces variations; il comprend sous ce nom de corps vivans tout le regne animal & végetal. M. le Cat a fait voir l'utilité de ces observations par rapport à la santé, & à l'art de la conserver.

Par l'extrait de son Journal il paroît que le jour le plus froid de l'année à Rouen a été le 15 Janvier, le thermometre étant descendu à 7 dégrés & demi, au-dessous du terme de la glace; les jours les plus chauds ont été le 23 Juin, le thermometre étant monté à 25 dégrés & un quart, & depuis le 20 Août auquel jour il est monté à 25 dégrés & demi.

M. Le Cat annonça ensuite deux instru-

Digitized by Google

mens de Physique qu'il a perfectionnés. L'un est l'hygrometre fait avec la corde, à qui il manquoit la perfection d'être comparable, c'est-à-dire, tel qu'il soit susceptible de la même graduation dans tous les climats; il a reservé aux Séances particulieres de l'Académie le détail de sa construction, & s'est contenté de dire que ses deux points fixes pour rendre l'hygrometre comparable, sont l'humidité des caves profondes, & la secheresse du four dont on tire le pain, l'un & l'autre rendus plus fixes encore par le thermometre.

L'autre instrument est un thermometre composé de mercure & d'air, unis & combinés d'une façon nouvelle. M. le Cat a associé la grande sensibilité du thermometre à air, avec la solidité & la sûreté de celui à mercure, & en réunissant les avantages de ces deux instrumens, il a sauvé au sien les défauts du premier; on ne peut donner ici sa description qui exige des figures.

M. Simon Medecin de Paris, & nouveau membre de l'Académie, lût un mémoire contenant le projet du cours de Botanique, qu'il se propose de faire l'année prochaine au jardin des plantes de l'Académie.

M. de Premagny lut un discours ou ré-

Digitized by Google

fléxions critiques sur le frivole dans les ouvrages d'esprit, où en plaignant l'abus que l'on fait du talent d'écrire, le goût que l'on a généralement pour les ouvrages frivoles, leur excessive multiplicité & la difficulté d'en arrêter le torrent, il fait voir combien le frivole, soit dans le style, en défigurant les sujets les plus nobles & les plus serieux, soit dans le sujet même, en jettant le désordre dans la Litterature & dans les mœurs, est dangereux, méprisable, contraire au bon goût, & deshonorant pour l'esprit.

M. l'Abbé Yart lut la préface de sa traduction de trois Poëmes Anglois de M. Jean Philips, sçavoir le brillant Schelling, le Cidre & la Bataille d'Hochstet; il y donne une idée de ces trois Poëmes, avec ses remarques litteraires, historiques & critiques sur le genre burlesque, didactique & héroïque dans lequel ils sont écrits.

M. Simon lut un autre mémoire sur la découverte d'un passage pour pénetrer d'Europe au Japon, & dans la mer du Sud, par le détroit de Veigatz & par le nord de la nouvelle Zemble, suivant les Cartes du nouvel Atlas de Russie, qu'il fit voir à l'Assemblée.

M. le Cat termina la Séance par un mé-

Digitized by Google

moire historique & physique sur les Geans, anciens & modernes, réels ou fabuleux, naturels & de race, avec les causes de leur extinction, & enfin sur les Geans devenus tels par maladie, & par un dérangement du méchanisme de l'accroissement, dont il rapporta les causes, & des exemples qu'il faut voir dans le mémoire même.

L'Académie, conformement aux intentions de M. le Duc de Luxembourg, Protecteur, avoit proposé pour sujet du prix de cette année en matiere de Physique *le principe de l'ascension des liqueurs dans les tuyaux capillaires, & son application à divers phénomenes qui en dépendent.*

Les mémoires qu'elle a reçus n'ayant point paru remplir suffisamment le sujet proposé, elle s'est déterminée à differer ce prix à l'année prochaine. Les Auteurs pourront de nouveau envoyer leurs ouvrages, avec les additions & corrections nécessaires, & seront également admis au concours; le prix sera distribué avec celui d'histoire.

Quant à celui-ci, l'Académie ayant remarqué que le programme d'histoire pour 1748 offroit trop de matiere pour une dissertation d'une heure de lecture, a jugé à propos de le partager; on ne sera obligé de remplir pour le prix de 1748 que les

Digitized by Google

deux premiers articles. Les deux derniers sont reservés pour une autre année, afin de donner aux Auteurs le tems de faire les recherches nécessaires. Le sujet du prix pour 1748, sera donc

1°. *Quelle étoit la situation topographique de la nouvelle Neustrie, ou de cette partie de la Neustrie appellée depuis Normandie, ses bornes, ses villes, ses ports, ses places fortes & leurs noms, lorsque les Normands après plusieurs incursions dans le Royaume, se fixerent en 912 dans cette Province.*

2°. *Par rapport à la Religion, s'il n'y restoit pas quelques traces du Paganisme, des temples des faux Dieux, & des cérémonies qui tinssent du culte des Gaulois & des Romains.*

Les mémoires seront écrits en latin ou en françois au choix des Auteurs qui les enverront à l'adresse, ainsi que sous la forme & dans le terme qui ont été indiqués dans le Mercure de Novembre 1746.

Digitized by Google

LE Bel esprit allié avec l'ignorance,

ALLEGORIE.

Le sçavoir, l'érudition,
Ont eu leur prix dans tous les âges;
Ce n'étoit pourtant que des sages
Qu'ils attiroient l'attention;
Le reste des mortels dans les foibles hommages
Qu'ils rendoient au monde sçavant,
De ses travaux le plus souvent
Connoissoit peu les avantages;
L'ignorance au contraire en son vaste tripot
De la foule en tout tems se voyoit respectée;
Mais devant le sçavoir un peu déconcertée,
Elle avoit bouche close & n'osoit dire mot;
Sa vanité souffroit; elle en étoit honteuse;
Aussi dit-on qu'un jour pour venger son honneur
Elle entreprit (la paresseuse)
Non pas de travailler; le travail lui fait peur;
Mais de rechercher l'alliance
De quelqu'un qui sans rien sçavoir,
(Car on ne sçauroit tout avoir)
Du sçavoir eut pourtant la frivole apparence:
Elle lorgne un jeune éventé

Qu'elle entend discourir de tout à l'avanture,
Et décider de tout d'un air d'autorité;
Il sçavoit peu de chose, & même sa science
Approchoit fort de l'ignorance;
Grand parleur, s'il en fut jamais,
Et qui pour la paresse avoit de grands attraits,
Bel esprit en un mot, pour bon c'est autre chose,
Aussi ce ne fut pas sans cause
Que l'ignorance le charma,
Et qu'à son tour elle l'aima:
Bons amis sitôt qu'ils se virent;
Très-étroitement ils s'unirent,
Et de leur tendre liaison
On vit naître soudain plusieurs discours critiques,
Maints ouvrages périodiques,
N'ayant ni rime ni raison,
Récités tous les jours en forme d'oraison,
De grands riens enfermés en de belles paroles,
Des contes bleus, des fariboles,
Des jeux de mots d'où découle l'ennui,
Et tous les tours guindés qu'on affecte aujourd'hui.
Mais les utiles connoissances,
Qu'on puise dans l'antiquité,
L'étude de la vérité
Sont pour eux des extravagances,
Qu'ils laissent débroüiller aux solides esprits

Digitized by Google

Dont ils méprisent les écrits,
Tels sont les fruits nouveaux de l'illustre alliance
Qu'avec le bel esprit contracta l'ignorance.

De Rhins Doyen des Avocats de S. Etienne en Forêt.

DISCOURS sur ces paroles. On n'est pas moins heureux dans les conditions les plus médiocres que dans les plus relevées. *Par M. Ailhaud fils, Legiste d'Aix.*

IL n'est rien de plus ordinaire que d'entendre les hommes se plaindre de l'état où la Providence les a fait naître. Aveugles & injustes tout ensemble, ils voudroient posséder les biens de toutes les conditions & n'être en prise à aucuns des maux qui y sont attachés : ils ont beau monter & être portés sur les aîles de la fortune au-dessus de tous les autres, ils s'imaginent toujours que leur condition est la plus malheureuse. Tout ce qui brille à leurs yeux les enchante, & le triste exemple de ceux qu'ils voyent au milieu des faux biens qu'ils recherchent, consumés de soucis & de craintes, n'a pas de-

Digitized by Google

quoi les détromper. Comment puis-je être heureux, dit l'artisan & le laboureur ? Un travail pénible & assidu est l'unique ressource à mon indigence, tandis que le Grand tranquile dans le sein de la volupté se rassasie du fruit de mes travaux. Heureux mille fois le pauvre ! dit le riche; s'il va fouiller dans le sein de la terre pour la rendre fertile, il a le plaisir de voir croître sous ses yeux la récompense de ses travaux, il posséde ce qui lui suffit; pourquoi en souhaiteroit-il davantage ? Enfin tous également ingénieux à se tourmenter soupirent après une félicité imaginaire, où ils n'arrivent jamais, & se privent ainsi des avantages de leur état & ne goûtent pas ceux d'une situation plus florissante. L'un se plaint de l'obscurité de sa naissance, l'autre de la bassesse de son éducation; tel qui posséde une place distinguée dans la robe & qui vit avec tranquillité, envie la fortune d'un homme de guerre, qui a acheté d'une partie de son sang & payé de tous ses biens la dignité onéreuse à laquelle il est parvenu. L'Officier de guerre maudit à son tour l'envie qu'il a eûë de chercher son avancement dans les emplois de la guerre, & regrette les occasions qu'il a perdues de prendre un état plus paisible & plus convenable à ses interêts.

Digitized by Google

Erreur bizarre dont ils devroient se désabuser, en considérant que si leurs conditions ont des chagrins, elles ont aussi des agrémens qui en sont inséparables, & que si les unes ont des charmes capables d'attirer les cœurs, il y a dans les autres des douceurs plus propres à les satisfaire.

Tâchons donc de les guérir de ces differentes erreurs; arrachons le bandeau fatal dont l'avarice & l'ambition couvrent leurs yeux; parcourons les differentes conditions; faisons leur en connoître les avantages & les désagrémens; la juste proportion des biens & des maux qu'ils y trouveront achevera de les convaincre qu'on n'est pas moins heureux dans les conditions les plus médiocres que dans les plus élevées.

Tout sert à étendre l'amour propre des Grands, tout resserre celui des petits. Les respects & les hommages qu'on leur offre, tout ce qui les environne, suit ou prévient leurs desirs; une troupe d'honorables esclaves qui étudient leur goût pour les satisfaire, & qui essayent de leur en faire naître de nouveaux; une multitude de Courtisans qui se font une loi d'adorer jusques à leurs caprices, & un intérêt de leur prodiguer leurs applaudissemens; les adorations, pour ainsi dire, des petits, les

Digitized by Google

graces qu'on leur demande, l'empire absolu qu'ils ont sur les peuples, la magnificence & la délicatesse des plaisirs qu'ils ont rendus tributaires de leur grandeur, tout les avertit de leur puissance, tout leur annonce leur autorité.

Les petits au contraire ne trouvent rien qui ne les dégrade ; devoirs pénibles imposés par les supérieurs, contrainte fâcheuse, contradictions, préférences humiliantes, tout leur fait sentir leur foiblesse. Spectateurs de l'abondance & des plaisirs des Grands, ils sont donc les seuls à plaindre.

Mais voulez-vous sçavoir, aveugles mortels, victimes infortunées des erreurs qui vous ont séduits, à quel prix les Grands possédent tous ces avantages que vous leur enviez ? Approchez-vous plus près d'eux, franchissez la distance qui vous en sépare. Entrez dans ces cabinets superbes où se décide le sort des empires. Au milieu de cette pompe qui vous a éblouis regnent les soupçons, les allarmes, l'envie & les trahisons. Que de trouble, que d'agitation, que de peines accompagnent tant de puissance ! Les chagrins & les noirs soucis sont assis avec le Souverain sur le trône ; le diadême qui orne son front auguste n'est armé que de pointes & d'épines

Digitized by Google

qui le déchirent : ici des ennemis déclarés dont il doit repousser la force, s'offrent à lui ; là des ennemis cachés contre lesquels il doit se précautionner ; ici les traités, les alliances, la paix, la guerre, le vice à punir, la vertu à récompenser. Les soins du dehors, ceux du dedans ne l'abandonnent jamais ; ils le suivent jusques dans ses plaisirs, & tandis qu'environné des marques de sa puissance il se donne en spectacle à son peuple, il est le plus souvent agité des soucis amers & des peines cruelles qui l'empêchent de joüir de la liberté commune aux autres hommes. Est-ce à ce prix, hélas ! qu'il faut regner ?

Voyez ce Ministre puissant & en faveur, qui abbaisse & qui éleve à son gré ; enséveli dans des réfléxions profondes sur les plus importans évenemens ; y-a-t'il pour lui un tems de délassement ? Ce n'est pas pour lui que le jour finit & que la nuit commence. Les plus douces liaisons lui sont interdites ; le nom de pere, d'ami & d'époux n'ont rien à prendre sur son attention ; toujours partagé entre mille objets differens il doit sans cesse agir, méditer, former des projets, les exécuter dans des conjonctures difficiles, concilier l'intérêt du Prince avec l'intérêt ou l'avarice des particuliers, manier & mettre en usage tou-

Digitized by Google

tes les passions des hommes, la jalousie la vengeance, maintenir la paix au-dedan la terreur au-dehors, & remporter sur tou l'univers une victoire complette.

Dans un tumulte plus apparent & dar un mouvement plus convulsif que le pol tique, oserions-nous croire l'homme guer rier plus tranquile? Chargé du moindr évenement, il doit répondre, pour ain dire, du hazard & de la fortune; il doi agir & méditer en même tems, devine l'ennemi, se cacher à lui, le prévenir une vigilance toujours attentive doit lu faire tout prévoir, & sa valeur tout entre prendre; en un mot que de travaux pén bles à essuyer! Que de dangers! Que d'al larmes!

Ce n'est pas que je doute que ces état ayent aussi leurs plaisirs; comme ils on leurs peines, ils ont aussi leurs agrémens il est toujours doux de se voir le maîtr des autres aux dépens de son repos, & l poids de la grandeur, tout accablant qu'i est, ne laisse pas d'être agréable.

Mais en supposant que tous ces honneur fussent capables d'établir ici-bas le bon heur de quelqu'un, la médiocrité où son les petits leur refuse-t'elle ces mêmes res sources de vanité & de complaisance? S'il ne tiennent pas les hommes à leurs pied

Digitized by Google

ils les voyent du moins à leurs côtés, & ils s'appuyent également sur eux ; si les inférieurs ne fléchissent pas les génoux devant eux, la civilité remplace par son langage celui des respects & de la soumission. Ce ne sont point des tributs qu'ils reçoivent, mais des graces, & les graces flatent bien autrement que ce qui est dû. Enfin ils ne craignent point, comme ce Grand, de voir sortir des louanges qu'on leur donne le coup fatal qui les renverse, parce que ce n'est point la flaterie qui a ramassé autour d'eux les éloges purs & désintéressés qu'ils reçoivent.

Qu'y a-t'il après tout dans l'état d'un Grand de préférable à des conditions moins élevées ? A quoi lui sert cet amas d'inutiles respects, s'il ne fait que lui attirer l'envie & la jalousie de ses rivaux ? Et s'il est vrai, comme nous n'en sçaurions douter, que le repos d'une vie douce & tranquille soit toute la félicité de cette vie, quelle raison avons-nous de croire plus heureux ces Grands qui au milieu des délices du monde dont ils s'enyvrent, sont insensibles à tous les plaisirs, & sont sans cesse en proye à des inquiétudes renaissantes, que ceux qui dans le sein de leur médiocrité jouissent d'un bonheur toujours égal, & sont exempts des chagrins

& des craintes qui empêchent ce Grar de goûter les douceurs de son état ? O c'est pour les petits qu'est faite la tranqui lité ; c'est à vous, citoyens obscurs, qu le repos & la sûreté accordent toutes leu douceurs. Qu'on considére, par exempl la vie d'un de ces hommes que la natu a placés aux derniers rangs pour fourn aux besoins des autres hommes, & q payent à la sueur de leur front le pain do ils se nourrissent ; ensévelis sous le poi de leur travail, une telle vie nous parc accablée de peines, sans pourtant l'êtr On croiroit que Dieu n'a pas fait po eux les biens qu'il répand sur la terre, c pendant quelle douce consolation ne s glisse-t'elle pas ? Eloignés du tumulte de l'embarras des affaires, ils voyent co ler pour eux des jours purs & sereins ; i goûtent à longs traits les douceurs d'ur vie tranquille ; semblables à ces premie hommes qui vivoient dans cet âge plei d'innocence que les Poëtes ont appellé p excellence le *siécle d'or*, rien ne troub la pureté de leur bonheur ; leur somme est paisible, leur reveil aussi doux. Ils r reconnoissent d'autres revolutions qu celle des saisons. Les plaisirs doux & pe mis qu'offre la nature, fades & ennuyeu pour ce Grand, conservent tous leu agrémen

agrémens pour cet homme privé, & il n'y a même que les plaisirs innocens qui laissent une joie pure dans l'ame; tout ce qui la souille, l'attriste & la noircit: envain la volupté se rafine, envain la terre & les mers prodiguent ce qu'elles ont de plus précieux pour couvrir la table somptueuse de ce Grand, envain les jeux & les ris s'assemblent-ils dans cette Cour polie & magnifique, son cœur est insensible à tous ces plaisirs qu'un long usage lui a rendus inutiles; il y marche à pas lents; son appetit surchargé n'est plus piqué de rien, ses sens sont engourdis, au lieu que le goût des petits est éveillé par les moindres douceurs, & que ces douceurs ont toujours pour eux l'aiguillon de la nouveauté. Un repas domestique, des fruits arrosés des sueurs de leur front s'offrent à leurs cœurs vuides & alterés des véritables délices. La pauvreté, il est vrai, est le partage des petits, mais ne sont-ils pas dédommagés avec usure des richesses dont ils sont privés par cette santé robuste qui naît du sein même de l'indigence, & sans laquelle nous sommes hors d'état de goûter les plus grands plaisirs? Loin des dissolutions & des fureurs de l'amour, ces maladies qui sont la peine de la mollesse & de l'intempérance, n'approcherent jamais

Digitized by Google

de sa personne ; s'il céde quelque chose à ce doux tyran, & s'il lui défere quelqu'un des hommages que toute la nature lui rend, l'espérance, les refus, les impatiences, l'attente & les difficultés qui préparent & irritent son goût, lui rendent à la fin le plaisir plus piquant. Pour vous, Grands du monde, l'amour vous prodigue ses faveurs, sans vous donner le tems de les reconnoître ; comment pourriez-vous y être sensibles ?

Mais suffiroit-il pour consoler les petits que les Grands fussent insensibles au plaisir, si les Grands étoient aussi exempts de douleurs ? Accoûtumés, hélas ! à tout ce que les sens offrent de plus doux & de plus riant, la plus legére douleur déconcerte toute leur félicité, les moindres peines leur deviennent des afflictions insupportables ; leurs disgraces plus accablantes ; plus l'orgueil est excessif, plus l'humiliation est amére, leurs haines plus violentes, leurs infirmités plus affligeantes, leurs assujettissemens plus tristes. Elevés à vivre d'humeur & de caprice, tout ce qui les gêne & les contraint les accable ; ils sont par tout à charge à eux-mêmes.

Ce favori, ce Ministre est disgracié ; que son malheur est aigri par le grand nombre des spectateurs ! Il lit sur le front de

Digitized by Google

ses Courtisans même, qui élevent déja sur les débris de sa fortune les fondement d'une grandeur peut-être, hélas! aussi fragile & d'une gloire aussi périssable, une joie maligne, un reproche amer qui mettent le comble à son infortune; arrive-t'il quelque déroute à un particulier? Il lui est permis de partager ses peines avec un ami qu'il ne peut soupçonner de lui être attaché par d'autres liens que par ceux que l'amitié a elle-même formés, car qui goûte mieux que le petit la pureté de l'amitié? Pour qui ses signes sont-ils moins équivoques? Parmi les Grands, on le sçait, l'amitié n'est qu'un fantôme; ils en font un trafic pour se nuire les uns aux autres.

Enfin son cœur n'est point en prise à ces passions fougueuses qui regnent en tyrans sur celui d'un Grand. L'espoir séducteur, ni la crainte inquiéte ne troublerent jamais sa liberté. Héritier de ses peres il vit content de la médiocrité de sa fortune; tous ses desirs sont renfermés dans ce qu'il posséde; il regarde sans envie ce qu'il ne pourroit souhaiter sans extravagance. Pour vous, hommes élevés, idoles du siécle, rien ne vous suffit, parce que vous pouvez prétendre à tout; vous ne regardez jamais le nombre infini d'hommes que vous laissez derriere vous, mais toujours

Digitized by Google

ceux qui vous précédent, & du dépit d'en voir naissent ces inquiétudes qui vous dévorent & vous consument ; vous ne sçavez joüir de rien si ce n'est de vos malheurs ; faut-il s'étonner si vous ne pouvez joüir des douceurs du repos ?

Ouvrons donc enfin les yeux, ne nous refusons pas plus long-tems à la lumiere qui nous frappe de tous côtés. Contentons-nous des biens attachés à notre condition, sans chercher ailleurs un bonheur imaginaire. On n'est jamais ici-bas heureux & malheureux tout-à-fait ; & avouons qu'on n'est pas moins heureux dans les conditions les plus médiocres que dans les plus élevées.

ELEGIE.

Sejour cher à mon cœur, lieu témoin de flamme,
Qu'un adorable objet a fait naître en mon ame ;
Lieu qui vis mainte fois mes transports amoureux,
Quand Isméne daignoit favoriser mes feux ;
Sois témoin aujourd'hui des peines que j'endure
Isméne, ô désespoir ! mon Isméne est parjure ;
L'ingrate qui juroit de n'adorer que moi,

Me dédaigne, me hait au mépris de sa foi.
C'étoit sous ces ormeaux, en ce charmant bocage,
Que souvent à ses pieds je venois rendre hommage;
C'est ici que cent fois tombant à ses genoux,
Je lui dis, je vous aime & veux n'aimer que vous.
C'est ici que sensible, au moins en apparence,
Au feu dont mes transports peignoient la violence,
L'Infidelle feignant une pareille ardeur,
Nourrissoit le poison qui dévore mon cœur.
Que ses feintes douceurs avoient pour moi de charmes!
Mon cœur exempt d'ennuis l'étoit aussi d'allarmes.
Insensé que j'étois dans ma sécurité,
La perfide rioit de ma crédulité.
Après six mois entiers employés à lui plaire,
Isméne à mon amour réservoit ce salaire,
Et pour comble de maux, cet excès de rigueur
Ne sçauroit effacer l'ingrate de mon cœur.
Je voudrois, à mon tour, haïr, être parjure;
Le dépit me l'ordonne, & l'amour en murmure.
De la raison envain j'implore le secours;
La raison ne peut rien où regnent les amours.
Il n'est que le ciseau de la parque implacable,

Digitized by Google

Qui puisse mettre fin au malheur qui m'accable ;
Mourons : heureux du moins si d'un œil de pitié
Isméne voit l'effet de son inimitié !
Ainsi parloit Daphnis, & son ame abbattue
Est prête à succomber sous l'effort qui le tuë.
Isméne qui de loin avoit suivi ses pas,
Plus que lui-même encor redoutant son trépas,
Dont l'injuste rigueur n'avoit été que feinte,
S'approche, & sur son front voit la mort déj peinte.
A ce triste spectacle en proye à la douleur,
Vis, dit-elle, Daphnis, tu possédes mon cœur ;
Je t'aime, à ton amour si j'ai paru rébelle,
C'étoit pour éprouver si tu m'étois fidelle :
N'en doutes point, ingrat; c'est un de ces détours
De ces ruses qu'Amour autorise toujours.
Ce mépris apparent n'étoit qu'un stratagême
D'une amante qui craint de perdre ce qu'elle aime
Quand ma bouche à tes feux défendoit tout espoir
Mes yeux... hélas ! cruel, tu l'aurois dû prévoir
Quand ma bouche sembloit dédaigner ton hommage,
Oüi, mes yeux te tenoient un tout autre langage.
Non : ton cœur n'a jamais brûlé d'un si beau feu ;
Meurs, je sçaurai te suivre ; adieu, cruel, adieu.

Montier.

Digitized by Google

LETTRE sur les Revenans, à M. de . . . .

VOus ne me surprenez guéres, Monsieur, quand vous me dites que M. De . . . a dédaigné de repondre à la question que vous lui aviez faite sur les Revenans & autres visions. Il faut bien passer aux Sçavans un peu de défaut de complaisance. C'est dommage qu'à ses momens de loisir il n'ait pas voulu s'amuser à vous faire part de ce que ses immenses recueils & ses réflexions judicieuses pouvoient lui fournir sur cette matiere. Il s'en faut bien que vous trouviez chés moi les mêmes ressources ; je ne laisserai pas cependant de vous en dire un mot ; ne vous attendez point à une dissertation méthodique ; je vais vous tracer à la hâte & sans art ce que j'ai pû avoir remarqué là-dessus dans quelques-unes de mes lectures.

Ce n'est pas une question que de sçavoir si dans quelques occasions Dieu a permis des apparitions pour concourir aux desseins de sa Providence. L'Ecriture Sainte nous apprend que l'ombre de Samuel apparut à Saül, mais il faut mettre bien de la difference entre le très-petit nombre

Digitized by Google

de faits qui peuvent être appuyés ou d
cette autorité sacrée, ou qui ont quelqu
fondement respectable, & la quantité pro
digieuse de contes pueriles qu'a enfanté
l'imagination échauffée de quelques es
prits crédules. Ce n'est pas qu'il faille nie
que parmi ceux-là il n'y en ait qui ayen
dit la vérité, en assûrant qu'ils avoien
vû des fantômes ou telle autre chose, mai
ces apparitions étoient l'ouvrage de leu
imagination blessée, & non l'effet de l
réalité. En un mot, une telle apparitio
seroit un miracle, si elle étoit réelle, &
toutes les fois qu'un fait de cette natur
n'est point muni d'une autorité suffisant
qui en constate le miracle, & qu'il peu
s'expliquer par des causes physiques
il faut recourir à ce dernier moyen. Or i
est vrai qu'il y a certains endroits du cer
veau, lesquels étant affectés de telle o
telle maniere, excitent l'image d'un obje
qui n'existe point réellement hors de nous
& font que l'homme dont le cerveau e
ainsi modifié, croit voir un fantôme. Le
plus incrédules éprouvent semblable cho
se ou pendant leur sommeil, ou dans l'a
deur d'une fiévre chaude. Il faut donc con
venir qu'il n'est pas impossible qu'un hom
me qui veille, & qui n'est pas dans l
délire, reçoive en certains endroits d

Digitized by Google

cerveau une impreſſion ſemblable à peu-près à celle qui, ſelon les loix de la nature, eſt liée avec l'apparence d'un fantôme. Dès qu'ils auront avoué cette poſſibilité, pourront-ils répondre que jamais, en ne dormant pas, un fantôme ne ſe produira devant eux, & qu'une certaine combinaiſon d'atômes agités dans leur cerveau ne puiſſe préſenter à leurs yeux l'image effrayante d'un homme ou d'une bête, quoiqu'ils ſoient d'ailleurs convaincus qu'un eſprit, ni l'ame d'un mort n'auroient aucune part à cela ? Ce ſeroit donc juger témerairement que de croire qu'il n'y a rien de vrai dans les apparitions dont tant de livres ſont remplis. On convient que les perſonnes ſujettes à des vapeurs, celles qui ont beaucoup d'ardeur dans le ſang, croyent ſouvent voir ce qu'ils ne voyent pas : leurs ſens leur font illuſion ; d'ailleurs de toutes les paſſions la peur eſt celle qui affoiblit davantage le jugement, elle groſſit les objets, elle donne du corps aux imaginations, & elle fait tomber dans des inconvéniens effectifs par la crainte qu'elle inſpire pour ceux qui ne ſont qu'imaginaires.

Quelle choſe, dit Plutarque, * eſt

* Au Traité contre l'Epicurien Colotes. Je me ſers de la traduction d'Amiot.

» plus évidente, plus connuë de tout le
» monde, que ce que les malades de mé-
» lancholie, & qui ont le cerveau troublé,
» & le sens transporté, pensent voir & ouïr
» choses qu'ils n'oyent, ni ne voyent,
» quand l'entendement vient à être ainsi
» altéré & transporté? Comme celui qui
» dit,

» Femmes * ayant des habits noirs me dardent
» Contre les yeux brandons de feu qui m'ardent.

Le même Auteur parlant de plusieurs prodiges dont les histoires anciennes faisoient mention, s'exprime ainsi. » Mais ** » là où l'histoire nous force d'en croire » quelque chose par le récit de plusieurs » graves témoins dignes de foi, il faut » dire que c'est quelque passion differente » des cinq sens de nature, laquelle engen- » drée en la partie imaginative de l'enten- » dement tire à soi l'opinion, ne plus, ne » moins qu'en dormant bien souvent il » nous semble que nous oyons ce que nous » n'oyons pas, & que nous voyons ce que » nous ne voyons pas.

La réponse de Cassius à Brutus, qui lui racontoit sa vision, ne viendra pas ici

* Euripide en la Tragédie d'Oreste.
** Dans la vie de Coriolan.

Digitized by Google

moins à propos. » Nous * tenons, dit il, » en notre secte de Philosophie ** que nous » ne souffrons ni ne voyons pas à la vérité » tout ce que nous pensons voir ou souf- » frir, & que c'est chose bien incertaine & » trompeuresse que le sens naturel de l'hom- » me, & que l'entendement qui est enco- » re plus leger & plus soudain le remuë & » le tourne plus facilement sans matiere, » ne sujet aucun, en toutes formes & tou- » tes especes, ne plus, ne moins qu'on im- » prime facilement sur de la cire, & par » ainsi, qu'il est bien aisé à l'ame de l'hom- » me, laquelle a en soi ce qui fait & qui » reçoit l'impression de diversifier & diffe- » rentier une chose par elle-même, ce que » nous montrent assés évidemment les di- » verses mutations des songes qui nous » viennent en dormant, que la partie ima- » ginative ou l'appréhension de notre en- » tendement de bien petit commencement » tourne en toutes especes d'accidens, pour » ce que le naturel de notre entendement » est de toujours se mouvoir, & son mou- » vement n'est autre chose qu'imagination » ou appréhension : mais encore y a-t-il » davantage maintenant en toi, c'est que

* Plutarque dans la vie de Brutus; je me sers de la traduction d'Amiot.

** C'étoit l'Epicurienne.

» le corps travaillé tient par nature l'enten
» dement suspendu en transe & e
» trouble.

Quant à ceux qui se vantent de procure
des visions, ils comptent beaucoup san
doute sur le secours de l'imagination d
ceux qui s'adressent à eux. Ils sont con
vaincus qu'ils viennent l'esprit préoccup
des objets qu'ils demandent à voir, & qu
cette préoccupation jointe à la terreu
qu'inspirent les cérémonies prétendu
magiques, produit presque toujours un ef
fet extraordinaire sur les sens. Combie
sont ils encore aidés par l'artifice humai
qui produit des choses très-surprenantes
Car sans parler de tant de secrets de Ma
thématiques, les personnes simples ne
laissent-elles pas tromper par des artific
assés grossiers? C'est ordinairement à celles
ci que l'on s'addresse pour les apparition
Il ne faut pas douter qu'elles n'en ayen
effectivement, & qu'elles ne soient dan
la bonne foi sur ce qu'elles racontent. C'e
pourquoi l'on ne doit pas être surpris qu
certaines croyances ayent eû une si gran
de vogue; l'ignorance si généralement ré
panduë pendant plusieurs siécles pouvo
elle démêler le naturel d'avec les apparen
ces du prodige? Combien de gens encor
dans un siécle aussi éclairé que le nôtre

Digitized by Google

laisseroient surprendre, & s'imagineroient qu'il y a du surnaturel, s'ils voyoient dans les ténébres de la nuit des caracteres formés par des traits de flâme, ce qui n'est que le simple effet d'un phosphore?

Au reste la croyance du retour des esprits & des lutins est très-ancienne. Il y avoit dans la Grece de vieilles femmes * qui gagnoient leur vie à lire certaines formules de prieres, afin de purifier les maisons & les personnes. Selon l'opinion de plusieurs Sçavans, ** Cherestrata mere d'Epicure étoit une de ces Exorcistes. Il y avoit des Poëtes fameux qui composoient des formules d'expiation. Vossius croit qu'Epimenide est de ce nombre; on croyoit que le souffre avoit une propriété particuliere pour purifier les lieux immondes, & donner la chasse aux esprits malfaisans. Plutarque pensoit que cette opinion étoit fondée sur le rapport qu'a l'odeur du souffre avec celle que laisse la foudre dans l'endroit où elle tombe.

Il y avoit des Temples destinés à conjurer les ames des morts. C'est encore Plutarque

* Ce métier devoit être fort vil, puisque l'Orateur Eschines, fils d'une femme qui l'avoit exercé, essuya de la part de Démosthéne des reproches honteux sur ce sujet.

** Voyez du Rondel. *De vita & moribus Epicuri.*

Digitized by Google

qui nous l'apprend dans la vie de Cimon. Il dit que Pausanias tourmenté par le fantôme de Cléonice, jeune fille de Bisance, qu'il avoit tuée par mégarde, se rendit dans la ville d'Heraclée où il y avoit un de ces Temples; il y conjura l'ame de Cléonice, & la pria de s'appaiser. Elle lui apparut sur le champ, & l'assûra que dès qu'il seroit arrivé à Sparte il seroit délivré de ses maux.

Les Romains qui ne furent pas moins superstitieux que les Grecs, adopterent les mêmes cérémonies: ils eurent aussi leurs prieres destinées à chasser les spectres. C'est ce qu'on appelloit *Carmina* * *Lustralia*. Ils avoient une fête qu'on appelloit *Lemuria* du nom des Lemures qui étoient des spectres que l'on s'imaginoit venir de nuit pour effrayer les vivans; elle se célébroit le neuvieme de Mai; on faisoit des sacrifices pendant trois nuits pour appaiser ces prétendus fantômes qui n'étoient autre chose que les manes des défunts. Pendant le tems de cette fête on fermoit les Temples des Dieux, & l'on ne faisoit point de mariage.

* Ovide dit dans le Livre II. *De Arte amandi.*
Et veniat quæ lustret anus lectumque, locumque
Præferet & tremula sulphur & ova manu.

Les Chinois croyent aux revenans :* ils en font plusieurs histoires, & ils poussent la crainte des apparitions encore plus loin qu'en Europe. Les Siamois ne les craignent pas moins, ** & pour prévenir les apparitions des morts, ils portent des viandes sur leurs sepultures, & ils font des aumônes pour eux.

Les peuples de l'Isle Mariane étoient aussi très-susceptibles de cette peur des revenans ; leur imagination en paroissoit troublée, effrayée même jusqu'à appréhender le mauvais traitement des spectres. Ces peuples n'avoient cependant aucune idée de la Divinité, & les premiers Missionnaires n'y trouverent aucune trace de Religion. ***

Je conclus, en me rangeant au sentiment de ceux qui croyent que les opinions sur les revenans, les apparations, les horoscopes, dominent plus ou moins dans les differentes parties du monde, selon que les Sciences y ont fait plus ou moins de progrès. C'est pour cela que dans les monta-

* Voyez Lettres curieuses & édifiantes des Missions étrangeres, tom. XV. p. 134.

** Voyez Cérémonies & Coûtumes religieuses des peuples idolâtres.

*** Voyez Histoire des Isles Marianes, &c. par le P. Charles le Gobien, Jésuite.

Digitized by Google

gnes d'Ecosse, dans la Laponie, on ajoute beaucoup de foi aux enchantemens magiques, & que dans la plus grande partie de l'Asie, la science la plus en vogue & la plus respectée, est celle de connoître les Amulettes, les Talismans & les nombres occultes.

D. L. C. à Vaureas.

PRIERE A BACCHUS.

DIgne éleve du vieux Silene,
Si tu ne prends soin de mes jours,
Je crains qu'une amoureuse peine
N'en termine le cours.
Ote-moi toute idée
D'amour & d'hymenée;
Fais que je ne pense qu'en toi,
Et que joyeux sous ton empire,
Sans cesse l'on m'entende dire,
Je vis content, amis; je boi.

Digitized by Google

LETTRE IV.

Sur la formation du Tonnerre.

APrès avoir réfuté, Madame, les differens systêmes qu'on a publiés sur le Tonnerre, il me reste à exposer mon sentiment. Je profiterai des explications des autres, & sur-tout de celle du P. du Fesc.

Le Soleil qui paroît sur la voûte azurée,
Lance de ses rayons la matiere enflâmée;
Les sels & la vapeur se meuvent à la fois,
Ils s'élevent dans l'air; par leur different poids
Dans ce vaste Elément leur place est désignée;
De nous la vapeur lourde est le moins éloignée.

Un enfant délaie du savon dans de l'eau, il l'étend, le dilate, le raréfie par le soufle qu'il tire de ses poumons. Le volume s'accroît, l'air résiste de tout côté, une bouteille se forme, l'excès de sa légereté la fait voler dans le fluide qui la porte, elle va, revient, monte, descend, mais l'air qui la forme l'enfonce, elle disparoit, telle est la vapeur.

Premierement le Soleil darde ses

Digitized by Google

rayons ; ils pénetrent les corps qu'ils ren contrent ; réfléchis ils s'élevent & emme nent les parties qu'ils avoient ébranlée en entrant dans les pores de l'eau. Les mo lécules détachées montent avec les rayon qui les entraînent.

Secondement l'air est fluide, & dès lors composé de ballons qui tournent a tour de leur centre ; le Soleil en se levan les presse, il augmente leur activité, il veulent se dilater, ils ne peuvent le faire sans froisser les surfaces qui leur résistent ils en attirent les parcelles & les font mou voir avec eux ; la force centrifuge qu'il leur communiquent, étant plus grand que leur gravité, les soutient, telle un boule de métail placée dans un Globe d carton creux qu'on agite avec une fronde s'éloigne le plus qu'elle peut de la terr malgré son excès de pésanteur sur les corp qui l'environnent.

Le ballon chargé se raréfie & cesse d'ê tre en équilibre avec le voisin ; plus lege il prend le dessus & continueroit de mon ter s'il n'arrivoit en des lieux où l'air moin grave, mais plus élastique, le tient suf pendu avec sa proye ; alors arrive-t'il quel que variation dans l'atmosphere ?

Il s'éleve, il descend, telle qu'on voit la plume

Plus légere que l'or sous un pareil volume ;
Tomber par des détours où le métail pésant
N'annonce & ne prédit sa chûte qu'en tombant.
Quelques sels volatils des huiles & des souffres
Pour suivre la vapeur abandonnent leurs gouffres ;
Par Borée inconstant tous ces corps dispersés,
Sont quelquefois dans l'air par Borée entassés.

Ainsi dans les pays où il se trouve beaucoup de nitre, comme sont la Sicile, le Royaume de Naples & une partie de l'Islande, le Tonnerre tombe plus fréquemment qu'ailleurs. *

Souvent dans ces monceaux la vapeur est criblée
Par les souffres, les sels, l'exhalaison mêlée.
Leurs ballons en nature en masse differents,
Se heurtent dans les airs, y forment des ferments.
Ainsi que le vainqueur sur terre & sur Neptune
S'empare du butin offert par la fortune,
Tels on voit nos ballons par d'autres combattus,
S'enrichir du débris des tourbillons vaincus.
L'ennemi qui succombe & qu'anime la gloire,
Fait par des flots de sang acheter la victoire.
Tel un tas de ballons des autres détachés,
Se dilate & reprend ses ballons arrachés ;

* Le P. Schott. Phy. cur. par. 2. l. 11. p. 1124. dit, *expertus id sum in Italia.*

Digitized by Google

De-là ces feux subits qui serpentent la nuë,
Et jettent dans notre ame une horreur imprévu

Les globes par leur mouvement turb
naire excitent encore des courans d'air,
moyen desquels la fermentation au
mente.

Ces nouveaux Aquilons pressent avec roideur
Et les sels sulphureux & l'humide vapeur.
Des souffres plus légers la force centrifuge
S'étend & nous prépare un ténebreux déluge;
L'eau tombe goute à goute, & déja les torrens
Sortent à gros boüillons des Cieux étincelans.

L'exhalaison se hâte-t'elle de repous
l'eau? L'air enfle le ballon, le globe
raréfie; trop dilaté il se comprime, de
naissent les vagues qui s'élevent & s'abai
sent, s'étendent & se resserrent.

Tout ballon en lui-même est semblable au nuag
Et tout globe contient des semences d'orage;
Les souffres & les sels, le nitre, renfermés,
Etendus quelquefois & tantôt comprimés,
Fermentent à l'envi; le tourbillon s'allume,
Il s'enflâme, il vomit une rougeâtre écume.
Il se dilate, il creve; un feu noir à l'instant

Digitized by Google

Dans le brouillard épais à grands flots se répand ;
De foudres & d'éclairs la nuë environnée
Par mille serpentaux se trouve sillonnée.

Le globe rompu imprime un mouvement aux ballons de lumiere ; la flâme brille, l'air frappé ébranle l'air voisin, le son est porté par les globules dont l'agitation l'excite.

Lorsqu'un chasseur remplit d'épouvante la forêt embrasée par les coups qu'il tire, les arbres repetent les sons bruyans que le salpêtre a formés, ainsi les brouillards & les bois rapportent souvent les éclats du Tonnerre.

Les eaux qui s'entassent selon leur different poids, tombent & ont très-peu de prise sur l'exhalaison, qui étant enflâmée leur résiste avec force ; plus le nuage est éloigné de nous, plus il y a de goutes qui se joignent en chemin, & moins la pluie est menuë. Mais lorsque le pere des glaçons, l'hyver, vient attrister la nature, les rayons du Soleil sont peu actifs, parce qu'il les darde obliquement sur notre hemisphére. La vapeur qu'ils enlevent ne s'éloigne pas beaucoup des corps dont elle est arrachée, elle retombe goutes à goutes, de même lorsqu'il tonne après une chaleur excessive, la pluie est plus grosse

Digitized by Google

que quand la foudre n'a été précédée que d'une chaleur médiocre.

Le nitre qui quelquefois se précipite avec la vapeur qu'il surcharge, pénetre, glace, pourroit former ces corps qu'on appelle *carreaux*. En effet leur possibilité est démontrée par l'existence de la grêle qui souvent s'élance des Cieux sous un volume énorme ; les canaux ne sont donc que des mélanges de souffre, d'eau, de bitume, gelés dans l'air. J'avoue que leur chute doit être plus rare que ne croit le vulgaire, & leur forme differente de celle qu'il leur attribuë. C'est par exemple une erreur de penser que ce qu'on montre à Enfisheim comme un carreau, en soit un véritable, c'est une pierre frappée de la foudre. Le Tonnerre en la pénétrant a changé la configuration de ses parties internes, elle étoit peut-être rouge, il l'a noircie.

Après que les globules dilatés ont formé dans les airs plusieurs cercles excentriques,

La vapeur se décharge, & les sels entassés
Par sa chute aussi-tôt se trouvent moins pressés ;
Des globes enflâmés la fureur qui persiste
Ne trouve plus dans l'air de corps qui lui résiste ;
Du foudre on n'entend plus les effroyables sons.
Telle on voit tous les jours tonner dans les canons

Par le métail épais la poudre comprimée
Qui s'allume sans bruit. n'étant pas renfermée.

Tout est calme, les globes sont moins chargés de nitre, leur pésanteur diminuë, leur ressort augmente, ils s'élevent, surtout si quelque vent seconde leur orgueil, leur ressort se debande, il n'est plus.

Voilà, je crois, l'idée qu'on doit avoir de la formation du Tonnerre; avant que d'examiner les differens effets de la foudre, & d'en assigner les causes, souffrez, Madame, que je repare une omission qui m'a échappé dans ma premiere lettre. J'y ai observé que les lieux frappés de la foudre étoient sacrés chés les anciens, mais j'ai oublié de vous dire que les Romains purifioient ces endroits en y immolant une brebis de deux ans, *bidens* *, que les augures ** se servoient du Tonnerre pour predire l'avenir, & qu'enfin selon Pline il n'étoit pas permis de brûler les corps de ceux sur qui le Tonnerre étoit tombé.*** Il paroit néanmoins par la Tragédie des Sup-

* De-là l'endroit frappé s'appelloit *Bidental.* Perf. Sat. 2. v. 27. Comet. front. vit. gram.

** Nieuport en parle dans son Traité sur les Coûtumes des Romains, il cite Virg. Æn. 9.

*** Pline dit, *Ita examinatum (fulmine) cremari fas non est. Condi terrâ Religio tradidit.* Hist. Nat. l. 2. ch. 54.

pliantes d'Euripide, que ce n'étoit pas un point de Religion chés les Grecs, puisqu'Evadné se jette dans le bucher où on avoit mis Capanée son époux frappé de la foudre devant Thebes. Je suis, &c.

Les mots des Enigmes & du Logogryphe du Mercure d'Octobre sont *les Souliers*, *la Peinture*, *le son de la voix* & *Couronne*. On trouve dans le Logogryphe *Cour*, *corne*, *non*, *roc*, *ronce*, *cœur*, *orne*, *Roüen*, *encor*, *Ré*, *cruë*, *Cor*, *roüe*, *cure*, *ruë*, *Cône*, *or* & *None*.

ENIGME.

J'Ai le singulier avantage
D'être utile au fol comme au sage ;
J'ai quelquefois deux pieds, parfois je n'en ai qu'un,
Et par d'autres fois point ; je suis assés commun
En un grand comme en un petit ménage,
Sans néanmoins être toujours d'usage,
Quoique toujours je sois dans la maison ;
L'on ne fait cas de moi, que dans une saison,
Et bien que je ne sois volage,
L'on me tient toujours en prison.

AUTRE

Digitized by Google

AUTRE.

JE ſuis un animal incommode & craintif;
Le moindre bruit, le vent le plus chétif,
Un phantôme, un rien m'inquiéte;
Pour m'allarmer il ne faut qu'un enfant;
Un atôme à mes yeux eſt une groſſe bête;
Une mouche eſt un élephant;
Je me mets en fureur pour une bagatelle;
Je ſuis toujours au guet, toujours en ſentinelle,
Pour éviter le ſort d'une Divinité
Qui d'un air ſérieux, dans le céleſte empire
Aux autres Dieux jadis apprêta bien à rire,
Les regalant de gente nouveauté.
Mais voici le pis de la choſe;
Les peines que je prends dans ma ſotte frayeur,
Pour m'épargner certain malheur,
En ſont ſouvent la principale cauſe;
Oüi, ſouvent je n'en dois la doſe
Qu'à mon chagrin, qu'à ma rigueur.
Les excès défiants de ma mauvaiſe humeur
Réaliſent le mal, au lieu de m'y ſouſtraire.
On ne penſoit pas à le faire;
J'en donne le deſſein vengeur.
Que ton étoile & ton bon caractére
T'en préſervent, ami Lecteur.

E

Digitized by Google

AUTRE.

Je suis dans les liens, pour tenir en prison
Un corps qui bien souvent n'entend pas la rai
Je suis en même tems & convexe & concave ;
Je voyage souvent bien au-delà des mers ;
Mon captif est chéri chés les peuples divers ;
Je suis fort ami de la cave.

J. F. C. de Semur en Aux

LOGOGRYPHE.

Ma tête est dédaigneuse, & sans cœur je fiere ;
Portant le feu, je fais trembler même les R
Mais je porte tout à la fois,
En certain cas de quoi les faire.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX-ARTS, &c.

ON imprime & on mettra inceſſamment en vente un ouvrage nouveau digne de l'attention & des ſuffrages du public. Ce livre intitulé *le Comédien*, contient des réfléxions judicieuſes, des vûës fines ſur la Comédie & le Jeu des Acteurs. L'Auteur ſçait démêler habilement les ſources du plaiſir que nous prenons à la repréſentation des ouvrages dramatiques, les cauſes qui concourent à l'augmenter ou à le diminuer, toutes nuances difficiles à ſaiſir, & qui ne pouvant être l'ouvrage que d'un eſprit pénétrant & d'un goût fort délicat, doit par cette raiſon plaire à tous les lecteurs de bon goût qui s'intéreſſent au ſuccès de nos ſpectacles. M. Remond de Sainte Albine, déja connu avantageuſement dans la Litterature par ſes productions & par ſes connoiſſances dans les ſciences & dans les Belles Lettres eſt l'Auteur de ce livre. Il nous en communiqua il y a deux ans quelques chapitres qu'il nous permit d'imprimer dans le Mercure; ces mêmes chapitres ont été

Digitized by Google

depuis considérablement retouchés, ainsi l'Auteur aura encore plus de droit aux suffrages qu'il a déja obtenus. On n'a d'ailleurs rien négligé pour le matériel de l'ouvrage; il sera imprimé en deux volumes *in*-8°. beau caractére, beau papier, le tout orné de jolies vignettes. En un mot l'impression fera honneur à notre Typographie, comme l'ouvrage en fera à notre Litterature; il sera en vente incessamment.

OBSERVATIONS intéressantes sur la cure de la goûte & du rhumatisme, de Messieurs *Frederic Hoffman*, *V*... & *James* Docteurs en Médecine, *à Paris in*-12. 1747 chés *Briasson*.

On a vû si souvent des empiriques présenter des recettes trompeuses, & les vanter avec d'autant plus d'éclat qu'elles regardoient des maux incurables, qu'en entendant parler de *cure de la goûte* on se défieroit des promesses de l'Auteur, si l'on ne voyoit à la tête du Livre le nom de deux Médecins aussi célébres. Ce ne sont point ici des systêmes, toujours dangereux en Médecine, que l'on propose; ce sont des observations, c'est le résultat de plusieurs expériences faites par des gens appliqués & intelligens. Les trois Médecins dont on donne ici les observations ont

Digitized by Google

ſuivi des routes differentes dans le traitement des maladies dont il eſt queſtion ; ce qui ne prouveroit rien contre leur méthode, car la nature peut avoir pluſieurs differens moyens pour ſoulager les malades. M. V... lequel a voulu garder l'incognito pour le public, mais dont les obſervations ont été conſtatées à l'Editeur de façon à ne laiſſer ſur ce ſujet aucun doute, M. V... très-verſé dans la pratique de la Médecine, guériſſoit toutes les eſpéces de rhumatiſmes avec des ſuccès tout-à-fait ſurprenans par une méthode qui ne l'eſt pas moins ſuivant nos uſages ; il ordonnoit des ſaignées ſi amples qu'il faiſoit en trente-ſix heures tirer vingt livres de ſang à ſon malade. M. James dont on traduit ici un ouvrage imprimé à Londres en 1745, ſuit une methode toute differente ; il prétend que la goûte & les rhumatiſmes ſe guériſſent par l'uſage des remédes mercuriels ; ſon ſentiment eſt fondé ſur des obſervations qui lui ſont propres & qui méritent l'attention des Praticiens. M. Hoffman marche par une autre route. L'averſion que les Allemands ont contre la quantité de ſaignées qu'on eſt dans l'uſage de faire en France, & qu'un de leurs Auteurs appelle *Medicina Carnificino Gallica*, ne lui auroit pas permis d'adopter la

Digitized by Google

methode de M. V... Il remarque cependant que la saignée convient mieux en France dans la cure du rhumatisme & de la goûte commençante que dans les pays voisins du Nord, à cause du tempérament sanguin de nos compatriotes, & il ajoute & prouve par plusieurs citations d'Auteurs célébres, que ce remède réussit très-bien en France, tant comme curatif que comme préservatif. On trouve ici ce que cet Auteur célébre a dit du rhumatisme & de la goûte, & pour rassembler tout ce qu'on trouve dans ses ouvrages sur cette matiere, on y a joint celles de ses consultations qui ont rapport à ces maladies.

Ainsi ce livre est un recueil utile de ce que de fort habiles gens ont pensé sur une matiere si intéressante pour la santé, & le public doit être obligé aux soins de M. *Bruhier* qui a rassemblé les differentes parties de cette collection, & qui a traduit les traités & les consultations qui la composent, & a corrigé & arrangé l'ouvrage de M. V... suivant la permission qui lui en avoit été donnée par l'Auteur même.

Le siége de Bergopsoom, Poëme, dédié à M. le Maréchal de Lowendalh.

L'importante conquête de Bergopsoom a fait naître beaucoup de vers. Elle a reveil-

Digitized by Google

lé le zéle de nos Poëtes, & l'on a éprouvé dans cet évenement, que s'il n'y a pas beaucoup de bons Poëtes, il y a au moins beaucoup de bons François. Nous avons lû avec plaisir le Poëme dont nous annonçons ici le titre. Comme le style fait le principal mérite d'un ouvrage de cette nature, pour mettre les lecteurs à portée de juger des talens de l'Auteur, nous allons transcrire ici l'endroit où il parle de l'ouverture de la tranchée.

On franchit les guérets, les dunes, les montagnes,
A ce bruit le pasteur déserte les campagnes,
Et d'un pas gemissant, messager de l'horreur,
Jusques dans Bergopsom va porter la terreur.
On arrive; on étale en ces plaines de sable
D'un projet si hardi l'appareil formidable.
Il tonne. Lowendalh, prompt à se garantir,
Assiége des remparts qu'il ne peut investir,
Et parcourant de l'œil un favorable espace,
Fait tracer à l'entour la perte de la place.
Toi, Maurice, l'appui d'un projet aussi grand,
Sur les bords de la Meuse arrête Cumberland.

. . . .

Pendant que de la nuit l'inégale courriere
Regne sur le silence & fournit sa carriére,
Le Héros fait creuser par cent guerrieres mains

Ces ſentiers tortueux, ces remparts ſoûterrains,
Ingénieux Dédale & nouveau labyrinthe,
Par où juſqu'au glacis on circule ſans crainte.
La plaine ainſi changée en de vaſtes ſillons
A l'abri du tonnerre a mis nos bataillons.
Derriere des remparts de terre & de faſcines
Cent monſtres foudroyans, infernales machines,
Embraſent l'Hémiſphére & font partir la mort.
La place vainement oppoſe un feu plus fort :
Tout brûle, tout périt. La flamme impitoyable
Dévore l'habitant, innocent ou coupable.
Son toit frappé l'écraſe, & tombant en éclats,
La bombe par les airs fait vôler le trépas.
Tout un peuple tremblant, que la mort environne,
Jouet infortuné des fureurs de Bellonne,
Fuit des lieux autrefois ſi chers à ſes regards,
Heureux, s'il n'eût point eu d'invincibles remparts !
Il les regarde encore, & d'une voix mourante
Nomme dans ſes adieux ſa patrie expirante.

Œuvres de M. *Riviere du Freſny*, nouvelle édition corrigée & augmentée, *à Paris*, chés *Briaſſon*, Libraire, rue Saint Jacques à la Science, 1747, 4 vol. *in*-12.

Dissertation ſur la fiévre miliaire maligne, dans laquelle on en recher-

Digitized by Google

che les causes, & on indique la méthode de la traiter, par M. *Pinard*, Docteur en Médecine, aggregé au Collége des Medecins de Roüen, & Membre de l'Académie des Sciences, Belles Lettres & Arts de la même Ville, *à Paris*, chés *Grangé* Libraire au Palais, & *David* le jeune, Libraire ruë du Hurpoix.

SPONSALIA *Plantarum quæ speciminis Academici loco submittit Joan. Gustavus Walhom Calmariensis mense Jun.* 1746, Stockholm, *typis Laurent.* Salvii, *in*-4°.

MUSÆUM *Adolpho Fridericianum, quod speciminis Academici loco, publico bonorum examini submittit Laurentius* Balk Gevalia-Gestricius 31 Mai 1746, *Holmiæ, typis Laur.* Salvii, *in*-4°.

POESIES du P. Etienne *Fabretti* J. *à Lyon* chés les freres *Duplain*, *in*-8°. de 303 pages.

METHODE pour apprendre la Géographie, par M. *Robbe*. Nouvelle édition, tome II. *à Paris* chés Michel-Etienne *David*, *Didot* & *Nyon*, fils, Quai des Augustins, *in*-12.

DICTIONNAIRE universel, historique, chronologique, géographique & de Jurisprudence civile, criminelle & de police des Maréchaussées de France &c. *à Paris* chés *Quillau*, pere, rue Galande, 1747, 4 vol. *in*-4°.

Digitized by Google

Le libertinage combattu par le témoignage des Auteurs profanes, par *un Benedictin de la Congrégation de Saint Vannes*, dedié au Prince de Condé. Quatre volumes *in*-12, le premier de 393 pages, non compris l'avertissement de 95, le second de 656, le troisiéme de 736, & le quatriéme de 689. *A Charleville* de l'Imprimerie de P. *Thesin*, Imprimeur Libraire ordinaire du Prince de Condé, 1747.

Abregé de l'Histoire de France par feu M. *Bossuet*, Evêque de Meaux: Quatre volumes *in*-12, *à Paris* chés *Desaint & Saillant*, Libraires, 1747.

Pratiques Beneficiales, suivant l'usage général & celui de la Province de Normandie, autorisées par les Constitutions Canoniques, Ordonnances, Arrêts, & particulierement par ceux du Parlement de Rouen, & le sentiment des Auteurs les plus célébres sur la matiere des dixmes, &c par M. Charles *Routier* Avocat. *A Rouen* chés Pierre *Leboucher*, Libraire sous la galerie du Palais, 1745, *in*-4°.

Traité de l'Indult du Parlement de Paris, ou du droit que le Chancelier de France, les Présidens, Maîtres des Requêtes, Conseillers & autres Offi-

ciers du Parlement ont sur les Prélatures Séculieres & Régulieres du Royaume. Nouvelle édition revûë, corrigée & augmentée par feu M. le Président Cochet de Saint Valier. *A Paris* chés *Didot*, Quai des Augustins, à la Bible d'or, *Giffart*, ruë Saint Jacques, à Sainte Therese, *Barrois*, Quai des Augustins, à la ville de Nevers, & *Nyon*, fils, Quai des Augustins, à l'Occasion, 1747, trois volumes *in*-4°.

ELEMENS DE PHYSIQUE ou Introduction à la Philosophie de Newton, par G. J. *s'Gravesande*, traduits par C. F. *Roland de Virlois*, Architecte & Professeur de Physique & de Mathématique, 2 vol. *in*-8°. *A Paris*, chés Charles-Antoine *Jombert*, Libraire du Roi pour l'Artillerie & le Génie, Quai des Augustins au coin de la ruë Gist-le-cœur, à l'Image N. Dame.

L'ESTER ITALIANA, *o sia il libro di Ester tradotto in verso Italiano, colle annotazioni, in prosa, che Spiegano, e illustrano quasta sacra Storia. Dedicato a sua Eminenza il Sig. Cardinale Prospero Colonna di Sciarra da Clarione Nestorideo. P. A. in Venezia*, 1746, *in*-4°.

DISSERTATIO *Historica Medica de Saluberrimo Nuceria in Umbria erumpenti latice, accedunt cumplures prattico Medica*

observationes ac Sanationes, auctore Floria de Plumbis, *concive Nuceriano, Philosophi & Medicinæ Doctore*, Venetis, *apud Jose phum* Corona, 1745.

BREVE STORIA *della vita de Caterina Vizzoni Romana, che per ott' anni vest abito da vomo, in qualita di Servidore, la quale dopo vari casi essendo in fine stata uccisa, fu trovata pulcella nella Sezzione del suo Cadavero, di Giovanni* Bianchi, *Professore di Notonica, in Siena*, Venezia, *per Sim.* Occhi, 1744, *in*-8°.

HISTORIA *utriusque Testamenti, Auctore Carolo Antonio* Erra *Mediolanensi, Congregationis Clericorum Reg. Matris Dei. Tomus primus*, Neapoli, 1747, *in*-8°.

ORAZIONI *Sacre di Frate Bernardo Maria* Giacco *di Napoli Cappucino*, in Napoli, 1746, *in*-8°.

ELOGIUM *piis manibus viri summè venerabilis Domini* Hermanni *Vonder-Hardt, Cœnobii Mariæ Bergensis Præpositi, Orient. Ling. Profess. totius Academiæ Senioris, summi Philologi & Polyhistoris, publico Academiæ Juliæ Carolinæ nomine consecratum, Interprete Christiano Breithaupto Acad. Orat. & P. P.* Helmestadii, *ex officina* Schnortii, 1746, *in*-4°.

G. G. DRELINGII DIATRIBE *historica & critica de Miltiade per amiquo*

Digitized by Google

Christianorum Jure consulto ac defensore. Helmstadt, 1746, *in*-4°.

CHRISTIANI WILHELMI KASTNERI *Philosoph. & Med. D. Biblioteca Medica, Jenæ, Sumptu C. H.* Cunonis, 1746, 2 vol. *in*-8°.

LE THE' DE L'EUROPE, ou les proprietés de la Véronique, tirées des observations de M. *Francus*, Médecin Allemand, & de celles de plusieurs Médecins François, nouvelle édition augmentée, *à Reims*, chés P. & N. P. *Delaistre*, Libraires, 1747, *in*-12.

Gabriel *Martin*, J. B. *Coignard*, P. J. *Mariette* & Hippolite-Louis *Guerin*, Libraires, ruë Saint Jacques, vont imprimer une *Bible* en Latin & en François avec des Préfaces, des Dissertations & des notes litterales, critiques & historiques, pour faciliter l'intelligence de l'Ecriture Sainte, le tout tiré du Commentaire de Dom Augustin *Calmet* & des Auteurs les plus célébres, en 10 vol. *in*-4°. enrichis de cartes & de figures, 1748, *in*-4°. L'édition sera achevée dans l'espace de dix-huit mois à compter du premier Janvier 1748. Ils en proposent l'emplette par souscription. Le prix est de 72 liv. On payera 24 liv. en souscrivant, 18 liv. en recevant les trois premiers volumes au mois d'Avril 1748,

Digitized by Google

18 liv. six mois après en recevant les trois volumes suivans, & 12 liv. en recevant les quatre derniers. Les Souscripteurs auront soin de retirer leurs exemplaires dans le cours de l'année de la publication, sans quoi leurs avances seroient perduës. Ceux qui n'auront pas souscrit payeront l'ouvrage 100 liv.

EDUCATION CHRETIENNE, ou la conduite pour élever chrétiennement les enfans, où l'on enseigne l'importance & la necessité de leur donner une bonne éducation, 1747, *in*-12. *à Paris*, chés Ph. Nic. *Lottin*, Imprimeur Libraire, ruë Saint Jacques.

Le même Libraire vient de publier un *Abregé des principes de la Grammaire Françoise* par M. *Restaut*, Avocat au Parlement & aux Conseils du Roi, troisiéme édition, 1747, *in*-12.

NOUVEAU TRAITE' d'Arithmétique, propre aux personnes de tous états, & principalement à celles du commerce, avec plusieurs propositions aussi curieuses qu'utiles, & des plus intelligibles, chés la veuve *David*, Libraire, ruë de la Huchette, par M. *Lebez*, Expert Juré Ecrivain, Arithméticien, ruë de l'Ecole Saint Honoré, 1747, *in*-12.

LE IV^e. VOLUME de l'Histoire des

Digitized by Google

Hommes Illustres de l'Ordre de Saint Dominique, par le P. *Touron*, Religieux du même Ordre, *à Paris*, chés *Babuty & Quillau*, Imprimeurs Libraires, 1747, *in-4°*.

SECOND VOLUME de l'Histoire de Lorraine, par D. *Calmet* Abbé de Senones, nouvelle édition, *à Nancy* chés *Antoine Lefevre*, Imprimeur ordinaire du Roi, & se vend *à Paris* chés *Savoye*, Libraire ruë S. Jacques, à l'Espérance, 1747.

LA PRISE DE BERGOPSOOM, Ode au Roi, *à Paris* chés *Cailleau* ruë S. Jacques, à S. André, 1747.

On trouve chés le même Libraire une *Lettre d'un Génois à son Correspondant à* Amsterdam, avec des remarques curieuses. Cette Lettre est imprimée à Génes.

L'ARME'E DU ROI dans la Flandre Hollandoise, Ode, *à Lille* chés la veuve Danel & fils, Imprimeurs Libraires sur la grande Place.

LE THEATRE DANOIS, par M. Louis *Halberg*, traduit du Danois, par M. G. *Fursman*, divisé en six tomes, *à Coppenhague* aux dépens du Traducteur & de la Compagnie 1746.

HISTOIRE GENERALE de la Marine, contenant son origine chés tous les peuples du monde, ses progrès, son

Digitized by Google

état actuel & les expéditions maritimes ; anciennes & modernes sur des mémoires redigés par M. *de Boismelé*, tome second, *à Paris*, chés Antoine *Boudet*, Libraire Imprimeur ruë S. Jacques, à la Fontaine d'or.

PROLEGOMENES sur l'Ecriture Sainte, par le R. P. *Houbigant*, de la Congrégation de l'Oratoire, *à Paris*, chés *le Mercier*, ruë S. Jacques à l'enseigne du Livre d'or, *Desaint* & *Saillant*, ruë S. Jean de Beauvais, *Briasson* à la Science, *Durand* au Griffon ruë S. Jacques, 1747 volume *in*-4°. de 384 pages ; l'ouvrage est en latin.

TRAITE' DES FIEVRES, traduit du latin de M. Fréderic *Hoffman* premier Medecin du Roi de Prusse, par M. *Eidos*, suivi de plusieurs Dissertations qui ont rapport à la même matiere, traduites du latin du même Auteur par M. *Bruhïer*, Docteur en Médecine, pour servir de suite à la Médecine raisonnée, tome premier *in*-12. de 506 pages.

LES PSEAUMES selon la vulgate avec des notes par M. l'Abbé *Bellenger in*-12. 1747, *à Paris* chés la veuve *Brocas* & J. D. *Osmont* ruë S. Jacques ; l'ouvrage est en latin.

HISTOIRE des differens siéges de Bergopsoom, brochure *in*-12 de 96 pages.

LA VIE de M. de *Bretigny*, Prêtre,

Digitized by Google

Fondateur des Carmelites de Sainte Therese en France & aux Pays-Bas par le P. de *Beauvais*, de la Compagnie de Jesus, à *Paris*, chés *Durand* ruë S. Jacques, volume *in*-12. de 345 pages.

LA DIVINITE' de Notre-Seigneur Jesus-Christ, prouvée par les Saintes Ecritures & la Tradition. Ouvrage divisé en quatre parties, où l'on démontre la Divinité de J. C. 1°. par l'ancien & le nouveau Testament, 2°. par la conformité de sentimens de tous les Catholiques entre eux, & avec la plûpart des Sectes, 3°. par les controverses continuelles que l'Eglise a soutenues contre les Juifs, les Gentils & les Heretiques, 4°. par la Doctrine unanime des Saints Peres, dont on explique les passages difficiles. On a rapporté aussi dans cet ouvrage les témoignages qui regardent le Saint-Esprit & la Trinité des Personnes dans une seule essence, par un Religieux Benedictin de la Congrégation de S. Maur, *à Paris*, chés Jacques-François *Collombat*, premier Imprimeur du Roi 1746, volume *in fol.* de 665 pages; l'ouvrage est en latin.

RECHERCHES sur les Elemens de la matiere, volume *in*-12. de 242 pages, 1747, sans nom d'Imprimeur ni de lieu.

HISTOIRE du Théatre François de-

puis son origine jusqu'à présent, avec la vie des plus célebres Poëtes Dramatiques, un Catalogue exact de leurs piéces, & des notes historiques & critiques, tomes IX & X, *à Paris*, chés P. G. *le Mercier* ruë S. Jacques au Livre d'or, & *Saillant* ruë S. Jean de Beauvais vis-à-vis le Collége, 1746.

LE TROISIEME TOME du traité des Testamens, Codiciles, Donations à cause de mort, & autres dispositions de derniere volonté, suivant les principes & les décisions du Droit Romain, les Ordonnances, les Coûtumes & maximes du Royaume, tant des Pays de Droit Ecrit que Coûtumiers, & la Jurisprudence des Arrêts, par M. Jean Baptiste *Furgole*, Avocat au Parlement de Toulouse, *à Paris* au Palais chés Jean *de Nully* Libraire, Grande Salle du côté de la Cour des Aydes, à l'Ecu de France & à la Palme, 1747.

VIE du Cardinal Gaspar *Cantarini* écrite par M. Louis *Beccatello*, à laquelle on a joint quelques piéces qui concernent le même Cardinal, volume *in*-4°. de 119 pages, y compris la Préface de 48, *à Bresse* de l'Imprimerie de Jean *Rizzardi*, 1746; l'ouvrage est en Italien.

ABREGE' de l'Art des accouchemens, composé par M. Richard *Manningham*,

Digitized by Google

Chevalier, Docteur en Médecine, de la Société Royale de Londres, & aggregé au Collége de Médecine de la même Ville, qui comprend la théorie & la pratique de cet Art, & la cure de toutes les maladies qui arrivent aux femmes pendant leur grossesse & leurs couches, & aux enfans. L'Auteur y a joint la vraie & très-exacte méthode pour découvrir la nature de toutes les maladies auxquelles le corps humain est sujet, & connoître les secours les plus propres pour les combattre, & quelques observations appartenantes à la pratique générale de la Médecine. Ouvrage réimprimé en faveur des jeunes Médecins, & augmenté de quelques additions, c'est-à-dire d'une préface & de deux dissertations théorétiques & pratiques, dans la premiere desquelles on détermine en conséquence des loix de la méchanique, par la place où s'attache le placenta, la situation de la matrice pendant la grossesse, & celle du fœtus ; & la seconde fait l'éloge & recommande l'usage du *Forceps* Anglois dans les accouchemens difficiles causés par la situation oblique de la tête enclavée au passage, & enrichi de Tailles-douces, par M. Philippe Adolphe *Boehmar*, Professeur de Médecine & d'Anatomie *à Hall* en Saxe, aux dépens de la Librairie de Luderwald, 1746,

Digitized by Google

in-4°. de 118 pages sans la préface de l'éditeur de 14. L'Ouvrage est en Latin, & se trouve *à Paris*, chés Guillaume *Cavelier*, pere ruë S. Jacques, au Lys d'or.

DESCRIPTION ABREGE'E du fameux Cabinet de M. *le Chevalier Baillou*, pour servir à l'histoire naturelle des Pierres précieuses, Métaux, Mineraux & autres Fossiles, par *Joannon de Saint Laurent*, *à Lucques*, chés Jean Dominique *Marescandoli*, 1746, *in*-4°.

LE TOME XXXVI. de l'ouvrage intitulé *Raccolta d'opuscoli scientifici e Filologici al Reverendissimo Pâdre* D. *Camillo* Affarosi, *Abbate del Monasterio de SS. Pietro e Prospero di Reggio*, in Venezia, *appresso Simone* Occhi, 1747, *in*-12.

JO. ZACCHARIÆ Platneri, *Doctoris & Professoris Med. Lips. Institutiones Chirurgiæ rationalis tum Medicæ, tum Manualis in usus discentium, variis nonnullorum Ferramentorum, aliarum que rerum, quæ ad Chirurgi officinam pertinent, æneis iconibus illustratæ. Accedunt in hac editione Dissertationes duæ ejusdem Auctoris olim jam editæ, Scilicet de Chirurgia artis Medicæ parente, & de Fistula lachrymali*, Venetiis, ex Typographia *Jo. Bapt.* Albrizzi, *Hyeronimi filii*, 1747, in-4°.

BIBLIA SACRA *vulgatæ editionis*....

cum Selectissimis litteralibus commentariis Joannis Gagnai, Joannis Maldonati, &c. Accedunt Romanæ correctiones, ac lectionum varietates . . . . tomus tertius completens Numeros & Deuteronomium, Venetiis, 1746, *in*-4°.

NOTITIA *Scriptorum Camaldulensium, quam seu Prodomum exceptura est Bibliotheca Patrum Camaldulensium, seu operum ad historiam disciplinam . . . . attinentium collectio, tomis VI. comprehensa. Cujus Bibliothecæ seu collectionis accurandæ hic ad calcem exhibebetur conspectus, opera & studio* P. Magnoaldi Ziegelbaur, 1747, *in*-4°. Viennæ.

DOCUMENTA RELIGIOSO POLITICA, *sive modus juste vivendi in Religione*. Viennæ, 1746, *in*-4°.

COMMENTATIO *Juris publici de justis Repressaliarum limitibus tum à Gentibus, tum à Statibus S. J. R. G. observandis, ex ipsis legibus, actis publicis, & Diplomatibus eruta à Ludovico Martino* Kahlio *D. & PP. O.* Gottingæ, *impensis G. P.* Schmedii, 1746, *in*-4°.

GEOR. HENRICI *Alfreri specimen Politico-juridicum, de Gynæcocratia tutelari viduarum illustrium, Pars prima*, Gottingæ, 1746, *in*-4°.

CORNELII PAULI Hoynck Van Papendrecht, *Archipresbytery Mechliniensis Analecta Belgica, in sex partes divisa*, Ha-

Digitized by Google

gæ-comitum *apud Gerardum* Block, 1745. *in*-4°. trois volumes.

OBSERVATIONS sur les Plantes par M. *Guettard*, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, de l'Académie des Sciences, *à Paris*, chés *Durand*, au Griffon, ruë Saint Jacques, 1747. Deux volumes. *in*-12.

PRECIS de l'Histoire Sacrée, par demandes & par réponses, avec une méthode artificielle propre aux jeunes gens pour fixer dans leur mémoire les principaux faits de cette Histoire, 1747, *in*-12, *à Paris*, chés *Savoye*, Libraire ruë S. Jacques.

CH. J. B. *Delepine* & Jean Thomas *Herissant*, Libraires à Paris ruë S. Jacques, qui ont proposé par souscription l'Histoire générale d'Allemagne, avertissent qu'ils seront en état de délivrer cette Histoire entiere le Lundi 18 du mois de Décembre 1747.

TITI-LIVII PATAVINI *Historiarum ab urbe condita libri qui supersunt XXXV. recensuit & notis ad usum Scholarum accommodatis illustravit J. B. L.* Crevier, *Emeritus Rethoricæ Professor in Collegio Dormano Bellovaco, Universitatis Parisiensis, apud* Desaint & Saillant, *viâ S. Joannis Bellovacensis è regione Collegii*, 1747. Deux volumes *in*-12.

Digitized by Google

ESSAI sur l'étude des Belles-Lettres, *à Paris*, 1747, chés Louis Etienne *Ganeau*.

Dupin Graveur a fait pour l'année 1748 plusieurs Almanachs de Cabinet de differentes grandeurs; l'un dédié aux personnes pieuses ainsi que le porte son titre, se vend quinze sols, celui du Palais huit sols, celui qui est présenté à la Maison d'Orléans huit sols, & deux petits intitulés *Almanach Militaire* ou *des Guerriers* six sols piéce. Le sieur Dupin demeure rue Saint Jacques vis-à-vis le Collége du Plessis.

Nous annonçons encore deux autres Almanachs portatifs imprimés chés *Gissey*, l'un intitulé *Etrennes historiques ou mélange curieux &c.* l'autre *Almanach des Curieux, où les curieux trouveront la réponse agréable des demandes les plus divertissantes pour se réjouir dans les compagnies.*

Nous croyons devoir donner une description particuliere d'une esquisse de M. de *Lobel*, qui n'ayant été mise au salon que les derniers jours de l'exposition des tableaux, n'a pû entrer dans le petit livre imprimé qui fut alors distribué au public.

Le Peintre y représente le Roi assis sous un palmier où il est couronné par les mains de la victoire. Sur la gauche du tableau la valeur & la prudence lui présentent la ville de Bergopsoom personifiée & en état de suppliante. Le Prince victorieux après cette nouvelle conquête ordonne à Mercure, qui est sur un nuage, accompagné de la paix & suivi de l'abondance, de dissiper la crainte de ses ennemis, en leur faisant connoître ses in-

Digitized by Google

tentions toujours généreuses & toujours pacifiques.

La Gloire qui est auprès du Trône tient sur un bouclier les ordres militaires dont Sa Majesté honore le courage de ses Généraux & de ses Officiers.

Sur le devant du tableau la France contemple & admire un Roi chéri de ses peuples, & qui met sa grandeur dans ses bienfaits désignés par des génies qui reçoivent de la Libéralité des médailles & des chaînes d'or.

Minerve qui est à la droite appuyée sur la France, fait connoître que Sa Majesté au milieu même des horreurs de la guerre trouve dans sa sagesse les moyens de protéger les Arts & les Sciences. L'Histoire qui est à l'extrêmité du tableau transmet à la postérité les faits glorieux de son Regne.

...Le bas relief qui décore le pied du Trône représente la victoire remportée à Lawffelt. Les génies de la Poësie & de la Peinture s'entretiennent sur cette glorieuse journée dont la prise de Bergopsoom est une heureuse suite.

M. de Lobel qui a commencé en France ses études de Peinture, s'est perfectionné dans l'Académie de Rome, & peu après son retour dans sa Patrie, il y a fait des morceaux curieux & bien entendus.

Le tableau allégorique de la réunion de la Lorraine à la France lui a fait beaucoup d'honneur, & le vœu de Louis XIII. que cet Académicien a exposé cette année dans le salon du Louvre a été approuvé de tous les connoisseurs. Ce morceau de Peinture est destiné pour l'Eglise Collégiale de Dammartin en Brie. Il a douze pieds de haut sur sept de large.

M.

Digitized by Google

M. d'Anville vient de mettre au jour une Carte de *l'Amérique Septentrionale* composée de trois feuilles, & qui peut se diviser en deux parties, de feuille & demie chacune. Cette Carte est du nombre de celles dont le public sera redevable aux bienfaits de *M. le Duc d'Orleans* envers l'Auteur, & il n'en a point encore paru d'aussi ample sur ce sujet. L'avantage que cet ouvrage prend d'ailleurs sur les précédens, paroît au détail qu'il renferme, & qui est tout-à-fait neuf dans presque toute l'étendue de cette Carte. L'élégance avec laquelle elle a été exécutée la rend encore très-recommandable. On la trouve chés l'Auteur aux Galeries du Louvre.

M. *Germain* Marchand Orfévre de la ville de Paris vient de composer un livre de principes d'Orfévrerie contenant plus de deux cent desseins en deux parties de cinquante feuilles chacune, moitié ouvrages d'Eglise & moitié en tout autre genre, on y trouvera la plus exacte proportion, autant qu'il a été possible à l'Auteur de s'y conformer; il mettra à la fin de son livre tous les plans desdits ouvrages, & la maniere de les dessiner dans leur juste grandeur. Le livre sera *in*-4°. & du prix de douze livres; il compte donner une premiere partie dans le courant du mois de Janvier prochain, & l'autre au mois de Juillet. L'Auteur a employé tout ce que ses lumieres ont pû lui fournir pour l'intelligence de l'orfévrerie; ceux qui voudront souscrire auront les deux parties brochées en papier marbré, & des premieres épreuves gravées avec beaucoup de goût & de propreté, pour la somme de vingt livres; chacune desdites parties sera signée par l'Auteur. Il demeure chés M. *Roëttier* Orfévre du Roi, Place du Carouzel.

F

Digitized by Google

Le Sr. Fillion avertit le public qu'il fabrique toutes sortes de Chocolats, le vanillé a plusieurs prix, à quatre francs, cent sols & six francs la livre &c. pistaches fines vanillées, & pastilles vanillées; Chocolat ambré; Chocolat à la fleur d'orange & du Chocolat sans sucre, à cent sols la livre; Cholat de santé à quarante sols, trois livres & quatre francs la livre; pistaches fines de santé, & pastilles de santé. Il va aussi le faire en ville quand on lui fait l'honneur de le demander. Il demeure à la Croix de Chevalier dans l'Abbaye Saint Germain-des-Prez cour & rue Abbatiale; il y a un tableau à sa fenêtre, & une enseigne au coin de la ruë au premier étage à la premiere allée en entrant par la cour, ledit Chocolat est marqué d'une Croix de Chevalier.

M. & Madame de la Corderie Harrington, appliqués depuis plus de vingt-cinq ans aux moyens de soulager les malades, ont trouvé celui de guérir la goûte & les rhumatismes par une pommade ou essence dont on frotte les parties attaquées : des malades souffrant les douleurs les plus vives ont été totalement guéris deux heures après, & depuis n'en ont eu aucune attaque, se portent parfaitement, & continuent leurs travaux.

M. de la Corderie, Chevalier de Saint Lazare, demeure à son Château de la Brousse, par Lamballe, à Matignon en Bretagne.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RECIT DE BASSE.

DAns le vin je croyois avoir noyé l'Amour,
Et fier de ma victoire
Je passois la nuit & le jour
A goûter à longs traits le doux plaisir de boire,
Mais l'Amour est vengé ; je perds ma liberté.
Un trait brûlant parti des beaux yeux de Silvie
Rallume son flambeau ; mon cœur est agité,
Et l'Amour y reprend son empire & la vie.

SPECTACLES.

LE mercredi premier Novembre, jour de la Fête de tous les Saints, le Concert Spirituel du Château des Thuilleries interrompu depuis Pâques, a recommencé par l'exécution du Pseaume *Lauda Jerusalem*, Motet à grand chœur de la composition de M. de la Lande, ensuite on a chanté *Diligam te, Domine*, Motet à grand chœur de M. Gilles, précédé d'un Concerto de M. Blavet, & suivi d'une sonate à violon seul de M. Tartini, exécutée par M. Petit.

Le Motet à grand chœur *Jubilate Deo om-*

Digitized by Google

nis terra a très-bien terminé ce Concert ; c'est un morceau estimé, de M. Mondonville.

L'Académie Royale de Musique a remis pour la septiéme fois sur son Théatre le mardi sept Novembre *Atis* Tragédie ; on sçait que les paroles sont de l'ingénieux Quinaut & la musique du célébre Lulli.

Cet Opéra a été représenté la premiere fois devant Louis XIV. à S. Germain-en-Laye en 1676 & depuis en 1682.

Il a paru sur le Théatre de Paris en 1679, en 1690, en 1709, en 1725 & en 1738.

Il seroit très-inutile de donner l'extrait d'un ouvrage connu, sçu & estimé depuis tant d'années.

Les Acteurs rendent parfaitement les beautés du Poëme & de la musique ; les Ballets & les décorations concourent au succès.

DIVERTISSEMENS de la Cour, à Fontainebleau.

Le lundi 16 Octobre le Concert de la Reine exécuta le Prologue & l'acte de *Coronis* du Ballet des *Amours des Dieux*. Les paroles sont de M. Fuzelier, un des Auteurs du Mercure, & la musique de feu M. Mouret.

Digitized by Google

Le mardi 17 les Comédiens François jouerent l'*Homme à bonnes fortunes* & le *Florentin*, & le mercredi 18 ils jouerent *Rodogune & le François à Londres*.

Le 21 les Comédiens Italiens représenterent *les Jumeaux*, suivis d'un Ballet & d'un Feu d'artifice.

Le vingt-quatre il y eut Comédie Françoise ; l'inimitable *Misantrope* fut suivi du *Procureur arbitre*, & le jeudi 26 *Alzire* Tragédie, fut suivie d'*Aphos*.

Le lundi précédent le Concert de la Reine exécuta l'acte de *Neptune* & *Amimone*, & celui de *Bacchus* & *Ariane* du Ballet *des Amours des Dieux*. Les rôles furent chantés par Mlles la Lande, Mathieu, Deschamps & Fel, & par Messieurs Poirier, la Garde & Godonesche.

Le samedi 28 les Comédiens Italiens jouerent *l'Epreuve* & *les Funerailles d'Arlequin*, avec ses agrémens, & *l'Amant Auteur & Valet*, dont la contredanse de la composition de M. de Hesse, plût tellement à la Cour, que ce morceau brillant fût redemandé pour le Ballet de la représentation suivante.

Le lundi trente Octobre les Comédiens François donnerent *la Mere coquette* & *la fausse Suivante*.

Le jeudi 2 Novembre les Comédiens

François représenterent *Rhadamiste & Zenobie*, de M. Crebillon, pere, & *le Rendez-vous.*

Le samedi suivant les Comédiens Italiens donnerent *les Rivaux & la joute d'Arlequin & de Scapin*, *les Tableaux* suivis d'un divertissement, où la contredanse redemandée reçut de nouveaux applaudissemens, avec *le Berceau feu d'artifice.*

Le lundi 6 le Concert exécuta les troisiéme & quatriéme actes d'*Endimion*, Pastorale de M. de Fontenelle.

Le mardi 7 les Comédiens François jouerent *le Philosophe marié & la Pupille.* Le jeudi 9 ils donnerent *Andromaque & le Dedit.*

Le mardi 14 ils donnerent *le Méchant*, de M. Gresset, & *l'Etourderie*, & terminerent leurs Spectacles le jeudi 16 par *Inés & le Fat puni.*

Les Comédiens Italiens avoient fini le samedi par l'*Arcadie enchantée.*

Nous avons crû qu'on verroit avec plaisir ici la piéce suivante, c'est un divertissement héroïque dont la prise de Bergopsoom est le sujet. Il a été représenté pour la premiere fois au Théatre de Roüen le 30 Septembre 1747.

Digitized by Google

Interlocuteurs du Dialogue.

La France.
La Renommée.
La Victoire.

La Renommée.

FRance, reconnoissez une Déesse amie;
Qui chérit votre gloire, & par tout la publie:
Organe quelquefois de malheureux destins,
Mais prompte à célébrer vos triomphes certains.

La France.

Oüi, j'éprouvai toujours cette faveur visible;
A mes biens, à mes maux, également sensible;
Dans ces tems orageux, Déesse, apprenez-moi
Si je n'ai rien à craindre, & le sort de mon Roi.

La Renommée.

Louis n'est plus pour vous une cause d'allarmes;
Le rapide bonheur suit constamment ses armes;
Tout lui céde; & le fil de ses jours glorieux,
Si cher à ses Sujets, n'est pas moins cher aux Dieux.
Mais pourquoi retarder plus long-tems votre joie?
Ce Héros, qui vous aime, auprès de vous m'envoye;

Digitized by Google

O honte ! ô déſeſpoir de ſes fiers ennemis !
A Lowendal enfin Bergopſom eſt ſoumis.

La France.

Quoi ! Déeſſe, eſt-il vrai ? Cette Ville terrible,
Tant de fois attaquée & toujours invincible,
Qui juroit de marquer au pied de ſes remparts
Le tombeau malheureux de nos François épars ?

La Renommée.

Elle éprouve le ſort de cent villes rebelles ;
De ſes murs foudroyés ſortent des étincelles,
Qui volant dans les airs avec le nom du Roi,
Portent dans Amſterdam l'épouvante & l'effroi.
Lowendal, que ce ſiége eſt digne de ta gloire !
Avec quels traits de feu puis-je en tracer l'Hiſtoire ?
Déja le ſang François inondoit les ſillons ;
Le trépas dévoroit leurs nombreux bataillons ;
Au-dedans, au-dehors, une valeur égale
Etoit aux aſſiégeans, aux aſſiégés fatale ;
Baſtions relevés auſſi-tôt que détruits ;
Anglois toujours vaincus, & toujours reproduits ;
Le brave Lowendal qu'un long obſtacle irrite,
Prend des ſiens avec lui la formidable élite,
Vers les murs orgueilleux précipite ſes pas,
Et vôle recevoir ou donner le trépas.
Ferai-je de l'aſſaut la peinture fidelle ?

Digitized by Google

Des feux impétueux que la terre récéle,
En brisant tout-à-coup leur obscure prison,
Offrent aux yeux surpris les bords de l'Acheron :
Des gouffres sont ouverts. . . . Lowendal les méprise :
Pour braver leur fureur un Dieu le favorise.
L'intrépide soldat monte, arrive au glacis,
Théatre infortuné de carnage & de cris.
De morts & de mourans un horrible assemblage
Fournit à nos Héros un glorieux passage ;
Chacun de meurtre avide, à vaincre préparé,
Combat en furieux, meurt en désesperé.
Hélas ! de toutes parts sur la brêche fumante
La mort, la mort cruelle étend sa faux sanglante !
Mais bientôt l'ennemi tombe aux pieds du Vainqueur,
S'enfuit, ou tend la tête au glaive destructeur ;
La valeur du François est transformée en rage ;
Les rapides torrens font un moindre ravage ;
Tout au fer, à la flamme, au meurtre abandonné,
Va sentir les fureurs du soldat effrené ;
Non ; l'heureuse clémence écarte la tempête,
Et par la voix du Chef crie aux François : Arrête.
Et moi dans mes transports j'applaudis mille fois
Au pardon généreux plus beau que les exploits,

Digitized by Google

La France.

Ah ! que votre récit me pénétre, m'enflamme !
Le plaisir le plus pur se répand dans mon ame.
Jour à jamais fameux, mémorables travaux !

On entend un bruit de guerre.

Qu'annonçent ces tambours ?

La Victoire.

C'est le bruit des Héros.
Tout ici me chérit, & la France charmée,
A me voir en ces lieux doit être accoûtumée ;
Aux champs de Fontenoy je couronnai Louis ;
A Raucoux, à Lauwffelt, par tout je le suivis.
Fidelle à célébrer de ton Roi les conquêtes,
Pour de nouveaux succès, France, ordonne des fêtes,
Et sçache en ce beau jour mêler, par d'heureux traits,
A l'éloge du Roi l'éloge des Sujets.

Premiere entrée du Ballet.

Marche des Guerriers.

La France.

Vous, Peuples fortunés, qu'en mon sein l'on vit naître,
Pour célébrer Louis hâtez-vous de paroître

Il porte au loin la guerre ; & vous par ses hauts faits
Goûtez dans ces climats l'abondance & la paix.
Aux Guerriers, votre appui, rendez un juste hommage,
Par des jeux innocens délassez leur courage.
Employez à l'envi vos talens séducteurs,
Nymphes, ne craignez point d'amollir leurs grands cœurs ;
Le François quitte tout quand Mars le redemande ;
Vainqueur de l'univers à lui-même il commande.

Aux airs du ton martial succéde une symphonie douce. Une troupe de Bergers & de Bergeres forme la seconde entrée du Ballet.

La Volupté vient par des danses, où elle se peint legére & passionnée tour à tour, disposer les cœurs des guerriers à recevoir ses impressions.

Couplets chantés par un Berger & une Bergere.

Tous deux.

Venez joüir de vôtre gloire ;
Héros François ; quels plus beaux jours
Lorsqu'au chant des tendres amours
Se joint le cri de la victoire !

Digitized by Google

La Bergere.

Cher Prince, que Bellonne arrête
Sur des rivages pleins d'horreurs,
Crois-tu qu'il ne soit point ailleurs
Une aimable & douce conquête ?

Le Berger.

En suivant la gloire cruelle,
Quand tu courois mille dangers,
Tout languissoit dans nos vergers,
Ma Cloris même étoit moins belle.

Tous deux.

Bornons le cours de nos allarmes ;
Changeons en myrthes les lauriers ;
De Mars enchaînons les guerriers ;
Amour, Amour brise leurs armes.

L'Amour entre. Il désarme les guerriers & leur donne des chaînes de fleurs. Ses nouveaux captifs lui témoignent leur joie par une danse qu'ils font entr'eux.

Le Berger à sa Bergére.

Dans nos champs, le seul Amour blesse ;
Courons à ses combats chéris ;
Je te disputerai le prix ;
Il n'est donné qu'à la tendresse.

Digitized by Google

Tous deux.

Nous n'avons sur ces doux rivages
D'autre tourment que nos desirs,
D'autre soin que de nos plaisirs,
D'autre ennemi que les volages.

Un Ballet général termine le divertissement.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 22 du mois dernier le Roi fit rendre à l'Eglise de la Paroisse de Fontainebleau les Pains benits qui furent présentés par l'Abbé de Lascaris, Aumônier de Sa Majesté en quartier.

M. Groff Ministre Plénipotentiaire de l'Imperatrice de Russie eut le 24 une audience particuliere du Roi dans le Cabinet de Sa Majesté, étant conduit par le Chevalier de Sainctot Introducteur des Ambassadeurs.

Le même jour Monseigneur le Dauphin & Madame la Dauphine arriverent à Fontainebleau de Versailles.

Digitized by Google

Le Roi a accordé au Comte d'Estrées Lieutenant Général de ses armées, le Gouvernement du Pays d'Aulnis vacant par la mort du Comte de Matignon.

Sa Majesté a nommé Brigadier de ses armées le Comte de Choiseul Beaupré Colonel du Régiment d'Infanterie de Flandres.

Elle a accordé le Régiment d'Infanterie de Tournaisis, dont feu M. de Casteja étoit Colonel, à M. de Curzay Capitaine dans une Brigade du Régiment Royal des Carabiniers; celui d'Infanterie de Soissonnois qu'avoit le Marquis de Donges, à M. de Lussan d'Esparbés Capitaine dans le Régiment du Commissaire Général de la Cavalerie, & celui d'Infanterie qui vaquoit par la mort du Prince de Guise, au Chevalier d'Escars Capitaine dans le Régiment de Santerre.

Les fregates du Roi *la Mutine* & *la Galatée*, chacune de vingt-quatre canons, commandées par le Chevalier des Roches & par le Chevalier de Tourville, revenant de la riviere de Bordeaux après y avoir escorté un convoi, rencontrerent le 3 du mois dernier à la pointe des Baleines de l'Isle de Ré, un vaisseau de guerre Anglois de cinquante-six canons & une fregate de trente. Ces deux fregates ont sou-

Digitized by Google

tenu leur attaque si vigoureusement, que nonobstant leur inferiorité elles ont forcé le vaisseau & la fregate Angloise à s'éloigner, après un long combat dans lequel les bâtimens ennemis ont été fort endommagés. *La Mutine* & *la Galatée* ont aussi beaucoup souffert dans leurs mâtures, voiles & agréz, surtout la premiere qui a été pendant plus d'une heure sous le feu des deux batteries du vaisseau de cinquante-six canons. Il y a eû deux Officiers blessés sur *la Mutine*, & plus de quarante hommes des équipages sur l'une & l'autre fregate.

Les lettres de Génes du 14 annonçent le retour du Corps de troupes Françoises, qui avoit été envoyé en Corse sous les ordres du Comte de Choiseul Beaupré, pour obliger les rebelles de lever le siége de la Bastie : ces lettres ajoutent qu'on n'avoit pas jugé à propos de continuer l'attaque de San Fiorenzo.

Le 30 du mois dernier pendant la Messe du Roi l'Evêque de Sarlat prêta serment de fidélité entre les mains de Sa Majesté.

Le 31 veille de la Fête de tous les Saints le Roi accompagné de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Mesdames de France, entendit dans la

Digitized by Google

Chapelle du Château les premieres Vêpres qui furent chantées par la Musique, & auxquelles l'Evêque de Digne officia.

Le premier Novembre jour de la Fête le Roi accompagné de même assista à la grande Messe célébrée pontificalement par le même Prélat. L'après-midi Sa Majesté entendit le Sermon du Pere Griffet de la Compagnie de Jesus; & les Vêpres auxquelles l'Evêque de Digne officia. Le Roi entendit ensuite les Vêpres des Morts.

La Reine fit rendre le 29 du mois dernier à l'Eglise de la Paroisse les Pains Bénits, qui furent présentés par l'Abbé de Fenelon Aumônier de Sa Majesté en Quartier.

Le premier Novembre Monseigneur le Dauphin rendit le Pain bénit à la Paroisse, & Madame la Dauphine le rendit le Dimanche 5 Novembre.

Le 28 le Comte de Chabo la Serre, Colonel commandant le Corps des Volontaires Royaux, arriva à Fontainebleau d'Italie. Il a été dépêché au Roi par le Maréchal Duc de Belle-Isle, pour informer Sa Majesté des avantages remportés sur les troupes de la Reine de Hongrie & sur celles du Roi de Sardaigne par l'armée combinée de France & d'Espagne..

Les Drapeaux des garnisons du Fort de

Digitized by Google

Lillo, du Fort Frederic-Henry & de celui de Sainte Croix, ont été apportés au Roi par M. de Beauchamps Commandant du second bataillon du Régiment de Lowendalh.

Le Comte de Chabo la Serre Colonel Commandant le Corps des Volontaires Royaux; le Chevalier de Montboiſſier Colonel d'un Régiment d'Infanterie, M. de Bergeret commandant une Brigade de Milice, M. de Piat Lieutenant Colonel du Régiment d'Infanterie de Berry, & M. de Sainte Afrique Lieutenant Colonel du Régiment d'Infanterie de Rohan Rochefort, ont été faits Brigadiers des armées de Sa Majeſté.

La Reine partit de Fontainebleau le 7 de ce mois avec Meſdames de France, pour retourner à Verſailles où Sa Majeſté arriva le même jour.

Le 8 le Duc de Chartres prêta ſerment de fidélité entre les mains du Roi, en qualité de Gouverneur de la Province de Dauphiné.

Sa Majeſté a accordé au Prince de Turenne la ſurvivance de la Charge de Grand Chambellan de France.

Le Marquis d'Harcourt a été nommé Capitaine d'une des quatre Compagnies

Digitized by Google

des Gardes du Corps, en survivance du Maréchal Duc d'Harcourt.

Le Roi a donné à M. de Machault, Contrôleur Général des Finances, l'agrément de la Charge de Grand Trésorier de ses Ordres.

Sa Majesté a disposé d'une place de Conseiller d'Etat en faveur de M. de Courteille.

Le 16 de ce mois les Drapeaux & Etendarts pris sur les ennemis pendant la campagne derniere, & qui avoient été déposés au Château des Thuilleries, furent portés à l'Eglise Métropolitaine de cette Ville, & reçus au bas de l'Autel par l'Archevêque de Paris.

L'ouverture du Parlement se fit le 13 avec les cérémonies accoûtumées par une Messe solemnelle que l'Evêque de Troyes célebra pontificalement dans la Chapelle de la Grande Salle du Palais, & à laquelle M. de Maupeou, Premier Président, & des Chambres assisterent.

BENEFICES DONNE'S.

LE Roi a nommé à l'Evêché de Rieux l'Abbé de Catellan, Conseiller Clerc au Parlement de Toulouse.

Sa Majesté a accordé l'Abbaye de S. Denis de Rheims, Ordre de S. Augustin, à l'Abbé de Saint Exupery, Doyen de l'Eglise Métropolitaine de Paris.

L'Abbaye de Boulencourt, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Troyes, à l'Abbé Regnauld, Vicaire Général de l'Archevêché de Paris.

L'Abbaye de Celles, Ordre de Saint Augustin, Diocèse de Poitiers, à l'Abbé de Rouvre, Doyen de Saint Quiriace de Provins.

L'Abbaye Réguliere de Gros-Bos, Ordre de Cîteaux, Diocèse d'Angoulême, à Dom Huot, Religieux du même Ordre.

Les Lieutenans Généraux choisis par le Roi pour servir pendant l'hyver dans les Pays Bas sous les ordres du Maréchal Comte de Saxe, sont le Marquis de Contades, employé à Bruxelles; le Marquis de Sallieres, à Anvers; le Marquis du Chayla, à Gand; le Comte de Bulkley, à Bruges;

Digitized by Google

le Marquis de Maubourg, à Hulst; le Comte de Lautrec, à Ostende; le Marquis de Céberet, à Ypres; le Comte d'Aunay, à Dunkerque; le Marquis de Brezé, à Tournay; le Marquis d'Armentieres, à Ath; le Comte d'Estrées, à Mons; M. Phelippes, à Maubeuge; le Comte de Danois, à Valenciennes; le Comte de Montesson, à Givet.

Les Maréchaux de Camp employés dans ces mêmes Provinces sont le Duc de Broglie & M. de la Marche, à Bruxelles; le Chevalier de Courten, à Anvers; le Comte de Graville, à Malines; le Comte de S. Germain, à Louvain; le Comte de Blet, à Bergopsoom; le Comte de Fitzjames, à Dendermonde; le Comte de Laigle, à Bruges; le Marquis de Fimarcon, à Axel; M. de Lage, au Sas de Gand: M. Thomé, à Nieuport; M. d'Estrées, à Furnes; le Marquis de Romecourt, à Ypres; le Marquis de Mezieres, à Calais; le Comte de Tressan, à Boulogne; le Comte de Relingue, à Mons; le Marquis de Bauffremont, à Charleroy; le Marquis du Châtelet, à Nivelle, & le Marquis de Montbarrey, à Namur.

Le Marquis de Creil, Lieutenant Général, est employé à Thionville; le Comte ... utenant Général, à Metz; le

Marquis de Putanges, Lieutenant Général, à Sarrelouis ; M. Darros, Maréchal de Camp, à Longwy; le Comte de la Claviere, Maréchal de Camp, à Sedan, & le Marquis de Gramont, Maréchal de Camp, à Mezieres.

M. de l'Estanduere, Chef d'escadre des armées navales, est arrivé à la rade de Brest le 9 de ce mois avec les vaisseaux *le Tonnant*, qu'il monte, & *l'Intrépide*, commandé par le Comte de Vaudreuil, Capitaine de vaisseau. Il étoit parti le 18 du mois dernier de la Rade de l'Isle Daix avec une escadre composée de ces deux vaisseaux, du *Monarque*, du *Terrible*, du *Trident*, du *Neptune*, du *Severn* & du *Fougueux*, & de la Frégate *le Castor*, ayant sous son escorte une flotte de deux cent cinquante-deux navires marchands.

Le 25 il se trouvoit à la distance de quatre-vingt-huit lieuës du Cap Finistere qui lui restoit au Sud-Est, lorsqu'il apperçût dès la pointe du jour vingt vaisseaux Anglois, qui venoient à toutes voiles sur sa flotte. Jusqu'alors il avoit navigué, laissant les navires marchands au vent, & formant avec son escadre une ligne sous le vent. Pour tâcher de sauver la flotte, il la fit passer sous le vent, en lui faisant signal de forcer de voiles, & il se prépara à sou-

Digitized by Google

tenir le combat contre l'escadre ennemie. Par cette manœuvre les vaisseaux de guerre furent forcés de se tenir éloignés le uns des autres, afin de laisser passer entre eux tous les navires marchands, & avant qu'il fût possible aux premiers de se rapprocher assés pour serrer la ligne, ils furent joints par les vaisseaux ennemis. C'est ainsi que le combat s'engagea à midi. Les Anglois attaquerent tout d'un coup les huit vaisseaux, mais ils partagerent leurs forces de façon qu'en combattant en nombre supérieur *l'Intrépide*, *le Terrible* & *le Trident*, qui formoient l'avant-garde, & *le Tonnant* qui étoit au centre, ils environnerent les quatre autres vaisseaux qui faisoient l'arriere-garde. Après avoir fait une défense des plus vigoureuses pendant près de quatre heures, ces quatre derniers vaisseaux qui ne pouvoient être secourus par ceux de l'avant-garde, se trouverent entierement desemparés, & étant accablés par le nombre, ils furent obligés de se rendre, à peu d'intervalle les uns des autres. *Le Tonnant* étoit pour lors attaqué par cinq vaisseaux auxquels il résistoit par un feu continuel des plus vifs de canon & de mousqueterie, & comme il étoit presque entierement desagréé, & que ses mâts n'avoient plus de cordages pour se soutenir, il auroit peut-

Digitized by Google

être été dans la néceſſité de ceder, ſi *l'Intrépide* ne fût venu à ſon ſecours. Mais le Comte de Vaudreuil ayant vû l'état où il étoit réduit, prit ſur le champ le parti de revirer de bord, ſe fit jour au travers de huit vaiſſeaux ennemis qu'il écarta par la vivacité de ſon feu, & vint partager le danger auquel étoit expoſé M. de l'Eſtanduere. Le feu du *Tonnant* & de *l'Intrépide*, ainſi réunis, obligea les Anglois de s'éloigner. Ces deux vaiſſeaux profiterent de cet intervalle pour faire vent arriere en coupant la ligne des ennemis, ce qu'ils exécuterent ſans qu'aucun vaiſſeau entreprît de les combattre, & ce ne fut qu'enſuite qu'il y en eut trois qui ſe détacherent pour les attaquer de nouveau, mais qui furent bientôt repouſſés. Cependant *le Terrible* & *le Trident*, qui par le mauvais état où ils ſe trouvoient n'avoient pû ſuivre la manœuvre de *l'Intrépide*, ſoutenoient toujours le combat avec vigueur contre la moitié des vaiſſeaux ennemis. *Le Trident* fut enfin forcé d'amener vers l'entrée de la nuit, & il y a lieu de juger que *le Terrible* n'aura pû réſiſter guéres plus long-tems. *Le Tonnant* & *l'Intrépide* voulurent à la faveur de l'obſcurité de la nuit ſe racommoder & ſe mettre en état de défenſe pour le lendemain, mais *le Tonnant*

Digitized by Google

étoit si endommagé qu'il fut obligé de se mettre à la remorque de *l'Intrépide*. Ils étoient le lendemain dans cet état lorsqu'ils se trouverent à portée de quatre vaisseaux ennemis qui ne les attaquerent point, & ce n'est que plusieurs jours après qu'ils ont ont pû se recommoder l'un & l'autre. Il y a eu à bord de ces deux vaisseaux trente-quatre hommes tués, parmi lesquels sont M. Barras, Garde du Pavillon sur le *Tonnant*, & M. Bayette, Commandant des Gardes de la Marine, sur *l'Intrépide*. Plusieurs Officiers sont blessés, la plûpart sans danger; le nombre des blessés dans les équipages est considérable. A l'égard de la flotte à la suite de laquelle M. de l'Estanduere a détaché la frégate *le Castor*, elle ne paroissoit plus à la fin du combat, & il est à croire qu'elle se sera sauvée.

On a appris que l'Abbé Valenti, neveu du Cardinal Valenti Gonzaga, avoit présenté de la part du Pape au Grand-Maître de l'Ordre de Malthe l'Epée & la Chapeau que Sa Sainteté a coûtume de benir tous les ans, & d'envoyer à l'un des Princes qui rendent les plus grands services à la Chrétienté.

RON-

Digitized by Google

RONDEAU

A M. Raux, Emailleur, ruë du Petit Lion.

Vous le sçavez ce secret de peinture,
Où près de vous tous ne sont qu'apprentifs;
Pour embellir la fine mignature,
Vous y joignez le relief, la sculpture;
Aucuns des Arts ne vous sont interdits.

Sur vos essais fondant ma conjecture,
Je prévis bien votre vogue future;
Tous vos succès, je vous les ai prédits:
Vous le sçavez.

Parmi les traits d'une gente figure
Faut-il semer l'enjouëment & les ris;
En varier les habits, la parure,
Marquer du drap les contours & les plis;
Mettre d'accord l'art avec la nature?
Vous le sçavez.

Raux le fils a inventé de jolis bijoux en Email pour les étrennes. Il demeure ruë du petit Lion S. Denis entre deux Marchands de Perles, à l'enseigne des Armes du Dauphin.

Digitized by Google

Le 8 Novembre le Roi a déclaré Maréchaux de France le Comte de Laval Montmorency, le Marquis de Clermont Tonnerre, & le Comte de la Motte Houdancourt. La promotion est du 7 Septembre.

Guy Claude-Rolland de Laval Montmorency, Seigneur de Valon, dit le Comte de Laval Montmorency, fut fait Colonel d'un nouveau Régiment d'Infanterie par commission du 14 Janvier 1702, puis Colonel Lieutenant de celui de Bourbon le... Mars 1705, Brigadier d'armée le 29 Mars 1710, Maréchal de Camp le 1 Février 1719, Gouverneur de Philippeville en.... Lieutenant Général des armées du Roi le premier Août 1734, Commandant pour Sa Majesté en Lorraine, Grand-Chambellan du Roi de Pologne Stanislas, & Gouverneur de Béthune, fait Maréchal de France le 7 Septembre 1747. Il est fils de Gabriel de Laval la Faigne, dit le Comte de Laval, mort le... Mars 1723, & de Dame Renée *Barbe* de la Forterie, sa premiere femme; il est marié depuis le 29 Juin 1722 avec Dame Marie-Elizabeth de Rouvroy Saint Simon, fille d'Eustache Titus de Rouvroy, Marquis de Saint Simon, Capitaine d'une Compagnie dans le Régiment des Gardes Françoises, Brigadier d'armées, & d'Elizabeth-Claire-Eugenie d'Au-

teville, duquel mariage il a entr'autres enfans N.... de Laval Montmorency, Comte de Laval, Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom, & Louise-Henriette de Laval, mariée le ... Mars 1747 avec Bleckard-Maximilien-Augustin de Helmstat, Comte de Helmstat, Baron du Saint Empire, Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de Barbançon, &c. M. le Maréchal de Laval a pour septiéme ayeul Guy de Laval, Seigneur de Loué & de la Faigne, fait Chevalier de l'Ordre du Croissant le 16 Mars 1448 par René Roi de Sicile, Duc d'Anjou, qui le fit aussi son Chambellan & son Grand-Veneur dans tous ses Etats; il a pour douziéme ayeul Guy de Montmorency, Seigneur de Laval, en 1239 & 1247 du chef d'Emme Dame de Laval, au Maine, sa mere, héritiere de sa Maison, dont il prit le nom & qui a été retenu par sa postérité. Ce Guy, Seigneur de Laval, avoit pour frere aîné Bouchard, Seigneur de Montmorency, duquel est sortie toute l'illustre Maison de Montmorency, & ils étoient tous deux fils de Mathieu II. du nom, dit le Grand, Seigneur de Montmorency, Connétable de France en 1218, lequel mit cette charge au premier degré des honneurs militaires; il étoit petit-fils de Mathieu I. du nom,

Digitized by Google

Seigneur de Montmorency, Connétable de France en 1139, lequel étoit neveu de Thibaut de Montmorency, aussi Connétable de France dès l'an 1083. Voyez l'Histoire généalogique de cette illustre Maison par le célebre André du Chesne & l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne. v. 3, fol. 569 & 626.

Gaspard de Clermont Tonnerre, Marquis de Vauvillers, Comte d'Espinac & de Thoury, dit le Marquis de Clermont Tonnerre, est né le 10 Août 1688. Il servit d'abord en qualité de Cornette de la Compagnie du Marquis de Crusy, son frere aîné, Capitaine dans le Régiment de Cavalerie du Marquis du Chastelet en 1703, eut cette Compagnie à la mort de son frere en 1704, fut fait Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie en 1709, Commissaire Général de la Cavalerie en 1716, Commandeur de l'Ordre Militaire de Saint Louis en 1720, reçû Chevalier des Ordres du Roi le 3 Juin 1724, fut nommé Maréchal de Camp en 1733, eut le Gouvernement de Montdauphin en 1734, fut fait Lieutenant Général des armées du Roi le premier Août 1734, Mestre de Camp Général de la Cavalerie Légere de France en 1736, eut le Gouvernement de Befort en 1739, & déclaré Maréchal de

Digitized by Google

France le 7 Novembre 1747; il est fils de Charles-Henri de Clermont Tonnerre, Marquis de Crusy & Baron de Vauvillers, mort le 19 Février 1689, & de Dame Elizabeth de Massol; il est marié depuis le 11 Avril 1714 avec Dame Antoinette Potier de Novion, fille de Louis-Anne-Jules-Nicolas Potier, Marquis de Novion, Brigadier des armées du Roi, & d'Antoinette le Conte, Dame de Montauglan, & il en a 1°. Jules-Charles-Henri de Clermont, dit le Comte de Clermont Tonnerre, né le 7 Avril 1720, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie de son nom en 1740, marié le 27 Juin 1741 avec Dame Marie-Anne-Julie le Tonnelier de Breteüil, fille de feu M. de Breteüil, Ministre & Secretaire d'Etat de la Guerre. 2°. Jean de Clermont, baptisé le 30 Août 1724, Abbé de Luxeuil en 1743. 3°. François-Joseph de Clermont, né le 12 Janvier 1727, Capitaine de Cavalerie. 4°. Magdeleine-Louise-Jeanne de Clermont, mariée le 23 Avril 1743 avec François-Louis-Antoine de Bourbon, Comte de Busset, &c.

Il est petit-fils de Roger de Clermont, Marquis de Crusy, Lieutenant Général des armées du Roi, & de Dame Gabrielle de Pernes, Dame d'Espinac, lequel Marquis

Digitized by Google

de Crusy étoit frere puîné de François Comte de Clermont & de Tonnerre, Chevalier des Ordres du Roi en 1661, bisayeul de M. le Comte de Clermont & de Tonnerre, aujourd'hui aîné de cette illustre Maison, lequel n'a que des filles.

M. le Maréchal de Clermont a pour trisayeul Henri Comte de Clermont & de Tonnerre, Gouverneur de Bourbonnois & d'Auvergne, Capitaine de cinquante hommes d'Armes des Ordonnances du Roi, nommé Duc & Pair de France par Brevets des années 1571 & 1572, tué au siége de la Rochelle en 1573; & pour neuviéme ayeul Aymard II du nom, Seigneur de Clermont, lequel fit un Traité le 20 Juin 1340 avec le Dauphin, lequel en échange de quelques Terres lui céda le Vicomté de Clermont en Trieves, le créa Grand-Maître d'Hôtel ou Sénéchal de sa Maison & de celle de la Dauphine, le fit la seconde personne de ses Etats & le déclara Capitaine Général de ses armées, &c. Voyez la Généalogie de cette Maison dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. 8. fol. 907.

M. le Comte de la Mothe Houdancourt. Louis-Charles Comte de la Mothe Houdancourt, Baron de Chaumont en Champagne, Seigneur de Fayel, Rucourt, Che-

Digitized by Google

vrieres, Houdancourt, Petit Hangest, Lignieres le Roy & autres lieux, Grand d'Espagne de la premiere Classe, Lieutenant Général des armées du Roi, Chevalier de ses Ordres, Gouverneur des Ville & Forts de Salins en Franche Comté, Chevalier d'honneur de la Reine, est né le 21 Décembre 1687. Il a commencé à servir le Roi dès l'âge de 15 ans en qualité de Mousquetaire; il fut fait Colonel d'un Régiment d'Infanterie, vacant par la démission de M. de Beuzeville le 13 Juillet 1705, & eut la même année la permission de lever un Régiment de Cavalerie, dont il fut fait Mestre de Camp par commission du 19 Novembre; il fut nommé Brigadier de Cavalerie le premier Février 1719, & Sa Majesté lui donna le 6 Novembre 1723 le Régiment d'Aumont, Cavalerie, avec lequel il a servi jusqu'en 1734. Il obtint le premier Avril 1728 le Gouvernement des Ville & Citadelle de Mezieres, fut fait Maréchal de Camp le 20 Février 1734, & Lieutenant Général des armées du Roi le 18 Octobre de la même année. Sa Majesté lui accorda le 6 Septembre 1738 le Gouvernement de la Ville de Salins en Franche Comté & Forts en dépendans; il fut pourvû de la charge de Chevalier d'honneur de la Reine le 9 Jan-

Digitized by Google

vier 1743, & nommé Chevalier des Ordres du Roi le 4 Février de cette même année ; il est marié depuis le 30 Juin 1714 avec Dame Eustelle-Therese de la Roche Courbon, dont il a eu, 1°. Louis-Geneviéve Marquis de la Mothe Houdancourt, né le 4 Décembre 1724 & mort le premier Décembre 1736. 2°. Louise Marie & Elizabeth de la Mothe Houdancourt, mortes en bas âge.

3°. Jeanne-Gabrielle de la Mothe Houdancourt, laquelle a épousé le 14 Mars 1745 Charles-Elizabeth de Froulay, Comte de Montflaux, dit le Comte de Froulay, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Maréchal des camps & armées du Roi, Lieutenant pour Sa Majesté dans la Province du Maine & Comté de Laval, & Menin de Monseigneur le Dauphin, mort à Tongres le 11 Juillet 1747 des blessures qu'il avoit reçuës le 2 du même mois à la bataille de Lawffelt dans la 25 année de son âge.

M. le Maréchal de la Mothe Houdancourt est fils de Charles Comte de la Mothe Houdancourt, Grand d'Espagne de la premiere Classe, Lieutenant Général des armées du Roi & Gouverneur de Bergues Saint Vinox, mort le 24 Mars 1728, & de Dame Elizabeth de la Vergne de Mon-

Digitized by Google

tenard de Tressan, morte le 6 Décembre 1741, veuve de Jean-Paul de Gourdon de Genoüillac, Comte de Vaillac, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ses armées & Chevalier d'honneur de Son Altesse Royale Madame, & petit-fils d'Antoine Marquis de la Mothe-Houdancourt, aussi Lieutenant Général des armées du Roi, Gouverneur des Villes de Corbie, Marsal & Dieuze en Lorraine, & de Dame Catherine de Beaujeu, d'une des plus anciennes & des plus nobles Maisons du Comté de Bourgogne; ledit Antoine Marquis de la Mothe Houdancourt étoit frere aîné de Philippe de la Mothe Houdancourt, Maréchal de France, Duc de Cardonne & Vice-Roi de Catalogne, pere d'Eléonore-Charlotte de la Mothe Houdancourt, Duchesse de Vantadour, Gouvernante, après la Maréchale de la Mothe sa mere, de la Personne du Roi & des Enfans de France, & sœur de Mesdames les Duchesses d'Aumont & de la Ferté.

La Maison de la Mothe Houdancourt est une des plus nobles & des plus illustres de la Province de Picardie, & a donné dans tous les tems des preuves signalées de son zéle & de sa fidélité au service de nos Rois.

Elle porte pour Armes au 1 & 4 d'azur

Digitized by Google

à la tour crenelée d'argent maçonnée de sable, au 2 & 3 d'argent au Levrier courant de gueules accolé d'azur, la boucle d'or, accompagnée de trois tourteaux de gueules, deux en chef & un en pointe; le chef chargé d'un lambel de trois pendans aussi de gueules.

Voyez la Généalogie de cette Maison dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. 1. fol. 530.

Le Roi vient d'accorder des Lettres Patentes portant reconnoissance de la noblesse de nom & d'armes de M. Wale, ancien Lieutenant au Régiment des Gardes Françoises, Gouverneur des Ville & Château de Ham, dont voici la teneur.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cour de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides à Paris, & à tous autres nos Officiers & Justiciers qu'il appartiendra, salut. Notre cher & bien amé Balthazar François Wale, Seigneur de Mesnulz & autres lieux au Diocèse de Chartres, ancien Lieutenant au Régiment de nos Gardes Françoises, Gouverneur de nos ville & Citadelle de Ham en notre province de Picardie, &c. nous a fait représenter qu'il est fils du feu sieur Olivier Wale de Ballynamilly, Capitaine d'Infanterie Irlandoise au Régiment de Berwick, lequel étoit d'une naissance distinguée en Angleterre & en Irlande, mais dont

le nom pourroit n'être pas aussi connu en France qu'il l'est dans les lieux de son origine, & que se proposant de finir ses jours dans notre Royaume où il a l'avantage d'être né, il désireroit que son état y fût assûré par un titre aussi authentique & aussi solemnel que ceux qu'il produit pour constater son origine & desquels il résulte que la Maison dont il est issu doit être comptée au nombre des meilleures Maisons qu'il y ait dans les trois Royaumes de la domination Britannique, qu'en effet ses auteurs sont connus en Angleterre dès le tems de Guillaume le Conquérant & y tenoient rang parmi la haute Noblesse du Royaume; qu'au milieu du douziéme siécle la famille s'étant divisée en deux branches principales, l'une resta en Angleterre où elle a subsisté jusques dans ces derniers tems & a eu un Chevalier de la Jarretiere lors de l'institution de cet Ordre en 1349; que la seconde dont est l'Exposant, s'établit en Irlande en 1170 ou 1171 lorsque les Anglois entreprirent de subjuguer cette Isle, & n'a cessé d'y paroître dans tous les tems avec la même distinction, soit dans les emplois civils ou militaires, soit dans l'état Ecclésiastique; que Guillaume Wale I. du nom seizieme ayeul de l'Exposant fut l'auteur de cette transmigration; qu'il passa en Irlande avec le fameux Comte de Pembrocke Richard surnommé Strongbow, étant déja Chevalier armé & par conséquent élevé au plus haut grade qu'il y eût alors dans la profession militaire; que pour la part qu'il eut à la réduction de l'Isle, il y obtint plusieurs terres considérables avec la charge de Maréchal de la plus grande partie du pays conquis, charge alors unique & dans laquelle il eut pour successeur son fils Jean Wale I. du nom; que le même Jean Wale qui fut la tige de quatre nouvelles branches, & après lui quatre de ses descendans directs dans la

ligne aînée furent aussi successivement honorés du grade de Chevalier, tandis que les aînés de la Maison en Angleterre jouissant des droits que donnoit alors la naissance, entroient dans les Parlemens & possedoient en cette qualité le titre de Lords ou de Pairs du Royaume ; que le dernier de ces quatre descendans de Jean Wale I. du nom servit même de plus très-utilement sa patrie dans l'Echiquier d'Irlande l'une des principales Cours de ce Royaume & où se portent toutes les affaires concernant les finances ; que deux autres furent encore successivement Vicomtes du Comté de Carlow pour les Rois d'Angleterre Edoüard III & Richard II. en 1359, 1375 & 1378 comme un Humfroi de Bohun, Comte d'Essex & de Hereford l'étoit du Comté de Kent en Angleterre pour le Roi Henri III. en 1220, & comme un collatéral de la Maison nommé Simon Wale le fût du même Comté de Carlow en 1389 ; que l'Irlande avoit déja vû alors trois Prélats de la famille sur les siéges de Kildare, d'Ardefert, de Limerick & de Meath ; que le troisiéme nommé Etienne Wale possеda même tout à la fois la charge de Grand-Tréforier du Royaume, qui est la seconde charge de la Couronne, & fut en 1736 Gouverneur Général de la Province de Munster ou de Mommonie ; qu'il y en eut encore deux en 1475 & 1554 sur les siéges de Kildare & de Clonmacnoise, comme il y avoit en 1545 un collatéral de la branche d'Angleterre qui y étoit Grand-Administrateur de l'Hôpital de Saint Jean de Coventry ; que la charge de Vicomte ayant été remplacée par celle de Haut-Shériff en Angleterre & en Irlande, le trisayeul de l'exposant y fut élevé en 1640 ; qu'Edoüard Wale son bisayeul en avoit été ainsi revêtu dès 1632 & fut en 1646 non-seulement dépositaire d'un subside levé pour l'entretien des trou-

les Catholiques armées pour la défense de leur Religion & de leur Roi, mais Gouverneur militaire Général de la province de Leinster ou de Lagenie 1649, immédiatement après le parricide commis en en la personne de Charles I; que la branche dont ils étoient sortis, étoit alors subdivisée en trois rameaux, qui possedoient le fond de plus de deux cent mille livres de rente; que dépouillée sous Cromwel & rétablie sous Charles II, elle ne joüit de sa splendeur que jusqu'à la derniere révolution; que les aînés comme les cadets s'étant tous signalés à l'envi par leur attachement pour leur Prince, la ruine entiere de leur Maison en Irlande fut le prix de cette fidélité; que ce fut cet événement qui détermina Olivier Wale à passer d'Irlande en France avec deux freres qu'il avoit & qui dès le commencement de la guerre y avoient été faits avec lui Capitaines de Dragons, comme un de leurs cousins nommé Patrice Wale avoit été fait Gouverneur militaire du Comté de Carlow; qu'attachés à leur Roi par les liens de la Religion & du devoir, le pays où ce Prince avoit fixé sa retraite devint leur patrie & qu'ils y furent tous trois tués au service, sçavoir l'un en 1702 à l'affaire de Crémone, où les Irlandois firent les mêmes prodiges de valeur qu'ils ont fait en 1745 à Fontenoy, le second au siége de Barcelone en 1706 & le troisiéme au siége de Lérida en 1707; que le nom de Wale avoit même déja parû en France avant cette époque & avec une grande distinction; que les premieres troupes Irlandoises qu'on y ait vûës furent un Régiment de trois mille hommes qu'avoient armé à leurs propres frais & amené en 1632 quatre freres d'une branche cadette sortie de Jean Wale I du nom; qu'ils furent également tués tous quatre dans les armées du feu Roi notre très honoré Seigneur & Bisayeul, étant l'un Colonel, Maréchal de Camp,

& Général Major, de second Colonel & aussi Général Major, & les deux autres Colonels; qu'après eux leur Régiment eut pour Chef le Roi Jacques II alors Duc d'Yorck, & qu'en 1676 le feu Roi s'en réserva lui-même le commandement en le mettant sous le nom de Régiment Royal d'Infanterie Irlandoise; que trois cousins de l'exposant, petits-fils de Patrice Wale, Gouverneur militaire du Comté de Carlow pour Jacques II, marchent encore aujourd'hui sur les mêmes traces; que l'aîné nommé Patrice Wale comme son ayeul, ayant quitté l'Irlande au mois de Janvier de l'année derniere pour se rendre en Ecosse auprès du Prince Charles-Edoüard, qui le fit Capitaine dans le Régiment de ses Gardes à pied, vint en France après la bataille de Culloden, & y est entré à notre service, ainsi que ses deux cadets venus depuis; qu'un autre nommé Jean Wale qui a passé en Espagne & y a été fait Colonel d'un Régiment de Dragons François, Maréchal de Camp, Inspecteur Général de Dragons & Commandeur de l'Ordre de S. Jacques de Calatrava, a été & est encore employé utilement en Provence pour le service des deux Couronnes; qu'enfin cette Maison a l'avantage de ne compter que des alliances du premier ordre en France comme en Angleterre & en Irlande; que depuis la seiziéme ayeule paternelle de l'exposant on trouve une suite de meres sorties des Maisons de Bohun, de Talbot, de Fitz-Gérald-Kildare, de Courcy-Kingsale, de Bermingham-Athenry, d'O Neil, de Bourke, de Plunket Dunsany, de Lacy, de Sarsfield-Lucan, de Barnwall, &c. Maisons dont quelques-unes comme celles de Bohun, de Talbot, de Lacy & de Bourke ont possédé en souveraineté des provinces entieres en Angleterre & en Irlande, ou ont contracté des alliances immédiates avec leurs Rois comme avec ceux d'Ecosse & les Princes sou-

Digitized by Google

verains de Galles; qu'une autre qui est celle d'O Neil, a eu en propre le Royaume d'Ultonie en Irlande & a porté la couronne de toute l'Isle qu'elle a même prétendue lui être héréditaire; que les autres ont été presque toutes décorées de la Pairie dans l'un ou dans l'autre Royaume; que le collatéral de la branche d'Angleterre qui fut Chevalier de la Jarretiere en 1349, étoit fils d'une Lucie de Pinkeny, dont le pere étoit en ligne maternelle du nombre des héritiers de la couronne d'Ecosse; que d'autres collatéraux ont contracté des alliances en Angleterre ou en France avec les Maisons de Seymour-Sommerset, d'Ogletorp, de Cooke, de Litolfi-Suzarre, de Sérocourt-Romain, &c. que le pere de l'exposant avoit été lui-même marié en Provence dans la Maison de Réquiston l'une des plus anciennes de la province & directement alliées à celles de Grasse, de Villeneuve, de Castellanne, de Blacas, d'Agoût & de Sabran; que l'exposant a encore une sœur mariée dans la Maison de Guiran; que pour ce qui le regarde personnellement, il a toujours soutenu comme il le devoit le lustre de son origine; que Sous Lieutenant au Régiment de Berwick presque en naissant & élevé Page de feue notre chere tante la Duchesse de Berry, il fut fait au mois de Juillet 1719 Lieutenant dans le Régiment de la Vieille-Marine, avec lequel il acheva la campagne de Catalogne; qu'en 1720 il eut une Enseigne dans le Régiment des Gardes Françoises, & qu'y ayant été fait successivement Sous-Lieutenant en 1723 & Lieutenant en 1731, il a servi en cette derniere qualité jusqu'à la fin de la campagne de Philisbourg, tems auquel sa mauvaise santé le mit dans la nécessité de donner la démission de son emploi; après quoi nous lui avons accordé le Gouvernement de nos ville & château de Ham. Vû en notre Conseil d'Etat la Re-

Digitized by Google

quête de l'exposant & les Piéces justificatives d'icelle, nous avons par Arrêt de notredit Conseil du 12 de ce mois statué sur les fins & conclusions de de ladite Requête inserée audit Arrêt, & ordonné que pour l'exécution d'icelui, toutes Lettres nécessaires seroient expédiées, lesquelles ledit sieur exposant nous a très-humblement fait supplier de lui accorder. A ces causes, de l'avis de notre Conseil qui a vû led. Arrêt du 12 de ce mois dont extrait est cy-attaché sous le contrescel de notre Chancellerie, nous avons conformément à icelui reconnu, & par ces présentes signées de notre main reconnoissons ledit sieur Balthazar-François Wale pour noble de nom & d'armes, & le maintenons dans la possession de sa noblesse d'ancienne extraction. Voulons & ordonnons qu'il soit regardé comme tel tant en jugement que dehors, & qu'en conséquence il jouisse par lui, sa postérité née & à naître en légitime mariage des mêmes honneurs, priviléges, prééminences, prérogatives, franchises & exemptions dont joüissent les Nobles & Gentilshommes de notre Royaume, tant qu'ils vivront noblement & ne feront acte dérogeant à noblesse, qu'à cet effet il sera inscrit au Catalogue des Nobles, conformément aux Reglemens & Arrêts des 22 Mars 1666 & 26 Février 1697. Si vous mandons que ces présentes vous ayez à faire registrer, & de leur contenu jouir & user ledit sieur exposant & sa postérité pleinement & paisiblement, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens, & nonobstant toutes choses à ce contraires; Car tel est notre plaisir. Donné à Versailles le 12 Mai l'an de grace 1747 & de notre Regne le 32. *Signé* LOUIS. Par le Roi, PHELYPEAUX. *Et scellé du grand Sceau en cire jaune.*

Registrées, ouï le Procureur Général du Roi, pour jouir par l'Impétrant, ses enfans, postérité & descen-

dans nés & à naître en légitime mariage, de leur effet & contenu, & être exécutées selon leur forme & teneur suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris en Parlement le 6 Juillet 1747. Signé ISABEAU.

Registrées en la Chambre des Comptes, &c.

Registrées en la Cour des Aides, &c.

LETTRE écrite par M. Deshayes Directeur de la Manufacture Royale des mouchoirs à Saumur à Messieurs de M...... Chirurgiens d'Angers, au sujet de la methode de traiter les maladies de l'uréthre, par M. Daran Chirurgien ordinaire du Roi, servant par quartier. De Paris le 15 Octobre 1747.

J'Ai eu l'honneur, Messieurs, de vous écrire une lettre du 10 Juillet dernier par laquelle je vous faisois part de ma guérison, mais j'ai voulu attendre qu'elle fut parfaite pour vous en raconter mieux les merveilles. La part que vous avez pris à mon triste état, me fait esperer que vous voudrez bien me permettre de l'exposer encore à vos yeux, & que vous apprendrez avec plaisir que de mes maux passés il ne m'en reste que le souvenir, jouissant à tous égards de la santé la plus parfaite; c'est ce que je ne sçaurois me lasser d'admirer quand je considére les accidens de ma maladie. Vous sçavez que l'année derniere au tems de Noël, je fus attaqué d'une difficulté d'uriner causée par un embarras qui m'incommodoit depuis deux ou trois ans, mais qui jusques-là avoit été supportable, lorsque le moment vint que voulant uriner & ne le pouvant point, je fis des efforts si grands, qu'ils me causerent un gonflement considérable à la racine du scrotum où étoit l'obs-

mole. Les efforts firent épancher de l'urine dans cette grosseur ou gonflement, auquel il se fit une ouverture qui dans la suite est devenue fistule. Ne sçachant dans tous ces malheurs à qui m'adresser, votre réputation, & le bien que le Frere Côme Chirurgien des Feuillans de Paris, notre ami, m'avoit dit de vous, m'engagerent à vous prier de venir me secourir. Vous eûtes la bonté de le faire avec tout le zéle & l'intelligence possible, & je dois vous rendre cette justice, que votre génie inventif vous fit épuiser en ma faveur toutes les ressources ordinaires de l'art. Mais malgré tous les soins que vous me rendîtes pendant un mois, il fallut laisser subsister la fistule & l'embarras du canal, avec une grosseur & une dureté dans tout le trajet du scrotum ; ce mal affreux ne cédant à rien ; voyant que vous étiez rebuté & que mon mal empiroit, puisque j'étois obligé d'uriner jusqu'à soixante fois par nuit goute à goute & avec des douleurs inconcevables, l'urine passant par la fistule, je vous proposai d'avoir une consultation de Paris & vous y consentîtes avec plaisir. Nous consultâmes le célébre M. Morand, qui après avoir bien examiné votre exposé ne donna d'autres conseils que d'avoir recours à M. Daran, dont les miracles en ce genre faisoient beaucoup de bruit. L'impossibilité de me tenir ni assis ni levé m'ôta tout d'un coup l'espoir de cette ressource, surtout étant question de me transporter à soixante lieuës, & n'étant pas assés riche pour oser proposer à M. Daran un voyage que la grande foule des malades qu'il a à Paris n'auroit pû lui permettre. Alors je me déterminai d'écrire tout cela de concert avec vous à notre ami le Frere Côme, qui me fit réponse qu'il étoit de même avis que M. Morand, & qu'il ne falloit pas m'allarmer sur les difficultés du transport. Dès ce

moment je résolus le voyage & je l'ai exécuté au mois de Mai suivant. Je me fis apporter sur un lit par la riviere de Loire jusqu'à Orleans, & d'Orleans à Paris; il fallut construire de même un lit sur les brancars d'une litiere, m'ayant même été impossible de faire usage de cette voiture, j'arrivai à Paris avec des peines qu'on ne peut exprimer. J'envoyai prier le Frere Côme de me faire une visite, ce qu'il fit avec plaisir, il me consola de son mieux en ranimant mes esperances. Nous fîmes prier M. Daran de me venir voir; dès qu'il fut arrivé, il me sonda avec sa bougie ou sonde, comme l'appelle ce Chirurgien, laquelle s'arrêta avant la fistule qui étoit à la racine du scrotum. Mon état étoit alors bien plus déplorable que celui dans lequel vous m'aviez vû, car outre la fistule & la dureté que vous me connoissiez, il s'étoit formé autour de la tumeur deux abscès & deux autres fistules, dont l'une se terminoit en cul de poule au bas du scrotum. M. Daran après son examen m'assûra décisivement qu'il me guériroit, mais qu'il falloit prendre un logement chés lui, afin qu'il pût me voir aussi souvent qu'il le jugeroit nécessaire. Il commença à me traiter le 10 Juin en m'introduisant une bougie qui n'entroit d'abord que de trois doigts, & qui chaque jour avançoit un peu plus. Au bout de quatre jours j'ai uriné avec plus de facilité. Le cinquiéme on m'ouvrit la tumeur en cul de poule, ce qui me soulagea beaucoup. On appliqua ensuite un cataplasme maturatif sur la tumeur squirreuse, elle fut ouverte & rendit un verre plein de pus, ce qui me procura un calme dont je n'avois pas joüi depuis plus de trois mois. M. Daran fit lui-même ces deux opérations avec une dexterité admirable. Il continua en même tems l'usage de ses sondes, dont je supportois sans aucune douleur

l'introduction & le séjour, elles procurerent une suppuration extrêmement abondante, & au quinziéme jour elles pénétrerent jusques dans la vessie; peu à peu les fistules se guérirent, un reste de dureté qui étoit dans le canal se fondit, & les urines coulerent très-librement, ensorte qu'au bout d'un mois je me promenois au Palais Royal, & depuis ce tems j'ai vaqué à mes affaires.

Il faut vous dire que M. Daran avant que de traiter ses malades, leur fait faire un exposé de leur maladie & de tous les remédes qu'ils ont faits, il fait ensuite constater ce même état par la visite d'un habile Médecin & d'un fameux Chirurgien, qui revisitent le même malade quand il est guéri & constatent la guérison. Ce fut le célébre M. de Jussieu Professeur de Botanique au Jardin Royal, & M. Jallet habile Chirurgien de Paris qui me visiterent, & qui ont donné leurs certificats de ma parfaite guérison au bout de trois mois, mais dont je goûtois les avantages depuis deux. Plusieurs autres Médecins & Chirurgiens en ont été témoins & peuvent l'attêster de même. Le Frere Côme a assisté exactement aux pansemens, & me dit que de pareilles guérisons étoient inconnues avant M. Daran, cependant quoique je fusse bien mal, j'ai eu la satisfaction de lui en voir guérir des plus malades que moi, & surtout un qui avoit cinq fistules au perinée à la racine du scrotum, & à qui les bougies ne pouvoient entrer que deux travers de doigt. Je me propose de rendre cette lettre publique afin que les malheureux comme moi, & à qui le nom ni la réputation de M. Daran ne seroient pas encore parvenus, sçachent qu'il y a un homme dans le monde qui les peut tirer de ce triste état, dans lequel la mort est préférable à une vie si douloureuse & si horrible qu'on ne peut se supporter soi-

même ni les autres. Je puis dire avoir éprouvé l'un & l'autre : quelle reconnoissance ne dois-je pas à mon liberateur ?

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite estime &c.

LE Sieur *le Bas* Graveur du Cabinet du Roi, & de son Académie Royale de Peinture, Sculpture & Gravure, continue toujours d'exciter & de satisfaire la curiosité des connoisseurs par de nouveaux ouvrages qui ne sçauroient manquer de lui attirer de nouvelles louanges. Il a mis depuis quelque tems au jour neuf estampes.

La premiere n°. 44. large d'environ un pied, onze pouces, quatre lignes, sur un pied six pouces & demi de hauteur, est d'après le précieux tableau de *Teniers* du Cabinet de Sa Majesté, où ce Peintre a représenté *les Oeuvres de miséricorde.*

Le ciel de ce tableau est fort clair, & les nuages en sont excellemment touchés. Sur le devant est un groupe composé de beaucoup de figures, formant ce que les habiles ont appellé la grape de raisin, & qui est dans le goût qui a été suivi par les Peintres de la premiere classe, tels que le Titien, le Guide & autres, qui ont cherché à offrir à la vûe un tout agréable, tant par son union que par son intelligence.

On voit sur la premiere ligne une jolie nourrice tenant un poupon sur ses genoux ; un page lui verse du vin dans un gobelet, après en avoir versé à un enfant qui est près d'elle, & qui en buvant fait voir une grande impatience d'étancher sa soif. Derriere ces figures est une table sur laquelle sont plusieurs pains, qu'un vieillard vénérable & dis-

Digitized by Google

tingué par ses vêtemens, distribue à une foule de pauvres de l'un & de l'autre séxe & de tout âge, parmi lesquels se trouve un homme chargé d'années, dont la tête sur tout est admirable.

Sur le même plan & à la droite de celui qui regarde cette estampe, est une vieille Dame respectable qui secondée d'une personne, sous les traits de laquelle Teniers s'est représenté, fournit des habillemens à un homme dont le corps est à demi nud, & à d'autres infortunés.

Sur le second plan paroît à la gauche du spectateur un personnage plein d'hospitalité, & qui convie deux pélerins à venir se raffraîchir & se délasser dans sa maison.

Plus loin on apperçoit un Seigneur au pied d'une tour antique, lequel délivre des prisonniers. A côté de cette même tour, de grandes fenêtres ouvertes permettent de voir dans son lit un malade assisté par un homme charitable, & un Médecin qui considére son urine.

Vers l'horison du tableau, terminé par une Eglise champêtre & environnée de plusieurs arbres groupés, des Religieux & quelques autres personnes, donnent à un mort les honneurs de la sépulture.

Ce tableau est d'un fini & d'une beauté qui font juger que le Peintre a voulu s'y surpasser, & qu'il sembloit prévoir que cet ouvrage seroit quelque jour un des ornemens du Cabinet d'un des plus grands Monarques de la terre.

Quoiqu'il y ait plus de cent vingt ans qu'il a été peint, il a la même fraîcheur & le même éclat qu'il avoit lorsqu'il sortit de dessus le chevalet. Les curieux seront d'autant plus satisfaits de l'excellente estampe qu'en a gravée le Sieur le Bas, que par une glorieuse émulation il s'est efforcé de rendre l'effet de son burin égal à celui du pinceau

Digitized by Google

de Teniers, & de faire que ce morceau fût digne des suffrages du Roi auquel il a pris la liberté de le dédier & présenter, & qui a bien voulu lui donner des témoignages de sa satisfaction & de son agrément.

La seconde estampe n°. 45. est un *lendemain de nôces Flamandes*, d'après un tableau du Cabinet de M. le Marquis d'Argenson Brigadier des armées du Roi. Il suffit de dire que ce tableau est de la main de David Teniers, pour en faire connoître le bon goût & le prix.

La troisiéme n°. 46. représente *des Pêcheurs* d'après le même *Teniers*. Ce morceau tiré du Cabinet de M. le Marquis de Vence, est un des plus remarquables de ce Peintre, qui y a imité la maniere de Rubens, & qui l'a peint avec un tel artifice que le blanc se détache très-sensiblement de dessus le blanc même. Au reste la nature y est excellemment représentée.

La quatriéme n°. 47. est une sixiéme *vûë de Flandres*. Teniers y a representé des fumeurs & bûveurs, & y a donné la vûë d'un paysage admirable.

La cinquiéme n°. 48. d'après le même Auteur est intitulée *la Boudiniere*, parce qu'une femme y fait du boudin. On y voit les joyeuses funérailles d'un porc. Sur le devant des enfans peints avec une extrême naïveté, s'y amusent à souffler dans une vessie, & dans le fond des hommes s'y rejoüissent à table & devant un feu. Cette estampe est de la grandeur de celles de la Ferme & de la basse-cour.

La sixiéme n°. 49. de la grandeur de l'estampe du *Fluteur*, représente un fumeur & son camarade. Teniers y a gardé sa naïveté ordinaire.

Digitized by Google

La septiéme n°. 50. d'après le même Peintre est un *retour de Guinguette*, & est le pendant de l'estampe nommée *Guinguette*. Plusieurs personnes y sont encore à table, mais plusieurs autres regagnent leur logis, après s'être bien conditionnées.

La huitiéme n°. 51. aussi d'après Teniers, est en ovale & renferme un vieillard qui le pot à la main carresse une femme assés aimable qui tient un verre. Une vieille ridée qui paroît l'épouse du vieil amoureux, regarde à la dérobée par une fenêtre avec des yeux étincelans & jaloux.

La neuviéme est un paysage d'après *Ruisdall*. Au pied d'une agréable colline couverte d'arbrisseaux & de verdure, & sur laquelle un moulin est élevé, serpente une riviere, où il paroît un nautonnier avec sa barque. Un joli lointain y termine l'horison.

Le Sieur le Bas qui a déja mis en lumiere un volume contenant 150 de ses estampes, & qui se vend 160 liv. espére en donner un second, dont les neuf estampes décrites ci-dessus feront partie.

Pour avoir ces estampes bien conditionnées & des premieres épreuves, il faut s'adresser chés l'Auteur *à Paris*, au bas de la ruë de la Harpe, ou chés M. *Descamps à Rouen*, vis-à-vis Saint Amand.

Le 8 Novembre le Roi donna au Lord Louis *Drummond* fils du Duc de Melfort, le Régiment Royal Ecossois, vacant par la mort du Duc de Perth son cousin.

NOUVELLES

Digitized by Google

NOUVELLES ETRANGERES,

SUEDE.

ON mande de Warsovie que le Sultan Calga, frere du Kan de Crimée, & qui s'est réfugié il y a quelque tems en Pologne, avoit crû pouvoir aller avec sûreté rejoindre ce Kan, mais que divers avis qu'il avoit reçûs en chemin sur sa route l'avoient déterminé à revenir sur ses pas & que le Kan de Crimée l'ayant fait demander à la République de Pologne, le Sénat étoit fort embarrassé sur le parti qu'il prendroit dans cette conjoncture. Selon les nouvelles de Péterſbourg il paroît une Déclaration par laquelle l'Impératrice de Russie abolit les franchises dont jusqu'à présent les Ministres étrangers avoient joüi dans ses Etats. Les lettres de Constantinople marquent que le Grand Visir a été déposé & envoyé à Rhodes en exil. Il a pour successeur Abdula Pacha, Gouverneur de Natolie. Ces lettres confirment la nouvelle de la révolution arrivée en Perse & annoncent que les Persans ont placé sur le Trône un parent du célebre Meriweis.

On apprend par les lettres de Péterſbourg du 7 Octobre que le Baron de Breitlach, Ambassadeur de la Reine de Hongrie, le Lord Hindford, qui réside en la même qualité de la part du Roi de la Grande Bretagne, & M. de Zwart, Résident de la République des Provinces Unies, ont eu le premier du mois dernier à Lappola une longue conférence au sujet des nouvelles propositions faites à l'Impératrice pour l'engager à fournir à sa Majesté

Britannique & aux Etats Généraux un Corps de de trente mille hommes. On assûre que ces deux Puissances offrent de payer pour cet effet à sa Majesté Impériale un subside de cinq millions de florins de Hollande par an. Si cette négociation peut se conclure, les troupes que l'Impératrice enverra au secours des Alliés, s'assembleront dans les environs de Riga, où elles s'embarqueront pour être transportées à Lubeck. La Déclaration par laquelle sa Majesté Impériale a aboli les franchises dont les Ministres étrangers ont joüi jusqu'à présent dans ses Etats, porte qu'à commencer du premier Janvier de l'année prochaine les Ambassadeurs & Ministres étrangers seront obligés, non-seulement de laisser visiter à la Doüanne toutes les marchandises & denrées qu'ils feront venir, mais encore de payer les droits auxquels elles sont sujettes; que de plus ils déclareront la juste valeur de ces denrées & de ces marchandises, s'ils ne veulent s'exposer à les voir retenuës, en cas qu'on juge qu'ils les ayent mises au-dessous de leur prix; que quoique ce Reglement regarde tous les Ambassadeurs & Ministres étrangers, sa Majesté Impériale par des considérations particulieres veut bien cependant n'y point comprendre le Baron de Breitlach & le Lord Hindford; qu'au reste elle les excepte seulement pour le tems qu'ils résideront dans cette Cour en qualité d'Ambassadeurs, sans que cela puisse tirer à conséquence s'ils changent de titre, ni en faveur de leurs successeurs, quand même ceux-ci viendroient à Petersbourg avec le même caractere.

Les lettres de Dantzick du 14 Octobre portent que suivant les avis reçûs de Curlande & de Livonie, les troupes Russiennes qui sont sur les frontieres, continuent d'être tranquilles dans les diffe-

Digitized by Google

rens quartiers où elles ont été distribuées. Il paroît qu'il n'y a encore rien de décidé au sujet du Traité de subside proposé à l'Impératrice de Russie par le Roi de la Grande Bretagne & par les Etats Généraux des Provinces-Unies, & le bruit qui a couru que cette Princesse avoit demandé le passage par la Pologne pour trente mille hommes, est destitué de tout fondement. Les dernieres nouvelles de Stockholm confirment qu'il a été établi une Commission pour examiner la conduite de quatre Sénateurs, accusés d'avoir entretenu des intelligences illicites; que deux de ces Sénateurs, sous prétexte de maladie, n'ont point comparu devant les Commissaires, & que les deux autres ont déclaré qu'ils ne pouvoient & ne devoient rendre compte de leurs discours & de leurs actions qu'à la Diette assemblée. Ces mêmes lettres marquent que MM. de Lantinghausen & de Zander, Lieutenans Généraux des armées du Roi de Suéde, commanderont en Finlande sous les ordres du Baron de Rosen, & qu'ils sont partis pour se rendre dans cette Province.

On mande de Constantinople qu'un Corps considérable de Jannissaires s'est mis en marche vers les frontieres de Perse, & que la Porte a envoyé à Erzerum une grande quantité de munitions de guerre, afin d'être prête à tout événement, si le Schach Nadir a été effectivement privé du Trône & de la vie, & si son successeur ne ratifie pas le Traité conclu par ce Prince avec sa Hautesse.

On mande de Stockholm du 15 du mois passé que l'affaire des quatre Sénateurs dont la Diette a jugé qu'il convenoit d'examiner la conduite, attire toute l'attention du public. Ces Sénateurs sont le Baron d'Ackerhielm, Grand Maréchal de la Cour, le Baron de Wrangel & les Comtes de Posse

Digitized by Google

& de Cronstedt. Les deux premiers, qui avoient d'abord prétendu ne devoir rendre compte de leurs actions qu'aux Etats assemblés, ont consenti de répondre aux Commissaires nommés pour les juger. En conséquence ils comparurent le 7 devant ce Tribunal, dont le Président leur remit les chefs de l'accusation intentée contre eux, en leur annonçant qu'on ne leur donnoit que le terme de huit jours pour travailler à leur justification. Les Comtes de Posse & de Cronstedt sont effectivement indisposés, ainsi qu'ils l'ont mandé au Committé secret, & ils ont promis de comparoître aussi-tôt que leur santé le leur permettroit. Le vaisseau *la Princesse Louise Ulrique*, appartenant à la Compagnie des Indes établie dans ce Royaume, est arrivé le 6 à Gottembourg. Il revient de la Chine, d'où il est parti le 22 du mois de Février, & sa charge consiste en six cent trente mille cinq cent livres de thé, seize mille deux cent quatre-vingt-quinze livres de nacre de perle, soixante & quinze lingots d'or, une grande quantité de porcelaine & d'étoffes de soye.

Le Roi a disposé de plusieurs emplois qui vacquoient dans le Civil & dans le Militaire, & sa Majesté a nommé M. Konigstedt Adjudant Général du Baron de Rosen, Gouverneur de Finlande.

Les lettres de Péterstbourg marquent que le Lord Hindford, Ambassadeur du Roi de la Grande Bretagne, & M. Zwart, Résident de la République des Provinces Unies, ont de fréquentes conférences avec le Comte de Bestuchef, au sujet des trente mille hommes que ces deux Puissances demandent que la Russie leur fournisse.

Les nouvelles de Péterstbourg portent qu'on a appris par les dernieres lettres d'Archangel que le Prince de Brunswick Beveren, veuf de la Princes-

Digitized by Google

se Régente de Russie, avoit été dangereusement malade, mais qu'il commençoit à se mieux porter. Ce Prince a renouvellé ses instances pour obtenir la permission de retourner en Allemagne, & depuis quelque tems on a lieu de croire que l'Impératrice lui accordera sa demande. Il vient d'arriver de Constantinople un courier par lequel M. de Nepluef, Résident de sa Majesté Impériale à la Porte, confirme la nouvelle de la mort de Thamas Kouli Kam, & de la révolution dont cet événement a été suivi. Le Baron de Breitlach, Ambassadeur de la Reine de Hongrie, reçut le 13 du mois dernier de Vienne quelques dépêches, qu'il alla sur le champ communiquer au Comte de Bestuchef. Certaines difficultés ont retardé jusqu'à présent la conclusion du Traité de subside proposé à l'Impératrice par le Roi de la Grande Bretagne & par les Etats Généraux des Provinces Unies, & selon les apparences cette Princesse ne prendra aucune résolution à ce sujet, avant le retour d'un courier que le Lord Hindford a fait partir pour Londres. On assûre que si ce Traité se conclud, les trente mille hommes qui seront fournis par sa Majesté Impériale, seront tirés des troupes qui sont dans les Provinces intérieures de la Russie & non de celles qui depuis long-tems ont leurs quartiers dans la Livonie & sur les frontieres de la Curlande, où elles demeureront en conséquence des engagemens pris antérieurement par cette Cour avec la Reine de Hongrie & avec sa Majesté Britannique. Le Gouvernement a envoyé ordre à tous les Commandans des Villes des Provinces cedées au Czar Pierre I. par la Suéde, que les Régimens qui y sont en garnison fussent complets avant le premier du mois de Févier de l'année prochaine. Il y a sur les chantiers deux nouveaux

Digitized by Google

vaisseaux qui seront achevés incessamment & qui seront chacun de soixante & six canons. Un des couriers de la Poste des lettres, en arrivant à Pétersbourg le 12, déclara que sa malle lui avoit été enlevée sur sa route par des personnes masquées. Cet incident cause beaucoup d'inquiétude à plusieurs Ministres étrangers qui attendoient par ce courier des lettres de leurs Cours.

Suivant les avis reçûs de Stockholm les Etats du Royaume de Suéde ont abandonné à sa Majesté Suédoise la disposition de diverses charges. Les mêmes avis portent que l'Ordre de la Noblesse & les Députés des villes ont insisté fortement dans la Diette pour qu'aucun particulier ne pût faire de l'eau de vie dans le Royaume sans la permission du Gouvernement & sans payer un droit, mais que le Clergé & l'Ordre des Païsans refusoient de consentir à cette innovation. Ces avis ajoûtent qu'il se présentoit une Compagnie qui demandoit de joüir exclusivement de la permission dont il s'agit, & qui pour l'obtenir offroit de donner tous les ans une somme considérable.

ALLEMAGNE.

On mande de Vienne que le 9 du mois passé jour fixé pour l'ouverture de l'assemblée des Etats de la Basse-Autriche, la Reine se rendit à cette assemblée avec les cérémonies accoûtumées, & qu'après que sa Majesté se fut placée sur son Trône, le Comte de Zeylern Chancelier de cette Province, annonça de la part de la Reine aux Députés des Etats, que sa Majesté étoit vivement touchée de la nécessité où elle se trouvoit de leur demander si souvent des secours, que la durée de la guerre exigeoit indispensablement. Il ajouta

Digitized by Google

qu'elle étoit entierement convaincue que le zéle qu'ils montroient pour son service & pour le bien public surpassoit leurs forces ; mais que c'étoit uniquement sur leurs dispositions à cet égard, qu'on pouvoit fonder l'esperance de parvenir enfin à une paix glorieuse & durable ; que la ferme résistance, opposée aux ennemis en Italie & dans les Pays-Bas, & l'augmentation des forces des Alliés pouvoient faire augurer favorablement de l'avenir ; que plus on faisoit des vœux pour la paix, plus on devoit travailler à se mettre en état de continuer la guerre ; qu'en agissant d'une façon contraire, on manqueroit le but qu'on se proposoit, & qu'on frayeroit à la France & à l'Espagne le chemin à de nouvelles conquêtes ; que la prudence reconnuë des Etats ne permettoit pas à la Reine de douter qu'ils ne pésassent ces réflexions avec toute l'attention possible, & qu'après avoir mûrement examiné les propositions qui leur seroient faites, ils ne prissent les résolutions les plus propres à prouver leur affection pour sa Majesté. Le Comte Frederic de Harrach qui fait par *interim* les fonctions de Maréchal de la Basse-Autriche, répondit au nom des Etats que la plûpart de leurs ressources étoient épuisées par les fréquens subsides qu'ils avoient fournis à la Reine, mais qu'ils reconnoissoient qu'ils avoient ressenti les premiers l'avantage de tous les efforts qu'ils avoient faits, puisque ces efforts leur procuroient la douceur de vivre toujours sous le gouvernement de sa Majesté, & la satisfaction de voir leurs anciennes constitutions & leurs privilèges solidement établis ; que leur propre interêt, joint au contentement que la Reine vouloit bien témoigner de leur zéle & de leur fidélité, suffisoit pour les inviter à offrir avec empressement tout ce que

Digitized by Google

leur fâcheuse situation leur permettoit encore de donner. La Reine leur a fait demander neuf cent cinquante mille florins pour le subside ordinaire de cette année, cent cinquante mille pour subvenir aux dépenses des quartiers d'hyver, huit cent hommes de Cavalerie avec leurs chevaux, & le nombre accoûtumé de soldats de recruës pour l'Infanterie. Il se tint le 11 un Conseil d'Etat, & le même jour sa Majesté après avoir visité les nouvelles Cazernes construites sur les remparts de cette Ville, alla à Hetzendorff rendre visite à l'Imperatrice Premiere Douairiere. On attend incessamment un Ministre de la part de l'Electeur de Mayence & un autre de la part de l'Electeur de Baviere, lesquels recevront l'Investiture des Fiefs que ces Electeurs tiennent de l'Empire. Les Etats du Royaume de Hongrie doivent s'assembler ces jours-ci à Presbourg, afin de déliberer sur les moyens de faire éclater leur reconnoissance à l'occasion des nouveaux priviléges que sa Majesté leur a accordés.

On mande de Vienne du 23 Octobre qu'on a envoyé ordre au Régiment de Vieux Wolfenbuttel qui a ses quartiers dans le Royaume de Boheme, de marcher en Italie où l'on doit envoyer plusieurs autres Régimens & d'où l'on retirera une partie de la Cavalerie pour la faire passer dans les Pays-Bas. Le Nonce du Pape a eu depuis peu diverses conférences avec le Ministre du Roi de Prusse touchant l'Evêché de Breslau, dont sa Majesté Prussienne a disposé en faveur du Prince de Schaffgotsch. Un grand nombre de personnes de distinction sollicitent pour que la peine de prison perpétuelle prononcée contre le Baron de Tienck soit changée en un exil dans ses terres.

On apprend par les lettres de Berlin du 24 du

Digitized by Google

mois passé que l'Hôtel des Invalides que le Roi a ordonné de construire vis-à-vis de la porte d'Oranienbourg est presque entierement achevé. Ce magnifique édifice est composé d'un corps avancé & de deux aîles, terminées chacune par une Chapelle, dont l'une servira aux Catholiques & l'autre aux Protestans, Au-dessus de la principale porte on lit cette Inscription : *Laso & Invicto Militi.*

Les nouvelles de Dusseldorp du 31 portent qu'on a expédié les ordres pour que toutes les troupes de l'Electeur fussent complettes avant la fin de cette année. Suivant les avis reçus de Francfort, M. Onslow Burrish Ministre du Roi de la Grande Bretagne doit se rendre à Ulm afin de joindre ses efforts à ceux du Comte de Cobenzel Ministre du Grand Duc de Toscane, pour faire consentir le Cercle de Suabe à l'association des Cercles antérieurs. On a sçu par les mêmes avis que le 26 les deux bataillons, fournis par le Prince de Hesse Darmstadt aux Etats Généraux des Provinces-Unies, s'étoient embarqués à bord des bâtimens qui doivent les transporter en Hollande. Les nouvelles de Ratisbonne portent que le Prince de Furstemberg principal Commissaire du Grand Duc de Toscane à la Diette de l'Empire, a donné sa démission, & qu'on croit qu'il aura le Prince de la Tour Taxis pour successeur. On mande de Hanover que le Comte de Raab Ministre du Grand Duc de Toscane auprès du Cercle de la Basse Saxe, conféré souvent avec les Seigneurs Régens de l'Electorat.

Le Marquis du Chatelet de Grandseille Chevalier de l'Ordre de Saint Hubert, Grand Veneur du Margrave de Brandebourg Culmbach & l'un de ses Conseillers Privés, est mort à Bareith le 14 dans la trente & unième année de son âge.

H v

Digitized by Google

On mande de Vienne qu'on a publié diverses Ordonnances pour lever de nouvelles impositions dans les Pays héréditaires. Il paroît, au sujet des recrues qui se font dans les villes de l'Empire pour les troupes de sa Majesté, un Réglement par lequel il est enjoint aux Officiers de n'y faire aucunes levées de soldats sans en avoir demandé préalablement la permission aux Magistrats, & de n'y enrôler personne de force.

Le bruit court que si la Charge de Grand-Maître de la Maison de l'Archiduc est donnée au Feldt-Maréchal Comte de Bathiany, le Prince de Lobckowitz ira prendre le commandement des troupes de sa Majesté dans les Pays-Bas.

Les lettres de Berlin du 31 du mois passé portent que par un Edit qui a été publié depuis peu, il est dit que le Roi ayant été informé que les Etrangers établis dans ses Etats, & ceux qui desireroient de s'y établir, craignoient d'être exposés à la nécessité de porter les armes contre leur volonté, sa Majesté veut à ce sujet calmer leurs inquiétudes, que de nouveau elle les déclare, de quelque condition qu'ils soient, exempts à perpétuité eux & les leurs, de la milice & de tout enrôlemens par force; que sa Majesté les affranchit de plus pendant deux ans, de toute capitation, taxe personnelle, & charge de Bourgeoisie; que pour les indemniser des autres impositions qu'ils seront obligés de payer, on dressera un état des denrées qu'ils pourront consommer dans leurs maisons, eû égard au nombre de personnes dont leur famille sera composée; qu'on calculera la somme à laquelle doivent monter les droits pris sur ces denrées, & qu'au commencement de chacune des deux années, pendant lesquelles ils doivent joüir d'une pleine franchise, la caisse des Fermes leur

avancera en argent cette somme dans les lieux où ils auront fixé leur domicile, que ceux qui vivront noblement seront dispensés de logemens de gens de guerre, & que s'ils sont de quelque distinction, sa Majesté promet d'avoir soin d'eux & de leurs enfans, & de les employer, de quelque Religion qu'ils soient, dans des postes convenables à leur naissance & à leurs talens.

On apprend par les nouvelles de Cologne que la Bourgeoisie s'étant assemblée le 3 de ce mois extraordinairement pour déliberer sur la demande que la Reine de Hongrie a faite de mettre huit mille hommes de ses troupes dans cette ville pendant l'hyver, a résolu de représenter à la Cour de Vienne qu'on ne pouvoit se conformer à ses desirs sans violer la neutralité observée par l'Empire dans la guerre présente. Les deux bataillons que le Landgrave de Hesse Darmstadt fournit aux Etats Généraux des Provinces-Unies, passerent le premier de ce mois près de cette Ville en allant aux quartiers qui leur ont été assignés. On mande de Francfort que les habillemens des Régimens que le Prince de Nassau fait lever dans ses Etats d'Allemagne sont déja prêts, & qu'on doit incessamment les envoyer à Diest & à Hadamar où ces Régimens s'assembleront. Les mêmes lettres marquent que l'on continue avec autant de succès que de diligence les levées des soldats pour ces Régimens, dont le Prince de Nassau a déja nommé la plûpart des Officiers.

ESPAGNE.

On a reçu avis que le Marquis del Puerto, Ambassadeur du Roi auprès de la République des Provinces-Unies, a remis le 4 aux Etats

Généraux un Mémoire qui porte que le 5 du mois d'Avril dernier ce Ministre leur a fait des plaintes de la part de sa Majesté, touchant un projet formé à Batavia pour attaquer la côte méridionale de la nouvelle Espagne; qu'en faisant ces plaintes il a requis qu'un pareil mépris des Traités fut puni dans la personne du Gouverneur Hollandois de cette Isle, lequel non-seulement a eu connoissance de ce projet, mais encore l'a favorisé; que le Marquis del Puerto a insisté en même tems sur le châtiment des autres sujets de la République, qui ont eu part à une démarche si contraire à la bonne intelligence des deux Puissances; que maintenant il informe les Etats Généraux que par des lettres arrivées de la nouvelle Espagne & des Philippines, le Roi a appris qu'on a essayé d'exécuter l'entreprise méditée; que des vaisseaux ont paru sur la côte des établissemens Espagnols; qu'ils y ont débarqué des troupes, & que les Espagnols en cette occasion ont fait seize prisonniers tous Hollandois; que le Roi enjoint très-expressement à son Ambassadeur de mettre devant les yeux des Etats Généraux toute la grièveté d'un attentat si constaté, & de réïterer de la maniere la plus positive la demande de la punition la plus prompte & la plus sevére, tant du Gouverneur de Batavia que de tous ceux qui comme lui sont entrés dans le complot, & se sont unis avec les ennemis de l'Espagne pour inquiéter les sujets de sa Majesté; que le même Ambassadeur a ordre de ne point cesser ses instances jusqu'à ce qu'il ait obtenu une réponse formelle & une réparation satisfaisante, ce que le Roi se promet de l'amitié que sa Majesté mérite de la République des Provinces-Unies.

Digitized by Google

GRANDE-BRETAGNE.

LE 12 du mois passé le Roi signa une proclamation pour faire assembler le Parlement le 21 du mois suivant. Sa Majesté a fait une nombreuse Promotion d'Officiers Généraux dans les troupes de la Grande Bretagne, ainsi que dans celles de l'Electorat de Hannover. Il a été résolu d'augmenter de huit mille hommes les troupes Angloises qui sont dans les Pays Bas. On parle de renforcer considérablement les autres troupes dont l'armée des Alliées est composée, & d'y ajouter plusieurs nouveaux Corps de troupes auxiliaires. Les quartiers d'hyver pour les troupes en Ecosse sont réglés. Un détachement de Dragons a reçu ordre de se rendre à Stamford dans le Comté de Lincoln pour donner la chasse aux contrebandiers dont cette Province est remplie. Suivant les derniers avis reçus d'Ecosse la flotte d'Islande est arrivée aux Isles Orcades, & les vaisseaux de guerre *l'Expérience & le Mercure* sont allés au-devant de celle qu'on attend de la Baye de Hudson. Plusieurs bâtimens Anglois ont été enlevés par les Corsaires de Dunkerque & de Port Louis. Les nouvelles d'Amérique confirment que vingt Corsaires tant François qu'Espagnols croisent entre la Caroline Meridionale & le Sandy-Hoeck, & que deux y ont fait un grand nombre de prises. Les habitans de l'Isle de la Barbade ont fait travailler à Londres à un magnifique vase d'argent orné de bas reliefs, dont ils se proposent de faire présent à l'Amiral Warren en reconnoissance des services qu'il a rendus aux Colonies Angloises, pendant qu'il a commandé une escadre en Amérique.

On mande de Londres du 20 Octobre qu'on

Digitized by Google

doit expédier incessamment les ordres pour former plusieurs nouveaux Régimens d'Infanterie, dans lesquels on donnera de l'emploi à la plûpart des Officiers qui ont servi dans les Régimens que divers Seigneurs avoient levés pendant les troubles d'Ecosse. Quelques-uns des Corps qui ont le plus souffert dans la derniere campagne reviendront en Angleterre. Le Ministere est occupé à l'examen de divers projets pour subvenir aux dépenses de l'année prochaine & pour soutenir le crédit public. Dans l'un de ces projets on propose d'imposer une taxe depuis cinq jusqu'à vingt schelins par an sur les enseignes des boutiques, & d'obliger chaque Marchand, qui n'en a point, d'en prendre une pour laquelle il payera à proportion du loyer de la maison qu'il occupe. Les Commissaires de l'Amirauté font équiper plusieurs bâtimens destinés à porter des vivres à l'escadre que l'Amiral Bing commande dans la Méditerranée. On assûre que deux vaisseaux de guerre Anglois ont fait échouer à quelques lieues de Porto Rico un navire Espagnol richement chargé. Quelques troupes du Roi lesquelles avoient été envoyées dans les montagnes d'Ecosse pour y réparer les chemins, ont été attaquées par un parti de montagnards qui les a obligées de se retirer. Le Gouvernement a ordonné à plusieurs Messagers d'Etat d'aller arrêter à Lincoln diverses personnes suspectes. Le Comte de Middlesex a obtenu la charge de Premier Ecuyer du Prince de Galles. Les actions de la Compagnie de la mer du Sud sont à quatre-vingt-dix-neuf; celles de la Banque à cent vingt-cinq un quart, celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent cinquante-neuf & demi, & les annuités à quatre-vingt seize, trois huitiémes.

Digitized by Google

On mande de Londres du 27 Octobre que l'escadre dont le commandement a été donné à l'Amiral Boscawen, est actuellement assemblée à Spithéad. Elle composera conjointement avec les vaisseaux de guerre qui sont déja dans les mers des Indes, une des plus fortes armées navales qu'on y ait encore vûës. On fit partir le 23 de Wolwich plusieurs chariots chargés de toutes sortes d'instrumens de guerre destinés à être embarqués sur cette escadre. Les Commissaires de l'Amirauté font équiper le vaisseau de guerre *le Port Mahon*, qui doit aller croiser sur les côtes de l'Acadie. Une flotte marchande de cent quinze navires, venans de l'Amérique sous l'escorte des vaisseaux de guerre *le Lyon & le Suffolck* est attendue dans les Ports d'Angleterre. Le Roi s'est rendu à Londres de Kensington le 10 de ce mois, & l'on comptoit que le Duc de Cumberland ne tarderoit pas à revenir des Pays Bas.

L'Archevêque de Cantorbery Primat d'Angleterre, est mort en cette Ville le 21 de ce mois âgé de soixante-sept ans.

Les actions de la Compagnie de la mer du Sud sont à cent sept, un quart ; celles de la Banque à cent vingt-six, un quart ; celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent cinquante-neuf & demi, & les annuités à quatre-vingt-dix-neuf, sept huitiémes.

Les Commissaires de l'Amirauté ont ordonné qu'une escadre allât à la rencontre d'une flotte qu'on attend de la mer Baltique. Ils font équiper avec toute la diligence possible plusieurs vaisseaux de guerre, qui iront croiser le long des côtes pour les mettre à l'abri de toute insulte de la part des ennemis. On travaille aussi avec beaucoup de vivacité à radouber tous les bâtimens en état de ser-

Digitized by Google

vir, & le nombre des ouvriers employés dans les chantiers de Deptford, de Chatham & de Wolwich, a été considérablement augmenté. Une flotte marchande composée de cent dix navires, & qui étoit partie de l'Isle de Saint Christophe le 6 du mois de Septembre dernier, ayant été surprise le 15 du même mois à cent cinquante lieuës des Isles Bermudes par une violente tempête, a été entierement dispersée. Il n'en est arrivé que trente-cinq bâtimens dans les Ports d'Angleterre, la plûpart des autres ayant péri & quelques-uns ayant été pris par des Corsaires François. Le vaisseau de guerre *le Lyme*, qui avec le vaisseau *le Suffolck* servoit d'escorte à cette flotte, s'est brisé contre un écueil & l'on est fort inquiet du *Suffolck* qui a été démâté & a une voie d'eau. Deux bâtimens que le Gouvernement avoit envoyés à la Baye de Hudson pour découvrir de ce côté un passage vers les Indes Orientales, sont revenus sans avoir réussi dans leur entreprise. On a fait partir pour Harwich les équipages qui doivent amener à Londres le Duc de Cumberland à son retour de l'armée. Les Evêques de Londres & de Salisbury s'étant excusés d'accepter l'Achévêché de Cantorbery à cause de leur grand âge, on croit que cet Archevêché sera donné à l'Archevêque d'Yorck, & que l'Archevêché d'Yorck est destiné à l'Evêque de Bangor. Selon les lettres de Dublin le Comte de Harrington y a fait le 14 du mois dernier l'ouverture du Parlement du Royaume d'Irlande.

PROVINCES-UNIES.

LEs lettres de la Haye du 18 Septembre portent que le Comte de Sandwich, Ministre

Digitized by Google

Plénipotentiaire du Roi de la Grande Bretagne auprès des Etats Généraux, ayant écrit au Marquis de Puysieulx Ministre & Secretaire d'Etat du Roi Très-Chrétien, que sa Majesté Britannique agréoit le choix d'Aix-la Chapelle pour y reprendre les conférences de paix, & qu'elle étoit déja informée d'avance que ses Alliés non-seulement n'y feroient aucune opposition, mais étoient disposés à y envoyer leurs Ministres pour traiter de leurs interêts respectifs, le Marquis de Puysieulx a répondu au Comte de Sandwich, que Sa Majesté Très-Chrétienne désirant toujours avec la même sincérité tout ce qui peut tendre au rétablissement du repos public, avoit appris avec satisfaction que le Roi de la Grande Bretagne fut dans l'intention de reprendre les conférences dans la ville ci-dessus indiquée; que comme le Roi de France étoit instruit que cette ville conviendroit aussi au Roi Catholique & aux Puissances Alliées des deux Couronnes, le Ministre de Sa Majesté Très-Chrétienne & ceux de ses Alliés s'y rendroient pour s'y trouver en même tems que le Ministre d'Angleterre & ceux des Cours Alliées de cette Puissance. Le Marquis de Puysieulx a demandé en même tems au Comte de Sanwich de lui adresser des Passeports de sa Majesté Britannique, de la Reine de Hongrie & des Etats Généraux, tant pour le Ministre Plénipotentiaire du Roi Très-Chrétien aux conférences que pour ceux d'Espagne, de Génes & de Modéne, & il a offert des Passeports de Sa Majesté Très-Chrétienne pour les Ministres de la Grande Bretagne & pour ceux de ses Alliés. Le Marquis de Puysieulx a représenté aussi qu'afin d'éviter toute discussion & tout retardement dans l'expédition réciproque des couriers, il faudroit préalablement que le Roi d'Angleterre, la Reine

de Hongrie & les Etats Généraux, convinssent avec le Roi de France & avec ses Alliés, que la communication sera entierement libre pour tous les Exprès que les Plénipotentiaires respectifs voudront envoyer à leurs Cours. Le 18 Octobre le Prince Stathouder revint du camp d'Oudenbosch. Les Magistrats de Flessingue & de Weere ont proposé dans l'assemblée des Etats de Zélande de déclarer le Stathouderat héréditaire dans la Maison de ce Prince, même en faveur de la ligne feminine. Le Mémoire présenté pour le même sujet par le Corps de la Noblesse de la Province de Hollande & de Westfrise, porte que les Nobles ayant murement examiné la Constitution de la Régence des Provinces-Unies, ils jugent que la République ne peut absolument subsister sans un Chef; que dans le tems qu'elle a été privée de cet appui, elle a été menacée de sa ruine totale, & qu'elle ne s'est jamais tirée de ce danger qu'en se choisissant un Stathouder; que d'ailleurs il paroît qu'elle est parvenue sous la conduite des Princes de la Maison de Nassau à un tel degré de grandeur, que non-seulement elle a été recherchée de ses voisins, mais qu'elle s'est rendue par tout rédoutable, qu'on a déja éprouvé les heureux effets de la résolution prise depuis peu de renouveller le Stathouderat; que tous les Hollandois bien intentionnés doivent être saisis d'effroi à l'aspect des malheurs ausquels la République seroit exposée si le Prince de Nassau venoit à manquer, sur tout ce Prince n'ayant point de descendant mâle, & sa postérité ne consistant que dans une jeune Princesse; qu'il est absolument nécessaire de prévenir, autant qu'il est possible, les suites que pourroit avoir un évenement si fâcheux; que l'unique moyen d'y réussir est d'établir dans la famille de

Digitized by Google

ce Prince, & en faveur de ses descendans des deux sexes la dignité de Stathouder, en prenant les précautions qu'on jugera les plus convenables pour le bien de la République; qu'en conséquence les Nobles pensent qu'il convient de régler qu'en cas de mort du Prince de Nassau, le Stathouderat & les Charges de Capitaine & d'Amiral Général soient dévolue à ses descendans mâles, si pour lors il en existe, & à leur défaut à ses descendans dans la ligne feminine, bien entendu néanmoins que lesdites Charges & dignités ne pourront être possédées ni exercées par aucun desdits héritiers mâles ou femelles, qui seroit revêtu de la dignité Royale ou Electorale; que de plus la Princesse à qui le Stathouderat passera, ne se mariera que du consentement & avec l'approbation des Etats de Hollande & de Westfrise, & qu'avec un Prince de la Religion Réformée, lequel ne soit ni Roi ni Electeur; qu'elle prendra le titre de Gouvernante, & qu'elle aura la faculté d'établir un Représentant pour avoir séance dans le Conseil d'Etat, & pour exercer les fonctions de Capitaine & d'Amiral Général de la Province, mais que cette Princesse sera obligée de ne choisir pour Représentant qu'un Prince qui ne soit non plus ni Roi ni Electeur, qui professe la Religion Reformée, & qui soit agréable aux Etats de la Province; que si les descendans mâles ou femelles, lorsqu'ils succéderont au Stathouderat sont encore mineurs, la Princesse leur mere exercera cette dignité comme tutrice & sous le titre de Gouvernante, avec le même pouvoir d'établir un Représentant sous les restrictions stipulées; qu'au défaut de Princesse mere pendant la minorité, les Etats de Hollande & de Westfrise pourvoiront à tout ce qui regardera la tutelle & le choix d'un Représentant dans la forme prescrite,

Digitized by Google

que les Nobles désirent que cette affaire soit proposée à l'assemblée des Etats Generaux des Provinces-Unies, & que ladite assemblée établisse pareillement & avec toutes les précautions & conditions ci-dessus énoncées la succession du Stathouderat & des Charges de Capitaine Amiral Général en faveur des descendans mâles & femelles de la Maison de Nassau. Les Députés des Etats de Hollande & de Westfrise reprirent le 17 leurs délibérations. A l'exemple de cette Province, celle d'Utrecht a consenti à la levée du cinquantiéme denier. Dans la Province de Zélande la ville de Middelbourg a donné aussi son consentement à cette imposition, & l'on ne doute pas que les autres villes de la Province n'en fassent de même. Le Comte de Golowkin Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentaire de l'Imperatrice de Russie, a eu, ainsi que M. d'Ammon Ministre du Roi de Prusse, une conférence avec quelques Députés de l'assemblée des Etats Généraux. On continue d'assûrer que le Roi de la Grande Bretagne & la République renouvellent leurs instances auprès de l'Imperatrice de Russie, pour l'engager à fournir aux deux Puissances moyennant un subside, un Corps de troupes auxiliaires de trente mille hommes.

On mande du 25 que les troupes dont l'armée des Alliés est composée, commençent à se séparer. Plusieurs Régimens Anglois seront mis en garnison dans Bois-le-Duc, & l'on distribuera le reste des troupes de cette Nation à Bréda & dans les Places voisines. Les Hanôveriens prendront des quartiers dans l'Over-Issel & dans le Païs de Gueldres. Il n'est pas encore décidé où les troupes reglées de la Reine de Hongrie passeront l'hyver. A l'égard des troupes irrégulieres, elles seront pos-

tées sur les frontiéres de la Baronie de Breda & de la Mairie de Bois-le-Duc. On laissera un détachement considérable à Oudenbosch pour la garde des Lignes qu'on y a construites. Le 22 Octobre le Duc de Cumberland arriva de l'armée. Le Prince Stathouder alla sur le champ lui rendre visite, & le conduisit à la Maison du Bois, où ils dînerent avec la Princesse de Nassau. On compte que le Duc de Cumberland partira le 27 pour retourner en Angleterre. Le Feldt-Maréchal Comte de Bathiany est arrivé aussi à la Haye & l'on y attend le Prince Frederic de Hesse.

On a reçû avis de Berlin que le Général Keyth étoit entré au service du Roi de Prusse, qui l'avoit déclaré Feldt-Maréchal.

Suivant les nouvelles de la Haye du 2 de ce mois, M. Chiquet chargé des affaires du Roi de France a remis depuis peu aux Etats Généraux un nouveau Mémoire de l'Abbé de la Ville, Ministre de Sa Majesté Très-Chrétienne auprès de cette République. Il est dit dans ce Mémoire que le Roi de France a appris avec une extrême surprise que le Vice-Amiral Schriver s'est emparé du navire François *le Franc Masson* venant des Isles Françoises de l'Amérique, & qui portoit à Bordeaux du sucre, du caffé & autres marchandises; que la prise de ce bâtiment paroît confirmer le bruit qui s'est répandu que l'escadre commandée par ce Vice-Amiral n'avoit établi sa croisiere dans le Golfe de Biscaye que pour courre sur les vaisseaux François, que cependant Sa Majésté Trés-Chrétienne veut bien encore suspendre son jugement à cet égard, mais qu'elle demande formellement la restitution actuelle & immédiate du navire *le Franc Masson*, & le dédommagement dû aux particuliers qui y sont intéressés, & qu'elle se

réserve de demander aussi la satisfaction qui sera convenable, lorsque les Etats Généraux lui auront donné une explication précise des prétextes sur lesquels leur Vice Amiral a pû se porter à attaquer un bâtiment François, chargé de marchandises du crû des Colonies Françoises, & parti d'une de ces Colonies pour venir directement dans un Port de France; que le Roi de France a toujours eu une attention particuliere à empêcher que les circonstances de la guerre présente n'apportassent aucun obstacle à la navigation des Sujets des Provinces-Unies, malgré les violences commises par les Anglois, & malgré l'indifference que les Etats Généraux ont fait paroître sur un objet si intéressant pour les François & même pour les Sujets de la République; que Sa Majesté Très-Chrétienne n'a point cessé d'accorder la protection la plus efficace aux vaisseaux Hollandois qui ne se sont point écartés des régles établies, & que ces vaisseaux ont toujours trouvé la même liberté & la même sûreté pour leur commerce, soit dans les Ports de France, soit à la mer de la part des vaisseaux de guerre & des Corsaires François; que quoique les Etats Généraux paroissent s'être conduits par des principes & par des vûes tout-à-fait contraires, le Roi de France ne sçauroit se persuader qu'ils ayent autorisé l'entreprise du Vice-Amiral Schriver, mais que cet évenement a été précédé de circonstances que Sa Majesté Très-Chrétienne ne peut plus dissimuler, & qui semblent annoncer de la part de la République un changement total par rapport au commerce des deux nations; que dès le mois de Juillet les Etats Généraux rendirent une Ordonnance pour défendre de faire sortir des Provinces Unies, non-seulement les marchandises réputées de contrebande

relativement aux Puissances qui sont en guerre, mais encore une infinité d'autres marchandises qui sont libres dans les vaisseaux neutres ; que le dispositif de cette Ordonnance faisoit assés connoître l'objet de la prohibition qu'il contenoit, & que les Etats Généraux, comme s'ils avoient voulu ne point laisser d'équivoque à ce sujet, ont fait publier au commencement du mois de Septembre un second Placard, par lequel, en mettant quelques legéres modifications à des articles de peu de conséquence de la premiere Ordonnance, ils donnent aux autres articles l'extension la plus rigoureuse, & en font une application expresse & positive contre la France ; que les choses ont été portées encore plus loin sur cette matiere, que plusieurs vaisseaux Hollandois avoient été chargés pour le compte de quelques Négocians François, de diverses marchandises qu'ils devoient transporter de la Méditerranée & de la mer Baltique dans des Ports de France ; qu'au lieu de suivre cette destination, les Capitaines de ces navires, contre la foi publique, ont porté ces marchandises en Hollande, où elles ont été débarquées & retenuës ; que Sa Majesté Très-Chrétienne ne peut refuser aux plaintes, tant des Négocians François que des Etrangers, & même des Hollandois qui sont établis dans son Royaume, de demander aux Etats Généraux que leurs Ordonnances des mois de Juillet & de Septembre soient revoquées ; qu'il soit expédié des ordres prompts & efficaces pour que les Capitaines des bâtimens dont on vient de parler, & tous ceux qui pourroient se trouver dans le même cas, suivent leur destination avec leurs chargemens pour les Ports de France, & pour qu'ils soient tenus de dédommager les intéressés aux chargemens de

Digitized by Google

toutes les pertes que le retardement leur aura occasionnées ; que de plus la République fasse punir ces Capitaines, eû égard à leur infidélité, & au préjudice qui en résulte pour la confiance du Pavillon Hollandois ; que ce n'est que par une exacte & juste égalité que le commerce peut se soutenir entre deux nations ; que si les Ordonnances, desquelles le Roi de France est obligé de demander la révocation subsistoient, & si les entreprises dont il se plaint demeuroient impunies, il ne seroit plus question de cette égalité, & que les Négocians des Provinces-Unies l'ont eux-mêmes senti ; que Sa Majesté Très-Chrétienne ne doute point que les Etats Généraux ne soient frappés des mêmes motifs & des mêmes objets, & qu'elle s'attend que le parti qu'ils prendront la confirmera dans les dispositions où elle a été jusqu'à présent de favoriser le commerce des Sujets de la République dans son Royaume, & de protéger leur navigation, lorsqu'ils ne s'écarteront point des loix prescrites par les Traités & par les Ordonnances. Le Prince de Nassau a été proclamé Stathouder héréditaire de Zélande par les Etats de cette Province. Les Magistrats de la ville de Campen l'ont déclaré aussi Stathouder héréditaire de la Province d'Over-Yssel, & les Villes de Doesbourg & de Groll dans le Comté de Zutphen lui ont accordé le même titre pour la Province de Gueldres. Il s'est tenu à la Maison du Bois chés ce Prince plusieurs Conseils, ausquels le Duc de Cumberland a assisté, ainsi que le Feldt-Maréchal Comte de Bathiany, & dans lesquels on a réglé la répartition des quartiers d'hyver pour les troupes des Alliés. Elle se fera de sorte que les frontieres de la République soient suffisamment couvertes par les garnisons considérables qu'on mettra dans les

Places

Digitized by Google

Places fortes, & par la Cavalerie qu'on distribuera dans les bourgs & villages du plat pays, ce qui formera une chaîne de communication depuis Bois-le-Duc & Bréda jusqu'à Liége. Le Duc de Cumberland se propose de faire un voyage à Oudenbosch, avant que de s'embarquer pour retourner à Londres. M. Adriani chargé des affaires du Grand Duc de Russie, comme Duc de Holstein, ayant reçu de ce Prince ses Lettres de Rappel en a donné part aux Etats Généraux. Ils ont envoyé ordre à M. Zwart leur Résident à Péterbourg, de prendre le titre de leur Envoyé Extraordinaire auprès de l'Imperatrice de Russie. On assûre que M. Onno Zwier Van Haren, Député de la Province de Frise au Conseil d'Etat, doit aller négocier en Suisse un Corps de troupes pour le service de la République, & que le Comte de Wartensleben se rendra dans diverses Cours d'Allemagne, afin d'y exécuter une pareille commission. Le bruit court aussi qu'il a été résolu de mettre en mer au Printems prochain une nombreuse escadre. Les Etats Généraux ont accepté l'offre qui leur a été faite par le Prince de Saxe Hildburghausen de lever un nouveau Régiment.

Le Comte de Hordt Capitaine d'une des Compagnies Franches du Corps commandé par M. Cornabé, a obtenu du Prince Stathouder un Brevet de Colonel.

On mande de la Haye que le 8 de ce mois le Duc de Cumberland accompagné du Feldt-Maréchal Comte de Bathiany, partit pour aller à Bréda d'où il se rendra à Oudenbosch. On croit que ce Prince reviendra à la Haye avant que de retourner à Londres. Les Etats de la Province d'Over-Issel ont déclaré le Prince de Nassau Stathouder héréditaire. Les villes de Hadderwick, de Wagenin-

Digitized by Google

gen & de Hattum dans la Province de Gueldres, ont établi aussi l'hérédité du Stathouderat. Le 7 les Députés de la ville de Rotterdam annoncerent à l'assemblée des Etats de Hollande & de West-frise que leur ville avoit pris la même résolution. Ils donnerent en même tems avis à cette assemblée que ladite ville avoit reglé qu'à l'avenir elle vendroit les charges & les emplois qui dépendent d'elle, afin d'en employer le produit aux besoins communs de la République, & que si les autres villes de la Province ne jugeoient pas à propos de suivre cet exemple, ce produit serviroit à diminuer, autant qu'il seroit possible, le nombre des dettes de la ville de Rotterdam.

ITALIE.

DE CONI le 5 Octobre.

EN conséquence de la résolution prise dans un Conseil de guerre qui se tint le 28 du mois [illegible]ernier, le Roi de Sardaigne a transferé ici son Quar[illegible] [illegible]s troupes Allemandes & Piémontoises qui [illegible] vallée de Sture, en sont décampées à [illegible]ce des neiges. On a laissé cepen[illegible]ites en avant, un entre autres à [illegible]n à Sambucq sous les ordres du Co[illegible]inité. Le Comte de Browne a fait rapproch[illegible] Borgo San Dalmazzo les troupes qu'il commande. On assûre que ces troupes retourneront dans peu en Lombardie pour y prendre des quartiers d'hyver. Celles à la tête desquelles est sa Majesté sont cantonnées à Limon, à Rubillante, au Vernant & à Roccavione. Quelques-unes doivent aller renforcer celles commandées par le Baron de Leutrum.

Digitized by Google

Du Camp du Baron de Leutrum à Dolce Aqua le 6 Octobre.

IL y eut le 29 du mois dernier un ouragan si violent que toutes les tentes des Officiers & les barraques des soldats furent emportées par le vent. A la faveur de ce désordre cent cinquante hommes de la garnison du Château de Vintimille firent une sortie pour surprendre nos Corps-de-garde; mais l'Officier qui commandoit le détachement ennemi, ayant été blessé dans une des premieres décharges de mousqueterie le détachement rentra dans le Château, après nous avoir tué quelques soldats. Le mauvais tems empêche absolument le Baron de Leutrum de former aucune entreprise, & ce Général jusqu'à présent est obligé de se borner à faire continuer les travaux des retranchemens commencés. Selon le rapport des déserteurs l'Infant Don Philippe a distribué son Infanterie de la maniere suivante, trois bataillons à Monaco, deux à la Turbie, un à Notre-Dame de Laghette, quatorze à Eze, huit sur la droite du Drapt, neuf à la gauche du Château de ce nom, cinq à Sainte Catherine, douze à la Trinité, un pareil nombre à Castelnovo, cinq à Tourette, huit à l'Abbaye de Saint-Pons, six à Levenzo, & quatre pour la garde des ponts sur le Var. Les ennemis ont attaqué au Moulinet une garde avancée, dont ils ont fait le Commandant & quelques soldats prisonniers.

De Génes le 7 Octobre.

LE 2 de ce mois le Duc de Richelieu qui étoit arrivé ici quelques jours auparavant, eut son audience publique du Doge. Six Députés de la République étant allés prendre ce Duc dans l'Hôtel qu'il occupe, il se rendit avec eux au Palais étant suivi de plus de quatre cent Officiers François, Espagnols & Génois. Il trouva à Saint Cir toute la Noblesse qui l'attendoit & qui le conduisit à l'audience. On chanta le 4 avec beaucoup de solemnité le *Te Deum* dans l'Eglise Métropolitaine de cette ville, en action de graces des succès qu'il a plû à Dieu d'accorder pendant le cours de cette année aux armes de Sa Majesté Très-Chrétienne. A quatre heures après-midi le Maître des Cérémonies avertit le Duc de Richelieu que le Doge l'attendoit pour assister avec lui à cette cérémonie. Aussi-tôt ce Duc accompagné de deux Nobles, prit le chemin du Palais & il alla avec le Doge à l'Eglise Métropolitaine. Ils s'y placerent, le Doge à la droite de l'Autel dans son Siége accoûtumé, & le Duc de Richelieu de l'autre côté sur un Prie-Dieu couvert d'un tapis. Après le *Te Deum* & la Benediction du Saint Sacrement, ce Seigneur reconduisit le Doge au Palais jusqu'à la Salle où le Doge l'avoit reçu. Ensuite le Duc de Richelieu se retira, & les principaux Officiers de la République le suivirent jusqu'au pied de l'escalier. Toutes les troupes furent sous les armes pendant le *Te Deum*, & l'on fit trois salves de l'artillerie des remparts. Le soir toutes les maisons de la ville furent illuminées. Avant-hier le Comte de Lannion marcha avec trois cent hommes du côté de Sestri du Levant, mais on ne sçait pas encore quelle est

l'expédition dont il est chargé. Un détachement des troupes Espagnoles s'est porté en même tems à Arenzano. Le Marquis de Bissy se dispose à retourner à l'armée commandée par l'Infant-Don Philippe.

DE TURIN le 8 Octobre.

ON a appris que le Corps combiné de troupes Françoises, Espagnoles & Génoises, qui s'est approché de Tortone, s'est avancé le 25 du mois dernier à Borgo Novo, & qu'ayant contraint la plûpart des habitans de le suivre, il a marché à Ottone où le Commandant de ces troupes avoit envoyé d'avance ses ordres pour leur préparer des logemens ; que le lendemain ces mêmes troupes s'étoient rendues à Torriglia ; qu'elles y avoient été renforcées de six cent soldats & d'un grand nombre de paysans armés ; que le 27 elles avoient poussé jusqu'à Brola, à deux milles de distance de Varzio, & qu'elles s'étoient emparées le 28 de Bobbio. Elles s'y sont arrêtées pour percevoir les contributions. Aussi-tôt que le Gouverneur de Tortone a reçu ces nouvelles il en a donné part au Général Nadasti, qui a fait marcher les deux bataillons du Régiment de Marschall par Seravalle & le Val de Ratti, pour obliger les ennemis de se retirer. On a fait avancer du Milanez deux détachemens d'Infanterie du côté de Bardi & de Campione, & un détachement de Hussards vers Brone & la Stradella.

Digitized by Google

De Tortone le 14 Octobre.

LE Corps de troupes Françoises, Espagnoles & Génoises, qui s'étoit avancé dans les environs de cette Place, s'est partagé après s'être emparé de Bobbio en plusieurs détachemens, dont l'un a exigé de Montalto & des villages voisins de fortes contributions sous peine d'exécution militaire. Un autre a fait payer dix-huit mille livres par la Communauté de Varzio, quatorze mille par celle de Zavatella, & six mille par celle de Godiasco. Tous les bestiaux des Districts de Brono & de Stradella ont été enlevés par un troisiéme détachement, qui s'étant porté ensuite à Castel Gioanni, a pillé les équipages de trois Compagnies du Régiment de Dragons de Piémont. Ces courses ont duré jusqu'au 4 de ce mois que le Marquis de Malespina ayant fait prendre les armes à trois mille paysans, à la tête desquels s'est mis le Régiment de Trips, les ennemis ont abandonné Bobbio & Varzio, & se sont retirés de l'autre côté du Pont de Gavasso. Ils avoient laissé dans le Château de Zavatarello cent quarante-huit hommes, qui le 8 de ce mois se sont rendus prisonniers de guerre. On est convenu par la capitulation que les Officiers conserveroient leurs armes, & pourroient aller où bon leur sembleroit sous des Passeports du Comte de Nadasti auquel on écriroit pour cet effet ; qu'on leur laisseroit leurs chevaux, leurs mulets & leurs équipages après que la visite en auroit été faite ; qu'aucun soldat ne seroit privé de son argent ni des autres effets qui lui appartiendroient ; que les déserteurs seroient rendus & qu'ils auroient leur amnistie, pourvû qu'ils n'eussent rien emporté lors de leur

Digitized by Google

désertion ; qu'on ne répéteroit rien des contributions levées en nature dans le pays, & qui auroient été consommées par la garnison, qu'il seroit donné aux soldats malades tout ce dont ils auroient besoin ; qu'on fourniroit aux Officiers les chevaux & les voitures nécessaires pour le transport de leurs équipages ; que l'escorte pour la conduite des prisonniers seroit composée de troupes réglées en nombre suffisant ; que pour ce qui regarde le bétail, les mulets & les autres effets, qui se trouveroient dans le Château, appartenans à des particuliers, la reconnoissance en seroit faite par les principaux Otages, afin d'éviter la licence à laquelle le peuple pourroit se porter ; que les troupes qui ont fait le siége ne prendroient possession du Château qu'après l'exécution entiere de cette capitulation, que lorsqu'on auroit satisfait à tous les articles les portes seroient remises à ces troupes ; que la garnison ne déposeroit ses armes que dans la seconde enceinte, & qu'elle seroit conduite à Gavi. Un détachement ennemi de quatre-vingt-huit hommes qui s'étoit enfermé dans le Château de Nebbiano, a capitulé aux mêmes conditions que la garnison de Zavatarello. Sur la nouvelle qu'un Corps de troupes de la Reine de Hongrie marchoit à San Stephano, quelques Compagnies Françoises qui y avoient pris poste, se sont déterminées à la retraite. On a fait trente-huit prisonniers à Sainte Marguérite & trente-cinq à Pregola.

DE GENES *le* 18 *Octobre.*

LEs trois Forts que le Gouvernement a ordonné de construire, & les nouveaux ouvrages qu'il fait ajouter aux fortifications de cette ville sont

fort avancés. Par ces travaux elle n'aura presque rien à craindre de la part des ennemis, & pour en former la circonvallation, ils auroient besoin d'une armée de plus de cent cinquante mille hommes. Nous avons d'ailleurs des munitions pour six mois, & l'on en attend encore de divers endroits une grande quantité de toute espéce. On a fait venir de Calabre beaucoup de bombes qui étoient la seule chose dont on manquât. Le Duc de Richelieu a visité les environs de la Place & tous les postes avancés, & après avoir fait avancer il y a quelques jours un détachement avec du canon du côté de Maggione, il vient de se mettre en marche à la tête d'un Corps considérable de troupes. On croit qu'il a dessein d'attaquer le Château de Camposredo. Un bataillon du Régiment de Brie est arrivé de France à Caprata. M. de Monteil à qui le Chevalier de Belloy avoit remis le commandement des troupes avec lesquelles il a fait une course dans le Parmésan, est revenu en cette Ville.

DE GENES *le* 28 *Octobre*.

IL est difficile d'exprimer la joie qu'a causé à Génes la nouvelle des avantages remportés le 18 & le 20 du mois dernier sur les troupes de la Reine de Hongrie & du Roi de Sardaigne par l'armée que commande l'Infant Don Philippe. Le 15 le Duc de Richelieu, après avoir dîné chés le Prince Doria avec les principaux Officiers François & Espagnols, partit vers les trois heures après-midi pour Campomorone où un Corps de troupes l'avoit déja devancé. Toutes les troupes auxiliaires se mirent le même jour en marche sur trois colonnes, dont l'une se porta vers Campo-

Digitized by Google

morone, la seconde à Notre-Dame de la Garde, & la troisiéme à Voltri. La premiere avoit avec elle quatre piéces de canon de trente-six livres de balle, plusieurs piéces de canon de campagne & deux mortiers. Ces troupes étoient accompagnées de quatre mille Travailleurs, commandés pour applanir les chemins & pour y traîner l'artillerie, dans les endroits où l'on ne pourroit se servir de chevaux & de mulets. Des obstacles insurmontables ayant rendu impossible l'exécution de l'entreprise pour laquelle on avoit fait ces dispositions, le Duc de Richelieu s'est contenté de chasser les ennemis de quelques postes où on a fait plusieurs prisonniers, & après avoir parcouru toutes les hauteurs de Voltri & reconnu Campofredo, Rossiglione & Voltagio, il est revenu à Génes le 23. On travaille avec empressement à armer trois galéres dont on ignore la destination. Le bruit court qu'on enverra le Comte de Lannion à la Spécie avec quatre bataillons de troupes Françoises, pour s'opposer aux tentatives que les ennemis pourroient faire de ce côté. Le Roi de Sardaigne ayant fait signifier aux Officiers Génois qui ont été faits prisonniers dans Savone, & qui avoient été relâchés sur leur parole, de s'embarquer sur un felouccon qui est venu leur apporter cet ordre, & de se rendre à Mondovi, le peuple s'est mis en devoir de les empêcher de quitter cette ville, mais ces Officiers ayant représenté qu'ils ne pouvoient se dispenser avec honneur de suivre les intentions du Roi de Sardaigne, ils ont obtenu la permission de s'y conformer, & on leur a même avancé trois mois de leur paye.

Un Gentilhomme Lucquois est arrivé à Génes avec caractére d'Envoyé de sa République.

Digitized by Google

PRIX proposés par l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions & Belles-Lettres de Toulouse, pour les années 1748, 1749 & 1750.

LA ville de Toulouse célébre par les prix qu'on y distribuë depuis long-tems à l'Eloquence, à la Poësie & aux Arts, voulant contribuer aussi au progrès des Sciences & des Belles Lettres, a sous le bon plaisir du Roi, fondé un prix de la valeur de 500 liv. pour être distribué tous les ans par l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions & Belles Lettres de cette ville.

Ce prix est une Médaille d'or, qui porte d'un côté les Armes de la Ville & de l'autre la dévise de l'Académie.

Cette Médaille sera donnée à celui qui au jugement de la Compagnie aura le mieux traité le sujet qu'elle aura proposé.

Le sujet doit être alternativement Physico-Mathématique, Médico-Physique & de Litterature : on reviendra ainsi tous les trois ans au même genre, jusqu'à ce qu'on ait affecté un prix particulier aux Belles Lettres.

Le sujet proposé l'année derniere pour le prix de 1748 est *d'assigner la nature & la cause de la rage, & quels en peuvent être les préservatifs & les remédes.*

L'Académie propose pour le sujet du prix de 1749 de *fixer le tems où les Sciences & les Arts ont commencé à être cultivés chés les Volsces : & de marquer les changemens qu'ils occasionnerent dans les mœurs, les coûtumes & la Religion de ces peuples.*

Digitized by Google

Quoique dans le nombre des ouvrages qui ont été remis pour le prix de cette année, plusieurs ayent mérité les éloges de l'Académie, les fautes essentielles qu'elle y a remarquées l'ont déterminée à réserver le prix. Elle le joindra à celui de 1750, pour lequel elle propose encore de donner *la cause physique de l'applatissement de la terre, tel qu'il a été déterminé par les opérations faites au Cercle Polaire, en France & sous l'Equateur.*

Ceux qui ont déja remis des ouvrages sur ce sujet, pourront les présenter de nouveau, après y avoir fait les changemens qu'ils jugeront convenables.

Comme quelques Auteurs dans les ouvrages qu'ils ont présentés, n'ont cherché l'explication que d'un applatissement indéterminé de la terre, sans même avoir égard aux variations de la pésanteur, observées à differentes latitudes, l'Académie croit devoir avertir qu'elle demande une cause qui en s'accordant avec ces variations, explique le degré d'applatissement déterminé par les mesures.

Les sçavans sont invités à travailler pour ces prix, & même les associés étrangers de l'Académie; elle n'exclud que ses autres membres.

Ceux qui composeront pour les prix sont priés d'écrire en François ou en Latin, & de remettre une copie de leurs ouvrages qui soit bien lisible, sur tout quand il y aura des calculs algébriques.

Les Auteurs écriront au bas de leurs ouvrages une Sentence ou Devise, mais ils n'y mettront point leur nom. Ils sont exhortés cependant à y attacher un billet séparé & cacheté, qui contienne la même sentence avec leur nom, leurs qualités & leur adresse: l'Académie exige même qu'ils

Digitized by Google

prennent cette précaution lorsqu'ils adresseront leurs écrits au Secretaire, ce billet ne sera point ouvert si la piéce n'a remporté le prix.

Ceux qui travailleront pour les prix pourront adresser leurs ouvrages à M. l'Abbé de Sapte Secretaire perpétuel de l'Académie, ou les lui faire remettre par quelque personne domiciliée à Toulouse. Dans ce dernier cas il en donnera son Récepissé sur lequel sera écrite la sentence de l'ouvrage avec son numero selon l'ordre dans lequel il aura été reçu.

Les paquets adressés au Secretaire doivent être affranchis de port.

Les ouvrages pour les prix de 1748 & 1749 doivent être remis avant le premier Mars.

Et avant le premier Février pour l'année 1750.

L'Académie proclamera dans son assemblée publique du 25 Août de chaque année la piéce qu'elle aura couronnée.

Si l'ouvrage qui aura remporté le prix a été envoyé au Secretaire en droiture, le Trésorier de l'Académie ne délivrera ce prix qu'à l'Auteur même qui se fera connoître, ou au porteur d'une procuration de sa part.

S'il y a un Récépissé du Secretaire le prix sera délivré à celui qui le remettra.

L'Académie qui ne prescrit aucun systême, déclare aussi qu'elle n'entend point adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

Digitized by Google

MARIAGE ET MORTS.

LE 7 Novembre François-Louis *de Salignac Marquis de la Mothe Fenelon*, Brigadier des armées du Roi & Colonel du Régiment d'Infanterie de la Fere, né le 7 Novembre 17 2, fils de feu Gabriel de Salignac Marquis de Fenelon, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général des armées de Sa Majesté, Conseiller d'Etat d'épée & Gouverneur du Quesnoy, ci-devant Ambassadeur Ordinaire en Hollande, & Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire au Congrès de Soissons, mort le 2 Novembre 1746 de la blessure qu'il avoit reçue le même jour à la bataille de Rauconx, & de Dame Louise-Françoise le Peletier de Villeneuve, a été marié avec Damoiselle Marie-Charlotte de Malon de Bercy née le 18 Mai 1729, fille de Louis Claude de Malon de Bercy, ci-devant Lieutenant au Régiment des Gardes Françoises & Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, & de feue Dame Henriette-Victoire Colard morte le 21 Mai 1729. Voyez pour la Genealogie de la Maison de Salignac, ce qui en a été dit dans le Mercure du mois de Novembre 1746, fol. 202. à l'occasion de la mort de feu M. de Fenelon; pour celle de la famille de Malon, il suffit de dire ici qu'elle est marquée entre les premieres de la Robe par son ancienneté, par les Charges & par ses alliances.

Le 28 Septembre Philippe-Louis *de Sintzendorff*, Cardinal Prêtre du titre de sainte Marie sur la Minerve, Evêque de Breslau, Prince de Neiss & de Gotkau, mourut à Breslau âgé de quarante-

huit ans, deux mois & quatorze jours, étant né le 14 Juillet 1699; l'Evêché de Raab lui avoit été donné en 1726, celui de Breslau en 1732, & le Pape Benoît XIII. l'avoit créé Cardinal le 26 Novembre 1727. Il étoit fils de Philippe-Louis Comte de Sintzendorff, Chambellan, Conseiller d'Etat, Chancelier de l'Empereur & Conseiller de la Cour Aulique, Ambassadeur en France en 1709 & en Angleterre, & ensuite Ambassadeur Plénipotentiaire, à la Haye & en 1728 au Congrès de Soissons, mort le 8 Février 1742, & de Rosine-Catherine-Isabelle Comtesse de Waldstein; il avoit pour frere Jean-Guillaume Comte de Sintzendorff né le 10 Novembre 1697, Marquis de Caravaggio du chef de sa premiere femme Blanche Sforce Visconti, mariée le 20 Octobre 1716, & morte l'an 1717, & lui remarié le 27 Janvier 1724 avec Josephe Princesse d'Eggenberg &c. Voyez la Genealogie de cette Maison dans les Tables Genealogiques d'Hubners v. 2. fol. 623. & les Souverains du monde, vol. 3. fol. 303.

Le ... Octobre Messire Alexandre *de Johanne de Saumery* Evêque de Rieux depuis 1728, Abbé de Celles au Diocése de Poitiers, mourut dans son Diocése âgé de soixante-sept ans environ; il étoit fils de Jacques-François de Johanne de la Carre Marquis de Saumery, Gouverneur & Capitaine du Château Royal de Chambort, Gouverneur & Grand Bailli de Blois, sous Gouverneur des Ducs de Bourgogne, d'Anjou & de Berry, & enfin de la Personne du Roi Louis XV. & de Dame Marguerite-Charlotte de Montlezun de Besmaux.

Le 14. Luc-René *du Chastelet, Marquis du Chastelet & de Gransvilla*, Chevalier de l'Ordre de Saint Hubert, Grand Veneur du Margrave de

Brandebourg Culmbach, & l'un de ses Conseillers Privés, mourut à Bareith en Franconie dans la 31 année de son âge étant né le 18 Octobre 1716. Il étoit fils de René-François du Chastelet Marquis du Chastelet & de Granseille, Baron de Cirey en Vôges, Chambellan, Colonel des Gardes de S. A. R. François de Lorraine Grand Duc de Toscane, & de Dame Marie de Fleming d'Ardach, & sortoit de l'illustre Maison du Chastelet, dont l'Histoire Genealogique a été donnée au public par Dom Calmet Abbé de Senones, imprimée *in-fol.* à Nancy en 1741. Voyez à la page 101.

Le 23 Armand *de Bethune*, *Duc de Bethune Charost* Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général des armées de Sa Majesté, Lieutenant pour le Roi dans les Provinces de Picardie & du Boulonnois, Chef du Conseil Royal des Finances, Capitaine d'une des quatre Compagnies des Gardes du Corps, Gouverneur des Ville & Citadelle de Calais & du Fort de Nieulay, mourut à Paris dans la 85 année de son âge étant né le 25 Mars 1668. Il avoit eu l'honneur d'être nommé Gouverneur de la Personne du Roi Louis XV. le 13 Août 1722, & il avoit exercé cette Charge jusqu'à la majorité de Sa Majesté; il étoit fils de Louis-Armand de Bethune Duc de Bethune Charost, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général au Gouvernement de Picardie, Boulonnois & Pays reconquis, Gouverneur particulier de la ville de Calais & Capitaine des Gardes du Corps du Roi, mort le premier Avril 1717, & de Dame Marie Fouquet morte le 14 Avril 1716, grande-tante du Maréchal Duc de Belle Isle; il avoit épousé le 23 Octobre 1680 Louise-Marie-Therese de Melun d'Espinoy, sa cousine germaine morte le 31 Oc-

Digitized by Google

tobre 1683, & en avoit eu Louis-Joseph de Bethune Marquis de Charost, Colonel d'un Régiment d'Infanterie & Brigadier d'armée, tué à la bataille de Malplaquet le 4 Septembre 1709; sans laisser de fils de Marie Bruslart de la Borde qu'il avoit épousée le 17 Décembre 1704, & remariée depuis en 1732 avec M. le Duc de Luynes &c. & Paul-François de Bethune né le 9 Août 1682, Duc de Bethune Charost, Pair de France & Chevalier des Ordres du Roi du 16 Mai 1728, Lieutenant Général des armées de Sa Majesté, de 1719, Lieutenant Général des Provinces de Picardie, Boulonnois & Places de Haynaut, & Gouverneur des Ville & Citadelle de Calais, Fort de Nieulay &c. ci-devant Capitaine d'une Compagnie des Gardes du Corps du Roi, lequel du mariage qu'il contracta le 13 Août 1709 avec Dame Jule-Christine-Regine-George d'Antraigues morte le 24 Août 1737, outre les Dames Comtesse de la Vauguyon, & Marquise de Tessé ses filles, a eu pour fils François-Joseph de Bethune Duc d'Ancenis, Pair de France, né le 7 Janvier 1719, Capitaine en survivance de son pere d'une Compagnie des Gardes du Corps du Roi, Mestre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie, mort le 26 Octobre 1739, laissant de son mariage avec Dame Marthe-Elisabeth de Roye de Roucy de la Rochefoucaut, niéce de M. le Cardinal de la Rochefoucaut Archevêque de Bourges, un fils unique nommé Armand-Joseph de Bethune Marquis de Charost, né le premier Juillet 1738. Voyez pour la Genealogie de la Maison de Bethune, l'une des plus grandes du Royaume, l'Histoire qui en a été donnée au public en 1636 par le célébre André du Chesne, & l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne vol. 4. fol. 210. &c.

Digitized by Google

Le 26 mourut en son Château de Verneüil près Meulan Louis-Pierre *de Roncé Seigneur &* *Marquis de Vernouillet* par Lettres d'érection de 1723, sous la dénonciation du Marquisat de Roncé Vernouillet, Lieutenant des Maréchaux de France dans les Prévôtés de Saint Germain, Présidial de Mantes, Bailliage de Meulan & dans les deux Vexins, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, & ci-devant Capitaine dans le Régiment de Maulevrier; il étoit âgé de 79 ans étant né le 20 Février 1670; il avoit épousé le 27 Mars 1719 Dame Anne-Charlotte de Salabery, sœur de M. de Salabery Président de la Chambre des Comptes, de M. l'Abbé de Salabery Conseiller au Parlement, Abbé de l'Abbaye Royale de Coulombs, fille de feu M. de Salabery Président de la Chambre des Comptes, & niéce de M. de Salabery de Benneville, aujourd'hui Lieutenant Général des armées navales du Roi & Grand Croix de l'Ordre de Saint Louis, & de ce mariage il laisse deux fils, l'un Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de la Rochefoucaut, & l'autre Albert-Marie de Roncé reçu Chevalier de minorité de l'Ordre de Malte en 1732, & Capitaine dans le même Régiment que son frere; il étoit fils de Louis de Roncé Seigneur de Vernouillet, Capitaine de la Venerie du Chevreüil pour le plaisir du Roi, puis Président à Mortier au Parlement de Rouen en 1678, mort en 1713, & de Dame Françoise Bretel d'Estalleville, famille qui a donné des Chevaliers de Malte en 1597 & 1634, petit-fils de Jean-Jacques Roncé Seigneur de Vernouillet, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi & Capitaine de la Venerie du Chevreüil, & de Dame Françoise des Prez, & arriere petit-fils de Jean-Jacques Roncé Seigneur de la Fontaine,

Digitized by Google

Président de la Chambre des Comptes de Normandie en 1619, & de Marguerite Allegrand Dame de Vernouillet sa veuve en 1620; de cette branche des Marquis de Vernouillet, & de celle des Seigneurs de Fresquiennes leurs aînés, sont sortis plusieurs Chevaliers de l'Ordre de Malte dès l'an 1616 & 1631, de même qu'il en est sorti de la famille de Bretel ès années 1597, 1634 & 1668; les armes de Roncé sont d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux molettes de même, & en pente d'un renard passant d'or.

Le 29 Dame Marie-Sophie Honorate *Colbert de Seignelay*, femme de Charles-François-Fréderic de Montmorency-Luxembourg, Duc de Luxembourg, Pair & premier Baron Chrétien de France, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général des armées de Sa Majesté, Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roi de la Province de Normandie, avec lequel elle avoit été mariée le 9 Janvier 1724, mourut à Paris dans la 36 année de son âge, étant née le 20 Septembre 1711 & laissant pour enfans Anne-François de Montmorency-Luxembourg, né le 9 Décembre 1735, & Anne-Maurice de Montmorency, mariée le 26 Février 1745 avec Anne-Louis de Montmorency, aujourd'hui Prince de Robec. Elle étoit fille unique de Marie-Jean-Baptiste Colbert, Marquis de Seignelay, Maître de la Garderobe du Roi, Mestre de Camp du Régiment de Champagne & Brigadier des armées de Sa Majesté, mort à l'âge de 29 ans le 26 Février 1712, & de Dame Marie-Louise-Maurice de Furstemberg, mariés le 10 Janvier 1710, petite-fille de Jean-Baptiste Colbert, Marquis de Seignelay de Châteauneuf-sur Cher, & de Lonvé, Comte de Creüilly & Ministre & Secretaire d'Etat ayant le Département de la Marine, Commandeur &

Digitized by Google

Grand-Trésorier des Ordres du Roi, mort à 39 ans le 3 Novembre 1690, & de Dame Catherine-Thérese de Matignon, mariée le 6 Septembre 1679, remariée depuis à Charles de Lorraine, Comte de Marsan, Sire de Pont, morte le 6 Décembre 1699, & arriere petite fille de Jean-Baptiste Colbert, Marquis de Seignelay, Ministre & Secretaire d'Etat, Commandeur & Grand Trésorier des Ordres du Roi, Contrôleur Géneral des Finances, mort le 6 Septembre 1683, âgé de 64 ans, en réputation d'un des plus grands Ministres de la France, & de Dame Marie Charron de Menars, mariée en 1648, & morte le 7 Avril 1687. Madame la Marquise de Seignelay, mere de feue Madame de Luxembourg, est fille d'Antoine Egon de Furstemberg, Prince & Landgrave de Furstemberg & de l'Empire, & de Dame Marie de Ligny, & niéce de Guillaume Egon de Furstemberg, Cardinal Evêque de Strasbourg, mort le 10 Avril 1704. Voyez la Genealogie de Colbert dans le Dictionnaire Historique, vol. 2, fol. 930. Histoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. 9. fol. 231, & celle de la Maison de Furstemberg, l'une des premieres d'Allemagne, dans les Tables Généalogiques d'Hubners.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le *Mercure de France* du mois de Novembre. A Paris le premier Décembre 1747.

BONAMY.

TABLE.

PIECES FUGITIVES en Vers & en Prose.
Eloge de la Suisse, 3
[illegible] de Lawfelt & le Siége de Bergopsoom, 20
[illegible] d'Aumale à M. de la Bruere, 28
[illegible] l'Abbé B*** à M.**** de Cha-[illegible] 44
Rep[illegible] cette Epitre, 45
Séance de l'Académie des Sciences de Dijon, 47
Programme de la même Académie pour le prix de Médecine de 1748, 53
Ode au Mensonge, 54
Séance de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Roüen, 57
Le bel esprit allié avec l'ignorance, Allégorie, 63
Discours par M. Ailhaud, fils, Légiste à Aix, 65
Elégie, 76
Lettre sur les revenans, 79
Priere à Bacchus, 88
Quatriéme Lettre sur la formation du Tonnerre, 89
Mots des Enigmes & du Logogryphe du Mercure d'Octobre, 96
Enigmes & Logogryphe, *ibid.*
Nouvelles Litteraires, des Beaux Arts, &c. *Le Comédien*, 99
Observations sur la cure de la goute & du rhumatisme, 100
Le Siége de B[illegible]opsoom, Poëme, 102
N[illegible]le [illegible] des œuvres de M. Dufresny, 104
Di[illegible] la fiévre miliaire maligne, *ibid.*
Sp[illegible]rum, &c. 105
M[illegible] Fridericianum, &c. *ibid.*

Digitized by Google

Promotion de Maréchaux de France, 148
Lettres Patentes portant reconnoissance de la noblesse de nom & d'Armes de M. Wale, 15[illegible]
Lettre sur la méthode de traiter les maladies de l'urethre par M. Daran, 16[illegible]
Estampes du sieur Lebas, 16[illegible]
Le Régiment Royal Ecossois donné par le Roi au Lord Drummond, 168
Nouvelles Etrangeres, Suede, 16[illegible]
Allemagne, 17[illegible]
Espagne, 17[illegible]
Grande Bretagne, 181
Provinces Unies, 184
Italie, 194
Prix proposés par l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions & Belles-Lettres de Toulouse pour les années 1748, 1749 & 1750, 202
Mariage & Morts, 205

L'Ouvrage de M. Remond, intitulé *le Comédien*, que nous avons annoncé dans ce volume, a paru vers le milieu du mois. Nous avons vû avec plaisir qu'il a répondu aux espérances que nous avions données. Tout le monde s'est accordé pour rendre justice à la finesse des réflexions & à l'élégance du style.

La Chanson notée doit regarder la page 123.

De l'Imprimerie de J. Bullot.

Digitized by Google

...oretti, ibid.
...r apprendre la Géométrie, ibid.
...age combattu par le témoignage des ...rs profanes, 106
...de l'Histoire de France par M. Bos-... ibid.
...ns de Physique, 107
...heca Medica, &c. 109
...ion Chrétienne, 110
...éme volume de l'Histoire des Hommes Il-...s de S. Dominique, 111
...ménes sur l'Ecriture Sainte, 112
...ne tome du Traité des Testamens, &c. 114
...on abregée du Cabinet de M. le Cheva-...illou, 116
...ons sur les Plantes, 118
...s de Cabinet, 119
...n d'une esquisse de M. de Lobel, ibid.
...Amérique Septentrionale, 121
...incipes d'Orfévrerie, ibid.
...es de Chocolats, 122
...ur guérir la goute & les rhumatis-... ibid.
...ée, 123
...s. ibid.
...ivertissement héroïque sur la prise de Bergop-soom, 126
France, nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 133
Combat naval, 134
Bénéfices donnés par le Roi, 139
Lieutenans Généraux qui serviront pendant l'hyver dans les Pays Bas sous les ordres de M. le Maréchal de Saxe, ibid.
Maréchaux de Camp employés dans les mêmes Pays Bas, 140
Combat naval, 141
Rondeau à M, ...eur, 145

Digitized by Google

840.6
M55E
1747
Dec.

MERCURE DE FRANCE.

DÉDIÉ AU ROI.

DECEMBRE. 1747.

PIECES FUGITIVES en Vers & en Prose.

ODE.

Sur les devoirs de

Digitized by Google

Les nuits l'une à l'autre enchaînées,
Les jours, les saisons, les années,
Tout nous annonce un Créateur.

En vain pour pallier son crime;
Un monstre au cœur paîtri de fard,
Méconnoît le Dieu qui l'anime,
Et feint d'adorer le hazard.
Je vois la fureur de l'athée
S'évanouir déconcertée;
Il pâlit, tremble & craint la mort.
...st plus ce superbe impie;
...d sa rage assoupie;
... cet esprit fort!

...are

Digitized by Google

La mer orageuse, écumante,
Agite ses rapides flots ;
L'onde s'éleve boüillonnante,
Et brise les frêles vaisseaux.
J'ignore quel frein dans l'orage
Des vagues reprime la rage ;
Sur les bords périt leur fureur.
Tout m'est caché dans la nature,
Et j'ose, foible créature,
D'un Dieu sonder la profondeur !

Au Conseil de la Providence,
Vil mortel, aurois-je assisté ?
Qui suis-je ? Quelle est mon essence ?
Que peut mon esprit limité ?
Raison qui devrois me conduire,
Quoi ! ne sers-tu qu'à me séduire ?
Toujours dans l'erreur me plonger !
Quel désir orgueilleux me joüe ?
L'homme que tu formas de boüe,
Seigneur, voudroit-il te juger ?

Le devoir, infaillible maître,
Veut que mon cœur & mon encens
Soient pour celui qui m'a fait naître,
Que je rompe le joug des sens.

Digitized by Google

Sortons d'un honteux esclavage,
Faisons de nous un noble usage;
Que l'homme soit à son Auteur,
Mais le devoir en vain nous touche;
Sa voix dure nous effarouche,
Et perd ses droits sur notre cœur.

Caché sous une forme aimable,
Soutenu de nos passions,
Le vice, orateur agréable,
Est l'ame de nos actions.
L'orgueil, le luxe, l'avarice,
Le noir démon de l'artifice,
Sont les idoles des humains;
Mortel, connois ton appanage,
Et cesse d'avilir l'ouvrage
Qu'ont formé de si nobles mains.

On respecte la créature,
Le Créateur est oublié;
D'un frivole bien l'imposture
Fait courber l'homme humilié;
Il ferme l'œil à la lumiere;
Dans le néant, dans la poussiere,
Il cherche un bonheur mensonger.

Digitized by Google

Grand Dieu, tu connois la misere
De ces Rois, l'effroi de la terre,
Et fiers d'un trône passager.

De tes decrets impénétrables,
Ces Rois de carnage fumans,
Ces Héros qu'on nomme indomptables,
Sont les dociles instrumens;
Toi seul es au-dessus des Ages;
Du tems tu braves les outrages,
Tu vois tout naître & tout périr;
Dieu puissant, mon pere & mon maître,
Ma raison doit te reconnoître,
Mon cœur soumis doit te servir.

J. Lacoste, fils.

A Dijon le 25 Octobre 1747.

Digitized by Google

LETTRE CRITIQUE

Sur la Chymie Hydraulique.

Est modus in rebus, sunt certi denique fines,
Quos ultrà citràque nequit consistere rectum.

Horat.

JE vous ai promis, Monsieur, il est vrai, des observations sur la nouvelle Chymie Hydraulique, mais vous êtes trop raisonnable pour exiger de moi qu'elles ayent pour objet ce détail ennuyeux d'expériences répétées [illegible] t le capital de l'ou- [illegible] nt pas été faites sous [illegible] que j'en porterois [illegible] neraire, & vous ne [illegible] devoir de la témerité; mais si à cet égard je n'ai rien à vous dire, permettez-moi de satisfaire à mon engagement, en élevant ma voix contre le fond erroné de cette nouvelle doctrine.

L'Auteur de la Chymie Hydraulique est outré; il n'a pas sçu garder un sage milieu entre deux extrémités également vicieuses; il s'est jetté à corps perdu daus l'eau pour se sauver des feux insensés du peuple Chymiste, semblable à un Capitaine qui aime-

Digitized by Google

roit mieux se précipiter follement dans un fleuve que d'essuyer avec peu de perte le feu de l'ennemi.

Puisque le sage Auteur de la Nature a voulu que le feu fût un instrument si nécessaire pour préparer les plantes qu'il a destinées à notre nourriture, pourquoi auroit-il fait cet élément si contraire à la préparation de celles qu'il a créées pour nous guérir ? La nourriture nous intéresse-t'elle plus que la guérison, pour avoir environné celle-ci des difficultés sans nombre, qui sont inséparables de ce grand appareil de machines imaginées par le nouveau Chymiste ? Non certes : il n'en va pas ainsi, & les guérisons operées tantôt avec des décoctions bien faites de plantes convenables à la maladie, tantôt avec des bouillons faits avec les chairs d'animaux, & quelquefois avec des minéraux incorporés par le feu dans des remedes topiques, ces guérisons, dis-je, ainsi operées, démontrent invinciblement que le végétal, l'animal & le minéral peuvent être traités avec le feu, que notre Auteur redoute tant, sans qu'ils perdent pour cela les vertus dont ils sont doués.

Rendons-nous justice ; quand il devroit en couter un peu à notre amour propre, si nous manquons tous les jours de guérir les

Digitized by Google

maux les plus légers, nous devons bien moins l'attribuer à la maniere de préparer les remedes, qu'à notre peu de connoissance de la vertu specifique des Mixtes. Naturalistes vains & superficiels que nous sommes, nous étalons avec faste tout l'exterieur des corps naturels, nous les divisons en genres & en especes avec une méthode admirable, mais où est parmi nous le nouveau Salomon qui connoisse, à ne pas s'y tromper, les vertus que Dieu y a renfermées pour produire infailliblement tel ou tel effet ? Semblables aux Alchymistes ignorans, nous nous flatons faussement de travailler sur la véritable matiere, & devenant injustes par le mauvais succès, comme eux nous accusons le feu qui est innocent des fautes que nous devrions rejetter sur notre ignorance.

Je tombe d'accord avec notre *Auteur* des égaremens des Chymistes vulgaires, j'en conviens avec lui, j'avoue ingenuement que leurs sels alkali, enfans du feu, ne sont guéres propres qu'à faire du savon, que leurs dissolvans sont ou corrosifs ou trop spiritueux, que leurs eaux distillées n'ont pas grande vertu, que leurs huiles n'offrent au goût qu'une acreté insupportable, que leurs poudres ne sont que des cendres inanimées des corps qu'ils ont dé-

Digitized by Google

truits, que toutes ces belles cryſtalliſations de leurs ſels amuſent ſans utilité, & qu'enfin leurs prétendus remedes, ornés de noms pompeux, ſont ſouvent auſſi mortels, que la plûpart de ceux de Galien ſont inefficaces. Je reconnois de bonne-foi tous ces déſordres, & que c'eſt à la mauvaiſe adminiſtration du feu qu'il faut attribuer principalement tant de taches qui défigurent la Chymie, mais avec tout cela, cet abus que tant de mauvais artiſtes font du feu, peut-il jamais être une raiſon légitime de l'éteindre déſormais à force d'eau froide dans tous les laboratoires? Ne devrions-nous pas auſſi nous interdire l'uſage ſi commode des inſtrumens tranchans, ſous prétexte qu'ils font beaucoup de mal dans les mains des enfans, des furieux & des gens mal-adroits? Quoi! pour délivrer les corps naturels du ſupplice du feu que des Chymiſtes leur font ſouffrir, faudra-t-il ſans aucun milieu les tourmenter continuellement d'une façon contraire, juſqu'à ce que l'eau où s'exerce le nouveau tourment, devienne ſi ſurchargée des craſſes du Mixte, qu'il ne ſoit plus poſſible de la purifier? Non certes, & il n'y a perſonne qui ne ſente le ridicule d'une telle manipulation; elle eſt cependant propoſée par notre Auteur comme une grande décou-

Digitized by Google

verte, il en est infatué, & il ne tient pas à lui que nous ne voyons tous les laboratoires se métamorphoser en moulins à eau.

Si notre Chymiste vouloit un peu consulter la raison sur l'art du feu, il se reconcilieroit sans doute avec cet élement, il reconnoîtroit qu'il doit-être l'Agent d'un Artiste éclairé, puisqu'il est celui de la Nature, il le regarderoit comme un instrument tranchant à la vérité, mais qui cependant ne peut produire que de bons effets, s'il est conduit pas une main sage & adroite, il apprendroit à le graduer diversement suivant l'exigence des sujets, & le but que l'Artiste se propose; il conviendroit que l'eau est susceptible de divers dégrès de chaleur très-compatibles avec la vertu des Mixtes, ainsi au lieu, par exemple, de faire passer les fleurs & les feuilles qui sont des corps si tendres & si pénétrables par une trituration ridicule & puérile, il pourroit après les avoir écrasées ou pilées, dégager sans peine leurs principes essentiels [illegible] peu d'alteration, ou de dissipati[illegible] les faisant passer doucement [illegible] moyen d'une infusion chaude; quand il seroit question de chairs d'animaux il passeroit jusqu'à l'ébullition, il feroit bouillir de même plus ou moins fort, plus ou moins long-tems, les graines, les

Digitized by Google

bois, les écorces & les racines, après qu'il les auroit préparés par une trituration séche; enfin il termineroit tout cela par d'autres opérations qui acheveroient de le mettre en possession de l'essence de ces Mixtes. Voilà en abregé les avis salutaires que la raison ne manqueroit pas de donner à cet Artiste, si le préjugé pouvoit lui permettre de se conseiller à elle.

C'est s'abuser grossierement que de prendre pour principe essentiel de l'or & de l'argent le sel qu'en tire la trituration Hydraulique; ce produit n'est qu'un pur jeu, une séduction innocente de la Nature, c'est un déguisement trompeur du métal lui-même encore reductible en lingot, quoiqu'il paroisse aux yeux sous une forme saline. Il faut bien un autre dissolvant que l'eau commune pour réduire ces métaux en leurs principes essentiels, & l'on voit bien qu'il n'est guéres connu du Chymiste aquatique: qu'il se désabuse; ni les premieres filtrations par les toiles, ni les secondes par les étoffes de laine, ni le repos des colatures pendant la nuit, ni enfin les dépôts qui se font sur les assiettes exposées à la vapeur du bain-marie, & ensuite survuidées ne sont capables d'épurer une eau bourbeuse que le mouvement violent & continuel de la trituration a souillée

des impuretés du Mixte ; aussi les produits de cette nouvelle Chymie sont-t'ils chargés de terre, comme l'assûrent Messieurs Grosse & Geoffroy qui les ont examinés avec attention, de sorte que suivant le sentiment de ce dernier, qui est aussi le mien, les prétendus sels essentiels de la nouvelle méthode ne sont à le bien prendre que des extraits moins imparfaits que ceux des Apoticaires ; il n'est donc pas étonnant qu'ils agissent avec quelque efficacité, mais il y auroit lieu de s'étonner si le public éclairé adoptoit sans examen une innovation plus fastueuse qu'utile, & sujette à un attirail embarrassant de machines qui demandent bien de la dépense, & beaucoup d'emplacement pour ne produire que des remedes imparfaits.

Parturient montes, nascetur ridiculus mus.

Tandis que la Chymie ordinaire est capable de faire bien mieux, pourvû qu'elle se conduise avec plus de jugement qu'elle ne fait tant sur le regime du feu, & le choix des opérations les plus convenables aux sujets, que sur la maniere de les diriger.

Agréez s'il vous plaît, Monsieur, les efforts que je viens de faire pour sauver la Chymie des eaux, & la remettre dans

Digitized by Google

ſon élement naturel, hors duquel elle ne ſçauroit ſubſiſter ; continuez de cultiver cet art précieux qui tient dans ſa main la clef de tous les tréſors de la Nature, & regardez le Novateur comme vous regarderiez un homme qui ne voudroit plus ſe nourrir que d'alimens préparés avec de l'eau froide, parce que ſon Cuiſinier auroit coûtume de ne lui ſervir à table que des viandes brûlées. Au reſte ſi vous trouvez mes raiſons bonnes, & qu'on s'aviſe cependant de les contredire, permettez que je vous cede la plume, car pour ce qui eſt de moi, quand une fois j'ai défendu la vérité, & que je rencontre des contradicteurs, ils me mettent ſi fort en mauvaiſe humeur, que n'étant plus capable d'écrire, je me trouve réduit à ne les combattre que par le ſilence ; à votre égard je ne me tairai jamais, & je publierai ſans ceſſe que j'ai l'honneur d'être avec toute l'eſtime poſſible, Monſieur, votre, &c.

Digitized by Google

LE BOUQUET,

CANTATILLE.

PLaisirs, Amours,
Brillante Cour de Cythere,
C'est la fête de ma Bergere ;
Chantez, célebrez ce grand jour.

Zéphirs, par votre badinage
Egayez ce séjour ;
Rossignols, par votre ramage
Chantez, célebrez ce grand jour.

Ainsi Damon chantoit la Reine de son ame
Dans un jardin où mille fleurs
Charmoient les yeux par leurs couleurs ;
Il cherchoit un bouquet pour gage de sa flâme.

Dans ce bouquet que l'immortelle
Soit la premiere fleur,
Et le symbole fidéle
De ma constante ardeur,
De mon ardeur éternelle.

Digitized by Google

Que la rose par sa beauté
De ses attraits soit l'image ;
Que le lys par sa pureté
A ses vertus rende hommage.

ENVOI

A Mlle Brig. . . . T. . . .

Sur l'air . . . .

L'Amour & l'amitié, Brig. . . .
Que le plus tendre zéle excite,
Pour te chanter dans ce concert
Entre eux ont partagé les rôles ;
L'amitié se chargea de l'air,
Et l'amour fournit les paroles.

MADRIGAL.

IRis, si de votre beauté,
Quoique toujours inéxorable,
Du plus tendre amour transporté
Chacun dans le fond de son cœur
Porte le trait inévitable,
Jugez avec moins de rigueur
Combien vous seriez adorable.

A Chartres le 7 Octobre 1747.

Digitized by Google

REFLEXIONS.

Par Mlle * * *.

DAns une femme rougir d'avoir de l'esprit, c'est une ingratitude, s'en glorifier est le ridicule d'une précieuse; c'est à la modestie à regler son usage.

Il est une Philosophie qui doit nous faire mépriser le monde, il en est une autre qui doit nous le rendre respectable.

Il y a des cœurs si gâtés qu'*ils* ne peuvent plus ni honorer, ni offenser la vertu; rechercher leur estime, ou exiger d'eux des reparations, c'est les craindre ou illustrer leurs impudences.

Il y en a qui ont acquis le droit de faire ou de dire impunément des sottises; il ne faut point leur contester ce privilege: la jouissance de ce droit est la punition de leur insolence.

C'est au cœur à nous dire de qui nous descendons; c'est à nos actions & à nos sentimens à l'apprendre aux autres; toute

autre façon de le reveler est souvent un langage qui deshonore la noblesse.

Pourquoi dans notre sexe ces mauvaises plaisanteries, ces réflexions indécentes contre celles qui aiment à s'orner l'esprit & le cœur de connoissances utiles & agréables ? Est ce jalousie ? C'est plus encore ; en effet on en voit qui n'ont pas honte de se glorifier de lire ces brochures hardies & licentieuses, & qui osent hautement traiter de folle celle qui lira la traduction d'Homere par Madame Dacier. Quel nom à mon tour leur donner ? Il en faut plus d'un pour les bien définir.

Il est une inviolable pudeur qui commande aux plus audacieux ; l'air & le maintien en imposent au plus téméraire.

La modestie dans les vrais éloges ne peut jamais être parfaite ; en ne voulant pas les souffrir on sent bien qu'on nous les doit.

Quand nos amis sont associés à notre gloire, la modestie ne nous est plus permise.

Il faut dans les éloges que nous donnons à nos amis, les rendre reconnoissans,

Digitized by Google

ſans flater leur vanité, plutôt que de les rendre glorieux ſans mériter leur reconnoiſſance.

La fidélité & la conſtance avec un ami parfait ſont moins des vertus que des plaiſirs incomparables.

Louer avec excès un bienfaiteur que nos louanges irritent, c'eſt unir en quelque ſorte l'ingratitude avec la reconnoiſſance.

Quand on ſent que ſon cœur eſt bon; on doit le mettre à prix & ne le laiſſer acheter que par le mérite & les ſentimens.

Un envieux, en critiquant l'ouvrage d'un autre, nous rend preſque toujours ſon goût auſſi mépriſable que ſon cœur.

Quand on veut prendre un parti où la ſenſibilité du cœur eſt intéreſſée, il faut aſſembler le conſeil de la raiſon & renvoyer à ſon tribunal les déliberations du cœur.

Pour la perfection de la pudeur il ne ſuffit point d'être irréprochable, il faut encore mépriſer ceux qui l'outragent.

Digitized by Google

Souvent dans les éloges on emprunte le langage des Muses pour se mettre à couvert des reproches de la vérité.

Le talent de faire une louange fine & délicate, flate souvent plus que le sujet qui l'inspire.

La modestie fait des vols à l'esprit, mais le cœur le dédommage de ses pertes.

Il est des sons de voix si gracieux, qu'ils méritent bien que toute l'attention ne tombe pas sur les paroles.

Quand on n'écrit point comme on le veut, le tems devient un tyran qui compte les lignes.

La vanité est surtout le vice des petits génies; elle me semble cependant chés eux plus pardonnable que dans les bons; ils ne se connoissent pas.

Les [illegible] par goût; [illegible] sur l'exerci[illegible] ins respecta[illegible].

Une femme d'esprit dans la Province est comme la Chouette de la pipée; tou-

Digitized by Google

sans fla... deſſus ;
rendre ... coup
noiſſan...

... ges qui
... Am

La fi...
parfait ...
ſirs inc...

Loue...
nos lou...
que ſo...
ſance.

Qua...
on doit
acheter

Un c...
autre ,
goût a...

Qu...
ſenſibi...
aſſemb...
voyer
cœur.

P...
ſit p...
core

*VERS de M. Jaume à Mlle M. B***.*

JE voudrois bien vous dépeindre ma flâme,
Aimable objet, dont les charmes puissans
Sans cesse excitent dans mon ame
Des désirs purs, des soins constans;
Mais pour vous exprimer mon trouble & mon martyre,
Envain j'emprunterois le langage des Dieux;
Jamais je ne sçaurois décrire
Les sentimens de mon cœur amoureux.
Quand on brûle d'ailleurs de véritables feux,
On ne dit mot & l'on soupire.
Soyez sensible au mal que m'ont fait vos beaux yeux;
N'allez pas condamner le zéle qui m'anime;
Flatez d'un doux espoir mon ardeur légitime;
Toujours de vos appas mon cœur sera jaloux;
Vous ne verrez jamais expirer ma tendresse;
Trop satisfait de n'esperer qu'en vous,
Souffrez que de mon sort je vous fasse maîtresse.

Digitized by Google

REFLEXIONS

Sur la connoiſſance de ſoi-même.

NOſce te ipſum. Belle leçon que l'on donne volontiers & que l'on n'obſerve guéres ! Tout le monde en avoue la vérité, on la prêche à ſes ennemis, à ſes amis, on plaint ceux qui ne la pratiquent pas, & qui eſt-ce qui ſe connoît ? Qui eſt-ce qui cherche à ſe connoître ?

Il faut en convenir auſſi, la connoiſſance de ſoi même eſt bien agréable à conſeiller, mais elle n'eſt ni amuſante dans la recherche, ni flateuſe dans la poſſeſſion.

Lorſque couché dans un fauteuil *Dorimon* vante à *Euriſthene* la vertu de ſes ancêtres, la richeſſe de ſes meubles, la magnificence de ſon Château, ſes amples revenus, qui font tout ſon mérite, & qu'il lui recommande la douceur, la ſoupleſſe, l'œconomie, qu'il eſt doux à Euriſthene de vanter la connoiſſance de ſoi-même ? Connoiſſez-vous, Dorimon; ces ayeux reſpectables, ces piéces de métal que vous avez reçues d'eux en grand nombre, ce n'eſt pas vous ; cette troupe de gens qui vous louent

louent & ce Cuisinier habile qui les inspire, ce n'est pas vous. Au milieu de tout cela est une masse de chair qui se remuë, qui s'agite, sans sçavoir pourquoi, ni comment. Vous voilà, Dorimon; écartez toutes ces choses étrangeres qui vous environnent, que vous gouvernez ou qui vous gouvernent par un pur hazard, considerez cette masse de chair toute seule qui est vous, & comparez.

Lorsqu'en mordant ses lèvres, en frottant ses mains, en adoucissant sa voix, *Frontin* rit de ceux qui ont des tics & des manieres affectées, qui n'est pas tenté de lui dire, *Nosce teipsum*?

Dans ces occasions & dans tant d'autres, ce précepte est une belle chose, mais lorsqu'on se l'applique à soi même, il perd tous ses agrémens; c'est une source d'ennuis, de dégoûts, de découragemens.

Avoir perpétuellement un œil censeur attaché sur soi, un juge severe à qui rien n'échappe; combattre sans relâche un ennemi violent, subtil, infatigable, qui tire avantage des coups les plus terribles qu'on lui porte, un ennemi qu'on ne sçauroit vaincre & avec qui on ne peut faire ni paix ni tréve. Quelle occupation!

La plûpart de ce qu'on appelle vulgairement plaisirs de l'ame, plaisirs délicats,

Digitized by Google

fondés sur l'orgueil, sur la vanité, la connoissance de nous-mêmes nous les interdit; elle nous arrache les uns, elle trouble les autres par la honte qu'ils nous causent.

Vous disculpez avec chaleur un homme qui n'est pas de vos amis; vous palliez sa faute; vous avez une antipathie secrette pour celui qui l'accuse; on vous loue de votre amour pour la vérité; la louange ne vous flate point; le motif qu'on vous suppose vous reproche celui qui vous a fait agir.

Vous avez fait un acte de modération, de clémence; le hazard, l'humeur où vous vous trouviez dans ce moment y ont plus contribué que la raison; quelqu'un vous voyoit à qui vous vouliez plaire, &c. c'en étoit le moyen. Si la rigueur, la vengeance, vous dites-vous à vous-même, eussent été du goût de mon protecteur, de ma maîtresse, qu'eusse-je fait?

Vous ne jouez point, mais il faudroit calculer, combiner; vous n'avez pas l'esprit propre à ce genre de travail; il faudroit paroître ignorer, apprendre & avoir l'affront d'apprendre difficilement.

Vous ne cherchez ni les emplois, ni les dignités, ni les compagnies brillantes mais il faudroit se donner des mo[illegible]
& des soins, supplier, [illegible]

rebuts, des hauteurs, ménager des domestiques, caresser des confidens, leur faire des largesses, & vous êtes fier, avare, indolent. Vous ne perdez votre tems, ni avec les femmes, ni à la chasse, mais vous êtes brusque & impatient, esclave de vos petites commodités.

Vous ne manquez ni de passions ni de volonté de les satisfaire, mais l'orgueil & la paresse, vos deux vices dominans, l'emportent sur tous les autres; vos belles qualités ne sont que des défauts combinés avantageusement, auxquels vous avez le talent de donner un tour heureux. Talent foible & méprisable, indigne d'une ame noble & droite.

Vous connoissez tout cela; vous ne vous estimez donc pas plus que les ambitieux, les joueurs, les coquets, les emportés? Vous ne les méprisez pas? Que vous êtes à plaindre! Que vous êtes dupe! Que de momens de satisfaction & de joye perdus pour vous!

Sophie vous sourit gracieusement; elle vous parle avec un air de bienveillance; un noble enjoument regne dans ses entretiens; elle paroît s'ouvrir, s'épancher avec vous: *Cloris* vous fait des clins d'œil; elle folâtre sans retenuë, ou tient une gravité affectée en votre présence; elle vous aga-

Digitized by Google

ce. Sophie auroit-elle pour vous de l'estime & de l'affection ? Sophie qu'un esprit juste, une vertu ferme, éleve bien plus que sa naissance, qui est grande & belle, Cloris auroit-elle pour vous de l'amour ? Douce idée ! Aimable conjecture ! Non, Sophie vous fait bon accueil par humanité, Cloris fait des mines par habitude.

Ainsi la connoissance de nous-mêmes nous tire de l'illusion, nous ôte le bandeau de l'amour propre, & qu'est-ce que nos vertus, nos bonnes qualités, l'estime des hommes, pesées dans la balance de la vérité ? Semblables aux piéces informes qui composent une perspective dont le point de vûë fait une ville superbe, une campagne riante, tout ce qui nous flate, qui nous occupe, n'auroit pas dequoi nous soutenir contre l'abbatement & l'ennui de la vie, si nous le voyions tel qu'il est.

Quel est donc l'état d'un homme qui s'examine, qui s'épie sans cesse, qui enhardit la satyre par son silence, & les conseils par ses remercimens, qui sent tous ses défauts, qui en sçait le dégré & la force, qui essuye tous les mépris, sans en condamner les auteurs, parce qu'il en pénetre les causes & qu'il les trouve justes ?

Emile le traite plus froidement, ne lui donne plus tant demarques de distinction

Digitized by Google

& de faveur ? Quel caprice ! Quelle bizarrérie ! diroit l'homme aveugle sur soi-même ; a-t'il peur qu'un homme de mon état ne devienne familier avec lui ? Vaux-je moins que je ne valois ? L'homme qui se connoit pense tout autrement. Le bon naturel d'Emile l'avoit prévenu en ma faveur ; je l'ai détrompé ; il m'estime moins parce qu'il me connoit mieux ; il me rend justice maintenant, & il me faisoit grace ; peut-être lui ai-je manqué en quelque chose.

Il n'ose aborder les grands ni leur rendre des visites ; à quel titre le souffrira-t'on ? Quelle raison auroit-on de le voir avec plaisir ? Mille gens plus solides, plus amusans ne peuvent-ils pas employer leurs momens de loisir ? Il y va rarement, il y reste peu.

Un railleur le compare aux Turennes, aux Molieres, parce qu'il s'est bien tiré d'un détachement ou qu'il a fait une Comédie d'un acte ; il ne donne pas absolument dans le piége, cependant il n'en est pas offensé, & il se trouve mieux avec l'Auteur de la comparaison qu'avec celui qui le loue modérément & sincerement. Effet de l'amour propre, toujours dupe de qui veut le flater & lui présenter une amorce.

Digitized by Google

Qu'il est humiliant de sentir des mouvemens de joye à l'approche d'un riche qui nous salue, & nous embrasse en public ; un embarras, un dépit secret contre les caresses d'un pauvre, quoique l'un soit un fat & l'autre un homme de mérite ; de se croire plus considérable, d'être content, hardi plus qu'à l'ordinaire, parce qu'on a un équipage, un habillement du *dernier goût* ; de se mettre en fureur contre un domestique qui casse une Porcelaine ; de voir avec quelque satisfaction frapper un chien, un valet (bien des gens s'intéressent davantage au chien) semence de cruauté à laquelle il ne manque que l'occasion !

Qu'est-ce donc enfin qu'un homme qui se connoit lui-même, qui s'étudie ?

C'est la République Romaine sous Marius & Sylla ; d'une part est l'image de la liberté, de la gloire & les travaux ; de l'autre la servitude & le repos ; partagée entre ces deux espérances, elle ne s'abandonne ni à l'un ni à l'autre, & tous deux la tyrannisent, la déchirent ; vainqueurs tour à tour ils oppriment les membres de la République qui ont soutenu le parti contraire, le corps en est la victime ; il ne jouit ni du repos ni de la liberté ; ce n'est ni une République, ni une Monarchie tranquille ; c'est un cahos.

Digitized by Google

Tel eſt l'homme qui ſe connoit; indécis entre le ſentiment, l'amour propre & la raiſon; trop foibles l'un & l'autre pour ſe vaincre, l'un le porte à des excès, le trahit, le fait rougir; il s'en défie; l'autre eſt lente dans ſes opérations, auſtere; elle le gêne & le tourmente; tout l'afflige, tout l'humilie jusqu'à ſes plaiſirs, & ſes vertus mêmes ne le ſatisfont pas. Quel avantage retire-t'il donc de cette connoiſſance ſi recommandée?

Il reconnoît que par lui-même il ne peut ſe rendre heureux, que toutes les choſes qui l'environnent n'en ſont pas capables, que les plaiſirs qu'elles lui procurent ne pêchent ni par le dégré, ni par la quantité, mais par leur qualité & leur eſſence; dégoûté de toutes ces choſes & de lui-même, il leve les yeux vers un être plus grand, plus parfait, dont il trouve une image au dedans de ſoi; plus il l'examine, plus il ſent pour cet être, d'admiration, de reſpect, d'amour: c'eſt cet être qui l'a fait; il lui a donné une ſoif inſatiable de bonheur; il peut la remplir; toutes les choſes qu'il a miſes à la portée de l'homme, n'y ſont pas propres; lui ſeul eſt donc la ſource où doit puiſer cette ame ſi infinie dans ſes déſirs, & tout le reſte n'eſt donné que pour l'éprouver; adorer, ſervir cet être

Digitized by Google

Suprême, faire bon usage de ses dons, n'en user que modérement, sans attache ; employer tous ses talens, ses forces, sa vie, tout à rendre heureux ses semblables, tel est le prix du bonheur souverain. Condition infiniment juste, mais difficile ! Comment dompter tant de passions impérieuses, mépriser tant de plaisirs qui l'attirent ? Il y a travaillé long-tems. Vains efforts ! Il s'en reconnoît incapable.

Il leve encore les yeux vers le même être qui peut lui donner un contrepoids qui le releve & le soutienne contre le malheureux penchant qui l'entraîne vers le mal ; il le lui demande, pénétré du sentiment de son insuffisance & de sa misere. S'il le demande sincérement, ardemment, il l'obtiendra. *Petite & accipietis.*

ODE IMITÉE D'HORACE.

PHébus de ses chers nourrissons
Ne monte pas toujours la lyre ;
C'est à son gré qu'il leur inspire
Des airs touchans, d'aimables sons.

Pour arriver au port tranquile

D'une ſtable félicité,
L'heureuſe médiocrité
Nous trace une route facile.

Porté ſur ſon léger vaiſſeau
Evite un célebre naufrage,
Ainſi qu'une infidelle plage
Qui nous cache un écueil nouveau.

Son azile eſt impénétrable
Aux dégoûts de la pauvreté;
Au faſte de la Royauté
Son indigence eſt préférable.

Nous voyons la foudre ſouvent
Frapper les monts au ſein des nuës;
Des tours ſous leur poids abbatuës;
Des chênes briſés par le vent.

Eprouve-t'on un ſort extrême?
L'eſpoir en tempere l'horreur;
La crainte ſuivit au bonheur,
Fût-on au ſein du bonheur même.

Tout reprend sa forme au printems ;
L'hyver dépare en vain Cibelle.
Après la tempête cruelle
Que le calme offre d'agrémens !

Du Nautonnier un vent contraire
Nous découvre l'habileté ;
Son intrépide fermeté
D'Eole brave la colere.

S'il voit son navire un instant
Porté sur la plaine liquide,
Par un mouvement trop rapide,
Sans voile, il vogue au gré du vent.

BOYER.

A Lyon le 15 Juillet 1747.

Digitized by Google

LETTRE écrite à M. Bertera, Auteur d'une nouvelle Grammaire Italienne.

CEtte lettre, Monsieur, aura pour premier objet de vous feliciter au nom d'une société d'amis dont les Langues Italienne & Angloise font les délices, & dont je ne suis ici que l'interprete, sur la Grammaire lumineuse & méthodique dont vous avez enrichi notre pays. Ce présent nous a été aussi cher que s'il n'eût été fait qu'à nous, & je puis dire à la louange de l'Auteur que nous y avons trouvé tous les éclaircissemens que nous désirions sur les points qui nous arrêtoient. Eh! quel n'étoit pas le nombre de ces points obscurs & embarrassans? A chaque pas nous trouvions des obstacles nouveaux, nous étions dans les ténebres. Le jour nous est enfin donné, & c'est à vous, Monsieur, que nous le devons. Je n'étois d'abord chargé de vous écrire que pour vous en faire des remercimens, que vous devez regarder comme très-sincéres, puisqu'ils vous viennent de la part d'étrangers inconnus, qui ne sont touchés que du mérite, & sur qui la prévention ne peut rien. Mais puisque j'ai osé interrompre vos occupations,

Digitized by Google

pardonnez moi encore la liberté que je prends de m'expliquer plus au long avec vous.

Si les François ne marquent pas pour les Idiomes que parlent les peuples qui les environnent tout l'empressement qu'ils devroient avoir, ne doit-on pas s'en prendre plus encore à nos voisins qu'à nous-mêmes? Nous faire connoître leurs Langues, nous donner la clef des difficultés, & nous les rendre faciles autant que nous les trouvons belles, énergiques & fécondes, n'est-ce pas là leur ouvrage? A qui sommes-nous en droit de demander des préceptes qui nous en exposent les principes, qui nous en détaillent les regles, qui nous en développent le génie, si ce n'est à ceux qui les parlent naturellement & qui doivent en avoir la connoissance la plus étendue, quand ils en ont fait l'objet de leurs études? Or pour me borner aux seules Langues qui peuvent tenter le goût des François, l'Italien avoit-il une Grammaire à notre usage avant la naissance de la vôtre? Et l'Anglois n'est-il pas encore à cet égard dans une indigence honteuse? Un autre secours, non moins nécessaire à ceux qui sont contraints d'étudier les Langues dans leurs propres foyers & loin des maîtres qui les guideroient, c'est une liste

Digitized by Google

raisonnée des Auteurs auxquels il faut passer successivement & à proportion des difficultés qu'ils présentent & des progrès qu'on fait. C'est ce que Messieurs de P. R. ont en partie exécuté à la tête de leurs méthodes Greque & Latine, mais ce secours plus nécessaire encore dans les Langues vivantes qui ne sont point encore fixées, manque entierement aux commençans qui s'appliquent à l'Italien & à l'Anglois. Tous ceux qui étudient avec ordre, & les jeunes gens sur-tout, qui n'ont pas assés de littérature pour connoître avec précision les Auteurs étrangers & leur mérite particulier, souhaitent un catalogue de cette espece, dans lequel on disposeroit les ouvrages, eu égard à leurs difficultés grammaticales, & où l'on marqueroit les bonnes éditions, & les excellens commentaires. M. Mater Flint, célébre maître d'Anglois, qui éclaire la capitale & qui instruit aussi les Provinces, a déja eu la bonté de répondre avec la plus grande politesse & le plus grand détail à l'un des membres de notre société, qui lui avoit fait sur l'Anglois les mêmes questions que j'ai la hardiesse de vous faire ici sur l'Italien, j'attends de vous, Monsieur, les mêmes égards & les mêmes éclaircissemens; mettez vos leçons à quel prix vous voudrez; jamais

Digitized by Google

nous ne croirons payer assés cher les instructions que vous daignerez nous donner. Trop heureuse notre société, si vous pouviez recevoir d'elle des preuves de son estime & de sa gratitude! Trop heureux moi-même en particulier, si vous voulez bien me permettre de vous témoigner plus d'une fois le respect avec lequel je suis, &c.

A M. P **.

Dites nous, cher P **; seriez-vous amphibie;
Tenant de l'homme & du poisson?
Ou seriez-vous quelque Triton,
Qui de voir notre lac auroit la fantaisie?
A vous voir nâger sans bateaux,
Avec une grace infinie,
Et l'onde en écumant se briser sur le dos
Que vous offrez à sa furie,
On vous prend pour le Dieu des eaux;
Qui vient contempler ces côteaux,
D'où serpentant dans la prairie,
Roulent mille petits ruisseaux.
La Nymphe à travers les roseaux;
Se plaît à voir votre industrie,

Digitized by Google

Et gronde le Zéphir quand d'une aîle hardie
Il ose soulever les flots.
Contentez l'innocente envie,
Qui des Grecs, des Romains soulageoit les travaux,
Mais quittez, croyez-moi, la funeste manie
De vouloir faire le Héros,
Peut-être aux dépens de la vie.
On diroit que le lac étoit votre berceau;
Que les Nymphes des eaux soignerent votre enfance;
Fasse le Ciel, prenant votre défense,
Q'il ne soit pas votre tombeau.
Faudroit-il de vos jours éteindre le flambeau,
Quand la vie à peine commence!
Se noyer est un triste sort;
Même en versant des pleurs, on critique ou l'on glose;
Les trépassés ont toujours tort;
Quand notre ame a pris son essor
Il n'est plus de métamorphose;
En transformant Glaucus * elle fit son effort;
Mon cher ami, c'est peu de chose
Qu'un bon nâgeur lorsqu'il est mort.

* Glaucus *s'étant jetté dans la mer, fut dit-on, transformé en Triton & mis au rang des Dieux Marins.*

Digitized by Google

Quand Leandre * à Héro, pour conter son martyre,
Malgré tous les périls fend les flots écumeux,
Bien tôt du sort le plus affreux
Cette triste amante soupire,
Et la mer éteignit les feux
Qu'Amour allume en son empire;
Elle rompit les plus doux nœuds.
Confiant sa douleur aux forêts les plus sombres,
Héro demande en vain au cruel Roi des ombres
Le tendre objet de tous ses vœux.

Tollot. A Genève le 24 Août 1747.

EPITRE A M. D. P.

MAlgré nous le volage Amour
S'enfuit & s'enfuit sans retour;
Pour remplir la place qu'il laisse,
Ayons recours à la sagesse;
Elle n'a pas les traits si vifs & si charmans;

* Leandre, *jeune homme de la ville d'Abydos en Asie, étant devenu amoureux d'Héro, qui demeuroit de l'autre côté de l'Hellespont, traversoit souvent de nuit le Détroit à la nâge pour aller voir sa maîtresse, mais étant exposé un soir à la violence des flots, il se noya malheureusement.*

Digitized by Google

Mais elle a bien ses agrémens.
La douce paix & l'aimable innocence
Accompagnent partout ses pas ;
Un esprit éclairé préfere ses appas
A des plaisirs trompeurs qui n'ont que l'apparence.
Chez D** ne refuse pas
De lui donner ta confiance.
Faisons divorce avec nos sens,
Puisque la raison nous l'ordonne ;
Quand la force nous abandonne,
On fait des efforts impuissans.
Oui, quand la pâle mort, qui n'épargne personne,
Du monde qui nous environne
Efface les traits séduisans ;
Quand l'éternité nous étonne,
En vain l'on regrette le tems,
Et le repentir empoisonne
Nos derniers & tristes instans.
Avec rapidité je vois couler mes ans,
Et l'on est bien près de l'automne,
Lorsqu'on a passé son printems.
Quand sur le déclin de l'âge
Le vice nous semble hideux,
On voudroit bien être sage,
Mais, hélas ! si l'homme est vieux,

Digitized by Google

Qu'un si dur apprentissage
Doit lui paroître ennuyeux !
Pour entreprendre l'ouvrage,
Et devenir vertueux,
Qu'il lui faudroit de courage !
Les sens trop impérieux
Nous tiennent dans l'esclavage,
Et nous présentent l'image
De mille objets dangereux
Dont on ne peut faire usage.
Quand le plaisir s'offre aux yeux,
Notre cœur lui rend hommage;
On en parle le langage,
Lorsqu'on ne peut faire mieux,
Et notre esprit se partage
Entre la terre & les Cieux.

Cher ami, toi qui vois encore
La vieillesse dans le lointain,
Qui de tes heureux jours ne comptes qu'une
aurore;
Tu crois qu'ils n'auront point de fin;
Mais ne t'abuses point; ils auront le destin
De la frêle beauté pour qui ton cœur soupire,
Et qui dure à peine un matin.
Ainsi le papillon, qu'un tendre amour inspire,
Vôle de la rose au jasmin;

Digitized by Google

A chaque fleur d'un air badin
Le volage dit son martyre ;
De Flore il parcouroit l'empire ;
Mais il meurt dès le lendemain.

Par le même.

MEMOIRE où l'on examine si l'Eglise d'Orléans a eu trois Evêques du nom de Manassés, ou si l'on n'en doit compter que deux.

DAns la demande que vous me faites, Monsieur, si l'Eglise d'Orleans a eu trois Evêques du nom de Manassés, ou si l'on n'en doit compter que deux, toute la difficulté tombe sur un Manassés que les partisans du premier sentiment font siéger sur la fin du X^e^. siécle, & auquel ils donnent le nom de Manassés premier, pour le distinguer de Manassés de Garlande & de Manassés de Signelay, qui siégerent dans les XII^e^. & XIII^e^. siécles, & qu'ils appellent II & III de ce nom. Pour vous repondre, je vais examiner les preuves sur lesquelles ils se fondent, les combattre & donner de nouvelles forces à l'opinion contraire.

Digitized by Google

La seule autorité qu'on ait pour établir l'existence de ce prétendu Manassés est tirée d'une lettre Synodale de Sevin Archevêque de Sens, souscrite de la plûpart des Evêques ses suffragans & de quelques autres, parmi lesquels se trouve un Manassés, Evêque d'Orléans. *Ego Manasses Aurelianensis Episcopus.*

Charles de la Saussaye est le premier qui dans ses Annales de l'Eglise d'Orléans a mis en jeu cette lettre de Sevin. Il la cite d'un original, *ex instrumento authentico* de Saint-Pierre le Vif de Sens, & la date du mois de Mars de la cinquiéme année du regne de Hugues Capet, qui tombe sur l'an 992, tandis que la Chronique de cette Abbaye, écrite par Clarius au XIII siécle, où cette lettre se trouve rapportée, suivant l'édition qu'en a donnée le P. Ruinard, tom. II de son Spicilége, lui donne pour date l'année 980.

Cette duplicité de dates pour une lettre écrite dans une assemblée d'Evêques dont le nom doit être connu, m'ayant donné quelques soupçons sur son authenticité, je pris le parti il y a quelques mois de faire écrire à Sens pour sçavoir si les actes cités par de la Saussaye étoient differens de la Chronique de Clarius. Alors je ne portois pas mes vûës plus loin. Voici en substance

Digitized by Google

ce qu'on a eu la bonté de répondre à ce ſujet.

Il y a dans l'Abbaye de S. Pierre le Vif de Sens deux manuſcrits de la chronique de Clarius, ſçavoir celui de Clarius même, & une copie de cet ouvrage tranſcrit preſque mot à mot en 1256 par un Religieux qui s'y nomme lui-même Gaufridus Hyron. Dans l'un & l'autre de ces manuſcrits à la fin du livre & hors du corps de la chronique, on trouve parmi pluſieurs autres piéces détachées une copie de la lettre de Sevin en queſtion, où les dates de la Sauſſaye & de D. Ruinard ſe trouvent réunies ; la premiere eſt à la tête de cet acte & le commence ; *Anno ab Incarnatione Chriſti DCCCC LXXX. indictione VIII.* L'autre date ſe trouve à la fin de l'acte après les ſouſcriptions, en cette ſorte : *Data anno V. Regnante Hugone rege menſe martio.* Ce que D. Ruinard a paſſé ſous ſilence par une liberté qu'il s'eſt donnée de tranſpoſer, d'ajoûter & de retrancher en pluſieurs endroits de cette chronique.

L'Abbaye de S. Pierre le Vif poſſede encore deux autres chroniques, où il eſt parlé de la lettre de Sevin. La chronique de Gaufridus à Colone & une autre plus ancienne, dont ce premier a preſque tiré tout ſon ouvrage & qu'il a miſe dans un

Digitized by Google

autre ordre. Leurs Auteurs ne rapportent point cette lettre dont ils se contentent de faire mention en peu de mots, ainsi qu'a fait Clarius lui-même dans le corps de son ouvrage, où il dit que la donation qu'elle contient fut faite des avis de ses co Evêques & du consentement du Pape; *De consilio Co-Episcoporum & consentiente Papa Johanne XVI*; & cela sous l'an 988, ce qui forme une nouvelle date & par conséquent un nouvel embarras.

Il est aisé de voir par cet exposé que la lettre de Sevin n'est rien moins qu'authentique, & que ceux qui l'ont employée pour soutenir le prétendu Manassés I. ne l'ont fait que parce qu'ils la croyoient tirée du texte même de Clarius & qu'ils n'en connoissoient pas ses défauts. Mais il y a plus; quelque vicieuse que soit dans sa forme la lettre de Sevin, son témoignage pourroit peut-être encore en imposer, si nous n'avions d'ailleurs dequoi le combattre, & faire voir que du moins pour ce qui regarde les souscriptions, il est insoutenable, & qu'on n'en sçauroit rien conclure, ce qui suffit à notre sujet.

1°. Le titre d'Archevêque donné à Eudes, Evêque de Chartres, *Odo Carnutensis Archiepiscopus*, est une négligence qui peut en quelque maniere excuser celles

qu'on peut ſoupçonner dans les autres parties, car ne peut-on pas dire ſur ce fondement avec l'Auteur d'une notice de nos Evêques, imprimée à la tête des Statuts Synodaux du Diocèſe, que celui qui a tranſcrit la lettre de Sevin, après avoir fait mention de Milon, Evêque de Troyes, qui l'a ſouſcrite, *Milo Trecorum Epiſcopus* * plein de l'idée de Manaſſés ſon ſucceſſeur, ſous lequel il vivoit, peut-être a ſubſtitué le nom de ce dernier à celui d'Arnoul Evêque d'Orléans?

2°. On lit dans ces mêmes ſouſcriptions le nom de Rainold, Evêque de Paris, *Rainoldus Pariſienſis Epiſcopus.* Mais cet Evêque n'ayant commencé à ſiéger qu'en 992, ou tout au plus ſur la fin de 991, ſon nom exclud du moins deux des trois dates qu'on donne à l'acte qui les renferme. Le commencement de ſon Epiſcopat eſt marqué dans une Charte qu'on a de lui & qu'a donnée le P. du Bois dans ſon Hiſtoire de l'Egliſe de Paris, tom. 1. p. 606, datée du dernier Mars de la cinquiéme année de Hugues Capet, qu'il compte la [illegible] de ſon adminiſtration; *Act. par.* [illegible] *Aprilis anno V. regnante Hugone* [illegible]*e, Epiſcopatus noſtri anno primo.*

* [illegible] non *Trecarum*, comme dans le Spicilége de Dom Luc Dachery.

3°. Quelque date qu'on veuille donner à la lettre de Sevin, elle ne sçauroit quadrer avec les années de l'administration d'Arnoul, Evêque d'Orléans, puisque cet Evêque a siégé depuis environ l'an 970 jusqu'au commencement du onziéme siécle, comme en font foi les titres que nous avons & dont il suffit de citer ceux qui couvrent les trois dates de 980, 988 & 992. Suivant un Titre de l'Eglise d'Orleans, * Arnoul obtint en 977 de Hugues, Archevêque de Bourges, l'exemption de l'Eglise de Maré en Berry, dépendante du Chapitre d'Orléans, à la nomination duquel elle est encore aujourd'hui. Et nous voyons qu'en 1003 le Roi Robert à la priere du même Arnoul, donna au Chapitre de S. Pierre le Puellier ** les Eglises de S. Paul & de S. Michel dans les fauxbourgs d'Orléans.

Je sçais bien que pour éluder la force de cette preuve, on a supposé qu'il y avoit eu deux Arnouls, dont le premier, neveu d'Ermenthée, a siégé, dit-on, jusqu'en 979, *** auquel on fait succéder Manassés jusqu'en 987, qu'on place le commencement

* Trésor de Sainte Croix d'Orléans.

** Trésor de S. Pierre le Puellier.

*** Mabillon, an. B. t. III. p. 623. Gall. Christ. t. VIII. p. 1428.

mencement de l'Episcopat du second Arnould ; mais examinons les raisons qui ont fait naître cette distinction. La premiere a pour fondement cette même lettre de Sevin qui est en question, & c'est là ce qu'on appelle dans l'école une pétition de principe. Il falloit avant que de tirer des conséquences de ce titre, en établir l'authenticité, & c'est ce qu'on n'a pas fait. La seconde raison est tirée de deux actes, l'un de l'Eglise d'Orléans, l'autre de l'Abbaye de S. Mesmin.* Par le premier Hugues Capet qui n'étoit encore que Comte d'Orléans, rend à Arnoul, qui en étoit Evêque, l'Abbaye de S. Jean près des murs. Cette piéce est de l'an 975, comptée pour la douziéme de l'Episcopat d'Arnoul, tandis que dans le second titre, ** la troisiéme année d'Arnoul se trouve jointe à l'an 994, ce qui établit deux Evêques distincts. Mais n'est-il pas plus naturel de dire que la premiere de ces dates se prend de la désignation d'Arnoul à l'Evêché, & la seconde du tems qu'il succéda à son oncle Ermenthée ? Les Coadjutoreries étoient ordinaires dans ces tems-là, comme on le peut voir par Odolric, Isambert & Haderic, Evêques d'Orléans.

* Trésor de Sainte Croix.
** Trésor de S. Mesmin.

Enfin 4°. si on admet le Manassés des souscriptions de la lettre de Sevin, Manassés de Garlande & Manassés de Signelai ses successeurs dans les XII & XIII siécles, ont dû être nommés II & III de ce nom, ce qui n'est pas, au contraire dans tous les titres où ils sont distingués par cette qualification, ils sont appellés Manassés I & Manassés II du nom; en voici les preuves. Les arbitres nommés pour terminer le differend qui étoit entre Guillaume de Bucy, Evêque d'Orléans & le Chapitre de Meung,* statuent par leur Sentence de la veille de S. Martin 1251, qu'un droit de cens qu'avoient autrefois les Evêques sur les terres du Chapitre leur avoit été cédé par l'Evêque Manassés, & que les lettres de cet Evêque, qu'ils appellent premier du nom, auroient leur exécution: *Dicimus quod observentur litteræ Episcopis Manasse primi.* Or les lettres de cet abandon sont de l'an 1157, & par conséquent de Manassés de Garlande. On trouve de plus dans l'ancien Martyrologe de l'Eglise d'Orléans au 28 Octobre qu'il y avoit ce jour-là distribution de cent sols pour l'anniversaire de l'Evêque Manassés premier: *Ob. Manasses primus Aurel. Episcopus*, laquelle somme étoit duë par le Cu-

* Cartul. de Meung.

Digitized by Google

ré de S. Pierre Ensentellée de la ville, & l'on voit pareillement par tous les comptes du Chapitre, où il est parlé de cette redevance, * qu'il la devoit pour l'anniversaire de Manassés *de Garlande*. Enfin un ancien manuscrit de la Cour-Dieu marque à l'occasion de la Dédicace de l'Eglise de cette Abbaye en 1216 que la cérémonie s'en fit par Manassés II. du nom :** *A viro venerabili Manasse II. Aurel. Episcopo*, ce qui ne peut convenir qu'à Manassés de Signelai, qui commença ce siége en 1207, & qui auroit dû être appellé Manassés III, si le sentiment que nous combattons & qu'ont suivi les nouveaux Auteurs du *Gallia Christiana* pouvoit avoir lieu.

D. Polluche, de la Société Litteraire d'Orléans.

* Trésor de Sainte Croix.
** Trésor de la Cour-Dieu.

TRADUCTION de l'Hymne de M. Coffin, pour le jour des Rois: *Huc vos ô miseri ! &c.*

O Vous dont les erreurs sont les uniques guides,
D'êtres muets & sourds adorateurs stupides,
Infortunés, ouvrez les yeux;
Voyez dans ce jour favorable
Ouvrir pour vous la Cité véritable,
Brillant séjour du Dieu des Dieux.

Les Mages les premiers vous ouvrent la *carriere*
Du salut que le Ciel offre à la terre entiere;
Les oracles sont accomplis;
Un peuple long-tems infidelle
Voit à la fin la lumiere immortelle
Dont les Justes sont réjoüis.

Le Juif & le Gentil qu'un divorce implacable,
(Ainsi qu'un bouclier, un mur impénétrable,)
Tenoit tristement séparés,
Ne font plus qu'un corps invincible,
Brûlant d'amour, plein du zéle terrible
Du Dieu dont ils sont enyvrés.

Digitized by Google

O conſeils, ô ſecrets du Monarque ſuprême !
Cet Hébreu qui reçut de ſa tendreſſe extrême
Les premieres expreſſions,
A diſſipé ſon héritage,
Et de-là naît la gloire, l'avantage
Et le ſalut des Nations.

Je vois de l'Olivier les branches naturelles,
Adultéres rameaux, ſtériles, infidelles,
Tomber de leur tige ſans fruit ;
Déja le tronc qui fut leur pere,
Autour de ſoi n'a que branche étrangere,
Qu'il s'étonne d'avoir produit.

Chrétien, qui que tu ſois, enté ſur la racine,
Prens garde que ta foi ne ſerve à ta ruine,
Si tu n'as que ſtériles vœux ;
Et toi, Grand Dieu, mets ſous tes aîles
Le tronc orné de ſes branches nouvelles,
Et rends la vie aux rameaux vieux.

Digitized by Google

DISSERTATION sur une Médaille de petit bronze de l'Empereur Gratien, par M. Beauvais.

LA plupart des Auteurs qui ont écrit sur les Médailles singulieres de l'Empire Romain ont avancé leur sentiment sur la Médaille de petit bronze de l'Empereur Gratien, dont voici la description.

On voit d'un côté de la Médaille la tête de ce Prince, ornée du diadême, tournée de la gauche à la droite, avec la légende *Dominus noster* GRATIANVS AVGG. AVG. De l'autre côté on voit l'Empereur debout & armé, tourné également de la gauche à la droite, tenant de la main droite le *Labarum* (ou l'Etendart) dans lequel est le monogramme de J. C. il a la main gauche appuyée sur un bouclier, avec la légende GLORIA NOVI SAECVLI. Il y a dans l'éxergue de celle de mon cabinet, T. CON. On en connoît d'autres avec differentes lettres, soit dans le champ du revers, soit dans l'exergue, comme on peut le voir dans les huit Médailles differentes avec le même revers, que le P. Banduri a inserées dans son Recueil.

Le Pere Hardouin est le premier qui expliqua dans une Dissertation Françoise, qui parut dans les Mémoires de Trévoux en 1701, & ensuite en Latin parmi ses autres ouvrages, la légende du côté de la tête par GRATIANVS AVGustus Gener AVGusti, il soutient ensuite que la légende du revers désignoit le commencement du second siécle où l'on avoit eu le bonheur d'avoir des Empereurs Chrétiens, & que Gratien représenté sur cette Médaille, regnoit en l'an 401.

Le Pere Jobert, son confrere, adopte cette explication dans son livre de la science des Médailles, où dans un article exprès sur le regne de Gratien, il parle ainsi: » On » doit rendre justice sur l'explication du » revers GLORIA NOVI SAECVLI, parce » qu'ayant fait voir qu'on ne peut au tems » de Gratien trouver aucune raison de di- » re qu'on commence un nouveau siécle » par rapport à aucune autre époque, on » ne sçauroit trouver rien de plus raison- » nable que de dire que c'est le commen- » cement du second siécle auquel on a eu » le bonheur d'avoir des Princes Chrétiens » à qui l'on pût frapper des Médailles avec » le nom de Jesus-Christ, puisque l'an » C C C C I Gratien, Prince Chrétien re- » gnoit.

Le célebre Léibnitz réfuta l'explication du P. Hardouin par un écrit qui a été inséré dans les *Electa rei nummariæ*, dans lequel il soutient que *Gloria novi sæculi* ne signifioit pas nécessairement la premiere année d'un nouveau siécle ; il cite pour appuyer ce sentiment les exemples des Médailles d'*Herennius Etruscus*, de *Trebonien Galle* & de *Volusien*, où on lit SAECVLVM NOVVM, quoique le siécle ne se soit pas renouvellé pendant le regne de ces Princes. Il ajoûte, *potest gloria novi sæculi esse nova & melior facies rerum, ex insigni aliquo eventu, vel parta, vel sperata.* A l'égard de la légende D. N. GRATIANVS AVGG. AVG. M. Leibnitz l'explique heureusement par *Gratianus Augustorum Augustus*, qui marque la supériorité de Gratien sur ses deux Collegues Valentinien le jeune & Théodose ; mais ce Sçavant qui ne faisoit pas sa principale étude de la science des Médailles & qui s'étoit livré à des idées beaucoup plus profondes, paroît avoir, suivant mon sentiment, rencontré juste, sans en être persuadé lui-même, puisqu'il propose cette explication en des termes qui font juger qu'il n'en étoit pas satisfait.

Deux Antiquaires anonymes ont voulu

Digitized by Google

expliquer ces titres, l'un par *Augusti Germanus Augustus*, & l'autre par *Augusto Genitus Augustus*. Il ne paroît pas que leurs sentimens ayent été suivis. Enfin M. Spanheim s'est déclaré pour l'explication du P. Hardouin *Augusti Gener Augustus*, & après avoir rejetté tout ce que cet Antiquaire avoit dit sur un nouveau Gratien gendre de l'Empereur Honorius, il soutient que cette légende devoit s'entendre de Gratien fils de Valentinien, qui étant Auguste par sa naissance, devint gendre d'un autre Auguste par son mariage avec Constantia, fille de Constance II. & de Faustine.

Voila les differentes explications qu'on a données à la Médaille de Gratien, sur laquelle je crois être en droit de dire mon sentiment. Celui du P. Hardouin ne me paroît pas soutenable, quand il prétend que Gratien a souffert qu'on aye crû l'honorer en lui donnant sur ses Médailles le titre de gendre d'un Auguste, comme si il n'avoit pas été par lui-même au-dessus de ce titre. Il étoit fils de l'Empereur Valentinien, neveu de Valens, également Empereur & Auguste, frere aîné de Valentinien second, qui avoit les mêmes titres, & il les avoit donnés de sa pleine auto-

Digitized by Google

ité à Théodose, qui en soutint après lui la dignité avec tant d'éclat.

D'ailleurs il faut pour donner à ces mots une interprétation naturelle, faire attention à l'arrangement des lettres qui les composent,& leur position est très-capable de donner du poids à leur explication. J'ai possedé deux de ces Médailles, dont une m'est restée ; j'ai remarqué que les quatre premieres lettres sont de suite sans aucune séparation, il y a un point après qui les sépare des trois qui suivent & qui forment le mot AVG. & je dis en conséquence que pour peu qu'on soit au fait de la fabrication des Médailles Romaines & qu'on en ait manié, on est persuadé que les lettres initiales sont séparées des autres par des points ; ainsi pour que les lettres dont il est question signifiassent *Augustus Gener Augusti*, il faudroit que le second G du premier mot fût séparé par deux points, ce qui se trouveroit sûrement sur des Médailles gravées avec autant de justesse que celles de Gratien, si on avoit eu le dessein d'y mettre *Augustus Gener Augusti* ; mais les quatre lettres AVGG. étant liées ensemble & ensuite séparées par un point des trois autres AVG. on doit les expliquer par *Augustorum Augustus* ; cette explication me

paroît d'autant plus juste qu'elle n'a rien que de naturel & qu'elle suit l'arrangement des lettres qui la forment.

Il n'y a d'ailleurs rien d'extraordinaire, (vû le tems où ce monument a été fabriqué) de voir ce titre sur les Médailles de Gratien. Ce Prince avoit un jeune frere Auguste, dont il étoit en quelque façon le tuteur, il venoit de donner le même titre à Théodose & on devoit le regarder avec raison comme le chef des trois Augustes qui regnoient alors. Ce sentiment est d'autant mieux fondé que nous connoissons beaucoup de titres à peu près semblables sur les Médailles des prédécesseurs de Gratien. Constantin est appellé sur quelques-unes de ces Médailles *Filius Augustorum*, & sur d'autres, *Pater Augustorum*. Maximin Daza, qui n'étoit pas né fils d'un Auguste, a aussi sur les siennes le titre de *Filius Augustorum*.

Ces exemples & l'explication toute simple des lettres de la Médaille de Gratien sont des preuves certaines que cet Empereur porte sur cette Médaille le titre d'Auguste des Augustes.

Je passe à l'examen de l'inscription du revers de cette Médaille, qui me paroît avoir un rapport essentiel avec celle du côté de la tête. La légende GLORIA NOVI

Digitized by Google

SAECULI ne doit point ſe rapporter à l'époque du commencement du ſecond * ſiécle, qui eſt le tems où les PP. Hardouin & Jober, diſent qu'on a eu le bonheur d'avoir des Princes Chrétiens. Ce n'eſt point aſſûrément des Empereurs Romains dont ces Auteurs entendent parler, puiſque le trône des Céſars étoit occupé au commencement du ſecond ſiécle par Trajan, & que Philippe ** *premier Empereur Chrétien* n'a commencé à regner que l'an de J. C. 244. Cette explication eſt auſſi forcée que la plûpart de celles que le P. Hardouin a imaginées pour entendre les lettres numérales qu'on voit ſur les Médailles du ſiécle de Conſtantin. Ce Pere, & le Pere Jobert qui a ſuivi ſon ſentiment dans le ſyſtême dont il eſt ici queſtion, avoient apparemment écrit de mémoire ***

* L'Auteur attribuë au P. Hardouin un ſentiment qu'il n'a point eu. Ce Pere a entendu par le ſecond ſiécle celui qui a commencé à l'an 400 de J. C. comme par le premier ſiécle il a entendu celui qui commence à l'an 300, tems auquel le grand Conſtantin le premier Empereur Chrétien monta ſur le trône des Céſars en 306.

** Il n'eſt pas certain que l'Empereur Philippe ait été Chrétien.

*** Quand le P. Hardouin a dit que le *Gratien* de la Médaille dont il s'agit vivoit en 401; il n'a pas prétendu que ce fût Gratien fils de Valentinien I. mais un autre Gratien qu'il a ſuppoſé gendre de l'Empereur Honorius.

Digitized by Google

quand ils ont avancé que Gratien représenté sur notre Médaille, regnoit l'an 401 de l'Ere Chrétienne. Il est constant que ce Prince fut tué par le Comte Andragaste ou par ses ordres, près de Lyon le 25 Août 383 dans la vingt-cinquiéme année de son âge, après avoir regné depuis la mort de Valentinien son pere, 7 ans, 9 mois 12 jours, & 16 années depuis qu'il avoit été déclaré Auguste.

Le sentiment de M. Leibnitz est plus naturel quand il dit que *Gloria novi sæculi* ne signifie pas nécessairement la premiere année d'un nouveau siécle, mais je dois faire remarquer que les Médailles d'argent, au revers desquelles on lit SAECVLVM NOVVM, dont il appuye son sentiment, ne peuvent rien prouver dans cette occasion. On voit à la vérité la légende *sæculum novum*, qui est toujours avec un Temple, aux revers des Médailles d'*Herennia Etruscilla*, (& non point d'*Herennius Etruscus*, *son fils*,) d'*Hostillien*, de *Trebonien Galle* & de son fils *Volusien*, mais les coins de ces revers *sæculum novum* avoient été gravés peu d'années auparavant pour les Médailles de l'Empereur Philippe, à qui ils appartiennent, lorsque ce Prince fit célébrer à Rome les Jeux séculaires l'an mille de la fondation de cette Ville & la 247 an-

née de J. C. Ces revers ont apparamment été appliqués par une de ces erreurs de Monéttaire, dont nous connoissons une infinité d'exemples dans le tems dont il s'agit, aux Médailles des trois Princes dont je viens de parler, qui regnerent & périrent dans l'espace de six années après Philippe.

L'inscription *Gloria novi saculi* doit être, suivant mon sentiment, prise à la lettre & doit se rapporter naturellement au type de la Médaille, à l'entour de laquelle on la lit, & ce type représente l'Empereur Gratien même, armé tel que je l'ai d'abord décrit. C'est une de ces *acclamations* qu'on faisoit au commencement de presque tous les regnes, principalement quand les Princes promettoient par leurs belles qualités un empire heureux, & jamais on n'eut lieu d'en esperer un plus fortuné que sous Gratien, qui dans un âge peu avancé possédoit toutes les vertus civiles & militaires qui caractérisent les grands hommes.

Il y a une infinité d'exemples de pareilles acclamations sur les Médailles des Empereurs, & l'adulation avoit depuis longtems accoûtumé les Romains à les prodiguer à ceux qui en étoient les moins dignes. Telles sont entre autres les Médailles de Macrin, frappées dans le tems de

Digitized by Google

son avénement à l'Empire, sur lesquelles on lit *Felicitas temporum*, sur celles d'Elagabale *Spes perpetua*, sur celles de Philippe *Spes felicitatis orbis*, sur celles de Trajan Dece *Felicitas saeculi*, de Trebonien Galle *Felicitas publica*, de Gallien, *Genius populi Romani*, & sur un Médaillon de bronze du tyran Magnance, de mon cabinet, que je cite, parce que le revers n'en est pas connu, *Gloria Romanorum*.

Ces exemples qui sont sans nombre, prouvent que la légende *Gloria novi saeculi*, qui répond au titre fastueux *Augustorum Augustus*, qui est sur la même Médaille, doit être rapportée à l'Empereur Gratien, dont le regne heureux étoit consideré dans le tems que ce monument a été fabriqué, comme la gloire d'un siécle tout nouveau, & il ne faut pas chercher d'autres motifs pour expliquer cette Médaille que ceux que je viens de marquer.

Digitized by Google

ODE AU ROI,

Sur la Prise de Bergopsoom.

CHaste Nymphe de l'harmonie,
Qui par les plus doctes accords
De la Grece & de l'Ausonie
Ennoblis les fameux transports;
Prête-moi la lyre d'Horace,
Ce feu qu'il puisoit au Parnasse,
Et ces tons vainqueurs du trépas,
Dont la rare & noble cadence,
Et la sublime véhémence
Charmoient Auguste & Mécenas.

Le noble sujet qui m'anime
Pourroit occuper Apollon,
Et veut que je monte à la cime
Des forêts du sacré vallon.
De ces demeures fleurissantes
Ouvre-moi les routes brillantes;
Je chante un Roi digne d'Henri;
Un Roi toujours grand, toujours juste,
Un Héros plus sage qu'Auguste,
De Mars rival & favori.

Digitized by Google

Quel champ à mes fougues lyriques !
Je vois des fieres Légions
Couvrir les campagnes Belgiques
De leurs valeureux bataillons.
Sur un char guidé par la gloire
Devant eux marche la victoire
Qui leur prépare ses lauriers,
Et sous le Héros intrépide
Qui les anime & qui les guide,
Chaque soldat vaut cent guerriers.

Moins fortes & moins redoutables
Marchoient les Phalanges d'Argos
Sous les Enseignes formidables
D'un brillant concours de Héros,
Lorsque sur les rives du Xante
Semant l'horreur & l'épouvante,
Pour le frere d'Agamemnon,
Malgré plus de cent Chefs illustres,
Elles employerent deux lustres
A forcer les murs d'Ilion.

Allez, soûtiens de la Patrie,
Généreux Chefs, braves soldats ;
Jamais votre valeur flétrie

Digitized by Google

N'a sçû plier dans les combats.
Suivez l'honneur qui vous appelle;
Sa main d'une palme immortelle
Va récompenser vos travaux :
LOUIS vous ouvre la carriere;
Sous ses yeux la fortune altiere
N'ose abandonner vos drapeaux.

Mais quelle digue insurmontable
Vient s'opposer à vos succès!
Quel fort, quel rempart formidable
Suspend vos rapides progrès!
Le désespoir yvre de rage,
L'orgueil avide de carnage;
Gardent ces murs audacieux,
Et la vengeance téméraire
Semble du bruit de son tonnerre
Menacer la terre & les Cieux.

Deux fois l'audace ambitieuse
Des plus fameuses Légions
De cette Ville impérieuse
Voulut forcer les bastions,
Mais leur sang baignant le rivage,
Y grava l'immortel ouvrage

Digitized by Google

De leur projet déconcerté,
Et la plus honteuse retraite
De leur mémorable défaite
Sauva le reste épouvanté.

Ces murs que la mort environne
N'étonnent point votre valeur;
Des traits enflammés de Bellone
Vos lauriers bravent la fureur;
Toujours suivis de la victoire,
L'éclat de votre antique gloire
Vous garantit l'évenement;
Rien n'est pour vous inaccessible;
Et plus l'obstacle est invincible,
Plus votre courage est bouillant.

Déja nos foudres effrayantes,
Etincelant de toutes parts,
Répondent aux flammes bruyantes
Qui tonnent sur ces boulevarts;
Lowendahl presse la conquête,
Et dans le fort de la tempête
Veillant à l'ordre des combats,
Nouveau rempart de la Patrie,
Toujours prodigue de sa vie,
Ménage le sang des soldats.

Digitized by Google

Semblable à l'Aigle impétueuse,
Qui fendant l'espace des airs,
Conduit sa troupe généreuse
Parmi les vents & les éclairs;
Ses combattans fiers, intrépides,
Suivent les exemples rapides
De son courage redouté,
Mais dans l'audace qu'il imprime;
Son cœur tranquille & magnanime
Veille encor à leur sûreté.

Quel bruit, quel horrible tonnerre
Se fait entendre sous ces murs!
Quel feu part du sein de la terre
Et roule ses torrens obscurs!
Le sombre tyran du Tartare
Ouvre-t'il le gouffre barbare
De l'affreux séjour du trépas,
Et sous ces ruines brûlantes
Au fond de ses grottes fumantes
Veut-il engloutir nos soldats?

Tandis que la terre entr'ouverte
Vômit la flâme sur ces bords,
Neptune attentif à leur perte

Digitized by Google

Arrête & borne leurs efforts.
Voguant sur ces ondes propices,
Toujours de nouvelles milices
Rendent les travaux incertains,
Ainsi sous le glaive d'Alcide
Renaissoit cet Hydre homicide,
Dont son bras vengea les humains.

Mais c'en est fait; l'orage cesse;
LOUIS, ces guerriers sont rendus;
Sous tes loix leur humble foiblesse
Range leurs drapeaux confondus.
Sage Ministre de la foudre,
Lowendalh a réduit en poudre
Les murs & le peuple insensé.
Quel ennemi fut invincible,
Quel rempart fut inaccessible
Quand ton grand cœur a prononcé!

Grand Roi, cette gloire immortelle
Et digne prix de tes travaux,
Confond l'injustice cruelle
De tes implacables rivaux.
En vain leur superbe impuissance
S'arme de haine & de vengeance;

Digitized by Google

Leur fureur tombe sous tes coups ;
Elle n'est plus qu'un vain murmure ;
Le Ciel ami de la droiture
Seconde ton juste courroux.

Malgré le succès de tes armes ;
Je sçais que ton cœur généreux
Déplore en secret les allarmes
De tes ennemis malheureux.
Les vertus d'un Roi pacifique
Sont plus à ton ame stoïque
Que l'éclat des titres guerriers,
Et quand tu frappes ta victime,
Ton ame tendre & magnanime
Te fait pleurer sur tes lauriers.

J. D. Verardy, Maître ès Arts.

SEANCE PUBLIQUE de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

L'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres recommença ses exercices le Mardi 14 Décembre par une séance publique.

Après que M. Freret, Secretaire perpé-

tuel eut fait les Eloges de Mrs de Valois & Burette, Académiciens Pensionnaires, décedés pendant le cours de cette année, on lût un Mémoire de M. le Duc de Nivernois sur la souveraineté & l'indépendance de nos premiers Rois.

L'objet de ce Mémoire est d'examiner si il est apparent, comme l'ont avancé quelques Ecrivains modernes, que nos premiers Rois n'ayent joüi dans les Gaules que d'une autorité précaire, & qu'ils ayent été vassaux de l'Empire Romain. Ce sentiment que combat M. L. D. D. N. a d'abord été avancé par Trevorius, Jurisconsulte François & Historiographe de Louis XIII, lequel fait entendre que les Francs ne commencerent à être véritablement souverains dans les Gaules qu'après l'Acte ou Traité passé entre l'Empereur Justinien & notre Roi Théodebert. Menso Altingius avoit suivi la même opinion dans son livre intitulé, *Notitia Germaniæ inferioris*, mais jusques-là ce sentiment, avancé sans preuve par Trevorius & soutenu par Altingius de raisons aisées à réfuter, avoit acquis un médiocre crédit, & ce paradoxe systématique seroit resté dans l'oubli si M. l'Abbé du Bos n'avoit entrepris de le faire revivre. On sçait que l'objet de M. l'Abbé du Bos dans son *Hif-*

Digitized by Google

toire critique de la Monarchie Françoise, est de prouver que nos Rois ont succedé aux mêmes droits que les Empereurs exerçoient dans les Gaules. L'opinion que combat M. L. D. D. N. entroit nécessairement dans le plan de ce systême.

L'opinion opposée paroît à M. L. D. D. N. non-seulement plus vraie, mais même plus honorable à la Couronne de France & aux Princes qui l'ont portée. En effet si l'on considere que la puissance des Césars, fondée sur une usurpation violente, n'avoit pour origine que le bouleversement de toutes les loix, peut-on l'établir comme la baze du pouvoir respectable de nos Rois? Il s'en faut bien qu'ils ayent regné à de tels titres; ils en ont exercé de plus dignes d'eux, de plus légitimes & de plus sûrs. Ils ont regné sur les Francs, leurs premiers & naturels sujets par les loix des Francs, la loi Salique & la loi Ripuaire; ils ont gouverné les differens peuples dont la force des armes ou l'adresse des négociations les ont rendus maitres selon les loix & les coûtumes que ces peuples avoient toujours suivies; ils n'ont rien innové dans les loix de leur propre pays, ils n'ont rien changé aux coûtumes des Nations qu'ils ont conquises, aussi cet Empire, fondé sur la justice, a été dès le commencement soûtenu par l'amour

Digitized by Google

l'amour de leurs sujets, titre vraiment respectable & solide, duquel les derniers successeurs de Clodion & de Clovis tirent leur véritable majesté.

Comme on ne peut gueres pousser les recherches solides sur nos antiquités plus haut que le regne de Clovis, c'est par ce Prince que M. L. D. D. N. commence l'examen de la puissance Françoise à l'égard de la puissance Romaine.

M. l'Abbé du Bos fait à ce sujet une distinction assés singuliere; il dit qu'à la vérité Clovis étoit Roi des Saliens, mais qu'il ne commandoit aux Gaulois qu'au nom de l'Empereur dont il exerçoit sur eux l'autorité, de là il faut conclure en bonne Logique, ou que ce Prince n'a dû & n'a pû exécuter que des entreprises agréables à l'Empereur, ou que s'il en a formé d'autres, il les a exécutées avec le seul secours de la Tribu des Francs, sur laquelle il regnoit, ou que s'il y a employé les forces de la Gaule, ç'a été une prévarication dont l'Empire a dû se plaindre, mais loin que les choses se soient passées d'une de ces trois manieres, le tableau fidéle de la vie politique de Clovis établit précisément les trois points contradictoires à ceux là.

Sa premiere expédition, celle qui com-

Digitized by Google

mença à rendre sa puissance formidable dans les Gaules, fut celle qu'il fit contre les Romains, où il battit Syagrius leur Général, & le força de se réfugier chés Alaric. Clovis le redemande au Roi des Wisigots, qui n'ose le refuser; il le fait mourir & se défait par sa mort du seul Officier Romain qu'il pût craindre dans les Gaules, sans que ce Général Romain soit ni vengé ni même reclamé par l'Empereur.

Après ce premier succès plusieurs Cités qui reconnoissoient encore la suprématie de l'Empereur, se donnent à Clovis & passent volontairement sous sa domination. Ce fut le saint Evêque de Rheims Remi qui fut l'entremetteur de cette négociation. Que seroit ce Traité si Clovis eût été dépendant des Romains? Ce n'auroit été ni une affaire, ni une négociation, ni un évenement, si Clovis reconnoissoit l'Empereur pour suzerain, ainsi que ces Cités; que gagnoient-elles à se donner à lui? Il y a sur cet article une autre remarque importante à faire.

Deux manuscrits de Grégoire de Tours, que les Sçavans regardent comme incontestablement écrits peu après la mort de l'Auteur, placent la bataille de Vouglé à la 15^{e} année du regne de Clovis; or nous sçavons certainement qu'elle se don-

Digitized by Google

na en 507, par conséquent la 26 année depuis l'avénement de Clovis à la Couronne des Francs, qu'avoit portée son pere: M. L.D.B. trouve très-bien la raison de cette difference, en disantque dans le Diocèse de Beauvais & dans celui d'Amiens, où ces copies ont été faites, on ne comptoit encore alors que la 15e année du regne de Clovis en 507, parce qu'on ne comptoit la premiere qu'en 492 ou 13, lorsque ces Cités s'étoient rangées sous sa domination, par l'accord dont nous venons de parler.

Mais cela même prouve invinciblement l'indépendance de Clovis. L'usage constant dans l'Empire depuis Auguste étoit de compter les années par le regne des Empereurs; si lorsque ces Cités ont abandonné cet usage, elles ont commencé à compter les années d'un autre Prince, ne s'ensuit-il pas évidemment qu'elles ont crû alors avoir changé de maître, & qu'elles n'ont plus regardé comme tel que celui dont elles comptoient les années? N'est-il pas incontestable que si l'Empereur eût toûjours été Souverain des Gaules, si Clovis n'eût été que son vassal, ce changement dans la façon de compter les années n'auroit eu aucune raison? Voici de nouvelles preuves.

Nous voyons manifestement par le dé-

nombrement des troupes que Clovis mena contre les Allemands, que les Gaulois le servoient de leurs personnes, qu'ils faisoient même la partie la plus considérable de ses forces, puisque nous sçavons que les Saliens ne montoient qu'à environ 5 ou 6000 hommes; nous trouvons qu'il tiroit de ces mêmes Gaulois differentes impositions, comme péages, capitations, redevances, &c. Ils étoient donc assujettis au service pécuniaire & militaire. Toutes les entreprises qu'il exécutoit par leur moyen tendoient à l'affoiblissement de l'Empire, ce n'étoit donc point en vertu d'une autorité émanée de la puissance Romaine qu'il leur ccommandoit, d'autant plus que jamais les Romains ne se plaignirent qu'on s'armât contre eux d'une puissance qui en ce cas eût été la leur même.

La guerre que fit Clovis à Gondebaud, Roi de Bourgogne, qui étoit Patrice, & qui avoit, selon M. L. D. B. les plus intimes liaisons avec les Romains, ne choquoit-elle pas directement la majesté & les intérêts de l'Empire, & devoit-il souffrir qu'on se servît de sa propre puissance pour accabler son Allié? L'examen de la conduite de Clovis & des Princes ses voisins, dans la guerre qu'il déclara aux Wisigots en 507, va donner un nouveau jour à ce raisonnement.

Digitized by Google

Alaric, successeur d'Auric, établi dans les Aquitaines & la Narbonnoise par la concession de l'Empire, y tenoit la place des Empereurs, selon M. l'Abbé du Bos; il étoit allié de Théodoric, lequel, encore suivant le même Auteur, étoit le représentant, le substitut de l'Empereur en Italie. C'est cette puissance, qui de tous côtés est la représentation de la puissance Romaine, que Clovis se détermine à attaquer & qu'il espere de détruire. Il y a plus, ce projet contre les amis, contre les Lieutenans de l'Empire, ne pouvoit s'exécuter que par les armes de l'Empire, par le secours de ces Gaulois auxquels Clovis ne commandoit, dit-on, qu'au nom & sous l'autorité de l'Empereur. Sans doute une politique adroite, des intrigues bien ménagées pouvoient faire illusion aux peuples & leur persuader que c'étoit pour l'intérêt de l'Empire qu'on les armoit contre les Officiers & les amis des Romains, mais on ne voit rien de tout cela dans le procedé de Clovis, qui cependant étoit trop habile pour en avoir un autre, si celui-là eût pû lui être nécessaire ou utile. Il ne se sert que du motif de la Religion. *Je * souffre*, dit-il, *impatiemment que ces Arriens tiennent une partie*

* *Valde molestè fero quod hi Arriani partem teneant Galliarum.*

des Gaules; c'est son seul déplaisir qu'il propose aux Gaulois-Romains pour motif de la guerre qu'il veut leur faire entreprendre. Prenons garde que cet intérêt de la Religion Catholique, qui est ici le motif de l'entreprise de Clovis, étoit fort different de ceux d'Anastase, qui n'étoit pas Orthodoxe.

Théodoric qui étoit parent d'Alaric, & que l'intérêt national lioit encore avec lui, fit ce qu'il pût pour empêcher la rupture entre Alaric & Clovis. Il écrivit à celui-ci des lettres pressantes & adroites, remplies de sagesse & de dignité; il y fait envisager à ce Prince tous les inconveniens de la guerre où il est prêt de s'engager, il ne lui dissimule pas que lui-même prendra parti contre l'aggresseur, mais parmi les differens motifs de crainte & d'inquiétude, qu'il grossit habilement à ses yeux, il ne fait entrer pour rien la considération de l'Empereur Anastase. Et peut-on croire qu'il y eut manqué, si le Prince à qui il s'adressoit eut été en aucune maniere dépendant de cet Empereur? On dira peut-être, & le Pere Daniel le laisse entendre, que Clovis avoit pris ses mesures d'avance du côté d'Anastase, & fait un traité avec lui, mais il ne reste aucun vestige, aucune indication de ce fait; or dans le cas du

silence des Historiens, s'il est permis de se livrer aux conjectures, il ne faut prêter aux hommes que la conduite qu'ils ont dû tenir sélon leurs intérêts, & quoique philosophiquement parlant, ce ne soit pas une bonne maniere de juger de la conduite des hommes, sans cela dans les cas de l'espece dont il s'agit, on se livreroit arbitraïrement aux opinions les moins vraisemblables. Or il est très-sûr que l'Empereur ne devoit ni souhaiter ni souffrir, s'il eût pû l'empêcher, que le Roi des Francs & celui des Wisigots se détruisissent réciproquement; la ruine de l'un des deux ne pouvant tourner à son profit, lui devenoit nuisible en accroissant la puissance d'un Prince que l'Empire devoit regarder comme un ennemi naturel. Théodoric de son côté n'oublia rien pour former contre Clovis la plus puissante ligue. Il écrivit aux Rois des Herules, des Varnes, des Turingiens une lettre extrêmement forte, dans laquelle il peint Clovis comme un ambitieux, qui veut renverser tous les trônes dont il est environné; or si l'Empereur eût été le Souverain commun de ces Princes, Théodoric auroit-il pû, sans manquer à la bienséance, se dispenser de l'instruire d'une affaire qui mettoit tout l'Occident en mouvement, & dans laquelle son authorité au-

Digitized by Google

roit dû influer beaucoup, s'il en avoit eu ?

Après avoir prouvé par ces raisonnemens l'indépendance de Clovis, M. L. D. D. N. passe à la réfutation des moyens employés par M. L. D. B. pour soutenir l'opinion contraire.

Une des preuves qu'il apporte pour fonder la dépendance de tous les Rois barbares qui avoient faits des établissemens sur les terres de l'Empire, est que lorsqu'Euric eut usurpé le trône des Wisigoths par le meurtre de Théodoric II, son frere, ce Prince envoya aussi-tôt des Ambassadeurs à l'Empereur Léon.

Voici les paroles dont se sert Idace, qui a rapporté ce fait. *Euric envoya des Ambassadeurs à Remisund, Roi des Sueves, qui les ayant renvoyés sans délai, le même Roi envoya aussi des Ambassadeurs aux Romains, aux Vandales & aux Goths.* Si l'on tiroit quelque induction de ce récit d'Idace, il faudroit dire qu'Euric étoit dépendant du Roi des Sueves, puisqu'il envoye un Ambassadeur chés lui avant que d'en envoyer chés l'Empereur, mais ce n'étoit point un acte d'hommage envers ces Princes, c'étoit simplement une part qu'il leur donnoit de son avénement à la Couronne. Ce raisonnement de M. L. D. B. a d'autant plus de droit d'étonner, qu'il est obligé en plusieurs

Digitized by Google

endroits de convenir que le Roi des Wisigoths, qu'il cite ici comme un exemple de la dépendance des Rois barbares, étoit pleinement indépendant, ce qu'on voit en effet très-clairement dans la Chronique d'Isidore, dans l'Histoire de Jornandes & dans plusieurs lettres de Sidonius Apollinaris.

Mais le grand argument, le plus souvent repeté par M. L. D. B. c'est celui des charges Romaines, dont il se plaît souvent à revêtir gratuitement nos premiers Rois, & c'est sur-tout à l'occasion du Consulat de Clovis, qu'il s'en sert avec le plus de force. Ce fut selon lui l'événement qui contribua le plus à l'établissement de la Monarchie Françoise, & si on l'en croit, beaucoup de Cités qui n'avoient donné des quartiers aux Francs, qu'à condition qu'ils ne se mêleroient en rien du gouvernement, devinrent soumises à l'autorité de Clovis, dès qu'il eut pris possession de la dignité Consulaire.

On veut bien accorder que Clovis a porté les ornemens Consulaires, puisque Gregoire de Tours l'a dit, quoique Fredeguaire n'en dise rien, que le Cardinal Baronius le nie formellement, & qu'on ne trouve le nom de Clovis dans aucun des fastes Consulaires; mais au moins ce silence des fastes prouvera que Clovis n'eut

D v

point un véritable Consulat, qu'il ne devint point un Officier de la République, mais qu'il se conforma à l'usage où étoient avant lui tous les Rois barbares, d'accepter les ornemens Consulaires & Imperiaux, qui pouvoient leur être de quelque utilité dans le fait, mais dont ils n'avoient dans le droit aucun besoin.

Les Royaumes établis par les barbares sur les débris de l'Empire contenoient beaucoup de Citoyens Romains, accoûtumés à respecter les Magistratures Romaines & les marques exterieures de ces Magistratures ; ce devoit être un spectacle agréable pour eux de voir leurs nouveaux Maîtres exercer une puissance nouvelle avec la forme ancienne, & en se pliant ainsi aux coûtumes de ces peuples, ils prenoient le meilleur chemin de changer en soumission volontaire une obéissance forcée. C'est ainsi qu'Alexandre prit l'habit des Perses après les avoir vaincus. Charles V s'habilloit en Flandre comme les Flamands, il parloit leur langue, & si Philippe II son fils, dit Grotius, eut tenu la même conduite, il n'auroit pas perdu les Pays-Bas. Les peuples concluent volontiers de cette conformité exterieure dans des bagatelles, que les Princes qui veulent bien s'y assujettir, respecteront en proportion leurs loix

Digitized by Google

& leurs privileges ; telle fut l'opinion que Clovis voulut donner de lui aux Romains de ses Etats, lorsqu'il prit l'habillement Romain ; opinion de laquelle devoit résulter un plus grand, un plus fidéle attachement, & par conséquent un avantage dans le fait. Mais si l'on veut que Clovis devenu Consul, eut acquis par là un droit de jurisdiction qu'il n'avoit pas auparavant, ce seroit là un avantage dans le droit, & ce systême n'est pas difficile à refuter.

Clovis ne fut revêtu de ce Consulat qu'en 510, un an seulement avant sa mort, 29 ans depuis son avenement à la couronne, & vingt ans depuis l'expédition contre Syagrius, c'est-à-dire contre les Romains ; presque toutes ses années sont marquées ou par des victoires signalées, ou par des négociations importantes, qui étendoient également sa domination. Nous sçavons qu'il n'a pû se passer un seul moment, ni des subsides, ni des armes de ses nouveaux sujets, puisqu'il étoit entré dans les Gaules avec un corps de 5 ou 6000 Saliens au plus. Recueillir des subsides, lever des troupes, les mener à la guerre, ne sont-ce pas les actes qui constituënt la souveraineté? Clovis n'étoit pas Consul quand il a fait toutes ces choses; quel nouveau droit pouvoit lui donner son Consulat? Que Clovis ait laissé sui-

Digitized by Google

vre aux Romains les loix Romaines, c'eſt la ſuite d'une politique ſage qui ne vouloit pas bouleverſer la conſtitution de ſes nouveaux Etats, c'eſt le plan qu'ont ſuivi tous les Conquerans raiſonnables.

La lettre de S. Remi à Clovis ne fournit pas à M. L. D. B. un argument plus ſolide pour établir que ce Prince fut maître de la milice Romaine; l'adminiſtration des affaires, la conduite de la guerre dont S. Remi parle à Clovis; ne ſignifient naturellement que la premiere Campagne de Clovis contre Syagrius. Il faudroit détourner étrangement le ſens des paroles pour y trouver la charge militaire, que M.L. D.B. crée pour Clovis, & il n'eſt pas permis lorſqu'une phraſe très-claire indique un fait très-connu, d'en détourner le ſens pour en faire l'unique preuve d'un fait ſyſtêmatique, abſolument ignoré. D'ailleurs dans tout le cours de la lettre de S. Remi, il ne lui dit que des choſes qui lui conviennent comme Roi, & non comme Officier de la Milice Romaine; ce ſont des avis ſur la maniere de gouverner un Etat, de choiſir des Conſeillers fidéles & experimentés, &c.

Une lettre du Saint Evêque de Vienne Avitus contient encore un témoignage authentique de l'indépendance de Clovis.

Digitized by Google

Que l'Orient, dit le Saint Evêque, *que la Grece s'applaudisse d'être gouvernée par un Monarque qui connoît notre sainte Loi, mais qu'elle ne croye pas être la seule à qui la Providence ait accordé cette faveur insigne; qu'elle sçache que le reste de l'Univers n'est plus dans les ténébres; qu'elle apprenne que l'Occident voit briller aujourd'hui dans un Roi, qu'il respectoit déja à d'autres titres, la splendeur lumineuse de la Religion Chrétienne.*

Ces paroles pourroient-elles s'adresser à un Prince regardé comme un Tétrarque dépendant du Prince auquel on le compare?

Voici quelque chose de plus fort.

Un certain Laurentius, Romain, étant prisonnier de Gondebaud, Roi de Bourgogne, avoit obtenu sa liberté en envoyant son fils pour ôtage. Anastase désiroit qu'on rendît ce fils à son pere, & pour l'obtenir, il pria Clovis d'interposer son crédit auprès de Gondebaud. Cette conduite de l'Empereur Grec ne montre-t'elle pas qu'il ne regardoit pas Clovis comme son vassal, puisqu'alors c'étoit la même chose que s'il eût demandé la grace lui-même? La maniere dont Avitus exprime cette demande faite à Clovis par Gondebaud est digne de remarque, *Principali oraculo juberetis*, dit-il, & il ajouté, en parlant du Roi des

Bourguignons, *Mon Seigneur, qui est à la vérité Roi de sa Nation, mais qui est en même tems votre vassal, car il n'y a rien en quoi il ne vous doive service.*

Voila une prééminence & une suzeraineté bien établie & qui ne peut pas s'accorder avec l'opinion de ceux qui font Clovis dépendant des Romains.

M. L. D. D. N. promet un second Mémoire; auquel il travaille, dans lequel il prouvera que les enfans de Clovis ont conservé & soutenu la souveraineté indépendante à tous égards qu'ils tenoient de lui, & que la cession de Justinien, de laquelle on veut dériver le *Jus regnandi* de nos Rois, n'est rien moins que ce qu'on a prétendu qu'elle soit, n'ayant conferé ni apporté à nos Rois aucun droit de souveraineté & d'indépendance dont ils ne fussent déja en possession.

PRIX LITTERAIRE

Fondé dans l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

L'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres désirant que les Auteurs qui composent pour le prix, ayent tout le tems d'approfondir les matiéres & de travailler les sujets qu'elle

Digitized by Google

leur donne à traiter, a résolu de les publier beaucoup plûtôt, & elle annonce dès-à-présent que le sujet qu'elle a arrêté pour le concours au prix qu'elle distribuera à Pâques 1749, consiste à examiner & à déterminer *quel a été l'état des Sciences en France pendant le regne de Louis XI.*

Le prix sera toûjours une Médaille d'or de la valeur de quatre cent livres.

Toutes personnes de quelque pays & condition qu'elles soient, excepté celles qui composent ladite Académie, seront admises à concourir pour ce prix, & leurs ouvrages pourront être écrits en François ou Latin, à leur choix. Il faudra seulement les borner à une heure de lecture au plus.

Les Auteurs mettront simplement une Devise à leurs ouvrages, mais pour se faire connoître, ils y joindront dans un papier cacheté & écrit de leur propre main, leurs nom, demeure & qualités, & ce papier ne sera ouvert qu'après l'adjudication du prix.

Les Piéces, affranchies de tous ports, seront remises entre les mains du *Sécrétaire* de l'Académie avant le premier Décembre 1748.

Digitized by Google

STANCES

Sur le rétablissement de la santé du R. Pere Géoffroy, Professeur de Rhétorique au Collége de Louis le Grand, par M de Chazu, son Disciple.

LE plaisir enchanteur & la douleur cruelle
Furent de tout tems ici bas
La nourriture naturelle
Des cœurs tendres & délicats.

Mais ces deux sentimens, Alcandre, en toutes choses
Sont ou plus foibles ou plus forts,
Et notre ame, selon les causes,
Marque son trouble ou ses transports.

Quel trouble plus cruel, & quel transport plus tendre
Que ceux qu'alternativement
M'ont fait éprouver, cher Alcandre,
Tes maux & ton soulagement?

Sur les flots orageux de la liquide plaine
Les Autans & les Aquilons

Digitized by Google

Par leur impétueuse haleine
Agitent moins les Alcyons,

Et le charmant retour de la brillante Flore
Réjoüit moins tous les matins
Sur les collines qu'elle dore,
Les Fauvettes & les Serins.

Je voudrois bien pouvoir, Alcandre, en ta présence
Imiter leur aimable chant,
Mais le respect & le silence
Expriment mieux un sentiment.

PARAPHRASE

Du Pseaume, *In exitu Israël de Egypto, &c.*

GUidés par le secours de la main immortelle,
De Jacob les heureux enfans,
Des liens d'un peuple infidéle
Sortent à la fin triomphans.

Ils volent sans tarder aux plaines désirables
Que le culte de l'Eternel
Doit rendre à jamais adorables
A tout descendant d'Israël.

Digitized by Google

De peur de retarder leur glorieuse course,
Pleine de respect à l'instant,
La mer s'enfuit, & vers sa source
Le Jourdain remonte tremblant.

L'Idumée en triomphe & ses monts tressaillissent;
On voit ses côteaux fortunés,
Pareils aux agneaux qui bondissent
Devant celles dont ils sont nés.

Qui te fait fuir ainsi, Jourdain, de tes campagnes,
Toi, mer, abandonner tes bords?
Et vous côteaux, & vous montagnes,
D'où vous viennent ces doux transports?

Le Seigneur a paru; son regard redoutable
Porte l'effroi jusqu'aux Enfers,
Et sa présence favorable
Donne la joye à l'Univers.

C'est le Dieu de Jacob, dont le souffle terrible
Seche les mers & les étangs;
Qui parle, & d'un roc insensible
Soudain fait sortir des torrens.

Opére, Dieu puissant, opére ces prodiges;
Moins pour signaler ta bonté,

Digitized by Google

Que pour dissiper les prestiges
De l'aveugle incrédulité.

Pour déployer ta gloire & montrer nos foiblesses,
Et faire lire à l'œil humain
La vérité de tes promesses
Dans les miracles de ta main.

Ainsi quand désormais plongés dans leur délire,
Les méchans de fiel abreuvés,
Oseront encore nous dire,
Quel est le Dieu que vous servez ?

Nous dirons, c'est le Dieu du Ciel & de la terre,
Qui sur les hommes qu'il a faits,
Lance d'une main le tonnerre,
De l'autre verse les bienfaits.

Jadis avec transport le monde à sa parole
Sortit de la nuit du néant ;
Tout ce qui marche, rampe & vole,
Fut l'ouvrage d'un seul instant.

Qu'ils périssent ces Dieux qu'encense l'idolâtre ;
Dieux sans force, Dieux imposteurs,
D'or, d'airain, de marbre ou de plâtre,
Créés par leurs adorateurs !

Digitized by Google

On diroit à les voir, qu'ils vont tout mettre en poudre,
Que leurs feux vont tout embrâser,
Mais leur main ne sent point la foudre
Qu'ils nous paroissent maîtriser.

La voix est étrangere à leur bouche grossiere;
Le bruit à leur entendement;
Leur œil ignore la lumiere,
Leurs pieds enfin le mouvement.

Puissent, puissent, Grand Dieu, les artisans coupables
De ces simulacres honteux
Leur devenir en tout semblables,
Avec quiconque croit en eux!

Israël, Aaron & ceux dont l'espérance
Se repose sur ta bonté,
Jamais, jamais sous ta puissance
Ne craindront de fatalité.

Ta main, en se jouant, fait pour eux des miracles;
Et tout le pouvoir des enfers
Mettroit d'inutiles obstacles
Au doigt du Dieu de l'univers.

Digitized by Google

Les astres, Dieu Puissant, te servent de couronne,
Les Cieux forment ton vêtement,
La terre est le pied de ton trône,
Dont le siége est le firmament.

Du haut de ce séjour ton regard favorable
Chaque jour s'éleve sur moi;
Comment pourrois-je, misérable,
Ne point lever le mien vers toi?

Ne pas bénir sans fin la puissance immortelle,
Qui vient de porter Abraham
Du sein de l'Egypte infidelle
Dans les plaines de Canaan?

Non, non, pour celébrer un secours si propice,
Ma voix, Seigneur, n'attendra pas
Que le décret de ta justice
Ouvre la tombe sous mes pas.

Dès cet heureux instant imitateur des Anges,
Et partageant leur doux plaisir,
Je veux entonner tes louanges
Jusques à mon dernier soupir,

Digitized by Google

Jusqu'au jour, où brûlant d'achever sa carriere
Mon ame doit briser enfin
Les nœuds de la vile matiere,
Pour se replonger dans ton sein.

RE'PONSE à la question inserée dans le Mercure de Septembre 1747 page 37, proposée par M. de la Coste Avocat à Dijon.

Quelle espèce d'air l'eau contient dans ses parties.

L'Air comme l'eau, le feu comme la terre ont même origine, & malgré leur apparente contrariété, ils sont intimement unis.

L'air contient du feu, de la terre & de l'eau ;

L'eau contient de l'air, de la terre & du feu ;

Le feu, de l'eau, de l'air & de la terre ;

Enfin la terre, de l'eau, du feu & de l'air,

Tel est le composé de chaque élément.

Par l'analyse on peut en avoir la preuve, & les réduire en trois principes actifs, & par l'élaboration en unité, & le *caput-mortuum* ou la terre qui reste, destituée de toute vertu, étant exposée à l'air, attire

Digitized by Google

à ſoi, comme un aimant, les mêmes principes dont on l'a privée & qui la rendent fertile. Tout le monde ſçait que les fœces du ſalpêtre miſes au rebut, réprennent ce que l'ébullition & les lotions leur ont enlevé. La Philoſophie a des preuves plus élégantes de ces regenerations.

Or il n'y a pas de differentes eaux ni de differens airs proprement dits; le mêlange seul des corps étrangers en altére plus ou moins la pureté reſpective.

Le globe terreſtre tranſpire, & ſa transpiration eſt un composé de parties volatiles, homogênes & hétérogênes, humides & ſéches.

Les vents ſont produits par cette transpiration qui forme l'atmoſphére; les vapeurs infiniment diviſées par la chaleur, ſe réuniſſant au froid de la moyenne région, conſtituent les nuages, leſquels compriment l'air & le refoulent, ſi l'on peut ainſi s'exprimer; ceux de l'Oueſt qui dans nos contrées amenent des pluyes orageuſes élévées de l'Océan, ſont impregnées de ſel; ceux du Nord le ſont de nitre, & ceux du Sud de particules ignées; l'air eſt donc un receptacle commun. Ainſi les eaux qui tombent en pluyes, comme celles des mers, des fleuves, des ſources, &c. ſont toutes de même nature; elles

Digitized by Google

contiennent uniformément du feu, de la terre & de l'air.

L'eau de puits est remplie de beaucoup de sel, & ce sel contient du souffre, du mercure & de la terre. Tous les êtres ont une semblable composition.

LOGOGRYPHE.

Sept membres, je suis un serpent,
Qui donne aux mortels l'épouvante,
Dans un sens different
Vous trouvez une herbe odorante.
1, 2, 4 avec 5, & tout le reste ôté,
Acte commun daus la société;
5 avec 2, sans aucun art magique
Forme une note de musique,
1, 2 & 3, j'offre dans le moment
Chose propre à tout vêtement,
5, 2 & 7, je suis un élement liquide,
Mais avec 1, 2, 7, l'on me passe sans guide,
1, 2 & 5 j'assemble un grand concours
Souvent la nuit, fort peu le jour,
5, 6 & 2, j'ai place en la Genése,
Devine, Lecteur, à ton aise.

AUTRE

Digitized by Google

AUTRE.

DE ma main la brillante Flore
Reçoit mille & mille ornemens ;
De mes bienfaits on voit éclore
Sa parure & ses agrémens.
Ces quatre vers pour me connoître
Seroient ma foi, bien suffisans,
Pourtant à detailler mon être
Sacrifions quelques momens.
On trouve en moi ce qui peut-être ;
Mon cher Damon, vous servit ce matin,
Ce que sous vos pas on voit naître,
Aimable & tendre de.....
Un élement, un vêtement champêtre,
J'y vois encore ce qui fait
Que je mets fin à mon caquet.

LOGOGRYPHUS.

E Corio nostrum placeat si fingere corpus,
Ni vincire velis, nullum tibi præbeat usum.
[illegible]ro constem, clavos adhibere necesse est.
Lignea, non egeo vinclis. Nunc disjice membra ;
Tolle pedes, ego sum per quem videt omnia tellus.
Nunc caput extremumque pedem cum pectore jungas,

Non quisquam sine me-cænarum exerceat artem.
Corque pedumque prior collo sint prævia ; sidus
Æthereum, terrisque animal exardet in iras.
Unum deme caput ; tangit mea cura Minervam.
Primum abscinde pedem ; subitò tibi sola videbor,
Cui fuit ante Comes. Collumque caputque supersint,
Rodere me poteris. Capiti si cauda præibit,
Jam vilis pretii, pluris non asse valebo.

le C. D. S.

NOUVELLES LITTERAIRES,
DES BEAUX-ARTS, &c.

ART DE LA GUERRE par régles & par principes, ouvrage de M. *le Maréchal de Puysegur*, mis au jour par *M. le Marquis de Puysegur* son fils, Brigadier des armées du Roi, *in-fol.* orné de vignettes, fleurons & culs-de-lampes, & de plus de quarante planches ; sera en vente au mois de Janvier 1748, ch[illegible] *Jombert.*

Nul Art n'est plus étendu, plus difficile, plus dépendant d'une quantité de principes, dont l'application ne peut souvent se faire que par conjectures ; nul métier

où les fautes soient d'une plus grande importance, où il soit plus mal-aisé de n'en point faire, que le grand Art de la guerre; ces réfléxions que tout le monde a faites donneroient lieu de croire que ceux que leur état ou leur goût destine à exercer cette noble profession, cherchent par une étude constante à acquerir les talens & les lumieres nécessaires pour y réussir, si l'expérience ne prouvoit pas tous les jours le contraire.

Voici un ouvrage que le nom de son illustre Auteur doit rendre infiniment recommandable, & qui doit à son tour ajouter un nouvel éclat à la mémoire de M. le Maréchal de Puysegur. La théorie qu'il donne ici est le fruit d'une expérience de soixante années; c'est un Militaire vertueux, zélé & instruit, qui après avoir blanchi sous le poids des armes, se trouvant enfin élevé au premier grade de la milice Françoise, s'est crû obligé de profiter du poids que cette haute dignité apporteroit à ses écrits, pour faire revenir les gens de guerre de leurs préjugés, & leur prouver la nécessité où l'on est d'apprendre la théorie de leur Art. C'est ainsi que le Maréchal de Vauban, cet homme aussi recommandable par ses vertus & par son zéle pour le bien public, qu'il l'étoit par

ſes talens ſupérieurs, a établi les élemens de la guerre des ſiéges, c'eſt-à-dire, de l'attaque & de la défenſe des places, ſur des principes évidens & certains, & que donnant ainſi ſon ſecret à tous ceux qui voudroient l'apprendre & qui pourroient s'en ſervir, il a trouvé moyen de perpétuer & d'étendre après ſa mort les ſervices qu'il avoit rendus à ſa patrie.

Après avoir établi avec quelque gradation les principes néceſſaires pour les mouvemens d'une armée, donné des régles ſûres pour en faciliter la marche, & expliqué en quoi conſiſte la force des ordres de bataille, M. le Maréchal fait l'application de ces maximes à une guerre ſuppoſée aux environs de Paris. Pour cet effet, ayant fait faire un mouvement à l'armée dans un camp ſuppoſé entre Saint Denis & Bondi, il la fait paſſer au travers de la ville de Paris, pour faire voir les meſures & les précautions qu'il y auroit à prendre en pareil cas, il en ordonne la marche pour continuer ſa route vers Lonjumeau, &c. Il explique en même tems les differens partis que l'on pourroit prendre, ſuivant ceux que l'ennemi prendroit, & entre dans tous les détails néceſſaires à connoître pour la ſubſiſtance générale des armées.

Une partie de cet ouvrage avoit été

Digitized by Google

composée pour M. le Duc de Bourgogne, pere du Roi, une autre pour l'usage même de Sa Majesté. Le systême d'une guerre offensive & défensive supposée dans le pays entre la Seine & la Loire, servit de baze aux leçons que l'illustre Auteur donna à M. le Marquis de Puysegur son fils, lequel s'est fait extrêmement distinguer par ses talens, son application & son courage.

La beauté du papier & de l'impression répondront à l'excellence de l'ouvrage; les vignettes & les fleurons ont été dessinés par le célébre Cochin.

L'ARITHMETIQUE & la Géométrie de l'Officier, contenant les élémens de ces deux Sciences, appliqués aux differens besoins de l'homme de guerre, avec un traité de la castramétation, ou de la mesure & de la formation des camps. Par M. *le Blond* Professeur de Mathématique des Pages de la grande Ecurie du Roi. 3. vol. *in*-8°. accompagnés de cinquante planches.

L'objet de l'Auteur de cet ouvrage est de faciliter aux militaires l'étude de la Géométrie, & comme l'algêbre a quelque chose d'effrayant qui rebute quelquefois les commençans, il démontre sans son secours l'Arithmétique & la Géométrie; pour rendre cette Géométrie plus complet-

Digitized by Google

te, on donne aussi un traité fort étendu de la Trigonométrie rectiligne, de même que des Tables & de l'invention des logarithmes avec un abregé du nivellement.

Quoique ces parties de la Géométrie soient particulierement & indispensablement nécessaires à ceux qui, destinés au génie, doivent posséder la science des fortifications, il n'en est pas moins vrai qu'il seroit peu séant qu'un militaire ignorât une partie si essentielle de son métier. Tout Officier devroit être Ingénieur. Sans quoi il faudra dans un siége, ou qu'il soit réduit à voir par les yeux d'autrui, ce qui est un fort grand inconvénient, ou qu'il s'expose à faire de lourdes fautes, ce qui est encore pis.

Dans le traité de la castramétation l'Auteur explique en quoi consiste l'ordre de bataille & la pratique du tracé du camp, suivant les proportions qu'on y observe communément, & enfin la disposition des differentes gardes qu'on établit ordinairement pour la sûreté d'un camp.

On a détaché ce traité de la castramétation des deux premiers volumes, pour la commodité de ceux qui voudront l'avoir séparément.

M. le Blond est déja connu par plusieurs ouvrages de ce genre estimés & utiles.

Digitized by Google

On trouve chés le même Libraire un petit ouvrage de M. de Puysegur, pere du Maréchal de Puysegur, qui a pour titre: *Mémoires historiques & militaires de M. Jacques de Chastenet, Chevalier Seigneur de Puysegur, Colonel du Régiment de Piémont & Lieutenant Général des armées du Roi, avec des instructions militaires*, 2. vol. in-12.

Comme ce livre étoit devenu extrêmement rare & fort cher, & que le nouvel ouvrage de M. le Maréchal de Puysegur sur l'Art de la guerre a reveillé l'empressement du public pour celui-ci; on a crû faire plaisir aux curieux en leur procurant encore une nouvelle édition de ces Mémoires.

EXPOSITION & démonstration publiques de la Thériaque d'Andromaque & de la Thériaque céleste. Par Jacques *Liége* Apoticaire du Roi.

La Thériaque appellée d'Andromaque du nom du Médecin de Neron, qui l'inventa, en changeant quelque chose au mithridate, cette composition célébre qui devoit son origine au Roi du Pont: la Thériaque après avoir eu un grand éclat chés les Romains, n'a pas eu le même éclat dans la décadence de leur Empire. Cependant depuis d'habiles Artistes l'ont

relevé chés differentes nations ; on sçait le soin & l'appareil avec lesquels on la compose à Venise, où elle est revêtue du sceau de la République & de l'autorité des Magistrats.

Les Apoticaires de Paris en ont fait plusieurs préparations que les Magistrats ont honorées de leur présence, aussi-bien que la Faculté de Médecine.

Il est encore une autre espéce de Thériaque dont M. Liége ajoute ici la dispensation, & c'est la premiere fois qu'on en a fait des démonstrations publiques ; c'est la *Thériaque céleste*, connue aussi sous le nom de *Thériaque de Strasbourg*. Elle ne mérite pas moins d'éloges que celle d'Andromaque. La Maison de Wirtemberg a été long-tems en possession de la recette de cette composition, elle ne confioit le soin de la préparer qu'à ses seuls Médécins & Apoticaires. Elle est enfin devenue publique. Ce nouveau reméde est moins chargé d'ingrédiens que la Thériaque d'Andromaque. L'opium, les viperes, le castoreum, le safran, les gommes & les baumes sont les principaux ingrédiens de toutes les deux. Les bois, les écorces, les fruits & les racines aromatiques y entrent aussi, quoique sous une forme differente. On n'a tiré de quelques-unes de ces sim-

Digitized by Google

ples que les parties les plus résineuses & les plus balsamiques. On a supprimé de quelques autres les parties ligneuses, grossieres & terrestres, pour n'en extraire que les parties les plus essentielles. Enfin l'on réunit dans la Thériaque céleste sous un petit volume la vertu de tous les ingrédiens de l'ancienne. Cette nouvelle ne demande pas moins de connoissances, d'attention & de précaution de la part de l'Artiste, non-seulement dans le choix des drogues, mais encore dans les differentes opérations de Chymie qui y sont multipliées, soit pour les differentes extractions des résines & des huiles essentielles, ausquelles il faut conserver, autant qu'il est possible, l'odeur, le goût & toute la qualité du mixte dont on les tire, soit pour la préparation du bezoard mineral, du cinabre naturel & des sels volatils, soit enfin par l'union & le mêlange de tant de differentes parties dont il doit résulter un tout parfait.

Cette démonstration fait honneur à M. Liége qui est très-versé dans son Art, & se distingue dans sa profession.

Nous avons annoncé le mois passé un livre intitulé : *Essai sur l'étude des Belles Lettres*, lequel se vend chés *Ganneau*. On a déja plusieurs fois essayé de donner au public des méthodes pour former l'esprit,

E v

le goût, la raison, mais la plûpart de ces essais ont eu jusqu'à présent peu de succès. On ne supplée point ce que la nature n'a pas donné. Ce n'est pas que les talens, le goût, l'esprit naturel, ne puissent acquérir des degrès de perfection par les soins d'un habile maître, mais il est rare que ce maître puisse être un livre dans lequel on donne une méthode vague & générale qui faite pour tout le monde ne convient par cela même à personne. L'Auteur de cet ouvrage conseille bien les livres qu'il croit qu'on doit lire, & même quelle vûë d'utilité on doit avoir en les lisant, mais peut-il donner le goût qui rendra sensibles aux beaux endroits des chefs-d'œuvres de l'antiquité qu'il propose de lire? Ce n'est point par des principes généraux que l'on peut se former le goût; s'il est vrai qu'en quelque sorte cela soit possible, ce ne peut être l'ouvrage que d'une attention réfléchie sur les sentimens qu'on éprouve, & de plusieurs combinaisons très-délicates qu'on ne peut apprendre que de sa propre expérience, & sur lesquelles on ne peut donner que des régles aussi vagues qu'inutiles.

Ces réfléxions générales n'empêchent pas cependant qu'on ne puisse faire un livre agréable sur cette matiere. On lira

Digitized by Google

toujours avec plaisir l'ouvrage d'un homme instruit qui nous fera passer successivement sous les yeux les differens chefs-d'œuvres de la Litterature, qui sçaura judicieusement assigner à chacun & son caractére & son prix. Ces discussions litteraires peuvent avoir par elles-mêmes beaucoup d'utilité & d'agrément; elles exigent dans celui qui les entreprend beaucoup de lecture & de goût. Ainsi notre premiere réfléxion ne doit porter aucune atteinte au prix de l'ouvrage dont il est question, ni former aucun préjugé contre. L'Auteur n'a pas prétendu donner du goût à ceux qui n'en ont point, mais en en supposant dans ceux qui liront son ouvrage, il a crû avec raison fortifier ce goût en indiquant les livres propres à le former, & ces livres, comme les quatre volumes de M. Rollin sur les Belles Lettres, peuvent être d'excellens maîtres. Il en est de même de plusieurs autres livres sur les differentes classes de la Litterature.

Nous croyons cependant que tout le monde n'adoptera pas quelques-unes de ses décisions. Il auroit par exemple pû être mieux instruit lorsqu'il a dit que le Théatre Anglois n'avoit pas réussi à Paris, & que cela faisoit l'éloge de nos mœurs. A l'égard du fait, une nombreuse édition qui a été

Digitized by Google

venduë rapidement, le même empressement continué pour les volumes qui ont suivi & pour ceux qu'on attend, détruisent assés l'allégation injurieuse de l'Auteur, & si nous pensions tous comme il paroît penser au sujet de Saxespear dont il parle avec trop peu de ménagement, il y a tout lieu de douter que ce fut là le sujet de notre éloge.

Plusieurs personnes ne se croiront pas aussi obligées de déferer toujours à ses avis sur certains livres qu'il conseille de lire, & l'on trouvera sans doute singulier, qu'après avoir exhorté à étudier les régles du Poëme épique dans l'ouvrage du Pere le Bossu, il convienne lui-même quelques lignes après que l'opinion de cet Auteur est une pure chimére. Ce sont ses termes. Nous rendons d'ailleurs justice aux talens de l'Auteur, dont nous avons lû l'ouvrage avec plaisir, & nous ne pouvons qu'applaudir aux sentimens de Religion dont il paroît pénétré, mais nous ne croyons pas qu'il ait été en droit d'en prendre occasion de détourner les François de l'étude de la Langue Angloise. L'Auteur est trop instruit pour ignorer, qu'outre les livres de Philosophie & de Théologie polémique, l'Angleterre a produit d'excellens ouvrages sur les Sciences & les Arts, & sur la

Litterature sacrée & prophane ; qui méritent seuls qu'on apprenne l'Anglois pour les lire, en attendant que nous en ayons des traductions.

Le Panegyrique de Saint Loüis prononcé devant l'Académie le 25 Août dernier, a été imprimé chés *Coignard* Imprimeur de l'Académie.

M. l'Abbé *Josset* Auteur de ce Panégyrique a une réputation si bien établie, que nos éloges n'ajouteroient rien à sa gloire. Ses succès souvent répétés ont fait connoître avantageusement son éloquence & son zéle. Nous ne pouvons entrer dans le détail des beautés que renferme ce discours, & nous nous contenterons d'en annoncer la division. Le Christianisme de S. Louis, c'est la matiere du premier point ; l'héroïsme de S. Loüis, c'est le sujet du second.

M. *Pesselier* deja connu par plusieurs ouvrages, va publier un *Recueil de Fables* qu'on trouvera chés *Prault* pere & fils.

Exposition abregée des preuves historiques de la Religion Chrétienne, pour lui servir d'Apologie contre les Sophismes de l'irréligion, &c. par M. *Beauzée*. *A Paris*, chés *de la Guette*, Libraire, ruë Saint Jacques, à la Croix d'or, 1747, in-12.

Digitized by Google

TRAITÉ des Feux d'Artifice pour le Spectacle, nouvelle édition, toute changée & considérablement augmentée, avec beaucoup de figures & avec leur explication, par M. F***, D. D. F. D B. *à Paris*, chés C. Ant. *Jombert*, Libraire, Quai des Augustins, 1747, *in*-8°. On trouve dans cette nouvelle édition une Préface qui en fait voir l'occasion, un Discours préliminaire qui roule sur l'origine & l'histoire des feux de joie, & une Table contenant l'explication des termes propres aux Feux d'Artifice, rangés par ordre alphabétique.

SARCOLOGIE, ou Traité des Parties Molles, premiere partie de la Myologie, ou description de tous les muscles du corps humain, par François-Michel *Didier*, Maître ès Arts & Chirurgien, 1748, *in*-12.

COURS de Mathématiques contenant toutes les parties de cette science, mises à la portée des commençans, par M. Chrétien *Wolff*, Professeur de Mathématiques & de Philosophie dans l'Université de Hall, traduit en François & augmenté par Dom.... de la Congrégation de S. Maur, *à Paris*, chés *Jombert*, 1747, *in*-8°.

PRINCIPES du Droit Naturel, par M. J. *Burlamaqui*, Conseiller d'Etat &

Digitized by Google

ci-devant Professeur en Droit Naturel & Civil, *à Geneve*, chés *Barillot & fils*, Imprimeurs Libraires, 1747, *in* 4°.

TRAITE' de la vérité de la Religion Chrétienne, septiéme Section, par M. *Vernet*, *à Géneve* chés Henri-Albert *Gosse* & Compagnie, 1747, *in*-8°.

L'ARITHMETIQUE par les Fractions, contenant des instructions pour mettre en pratique par des questions intéressantes les régles générales de cette science, soit pour négocier en France, soit pour négocier dans les Pays Etrangers, tant en Changes qu'en Marchandises, & qui enseigne à résoudre les Problêmes les plus curieux & les plus difficiles, sans le secours de l'Algébre, par M. *Chalosse*, 1747, *in*-12. *A Paris* chés Claude *Hérissant*, fils, ruë neuve Notre Dame.

ESSAIS & observations de Médécine de la Société d'Edimbourg, ouvrage traduit de l'Anglois par M. *Demours*, Médecin de Paris. Tome VI. & VII. *à Paris* chés les Freres *Guerin*, ruë Saint Jacques, 1747, *in*-12.

ON travaille *à Londres* à une nouvelle édition Grecque & Latine d'*Isocrate*, avec des remarques; elle est actuellement sous la presse.

LE LIVRE de Théophraste *de Lapi-*

Digitized by Google

dibus, traduit en Anglois avec le Grec à côté, dont le texte Grec a été revû avec beaucoup de soin, se débite *à Londres*.

LE VI. TOME de la nouvelle édition de l'Histoire Universelle d'une Société de Gens de Lettres, se trouve dans la même Ville.

ŒUVRES *d'Etienne* Pavillon, de l'Académie Françoise, *à Amsterdam*, chés Zacharie *Chatellam*, Libraire. Nouvelle édition en deux tomes, petit *in*-12. differente de celles qui ont pâru en 1715 & en 1720. On y a fait quelques changemens, en ôtant l'Avertissement & en y substituant un autre de 88 pages.

JO. GOTTLIEB. Heineccii *Elementa Juris Civilis. Ed. nov. emendata, & indicibus necessariis aucta*, à Amsterdam, chés François l'Honoré & fils, Imprimeurs-Libraires, 1747, *in*-8°.

MEMOIRES sur le rang & la préséance des Souverains de l'Europe, & de leurs Ministres représentans, suivant leurs differens caractéres, par M. *Rousset*, in-4°. chés les mêmes Libraires.

SERMONS sur divers textes de l'Ecriture Sainte par Jean *Brutel de la Riviere*, Pasteur de l'Eglise Walonne d'Amsterdam, chés Zacharie *Chatellain*, Libraire de la même Ville, 1746, *in*-8°.

Digitized by Google

Le VIII Tome de l'Histoire Universelle d'une Société de Gens de Lettres, traduit de l'Anglois, *à Amsterdam*, chés *J. Westein*, 1747, *in*-4°.

On trouve chés le même Libraire le troisiéme Tome de l'Histoire de la derniere guerre de Bohéme, 1747, *in*-12.

Aur. Corn. Celsi *de Medicina libri octo cum notis integris Joannis Caesarii, Roberti Constantini, Josephi Scaligeri, Isaci Casauboni, Joannis Baptista Morgagni, ac locis parallelis, cura & studio Th. J. ab Almenoveen, Med. Doct. & Professoris. Accedunt J. Rhodii Vita A. C. Celsi, varia lectiones ex tribus antiquis editionibus, itemque loci aliquot Hippocratis & Celsi ab Henrico Stephano concinnati.* Lugduni Batavorum, *apud Jo. Arn.* Langerak, 1746, *in* 8°.

Della *Medicina di Aur. Corn. Celso lib. otto portati nella Lingua Italiana secundo l'esemplare Latino dato al publico da. Teod. ab Almenoveen . . . . . . fatica dell' Abbate Chiari da Pisa. Tom. I.* In Venezia, *appresso Dominico* Occhi, 1747, *in*-12.

Corpus *illustrium Poetarum Lusitanorum, qui Latine scripserunt, nunc primùm in lucem editum ab Antonio* Dos Reys, *Congregationis Oratorii Philippi Nerii Lisbonensis Presbytero, Regio Historico Latino Portugallia; & Regia Academia Censore, Joanni*

V. Lusitanorum Regi consecratum, nonnullisque Poetarum vitis auctum, ab Emmanuele Monteiro *ejusdem Congregationis Presbytero, Regiaque Academia Socio.* Lisbonæ, *Typis* Regalibus Sylvianis, *Regiaque Academia.* Deux volumes *in-4°*, 1745.

JOANNIS *Christophori* de Jordan. *S. R. M. Hungariæ & Bohemiæ Consiliarii Bohemici Aulici de originibus Slavicis. Tomi II.* Vindobonæ, *Typis Joannis-Jacobi* Jahn, 1745, *in-fol.*

RATIO *Ordinationis verborum, priscis Romanis sæculo aureo usitata; quoad fieri potuit, exposita ab Augustino Gabriele* Gehlio *Gymnasii Stad. Rectore ad Genium Latinum, &c.* Hamburgi, *apud Christ.* Wilh. Brandt. 1746, *in-4°.*

JOANNIS *Jacobi* Sorber *J. V. D. Commentatio de Comitiis veterum Germanorum antiquis, ex Historia, Monumentis, Diplomatibus, & scriptoribus fide dignis eruta, qua conventuum qualitas & forma tum ante Caroli M. avum, tum sub illius & priorum successorum regimine demonstratur.* Jenæ, *ex Officina* Ritteriana, 1745, *in-4°.*

CHRISTIANI *Guilhelmi Francisci* Walchii *antiquitates Pallii Philosophici veterum Christianorum.* Jenæ, *sumptu Joannis Friderici* Ritteri, 1746, *in-8°.*

MISCELLANEA *Groningana. Tom*

Digitized by Google

IV, Groningæ, *apud Hujonem* Spadaw, 1744, 1745, *in*-8°.

CONATUS *Chronologicus ad Catalogum Episcoporum, Archiepiscoporum, Cancellariorum, Archi-Cancellariorum & Electorum Coloniæ Claudiæ Augustæ Agrippinensium, auctore Michaele* Moerkens, *Carthusiæ Agrippinensis Presbytero*, Coloniæ Ubiorum, *sumptibus Joannis Wilhelmi* Krakamp, & *hæredum Christiani* Simonis, 1745, *in*-4°.

HENRICI Benzelii *Acad. Lund. Pro-cancellarii & Scaniæ Blekingiæ Episcopi Syntagma Dissertationum, in Academia Lundensi habitarum, quibus varia Theologiæ, Antiquitatum, & Historiæ capita illustrantur, cum præfatione Jo. Erh.* Kappii *P. P.* Francofurti, *sumptibus Gabrielis Christ.* Rothii, 1745. 2 vol. *in*-4°. Ce même Ouvrage se trouve aussi *à Leipsik, Coppenhague & en Dannemarck.*

ACTA *Martyrum qui in Perside passi sunt & Acta Martyrum Occidentium*, à Rome, chés Niolus *Brondi*, Libraire dans la Place du Pasquin, à l'Enseigne de S. Jean de Dieu.

DELLA *via Appia riconosciuta, è descritta da Roma à Brindisi lib. IV. di Francesco Maria Pratilli all' ill. e Eccel. Sig. Conte D. Egidio Gaetano dell' Aquila d'Aragona di Duchi di Laurenzano, &c.* in Napoli, 1745, *in-fol.*

Digitized by Google

DISSETAZIONE *di Paoolo Maria Gaciandi Teatino sopra una statuetta di Mercurio del Gabineto di S. Ecc. Il Sig. Marchese de l'Ospital Ambasciatore di sua Majesta Christianissima, alla corte di Napoli, in Napoli*, 1747, *in*-4°. Cette Dissertation est dédiée à M. l'ancien Evêque de Mirepoix.

ORAZIONI *Sagre di Frate Filice Maria da Napoli Capucino intitolate à S. Ecc. M. Ludovico Gualterio Arcivescovo de Mira, &c.* in Napoli, 1747, *in*-8°.

JOANNIS LAMII *memorabilia Italorum eruditione præstantium, quibus vertens seculum gloriatur. Tom. II. pars prima.* Florentiæ, 1747, *in*-8°.

PRIVILEGIA *Protonotariorum Apostolicorum tam de numero participantium Nuncupatorum Romæ existentium, seu honorariorum, ubique terrarum degentium, cum primæva eorumdem institutione, ipsis non tantum, sed Episcopis, eorumque Vicariis, omnibusque Juridictionem Ecclesiasticam exercentibus, scita apprime necessaria, à Jo. Baptista Sacchetto Presbytero Florentino, & J. V. D. collecta*, Florentiæ, 1747, *in*-8°. C'est une seconde édition plus correcte & plus belle que la premiere.

RECENSIO *notabilium Conductionum in Jure Cæsareo, Philosophia, Medicina, aliisque Bonis Artibus, quæ renovato Pisano*

Gymnasio cæva reperiuntur, Florentiæ, 1747, *VI tomus*, *in*-8o.

VITA *di Michel Angelo Buonarrotti Pittore, Scultore, Architetto e Gentiluomo Fiorentino, publicata mentre vivera dal suo scolare Ascanio Condivi, secunda Edizione, cocretta ed acresciuta di varie annotaizioni, col ritratto del medesimo, ed altre figure in rame*, in Firenza, 1746, vol in-fol. de 160 pages.

LETTRE d'un Hollandois à un de ses amis, prisonnier de guerre en France, *à la Haye*, chez *Neaulme* se trouve *à Paris* chés *Cailleau* Libraire, ruë S. Jacques à S. André.

CALENDRIER genéral de la Flandre & du Brabant, & des Conquêtes du Roi, contenant l'Etat Militaire, Civil & Ecclésiastique de ces Provinces, la description des villes & endroits remarquables, les Bureaux des Traites & Domaine, par M. *Pankouke*, Libraire *à Lille*, chés l'Auteur, & *à Paris*, chés *Savoye*, Libraire, ruë S. Jacques, à l'Espérance.

ESSAIS sur les passions & sur leur caractére. Deux volumes *in*-12., 5 liv. brochés, *à Paris*, chés *Clousier*, Libraire, ruë S. Jacques.

APPOLLON MENTOR ou le Telemaque moderne. Deux volumes *in* 8o.

Digitized by Google

ornés de figures, vignettes & culs de lampes en taille douce, 4 liv. broché, chés le même.

LES TOMES VIII & IX des Œuvres de Théâtre de M. *de Boissi*, in-8o. 5 liv. brochés, chés le même.

OBSERVATIONS curieuses & nouvelles sur les prédictions des Crises par le poulx, traduites de l'Anglois de M. *Nielh*, par M. *de la Virotte*, Docteur de la Faculté de Medecine de Montpellier, *in*-12. deux liv. relié, chés le même.

DICTIONNAIRE des matieres bénéficiales par M. *de la Combe* sur les manuscrits de M. *Fuet*, *in-fol.* deux volumes, *à Paris*, chés *Guerin*, *Mouchet*, *Huart & Moreau*, fils, *Ganeau*, *Joseph Saugrain*, *du Mesnil* & *de Nully*, Libraires.

LES EPITRES ET EVANGILES avec les Oraisons, Secrettes & Postcommunions qui se disent à la Sainte Messe pendant toute l'année, par Messire de *Bonneval*, Prêtre, nouvelle édition, à l'usage de Rome & du nouveau Bréviaire de Paris, deux volumes *in*-12, 5 liv. *à Paris*, chés G. *Desprez* & P. G. *Cavelier*, fils, ruë S. Jacques, à S. Prosper & aux trois Vertus.

L'HISTOIRE générale d'Allemagne a commencé le 18 Décembre à se distribuer chés C. J. B. *Delespine* & J. T. *Hérif-*

Digitized by Google

sant, Libraires, ruë S. Jacques. Cette Histoire qui ne devoit former que dix volumes *in*-4°. en a onze bien complets.

LE MEILLEUR LIVRE ou les meilleures Etrennes que l'on puisse donner & recevoir. Nouvelle édition augmentée de plusieurs choses utiles & nécessaires à tout le monde, *à Paris*, chés Pierre *Prault*, Quai de Gêvres, au Paradis & à la Croix blanche.

LA GUERRE, Cantate à voix seule & symphonie, par feu M. *Campra*, gravée par Mlle *Estien*. *A Paris*, chés Mad. *Boivin*, Marchande, ruë S. Honoré, à la Regle d'or, & M. *le Clerc*, Marchand ruë du Roule, à la Croix d'or.

LE SOUPÇON AMOUREUX, Cantatille mise en musique par M. *Martin*, Ordinaire de l'Académie Royale de Musique, gravée par la même. Prix une livre 10 sols. *A Paris*, chés les mêmes.

LE SUISSE AMOUREUX, Cantatille à voix seule & symphonie, par M. *Martin*, gravée par la même. Prix 6 livres, chés les mêmes, Mlle *Castagnery*, ruë des Prouvaires, & chés l'Auteur, ruë S. Honoré, près les Quinze-vingt, à la Croix blanche.

AMUSEMENS PASTORALS. Suite en Trio, pour les violons, flutes, hau-

Digitized by Google

bois & autres inſtrumens, par M. * * *. Œuvre premier, dédiés à Mad. * * *, gravés par J. *Renou*, prix en blanc 2 livres 8 ſols les trois parties ſéparées, *à Paris*, chés *Cuiſſard*, Libraire, rue neuve Notre-Dame, au bon Paſteur, chés lequel on les vend pour la Province; M. *Boivin*, ruë S. Honoré, à la Regle d'or; M. *le Clerc*, ruë du Roule, à la Croix d'or, & M. *Sorret*, ruë de la vieille Bouclerie, chés un Chandelier.

ESTAMPES NOUVELLES.

MIchel Odieuvre qui a publié avec beaucoup de ſuccès les ſuites des Rois de France & les Portraits des Grands Hommes dont il eſt parlé dans les Mémoires de Philippe de Comines & de Sully, auſſi-bien que ceux de l'Hiſtoire de Louis XIV, vient de publier *la ſuite des Empereurs d'Allemagne*, pour joindre avec l'Hiſtoire de l'Empire qui va paroître en onze volumes *in-quarto*. Cette derniere ſuite, qui n'eſt pas moins bien exécutée, ni moins néceſſaire que les autres, eſt tirée ſur les monumens les plus certains qui nous reſtent de ces Princes.

Il demeure ruë d'Anjou, près la rue Dauphine, en entrant. la ſeconde porte cochere à gauche.

Il vient de mettre en vente les Portraits de

LOUIS DAUPHIN, né à Verſailles le 4. Septembre 1729, peint par *la Tour*, & gravé par *Balan*.

MAURICE DE SAXE, Duc de Curlande & de

de Senigaille, Maréchal de France, peint par H. *Rigaud*, & gravé par *Sornique*.

CHARLES-ALEXANDRE DE LORRAINE, né le 12 Décembre 1712, gravé par *Pinssio*.

CLAUDE DE LA TREMOÏLLE, Duc de Thouars, mort à Thouars le 25 Octobre 1604, âgé de 38 ans; peint par A. P. & gravé par *Basan*.

JACQUES BONGARS, né à Orléans, mort à Paris le 29 Juillet 1612, âgé de 58 ans, dessiné par J. *Robert*, & gravé par R. *Gaillard*.

GUY-CRESCENT FAGON, Premier Médecin du Roi, né à Paris le 11 Mai 1638, mort le 11 Mars 1718, peint par H. *Rigaud*, & gravé par *Ficquet*.

PLANCHES ANATOMIQUES.

La souscription des Planches Anatomiques est finie, & le sieur *Gautier* ne reçoit plus de Souscripteurs; ceux qui n'ont point souscrit payeront l'ouvrage un tiers de plus, c'est-à-dire 90 livres les cinq dernieres planches, auxquelles le sieur Gautier travaille, qui completteront la Myologie; elles contiennent toutes les extrêmités supérieures & inférieures de grandeur naturelle; les tableaux qu'il en a faits d'après la Dissection de M. Duverney, sont extrêmement bien dessinés & d'un grand détail. Comme l'étude de ces parties est indispensable aux Chirurgiens d'armée, à cause des fractures & blessures, qui pour l'ordinaire arrivent dans les bras ou dans les jambes, qui sont les endroits les plus exposés & les moins mortels, & que l'on traite communément dans les Hôpitaux, plusieurs personnes ont conseillé au sieur Gautier de séparer cette partie du reste du corps de l'ouvrage de la façon qu'il l'annonce maintenant au public, sçavoir, que ceux qui ont souscrit les auront comme on leur a promis, mais que les Chirurgiens ou

Digitized by Google

Etudians qui désireront les avoir séparément, pourront souscrire pour cette partie actuellement, en donnant quinze livres avant la fin de l'ouvrage; mais s'ils attendent jusqu'au dernier Mai, tems auquel elles seront distribuées, ils les payeront vingt & une livres. *Le sieur Gautier demeure ruë des Prêtres au coin de la ruë de l'Arbre sec.*

SPECTACLES.

L'Académie Royale de Musique représente toujours la Tragédie d'*Atis* les Vendredis & les Dimanches. Le succès ne s'est pas encore démenti.

Le charmant Ballet de l'*Europe Galante*, qui obtient d'équitables applaudissemens les Mardis & les Jeudis, en a eu de nouveaux le Mardi 19 Décembre, quand Mlle Gondrée a chanté le rôle de la basse-taille dans l'Entrée Espagnole; malgré la loüable timidité que lui inspiroit le public, elle s'est parfaitement acquitée de ce singulier emploi, & les suffrages nombreux se sont déclarés par des battemens de mains fréquens & redoublés.

Le Concert Spirituel, exécuté au Château des Thuilleries a commencé le Dimanche 24 Décembre veille de Noël, par *Bonum est*, Motet à grand chœur de M. Mondonville, une suite de Noëls très-bien

Digitized by Google

exécutée, a précedé *Confitebor*, Motet à grand chœur de M. de Lalande, & un Concerto de M. *Tartini* joué avec succès par M. Pagin, a précedé *Venite Exultemus* de M. Mondonville. M. Jeliotte a chanté & entendu les applaudissemens qu'il a coûtume d'entendre par-tout où il chante.

Le lendemain Lundi jour de Noël une brillante suite de Noëls a encore été exécutée après *Quare fremuerunt Gentes*, Motet à grand chœur de M. de Lalande; *Cantate Domino*, Motet à grand chœur du même célebre Auteur a précedé le Concerto de M. Pagin, & le Concert a fini par *Dominus Regnavit* de M. Mondonville. Le tout a été fort applaudi, ainsi que M. Jeliotte qui a encore chanté.

Le début de M. Ribou à la Comédie Françoise a continué avec le même succès. Il a joué le rôle d'Oreste dans Electre; celui du Comte d'Essex, celui d'Œdipe & celui de Gustave; les suffrages ne se sont point démentis. Mlle Lani jeune danseuse a paru avec distinction dans differentes piéces.

On a remis sur le Théatre Italien trois piéces d'un acte, *Arlequin au Serail*, *le double Deguisement & les Veuves Rivales*. Nous en avons parlé dans nos précédens Mercures; repeter le nom de leur Auteur, c'est repeter leur éloge; elles sont de M. de Sainte Foi.

Digitized by Google

Le Lundi 4 Decembre on exécuta en Concert chés la Reine le 4 & 5 actes de l'Opéra de *Tancrede.*

Le Mardi 5 les Comédiens François jouerent la *surprise de l'Amour* & *le Medecin malgré lui.*

Le Mercredi 6 les Comédiens Italiens joüerent *Arlequin Voleur.*

Le Jeudi 7 les Comédiens François répresenterent la Tragédie de *Mérope* & *l'Impromptu de Campagne.*

Le Samedi 9 on exécuta chés la Reine le Prologue & le premier acte du ballet *des Fêtes Grecques & Romaines.*

Le Lundi 11 on éxécuta le 2 & 3 actes du même Ballet. Mlles. Mathieu, Sel & Godonnesche, y chanterent les rôles, ainsi que Messieurs Benoît & Poirier.

Le Mardi 12 les Comédiens François répresenterent *le Joueur* & *l'Eté des Coquettes.*

Le Mercredi 13 les Comédiens Italiens jouerent *Arlequin voleur* & le *Diable boiteux.*

Le Jeudi 14 les Comédiens François répresenterent *le Comte d'Essex* & la *Sérenade* ; M. Ribou Acteur nouveau joua le rôle du Comte d'Essex.

Le Samedi 16 on exécuta en Concert chés la Reine le Prologue & l'acte de la *Ja-*

Digitized by Google

lousie du Ballet des Caracteres de l'Amour, de M. Blamont Sur-Intendant de la Musique de la Chambre du Roi. Mlles Mathieu, Sel & Godonnesche chanterent les rôles du Prologue, Mlle Chevalier & Mrs. le Page & le Clerc chanterent ceux de l'acte. Après le Concert Mlle Metz, niéce de feu Mlle Antier chanta devant la Reine le Monologue de l'acte du *Sylphe* où elle fut fort applaudie.

Le Lundi 18 on exécuta en Concert chés la Reine l'acte de l'*Amour volage* du Ballet des Caractéres de l'Amour, & une Cantate de M. Dupuis, qui fut chantée par Mlle Sel; après le Concert, Mlle Guédon de Presle, (fille de M. Guédon de la Musique de la Chambre & Chapelle du Roi.) qui se présente à la Musique, débuta par une scéne & un monologue de l'Opera de *Thetis & Pelée*, où elle fut fort applaudie.

Le Mardi 19 les Comédiens François jouerent l'*Ecole des Meres* & les *Précieuses ridicules*.

Le Mercredi 20 les Comédiens Italiens jouerent *Arlequin enfant, statue & perroquet*.

Nous avons déja rendu compte des applaudissemens soutenus que la Comédie du Méchant a reçûs à la reprise. Ce second succès est d'autant plus flateur pour M. Gresset, que ces reprises sont la pierre

Digitized by Google

de touche du mérite d'une piéce ; il est arrivé quelquefois que tel ouvrage qui auroit eu le plus brillant succès s'il eût été joué sans interruption, a langui parce qu'on avoit interrompu les représentations. Le public refroidi sur sa premiére impression, examine alors avec une attention plus rassise, & casse souvent l'arrêt favorable prononcé dans la chaleur du premier enthousiasme. C'est cette révision qui met seule le sceau à la reputation des excellens ouvrages, au nombre desquels on peut assûrer sans témérité que sera toujours comptée la Comédie dont nous allons entretenir nos lecteurs.

Cleon, c'est le nom du Méchant, est un homme sans principes & sans mœurs, occupé des succès de son esprit qu'il trouve dans les travers des autres ; incapable, faute de sentiment, de goûter des plaisirs qui appartiennent à son cœur, il cherche à s'en former dans le mal qu'il fait. L'envie de briller, qu'il faut bien distinguer du désir de plaire, le projet toujours soutenu de nuire, nul sentiment, nul honneur, beaucoup de prétentions, tel est le caractére de Cleon, que suivant le grand art du Poëte Comique, M. G. peint autant par ses discours que par ses actions. Il est amoureux, c'est-à-dire, at-

taché pour le moment à Florise, femme, qui est un composé de foiblesses, de caprices & de folie, & qui n'ayant point de caractére a toujours pris celui de ses amans.

Cleon qui est son oracle donne aussi le ton à Geronte, frere de Florise, honnête Gentil-homme retiré à sa campagne, qui a des mœurs simples, un cœur sensible, un caractére facile, qui le rendent le complaisant de sa sœur & la dupe de Cleon.

Le frere & la sœur qui avoient jusques-là vêcu dans la plus grande union, ne sont pas trop bien ensemble, graces au manége de Cleon, qui a trouvé l'art de maintenir son crédit auprès de tous les deux, en les divisant. L'objet de la discorde est le mariage de Chloé, fille de Florise, que Geronte, de qui doit venir tout le bien, a promis à Valere. Florise poussée par Cleon veut détourner ce mariage que désire Geronte. Dès que ce dernier lui en parle, les vapeurs lui prennent, & il n'a pas la force de la contredire dès qu'il croit la voir malade. C'est ce qui résulte du premier acte, où l'Auteur expose aussi que Valere & Chloé qui ont été élevés ensemble, s'aimoient beaucoup dans leur enfance, mais Chloé craint & a raison de craindre que son jeune amant jetté dans le grand monde

Digitized by Google

n'en ait pris les travers & ceux de son âge, & ne l'ait oubliée.

Si l'on veut sçavoir quel est l'objet de Cleon dans toute cette tracasserie, lui-même nous l'apprend au second acte dans un entretien qu'il a avec Frontin son valet; il espere, s'il rompt le mariage, ou que Geronte assurera son bien à Florise sa sœur, auquel cas il se resoudroit à l'épouser, ou qu'il aura assés de crédit sur Geronte pour l'engager à lui donner Chloé, mais tous ces projets sur le succès desquels il compte peu, le flatent beaucoup moins que le plaisir de brouiller toute cette maison: pour y parvenir il a fait écrire par son valet Frontin quatre pages d'horreurs à la mere d'Ariste sur Geronte & sa famille, & le même a écrit à Geronte une lettre qui n'est pas plus flateuse pour Valere. Ces lettres doivent arriver anonimement de Paris. Cleon dans cette scéne peint lui-même son caractére, lorsqu'il répond à son valet, qui lui représente qu'il se fait detester partout.

Cela m'est fort égal; on me craint, on m'estime,
C'est tout ce que je veux, & je tiens pour maxime
Que la plate amitié dont on fait tant de cas,
Ne vaut pas les plaisirs des gens qu'on n'aime pas.

Digitized by Google

Etre cité, mêlé dans toutes les querelles,
Les plaintes, les rapports, les histoires nouvelles,
Etre craint à la fois & désiré partout,
Voilà ma destinée & mon unique goût.

Cependant en apprenant que Frontin est amoureux de Lisette suivante de Florise, Cleon commence à avoir quelque inquiétude sur la confiance qu'il a eue en lui. Il prend le parti de l'envoyer à Paris pour quelque commission, afin que, si l'on découvroit que les lettres sont de son écriture, il puisse dire que c'étoit un coquin qu'il avoit renvoyé. On verra que cet artifice est extrêmement adroit, & que M. G. en fait usage en maître de l'art.

Si les bornes de cet extrait nous le permettoient, nous transcririons l'excellente scéne qui suit entre Cleon & Florise. Celui-ci pour pousser les choses au dernier point, propose à Florise de plaider son frere sur les partages qui n'ont pas été bien reglés, sûre que celui-ci cédera pour avoir la paix, ou même de consulter pour le faire interdire. Quoique Florise, qui au fond aime son frere, n'approuve aucun de ces expediens, ils sont proposés avec tant d'art, & le crédit de Cleon sur elle est si grand, qu'elle n'en voit point toute la noirceur,

Digitized by Google

même en la sentant assés pour s'y réfuser. Elle lui permet de dire à son frere, comme en confidence, qu'il a découvert qu'elle est résoluë à le plaider, & lui, poussant la chose plus loin, écrit à son Procureur au sujet de l'interdiction, & Frontin est chargé de porter le paquet, c'est dans cette scéne qu'est une description de Paris, telle que Moliere l'eut faite lui-même, s'il avoit vêcu de nos jours, c'est Cleon qui parle.

Paris, il m'ennuye à la mort,
Et je ne vous fais pas un fort grand sacrifice,
En m'éloignant d'un monde à qui je rends justice.
Tout ce qu'on est forcé d'y voir & d'endurer
Passe bien l'agrément qu'on y peut rencontrer.
Trouver à chaque pas des gens insupportables,
Des flateurs, des valets, des plaisans détestables,
Des jeunes gens d'un ton, d'une stupidité....
Des femmes d'un caprice & d'une fausseté...
Des prétendus esprits souffrir la suffisance,
Et la grosse gayeté de l'épaisse opulence,
Tant de petits talens où je n'ai pas de foi,
Des réputations, on ne sçait pas pourquoi,
Des protegés si bas, des protecteurs si bêtes;...
Des ouvrages vantés qui n'ont ni pieds ni têtes;
Faire des soupers fins où l'on périt d'ennui;
Veiller par air, enfin se tuer pour autrui,

Digitized by Google

Franchement des plaisirs, des biens de cette sorte,
Ne sont pas, quand j'y pense, une chaîne bien forte,
Et pour vous parler vrai, je trouve plus sensé
Un homme sans projets dans sa terre fixé,
Qui n'est ni complaisant ni valet de personne,
Que tous ces gens brillans qu'on mange & qu'on friponne,
Qui pour vivre à Paris avec l'air d'être heureux;
Au fond n'y sont pas moins ennuyés qu'ennuyeux.

Nous ne quitterons pas cette scéne sans parler du dessein que Cleon communique à Florise d'écrire ses mémoires, & d'y celebrer un nombre de femmes & d'hommes.

Si bien que de six mois ils n'osent se montrer;
Ce n'est pas sur leurs mœurs que je veux que l'on cause,
Un vice, un deshonneur, sont assés peu de chose.
Tout cela dans le monde est oublié bien-tôt,
Un ridicule reste, & c'est ce qu'il leur faut;
Qu'en dites-vous? Cela peut faire un bruit du diable,
Une brochure unique, un ouvrage admirable,
Bien scandaleux, bien bon; le style n'y fait rien,
Pourvu qu'il soit méchant, il sera toujours bien.

La conversation est interrompuë par Frontin, & bien-tôt après on voit arriver

Digitized by Google

Valere, qui a voulu voir Cleon en secret avant que de paroître dans la maison de Geronte. Ce Valere est un jeune homme bien né, mais qui a pris par imitation tous les travers des jeunes gens de son âge. On ne doit pas s'étonner qu'avec ces dispositions il se soit attaché à Cleon, & l'ait pris pour son modéle & pour son conseil; c'est par ses avis qu'il croit que ce seroit un ridicule à lui de se marier, & c'est pour lui demander conseil sur les moyens de rompre son mariage, sans déplaire à sa mere, qu'il a voulu le voir incognito avant que d'arriver, Cleon lui conseille de se conduire de façon que l'oncle le déteste, & pour lui en faciliter les moyens, il fait le portrait de Geronte; nous ne pouvons résister à la tentation de le rapporter ici.

Or notre oncle est un sot qui croit avoir reçû
Toute sa part d'esprit en bon sens prétendu;
De tout usage antique amateur idolâtre,
De toute nouveauté frondeur opiniâtre,
Homme d'un autre siécle, & ne suivant en tout
Pour ton, qu'un vieux honneur, pour loi, que le vieux goût;
Cerveau des plus bornés, qui tenant pour maxime
Qu'un Seigneur de Paroisse est un être sublime,
Vous entretient sans cesse avec stupidité
De son banc, de ses soins & de sa dignité.

Digitized by Google

On n'imagine pas combien il se respecte,
Yvre de son château dont il est l'Architecte,
De tout ce qu'il a fait sottement entêté,
Possedé du démon de la proprieté,
Il reglera pour vous son penchant ou sa haine
Sur l'air dont vous prendrez tout son petit domaine;
D'abord en arrivant il faut vous préparer
A le suivre partout, tout voir, tout admirer,
Son parc, son potager, son bois, son avenuë,
Il ne vous fera pas grace d'une laituë.

Valere soutient très-bien ce qu'il a promis à Cleon, dans l'entrevuë qu'il a avec Geronte au troisiéme acte; avant que de voir ce dernier, il rencontre Ariste, ami commun de Geronte & de sa mere, dont le caractere sensé & vertueux annoncé dès le premier acte fait un parfait contraste avec celui de Cleon. Ariste qui s'intéresse au bonheur de Valere & de Chloé, & qui a des soupçons sur la trahison de Cleon, essaye envain de faire revenir Valere de la prévention favorable ou il est pour ce faux ami. Quand Geronte arrive, il est fort étonné d'entendre ce jeune homme, qu'il aimoit naturellement, tenir les discours du plus grand fat: sçait-on ici, dit-il, les dernieres nouvelles?

Digitized by Google

Julie a pris Damon, non qu'elle l'aime fort,
Mais il avoit Phryné qu'elle hait à la mort.
Lisidor à la fin a quitté Doralise ;
Elle est bien, mais ma foi, d'une horrible bêtise
Deja depuis long-tems cela devoit finir,
Et le pauvre garçon n'y pouvoit plus tenir.

Il poursuit sur ce ton, & l'oncle déja bien revenu de l'amitié qu'il avoit pour lui, par tant d'impertinences, acheve de perdre toute retenuë, lorsque celui-ci pour l'achever lui dit du mal de sa maison. Cleon pendant toute cette scéne encourage Valere, & envenime l'esprit de Geronte par des mots ménagés avec art. Enfin quand Valere est retiré arrive la lettre anonime, où celui-ci est peint des plus noires couleurs. Geronte préparé à tout croire par ce qu'il vient d'entendre, prend le parti de le renvoyer absolument.

Cependant Valere n'est pas bien sûr lui-même du parti qu'il veut prendre ; il s'est senti attendri par les premieres amitiés qu'il a reçues de Geronte ; la beauté de Chloé de laquelle il avoit parlé si légerement, en disant.

Elle avoit de beaux yeux pour des yeux de Province.

Cette beauté a repris ses droits naturels sur son cœur, & il en est bien mieux dis-

posé à écouter les conseils que lui donne Ariste au quatriéme acte ; si l'on vouloit choisir les beaux endroits de cette scéne, il faudroit la rapporter toute entiere, nous nous bornerons à ce trait seul, parce qu'il peut s'isoler plus facilement. C'est Ariste qui parle

De si honteux succès ont-ils de quoi vous plaire ?
Du rôle de plaisant connoissez la misere ;
J'ai rencontré souvent de ces gens à bons mots,
De ces hommes charmans, qui n'étoient que des sots ;
Malgré tous les efforts de leur petite envie,
Une froide Epigramme, une bouffonnerie.
A ce qui vaut mieux qu'eux n'ôtera jamais rien ;
Et malgré leurs efforts le bien est toujours bien.

Valere corrigé par Ariste, n'en est pas plus heureux ; il n'est pas si aisé de faire revenir Geronte, & d'autant moins qu'à l'aide de la lettre anonime, Cleon lui a mis dans l'esptit des soupçons sur la droiture d'Ariste même au sujet de ce mariage. Heureusement il y a des moyens préparés pour démasquer le traître ; nous avons négligé d'en rendre compte, parce que ces détails eussent rendu l'extrait aussi long que la piéce & que nous voulions nous attacher à suivre la peinture des caractéres. Lisette a fait rester Frontin & l'a caché dans le Château ; Ariste qui soupçonne que les deux

Digitized by Google

lettres écrites à Geronte & à la mere de Valere sont l'ouvrage de Cleon & écrites par son valet, engage Lisette à avoir de l'écriture de Frontin pour vérifier le fait, & Lisette pour détromper Florise, lui persuade de se cacher & d'écouter une conversation qu'elle a avec Cleon à la fin du quatriéme acte. Celui-ci qui veut engager Lisette à le servir auprès de Chloé, lui parle avec confiance sur la mere & lui en fait un portrait tel, que Florise ne peut l'écouter long-tems. Cette conversation & la verification des lettres écrites par Frontin lui font connoître toute la perfidie de Cleon; mais elle veut l'éloigner sans éclat; il fait auprès d'elle les instances les plus tendres pour obtenir sa grace, il tombe à ses genoux, & lorsqu'il voit que c'est sans succès, il se releve en éclatant de rire.

Ma foi, dit-il, si vous voulez
Que je vous parle aussi très-vrai, vous me comblez.

Cette situation est vraiment comique, & tout à fait neuve. Le plus difficile est de désabuser Geronte, auprès duquel Cleon a pris adroitement ses précautions, lui faisant entendre que Valere pourroit bien s'être servi de la main de Frontin pour écrire les lettres anonimes. Aussi n'est-il

Digitized by Google

nullement embarrassé lorsqu'on verifie devant Geronte & lui, que les lettres sont écrites de la main de Frontin; il dit sechement qu'il l'a renvoyé le matin. On a vû que cet artifice est préparé dès le second acte, & Geronte croit ne rien apprendre que ce que Cleon lui a déja dit, mais le paquet que Cleon avoit donné à Frontin pour porter à Paris ne laisse plus aucune incertitude. Florise s'en saisit lorsque Lisette veut le donner à Cleon; Geronte y voit le projet qu'il formoit de le faire interdire, il chasse Cleon avec ignominie, & consent au mariage de Valere & de Chloé.

En prodiguant les plus grands éloges à cet ouvrage, nous ne dirions rien que le public n'ait déja dit, & nous n'apprendrions rien à personne; les caractéres de Cleon & d'Ariste, de Geronte & de Florise, sont de la plus grande vérité. A la force de ces caracteres M.G. a joint une peinture fidelle des mœurs de ce siécle, ce qui doit être aussi l'objet de la Comédie, & en rend les ressources inépuisables, les usages & par conséquent les ridicules variant à chaque génération, & peut-être plus souvent. Les hommes sont toujours les mêmes quant au fond, mais l'extérieur varie dans tous les âges. Un Auteur qui veut plaire en même-tems à son siécle & à la postérité,

Digitized by Google

doit étudier & peindre le fond de la Nature tel qu'il est chés tous les hommes & dans tous les siécles, & l'extérieur distinctif du tems où il travaille, c'est l'union de ces deux choses qui rend l'ouvrage immortel. Ainsi nous admirons encore les Précieuses ridicules de Moliere, les Femmes sçavantes & tant d'autres de ses piéces, & la vérité de l'imitation nous frappe, quoique nous n'ayons plus devant les yeux les modéles sur lesquels le Poëte a travaillé : cette constance dans les succès d'ouvrages qui ont d'abord été appréciés par la comparaison que l'on faisoit de l'imitation avec les modéles, ne peut venir que de ce que le Poëte a non-seulement peint l'extérieur propre à ces modéles, mais qu'il a saisi les endroits par où cet extérieur tenoit, s'il est permis de parler ainsi, au fond de caractére qui est le même dans tous les tems. C'est ce qu'a fait M. G. Les peintures qu'il a faites des mœurs de ce siécle paroîtront vraies dans tous les âges, même lorsqu'on aura absolument changé de façon de vivre. Au reste ce n'est pas la peine de dire que cette piéce est admirablement écrite, on s'y attend assés sur le nom de l'Auteur, & M. G. est si accoûtumé à cet éloge qu'il ne doit pas en être flaté ; plusieurs vers de sa piéce sont déja passés en proverbes.

Digitized by Google

NOUVELLES ETRANGERES,

SUEDE.

On mande de Stockholm du 21 Novembre que les Commissaires chargés d'instruire le procès des quatre Sénateurs accusés, travaillent avec beaucoup d'assiduité à l'examen des papiers de ces Seigneurs. La Diette se propose de faire publier un détail circonstancié des affaires qui ont fait l'objet de ses déliberations, & une exposition des motifs des résolutions qu'elle a prises. Cette assemblée a approuvé un plan pour l'établissement d'une nouvelle Compagnie de Commerce qui négociera dans les ports de la dominatiou Ottomane, & qui commencera dans le mois d'Avril de l'année prochaine à faire partir des navires, chargés de marchandises du crû de ce Royaume pour diverses échelles du Levant. Des Corsaires Anglois ayant enlevé depuis quelque tems plusieurs bâtimens Suédois, sous prétexte qu'ils avoient à bord des marchandises de contrebande, le Roi en a fait porter des plaintes à M. de Guydickens Ministre du Roi de la Grande Bretagne. Une violente tempête qu'on a essuyée le 15 a fait échouer un grand nombre de navires sur la côte, & le vaisseau que la Compagnie des Indes a fait construire cette année a été considérablement endommagé. M. Antoine-André de Stiernmans Sécretaire des Archives, & M. Olivier d'Egmont, qui a été pendant vingt six ans Consul de la Nation Suédoise à Bordeaux, ont été nommés, le premier Conseiller de la Chancellerie, & le se-

Digitized by Google

cond Conseiller du Conseil de Commerce. Sa Majesté a disposé de la charge de Juge Territorial de la Jurisdiction de Tiust dans le Gouvernement de Colmar, en faveur du Baron de Cederhielm, & de celle d'Avocat Fiscal au Conseil Royal de l'Amirauté en faveur de M. Etienne Adelcrants. Elle a accordé des Brevets de Colonels aux Barons de Krassau & d'Ankarstierna.

On mande de Warsovie que les Heydamakis ont recommencé à faire des courses en Pologne, & qu'ils y commettent beaucoup de désordre, particulierement dans la Podolie.

Les lettres de Pétersbourg marquent que l'Imperatrice de Russie a envoyé les marques de l'Ordre de Sainte Catherine à la Princesse épouse du Prince Electoral de Saxe, & celles de l'Ordre de Saint André au Prince Czartorinski Palatin de Russie. On a sçû par les mêmes lettres qu'un courier arrivé de Constantinople le premier Novembre, y a été renvoyé avec des dépêches importantes. Ces lettres ajoutent que le Comte de Barck Envoyé Extraordinaire du Roi de Suéde auprès de l'Imperatrice de Russie, se prépare à partir de Pétersbourg pour revenir en Suéde.

On mande de Pétersbourg du 21 Novembre que l'Imperatrice tint le 14 de ce mois un Conseil d'Etat, à l'occasion de quelques dépêches qu'elle avoit reçûes du Prince de Gallitzin son Ambassadeur en Perse. Le 16 cette Princesse soupa chés la Grande Duchesse de Russie qui donna le 18 un magnifique bal. Il vint le 14 de Vienne un courier chargé de dépêches pour le Baron de Breitlach Ambassadeur de la Reine de Hongrie, lequel alla sur le champ les communiquer au Grand Chancelier. Le courier qu'on attendoit depuis long-tems de Hollande est enfin arrivé. Il a ap-

Digitized by Google

porté au Lord Hindford Ambassadeur du Roi de la Grande Bretagne, & à M. Zwart Envoyé Extraordinaire des Etats Généraux des Provinces-Unies les pleins pouvoirs pour signer le traité de subside, moyennant lequel sa Majesté Imperiale devra fournir à ces deux Puissances un Corps de trente-cinq mille hommes. La même lettre porte que les Ministres s'assembleroient le 21 ou le lendemain avec ceux de l'Imperatrice pour terminer cette affaire; on expédiera ensuite les ordres pour la marche de ces troupes qu'on assûre devoir prendre leur route par la Lithuanie, par la Pologne & par la partie de la Haute Silesie qui est restée sous la domination de la Reine de Hongrie. Les Venitiens se proposant d'établir un commerce direct avec la Russie, il est entré dans le port de Cronstadt un vaisseau de trente six canons & de cent hommes d'équipage, qui a apporté de Vénise plusieurs marchandises. La grande distance des deux Nations, fait douter que ce commerce puisse procurer quelque avantage aux Sujets de la République de Vénise. Il fait à Péterbourg un froid des plus rigoureux, & depuis long-tems on n'en avoit éprouvé un pareil dans cette saison.

Le jeune Comte de Bestuchef que sa Majesté Imperiale a nommé pour aller complimenter sa Majesté Hongroise & le Grand Duc de Toscane sur la naissance du dernier Archiduc, est sur son départ pour Vienne.

Les nôces de Mademoiselle Henrichow furent célébrées le 15 à la Cour. Elle a obtenu une place de Dame du Palais, & sa Majesté Imperiale lui a fait des présens considérables.

Le Comte de Lestocq doit avoir épousé le 22 Mademoiselle de Mengden, & l'on comptoit que le mariage du jeune Comte de Romanzow & de

Digitized by Google

la fille du Prince de Gallitzin se feroit le 24 du même mois.

Les lettres de Stockholm portent que les divers Committés des Etats du Royaume continuent leurs déliberations avec assiduité, & que l'on persiste à croire que la Diette pourra se séparer dans le courant du mois prochain. Elle doit faire publier un Réglement pour réprimer le luxe. Le Prince Royal & la Princesse son épouse qui s'étoient rendus le 23 Novembre à Ulrichsdal, en sont revenus le 27. Conformement aux ordres du Roi les Etudians de l'Université d'Upsal ont prêté le 17 serment de fidélité au Prince Royal, & lui ont rendu hommage en qualité de Prince Héréditaire & Successeur à la Couronne. M. Rosen Recteur prononça à cette occasion un discours, & il y eut le soir dans la ville de grandes rejouissances. L'Université de Lund s'est acquittée du même devoir que celle d'Upsal. Le Roi a disposé de la charge de Vice-Président du Parlement d'Abo en faveur du Baron Etienne-Charles de Bielk, & de deux places d'Assesseurs du même Tribunal en faveur de Messieurs Rappe & d'Adlermarck. La charge de Juge Territorial des Jurisdictions de Selbo, de Daga, d'Aker & de WesterRekarn dans la Sudermanie, a été donnée à M. Bilberg. M. Peterson a obtenu la place de Trésorier de l'Université de Lund. Sa Majesté a nommé M. Guillaume Carplan Colonel du Régiment de la Bothnie Orientale, & M. Werner Detloff de Schwerin Major du Régiment des Gardes à pied, & elle a accordé une Compagnie dans le Régiment d'Artillerie à M. Stalhammer.

Il a été décidé qu'on ne donneroit point de privilége exclusif pour faire de l'eau-de-vie, & chacun aura la permission d'en fabriquer en payant

Digitized by Google

six écus par an, si l'on demeure dans une ville, & trois seulement si l'on habite à la campagne. Outre cela le Gouvernement levera une imposition sur chaque tonneau de cette boisson, & l'on compte que cet arrangement produira beaucoup plus que la Ferme qu'on avoit proposé d'établir.

Le Négociant Springer qui a été arrêté au mois de Février dernier comme criminel d'Etat, devoit être jugé le 28, mais il trouva le 27 le moyen de s'évader de sa prison. On a été informé le lendemain qu'il s'étoit refugié chés M. de Guydickens Envoyé du Roi de la Grande Bretagne. Sur le refus que ce Ministre a fait de le remettre au Gouvernement, on a posté une garde de cinquante hommes devant la maison de cet Envoyé, & l'on en a fait occuper toutes les avenues par trois cent cinquante autres. M. de Guydickens s'est déterminé à livrer le prisonnier, qui a été réconduit en prison sous une nombreuse escorte.

Les Magistrats de la Police ont défendu de faire porter des flambeaux par les domestiques pendant la nuit dans les ruës de cette ville.

On apprend de Coppenhague que M. Titley Envoyé du Roi de la Grande Bretagne, a eu plusieurs conférences avec les Ministres du Roi de Dannemarck, & qu'elles ont eu pour objet la proposition faite depuis long-tems par sa Majesté Britannique de prendre à son service un Corps de troupes Danoises, mais qu'il paroît que le Roi de Dannemarck persiste dans la résolution de ne point accepter cette proposition, & d'observer une parfaite neutralité dans la guerre qui agite l'Europe. La nouvelle Compagnie de Commerce établie à Coppenhague tint le 9 de ce mois une assemblée dans laquelle il a été résolu de faire partir pour la

Méditerranée plusieurs navires, qui seront escortés par quelques vaisseaux de guerre de sa Majesté Danoise. Les lettres de Pétersbourg marquent que dans une conférence que le Lord Hindford Ambassadeur du Roi de la Grande Bretagne, & M. Zwart Envoyé Extraordinaire & Plénipotentiaire des Etats Généraux des Provinces Unies, eurent le 22 du mois dernier avec le Comte de Bestuchef Grand Chancelier de Russie, il avoit été réglé que les trente-cinq mille Russiens, qui doivent passer au service de sa Majesté Britannique & de la République de Hollande, commenceroient le 25 de ce mois à sortir de leurs quartiers pour marcher vers les frontieres de Lithuanie, & que l'Imperatrice de Russie devoit envoyer incessamment des Lettres Réquisitoriales au Roi & à la République de Pologne, afin de demander le passage pour ces troupes. Ces lettres ajoutent que le 21 du mois dernier les nôces de la fille du Prince de Galitzin avoient été célébrées avec beaucoup de magnificence.

Suivant les avis reçus de Vienne le Baron de Pollentz Maréchal de la Cour du Duc de Brunswick Wolfenbuttel, eut audience de la Reine de Hongrie, à laquelle il donna part de la mort de la Duchesse Douairiere de Brunswick Wolfenbuttel.

La Reine de Hongrie a donné ordre que les Régimens d'Infanterie de François de Lorraine, de Wolfenbuttel & de Collowrath, se tinssent prêts à marcher en Italie.

Les nouvelles de Dresde portent que le Roi de Pologne Electeur de Saxe veut que même en tems de paix, il y ait toujours sur pied dans son Electorat quarante mille hommes de troupes, en y comprenant les milices.

On

Digitized by Google

On mande de Bonn que les Députés des Etats de l'Electorat de Cologne se sont séparés, après avoir réglé tout ce qui concerne les logemens & les subsistances des troupes, pour lesquelles la Reine de Hongrie a exigé des quartiers dans cet Electorat.

ALLEMAGNE.

Les nouvelles de Vienne du 28 Novembre portent qu'il arriva le 18 de ce mois un courier par lequel la Reine reçut la nouvelle de la mort de la Duchesse Douairiere de Brunswick Wolfenbuttel, & le 23 sa Majesté prit le deuil à cette occasion. Le Comte de Haugwitz & M. Jordan doivent se rendre en Boheme pour régler les impositions que payeront les habitans de ce Royaume. On a résolu d'augmenter de douze Régimens les troupes qui sont dans les Pays-Bas, & de faire marcher en Italie toutes celles dont on pourra se passer dans les Etats héréditaires. Le Régiment de Collowrath & celui du Vieux Wolfenbuttel ont déja reçû ordre de prendre la route du Milanez. La Reine a établi une Commission pour juger un differend survenu entre quelques-uns des Magistrats de Temeswar. On mande de Constantinople que le 23 Octobre le Comte des Alleurs Ambassadeur du Roi de France auprès du Grand Seigneur, eut sa premiere audience publique du Grand Visir, & que le lendemain il fut admis à celle de sa Hautesse. Suivant les mêmes avis, quoique la Porte paroisse ne prendre aucune part à la révolution de Perse, elle fait assembler une nombreuse armée dans les environs de Bagdad.

Digitized by Google

Suivant les nouvelles de Vienne il se tint le 30 du mois dernier en présence de la Reine un Conseil extraordinaire, auquel assisterent le Comte d'Uhlefeldt, Grand Chancelier de la Cour, & le Baron de Bartenstein Secretaire d'Etat ayant le Département des Affaires Etrangeres, & dans lequel le Comte de Kaunitz Ritsberg Ministre Plénipotentiaire de sa Majesté au Congrès d'Aix-la-Chapelle a reçû ses instructions. A l'issuë d'un autre Conseil qui s'est tenu le 2 de ce mois, on a fait partir plusieurs couriers pour diverses Cours, Le courier que le Gouvernement avoit dépêché à Londres en est revenu. On attend dans peu le Comte de Bestuchef, qui étoit Ministre de l'Imperatrice de Russie auprès du Roi de Pologne Electeur de Saxe, & qui vient résider à Vienne en la même qualité à la place de M. Lanczinsky. Le bruit court qu'il est chargé de régler avec les Ministres de sa Majesté les étapes pour les trente-cinq mille hommes de troupes Russiennes, qui doivent traverser les Pays héréditaires pour se rendre aux Pays-Bas, & l'on dit que la Reine envoyerra incessamment des Commissaires en Hongrie, en Moravie & en Boheme, afin de prendre provisionnellement des mesures pour la subsistance de ces troupes. La Reine a permis aux Etats des Pays héréditaires de payer en argent la moitié des trente mille hommes de recruës & des huit mille chevaux de remonte qu'ils sont obligés de fournir. Ils donneront cent florins pour un Cavalier, soixante & cinq pour un fantassin & quatre-vingt-six par cheval. Sa Majesté les a autorisés à faire enlever de force tous les vagabonds, les mendians & les gens sans aveu. Les subsides que les Etats des Pays héréditaires ont accordés ne suffisant pas aux dépenses qu'exige l'entretien des armées, on

Digitized by Google

croit que la Reine demandera au Clergé un don gratuit de deux millions de florins.

Le Comte de Podewils Ministre du Roi de Prusse a souvent des conférences avec M. Serbelloni Nonce du Pape. On prétend que le Roi de Prusse demande au Saint Siége l'approbation de l'élection du Comte de Schaffgotsch en qualité d'Evêque de Breslau.

On écrit de Dresde que depuis le 23 du mois dernier la Cour est revenue de Hubertsbourg, & que l'on a renoué les conférences avec les Ministres Etrangers, dont la plûpart sont chargés de commissions importantes, rélatives à la situation présente des affaires de l'Europe. Le 27 M. de Marteville chargé des affaires de la République des Provinces-Unies, remit au Comte de Bruhl Premier Ministre une copie de la Réponse des Etats Généraux aux dernieres Déclarations de Sa Majesté Très Chrétienne, & le Comte de Bruhl en ayant rendu compte au Roi, déclara le lendemain à M. de Marteville que sa Majesté étoit fort touchée des circonstances critiques dans lesquelles se trouvoient les Etats Généraux, & qu'elle se fesoit un plaisir de contribuer, autant qu'il lui seroit possible, à leur procurer les moyens de se concilier avec la France. Le Comte de Gersdorff doit aller remplacer le Baron de Looss Envoyé Extraordinaire du Roi auprès de la Reine de Hongrie. Il a été résolu de fortifier la ville de Leipsick, & les milices seront employées à ces travaux. Les Officiers Saxons qui pendant la derniere campagne ont servi aux Pays-Bas en qualité de Volontaires dans l'armée Françoise, sont revenus dans cet Electorat. Quoiqu'on annonce comme prochaine la marche des troupes Russiennes, qui doivent passer à la solde du Roi de la Grande Bretagne &

Digitized by Google

des Etats Généraux des Provinces-Unies, on n'a point encore de nouvelles qu'il ait été fait de réquisition pour leur passage par la Pologne.

On a reçû avis que le Duc Charles Leopold de Meckelbourg Schwerin étoit mort à Domitz le 28 du mois dernier. Ce Prince qui étant né le 26 Novembre 1679, étoit âgé de soixante-huit ans & deux jours, avoit épousé Catherine de Russie fille du Czar Pierre I. & il en avoit eu une Princesse mariée au Prince Antoine Ulrich de Brunswick Beveren, laquelle a été Régente de Russie, & qui est morte il y à deux ans dans le Château où l'Imperatrice de Russie l'avoit releguée. En 1679 il s'étoit élevé de grandes contestations entre le Duc Charles Leopold de Meckelbourg & la Noblesse de ses Etats. Prétendant être lezé dans ses droits par les décrets que l'Empereur Charles VI. a donnés à cette occasion, il n'a jamais voulu s'y soumettre, & il a reclamé constamment l'autorité des Constitutions du Corps Germanique, & les prérogatives attachées aux anciennes Maisons de l'Empire. La plûpart des écrits qui ont parû sur cette affaire, ont été rédigés par le Duc Charles Léopold ou sous les yeux de ce Prince, qui étoit extrêmement versé dans la Jurisprudence d'Allemagne. Les griefs allégués contre lui l'ayant fait priver du Gouvernement de ses Etats, & le Duc Chrétien Louis son frere ayant été chargé de les administrer, les choses étoient demeurées jusqu'à présent dans cette situation. Par la mort du Duc Charles Léopold, le Duc Chrétien Louis est devenu Souverain du Duché de Meckelbourg.

Digitized by Google

ESPAGNE.

ON apprend par les lettres de Madrid que le 21 du mois passé, leurs Majestés revinrent du Château de l'Escurial au Palais du Buen Retiro avec Madame, épouse de l'Infant Don Philippe, & avec l'Infante Elizabeth Marie Louise. On célébra le 24 l'Anniversaire de la naissance de la Reine des Deux Siciles, qui est entrée dans la vingt-quatriéme année de son âge. Le Roi a donné l'Abbaye de Saint Just, dignité de l'Eglise Cathédrale d'Astorga, à Don Nicolas de Silva Grand Chapelain du Monastére Royal de l'Incarnation, & l'Abbaye de Ste Marthe de Tara à Don André de Bustamante Chapelain d'honneur de sa Majesté, & Curé de l'Eglise Paroissiale du Palais. Don Antoine de Pina Administrateur Général des Fermes du Royaume de Galice, a été nommé Ministre honoraire de la Chambre des Comptes. Il fut chanté le 26 suivant l'usage dans le Collége Impérial une Messe solemnelle de *Requiem* pour le repos des ames des Officiers & des soldats morts pendant cette année au service de la Couronne, le Sermon fut prononcé par le Pere Manuel Munoz de la Compagnie de Jesus, & tous les Grands assisterent à cette cérémonie, dont le Comte de Siruela fit les honneurs au nom de sa Majesté.

L'Intendant de Marine de Santander a donné avis au Roi que le 17 l'Armateur Don François Graciet y étoit arrivé avec la corvette Angloise *l'Expédition* chargée de deux mille deux cent quintaux de morue, laquelle retournoit de Terre-neuve en Angleterre, & dont cet Armateur s'est emparé entre le quarante-huitiéme & le quarante-neuviéme degré de Latitude Septentrionale.

Digitized by Google

» rendre plus efficaces les loix déja établies pour » prévenir tout ce qui pourroit donner atteinte à » la Constitution présente du Gouvernement. » Le Roi a répondu à cette adresse, *Je vous remercie de l'affection que vous témoignez pour ma Personne, & de l'assûrance que vous me donnez que vous me fournirez tous les secours nécessaires pour soutenir la guerre avec vigueur, s'il n'y a pas d'esperance de conclure une paix solide & honorable.* Le premier de ce mois la Chambre a résolu d'une voix unanime d'accorder un subside à sa Majesté. Le Vicomte de Gage ayant mis en question si les Seigneurs avoient droit de se mêler des affaires concernant les Elections des Membres de la Chambre des Communes; il s'est élevé à ce sujet de grands débats. On assûre que le Parlement demandera communication des conditions ausquelles le Roi de France consent d'accepter la paix. Le 2 le Duc de Cumberland a du visiter le vaisseau de guerre *le Culloden*, de soixante & quatorze canons, qui vient d'être construit à Gravesend. Le 24 du mois dernier le Contre-Amiral Boscawen passa à la hauteur de Falmouth avec son escadre & les navires Marchands ausquels elle sert d'escorte, & le vent ayant tourné au Sud-Est, on ne doute point que cette flote ne soit sortie de la Manche. Depuis le départ de l'escadre commandée par M. de Moysting, on a été informé qu'elle va à la rencontre de M. de la Bourdonnais, qui revient des Indes Orientales avec le butin qu'il a fait à Madrass & au Fort de Saint Georges. L'Amiral Warren doit faire voile incessamment avec onze vaisseaux de guerre, & il arborera son pavillon à bord de *l'Invincible*. Avant que de s'embarquer il devoit présider au Conseil de guerre le 5 de ce mois pour juger le Capitaine Fox, ci-devant Commandant le vaisseau

Digitized by Google

le Kent. Tous les Officiers de l'escadre du Contre-Amiral Hawke ont ordre d'assister à ce Conseil. On dit que le nombre des matelots de la flotte du Roi sera augmenté jusqu'à quarante cinq mille. Vingt bâtimens de transport arriverent le 25 du mois dernier de Flessingue à Gravesend. Ils avoient à bord cinq Régimens d'Infanterie, qui ont été mis en quartiers dans les Comtés de Kent & d'Essex. Plusieurs Officiers des troupes Angloises, qui sont restées en Hollande, sont revenus pour faire recrue. On a appris que les Etats Généraux des Provinces Unies avoient recommandé très-expressément aux Magistrats des lieux dans lesquels ces troupes ont été réparties, de leur faire fournir des vivres à un prix raisonnable, & qu'ils étoient convenus avec le Général Husque que la farine & la viande, destinées pour leur subsistance, seroient affranchies de tout impôt. Le Gouvernement fait préparer à Woolwich un train d'artillerie, qui doit être transporté en Hollande. Les lettres de Whitby dans la Province d'Yorck marquent qu'on avoit augmenté considérablement les fortifications de cette Place, & qu'on avoit élevé plusieurs batteries pour défendre l'entrée du Port. Il y a des ordres expédiés pour renforcer la garnison de Sheerness & celle du Fort de Tilbury. Les souscriptions pour les six millions sterlings d'Annuités qu'on se propose de créer, sont entierement remplies. On prétend que le payement des intérêts de ces Annuités sera assigné sur un nouveau droit qu'on établira sur quelques boissons. Le Roi a nommé le Contre-Amiral Hawke Chevalier de l'Ordre du Bain, & sa Majesté doit faire présent à cet Officier d'une Croix de cet Ordre, enrichie de diamans. Selon les apparences le Duc de Cumberland retournera à la Haye à la fin de ce mois.

Digitized by Google

Les Actions de la Compagnie de la mer du *Sud* sont à quatre-vingt-dix-neuf, trois quarts; celles de la Banque à cent vingt & un ; celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent soixante & deux, & les Annuités à quatre-vingt-quinze.

Le 4 la Chambre des Communes résolut d'accorder au Roi quarante mille matelots pour le service de l'année prochaine, sur le pied de quatre livres sterlings par mois pour chaque homme, en y comprenant les Officiers & les dépenses de l'artillerie de la Marine. Cette Chambre a présenté une Adresse à sa Majesté pour la supplier de lui faire remettre les Etats des dépenses pour les forces de terre & de mer.

Les vents contraires ont obligé le Chef d'Escade Moysting à relâcher une seconde fois à Plymouth, & l'on craint que le Contre-Amiral Boscawen ne soit dans la nécessité de prendre le même parti. Suivant les nouvelles d'Irlande le vaisseau de guerre *le Scarborough* y arriva de la nouvelle Yorck le 27 du mois dernier, ayant à bord plus de cent mille livres sterlings. L'épouse & les enfans de l'Amiral Warren sont revenus d'Amérique sur ce bâtiment. Les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales ont reçû avis que les navires *le Lapwing* & *le Montfort*, qui viennent de Bengale & en dernier lieu de Lisbonne, étoient arrivés le 25 du mois dernier à Spithéad sous le convoi du vaisseau de guerre *le Bedford*. On a été informé par les équipages de ces bâtimens qu'à leur départ du Cap de Bonne Espérance ils y avoient laissé les navires *le Salisbury*, *le Marlbourough* & *la Britannia*, qui devoient remettre incessamment à la voile pour se rendre en Europe. Les mêmes équipages ont rapporté que le Gouverneur du Fort de Saint David étoit mort depuis quelque tems, &

Digitized by Google

que le Chef d'Escadre Griffin étoit à la Rade de ce Fort avec neuf vaisseaux de guerre, sans avoir pû encore former aucune entreprise contre Pondichery. Pendant que le navire *le Montfort* étoit à la hauteur de Saint Paul de Longo sur la côte d'Afrique, il a eu pendant cinq heures la chasse de M. de la Bourdonnais, qui y étoit avec un vaisseau de guerre de soixante canons, un de cinquante-quatre, un de quarante, & deux de vingt, & il s'est échappé à la faveur d'un brouillard.

Le 13 l'Archevêque de Cantorbery, après avoir prêté serment avec les formalités accoûtumées, prit séance dans la Chambre des Pairs. Les Seigneurs reçurent le même jour diverses Requêtes d'appel. Le 6 de ce mois la Chambre des Communes résolut de continuer les droits sur les boissons fortes depuis le 23 Juin 1748 jusqu'à pareil jour de l'année suivante. Elle fit le 8 la premiere lecture du Bill à ce sujet, & ensuite elle accorda au Roi deux cent huit mille huit cent sept livres sterlings pour les dépenses ordinaires de la Marine pendant l'année prochaine, y compris la demi paye des Officiers; dix mille pour l'entretien de l'Hôpital de Greenwich; une pareille somme pour l'Hôpital de Gosport; quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-seize pour le Fret des batimens de transport; quatre cent trente-neuf mille trente-sept pour leur approvisionnement; un million de livres sterlings pour acquitter une partie des dettes de la Marine; cent six mille vingt & une livre sterlings pour remplacer dans le fond d'amortissement les sommes qu'on en a tirées; vingt-neuf mille sept cent soixante & cinq pour les non-valeurs des nouveaux droits établis sur les vins; trois cent quarante-deux mille soixante & quatre pour la dépense du Bureau de l'ar-

Digitized by Google

tillerie employée au service de terre, & cent cinquante-neuf mille pour les autres dépenses extraordinaires de ce Bureau, ausquelles le Parlement n'avoit point pourvu. Ces résolutions furent approuvées le 11, & la Chambre, s'étant assemblée en grand Committé, regla que le nombre des troupes pour le service de terre de l'année 1748 seroit de quarante-neuf mille neuf cent trente-neuf hommes, en y comprenant dix-huit cent quinze Invalides, & qu'on assigneroit douze cent soixante-sept mille trois cent soixante-treize livres sterlings pour l'entretien de ces troupes, & trente-cinq mille pour les garnisons de Gibraltar, de Port-Mahon & des Colonies, ainsi que pour les munitions d'Annapolis Royale, de Plaisance, de Ruatan, du Cap Breton & de la nouvelle Georgie. Dans la même séance il fut décidé que l'on continueroit les onze mille cinq cent cinquante hommes de troupes de Marine, & qu'on employeroit cent quatre-vingt-seize mille quatre-vingt-neuf livres sterlings pour leur entretien. Le lendemain la Chambre ordonna qu'il seroit remis devant elle un Etat des grains, qui ont été transportés hors de la Grande Bretagne depuis le 29 Septembre 1744 jusqu'à pareil jour de cette année. Il fut présenté à la Chambre de la part des débiteurs insolvables, renfermés dans les differentes prisons du Royaume, une Requête par laquelle ils exposent leur extrême misére, & demandent du soulagement. La Chambre entendit le 11 plusieurs témoins au sujet de l'Election des deux Membres du Parlement pour la ville & pour le Port de Milburn, & elle prononça que Messieurs Thomas Madlycot & Charles Churchill avoient été élus selon les loix. Elle délibera ensuite en grand Committé sur les subsides qu'elle doit encore accorder

Digitized by Google

au Roi, & après avoir fait quelque progrès dans cette affaire, elle la renvoya à un plus ample examen. Le Lord Delawar a obtenu le Gouvernement du Fort de Tilbury, qu'avoit le feu Lieutenant Général Williamson. Les quatre Régimens d'Infanterie, qui étoient vacans, ont été donnés par le Roi aux Comtes de Panmure & d'Ancram & à Messieurs Bockland & Liegthon. La tempête du 12 de ce mois a causé de très-grands dommages sur les côtes de ce Royaume. Les vaisseaux de guerre *le Sterling Castle*, *le Bedfort* & *le Chatham*, qui ont escorté de Spithéad à Douvres les navires de la Compagnie des Indes Orientales *le Montfort* & *le Lapwing*, ont couru risque de périr. On a reçû avis que le navire *la Nymphe*, une des riches prises faites par le Corsaire *la Famille Royale*, a fait naufrage dans les environs de Sussex, & il ne s'est sauvé personne de l'équipage. Le navire *le Polanen*, appartenant à la Compagnie des Indes Orientales établie en Hollande, a été aussi en fort grand danger, mais le Corsaire *le Duc de Cumberland* l'ayant heureusement rencontré, l'a aidé à gagner le Port de Melfort. L'escadre commandée par l'Amiral Boscawen, & la flotte qui est sous son convoi, ont été dispersées par la même tempête à cinquante lieues du Cap Lezard, & l'on n'est point informé si elles ont continué leur route. Le vaisseau de guerre *le Hampshire* a conduit le 8 à Plymouth le Corsaire François *l'Heureux*, de seize canons & de cent seize hommes d'équipage. Les ennemis de leur côté ont fait plusieurs prises, entre lesquelles on compte le navire *le Dauphin*, qui rapportoit de la Jamaïque une charge trés-considérable. Le Conseil de guerre, établi pour examiner la conduite du Capitaine Fox, tint le 6 sa premiere séance, & ce Capitaine, ayant

Digitized by Google

comparu devant ses Juges, représenta qu'on ne pouvoit lui reprocher de s'être mal acquitté de son devoir dans le combat entre le Vice-Amiral Hawke & M. de l'Estanduere, puisque dans cette action il s'étoit rendu maître de deux vaisseaux de guerre ennemis. Les dernieres lettres d'Amerique marquent que le 4 du mois d'Octobre dernier il y avoit eu aux Isles sous le Vent un violent ouragan, dont la Colonie de Kitts & plusieurs autres avoient été noyées, & qu'un grand nombre de navires avoient été brisés sur les côtes. On assûre que le Roi se propose, si la paix ne se fait pas cet hyver, de se mettre l'année prochaine à la tête de l'armée des Alliés dans les Pays-Bas, & que le Prince Stathouder de la République des Provinces-Unies & le Duc de Cumberland commanderont sous les ordres de Sa Majesté. Le Régiment de Drumlaring, que les Etats Généraux font lever en Ecosse, est presque complet, & il doit incessamment s'embarquer à Leith pour passer en Hollande. Le Gouvernement a ordonné de remettre en liberté Messieurs Thorold, Abernethy, Person, Cummins & Fitzgerald, qui étoient dans les prisons de la Ville de Lancastre pour avoir favorisé les intérêts de la Maison de Stuard.

Les Actions de la Compagnie de la mer du Sud sont à cent un; celles de la Banque à cent vingt; celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent soixante & un, & les Annuités à quatre-vingt-quatorze, cinq huitiémes.

Digitized by Google

PROVINCES-UNIES.

SUivant les avis reçus de la Haye le 30 du mois dernier les Etats de la Province de Middelbourg prirent la résolution de déclarer le Stathoudérat héréditaire dans la Maison de Nassau Dieß, même en faveur de la ligne feminine. Il a été remis aux Etats Généraux par le Comte de Sandwych un Mémoire de la part du Roi de la Grande Bretagne. Ce Ministre a eu une conférence avec quelques Députés de cette assemblée, ainsi que le Général de Debrosse Envoyé Extraordinaire du Roi de Pologne Electeur de Saxe, & M. d'Ammon Ministre du Roi de Prusse. Le Feldt-Maréchal Comte de Nassau commandera pendant l'hyver en Zelande. La charge de Grand Forestier de la Province d'Utrecht vacante par la mort du Comte d'Athlone a été accordée par le Prince Stathouder au Comte Henri de Nassau la Lecq. M. Steeffens a été fait Colonel Commandant du Régiment d'Artillerie du Lieutenant Général Glabeek, & le Comte Maurice de Nassau Lieutenant Colonel du Régiment de Maleprade a obtenu un Brevet de Colonel. Le Prince Stathouder a disposé de la Lieutenance Colonelle du nouveau Régiment du Baron d'Imhoff en faveur de M. Henri de Vaillant. Ce Prince a conferé à M. Corneille Ten-Hove la charge de Greffier des Fiefs de la Province de Hollande. On doit ajouter quatre nouvelles Compagnies au Corps d'artillerie.

Frederic Guillaume de Rheede, Comte d'Ahlone, Seigneur d'Elst, de Middagten, d'Amerongue & de Guinckel, mourut à Arnhem le 24 du mois dernier dans la trente-huitiéme année de son âge.

On écrit de la Haye du 16 qu'il y est arrivé des Députés de la Province d'Overissel, pour présenter au Prince de Nassau le Diplôme, par lequel cette Province a déclaré le Stathoudérat héréditaire. Les Députés de la Province de Hollande & de Westfrise se sont séparés le même jour. Le Comte de Bentinck Seigneur de Rhoon & de Pendregt, le Baron de Wassenaër Seigneur de Catwyck, & M. Hasselaar Conseiller & Echevin de la ville d'Amsterdam, lesquels ont été nommés Ministres Plénipotentiaires de la République au Congrès d'Aix-la-Chapelle, ont eu une conférence avec le Baron de Pieck, Seigneur de Brackel & de Zoelen, Président de l'assemblée des Etats Généraux. Le Comte de Sandwych Ministre Plénipotentiaire du Roi de la Grande Bretagne; M. d'Ammon Ministre du Roi de Prusse, & le Baron de Sporken Ministre de sa Majesté Britannique, comme Electeur de Hanover, ont aussi conferé avec quelques Deputés de la même assemblée. Les Etats-Généraux ont envoyé aux Colléges de l'Amirauté un ordre de ne rien négliger pour protéger le commerce des Sujets de l'Etat. En conséquence on dit que le Vice-Amiral Schryver fera incessamment voile avec six vaisseaux de guerre. Toutes les troupes de la République, ainsi que celles de la Grande Bretagne & de Hanover, doivent être complettes avant le mois d'Avril. Celles de la Reine de Hongrie seront renforcées considérablement, & l'on se flate du succès des négociations entamées pour engager quelques Princes d'Allemagne à fournir des troupes, mais il court un bruit que le Corps Helvétique ne consentira point de donner aux Etats Généraux les douze mille hommes qu'ils lui ont demandés. Le Prince Stathouder portera le deuil pendant six semaines.

pour la Duchesse Doüairiere de Brunswick Wolfenbuttel. Ce Prince a accordé un Brevet de Lieutenant Colonel au Chevalier de Vial. Depuis quelque tems le Prince Frederic de Hesse & le Général Cromstrom sont en cette ville. On y attendoit le 25 le Feldt-Maréchal Comte de Bathiany ; & l'on persiste à publier que le Duc de Cumberland s'y rendra au commencement du mois prochain. Le Comte de Flemming Ministre du Roi de Pologne Electeur de Saxe, auprès du Roi de la Grande Bretagne est arrivé de Dresde, & il se dispose à retourner à Londres pour y reprendre les fonctions de son ministére. Il y eut le 12 une tempête des plus violentes, qui commença à trois heures après midi, & qui dura jusqu'à onze heures du soir. Elle a causé de très-grands dommages dans les Provinces de Hollande & d'Utrecht, surtout à Amsterdam & dans les environs ; & les lettres de Texel marquent que plusieurs vaisseaux ont échoué sur les côtes. Le Comte de Colyar Feldt-Maréchal des armées de la République, Colonel d'un Régiment Ecossois sur la Répartition de la Province de Hollande, & ci-devant Gouverneur de Namur, mourut à Maestricht le 5 âgé de quatre-vingt neuf ans. Chrétien Albert Comte de Rechteren, Seigneur de Bourgueüningen, Membre de l'Ordre de la Noblesse de la Province d'Over-Issel, Colonel d'un Régiment de Cavalerie au service des Etats Généraux & Chambellan du Grand Duc de Toscane, est mort à Zwol le 7 dans la trente-septiéme année de son âge. M. Coehoorn Lieutenant Colonel du Régiment de la Riviere, & Commandant de Willemstadt, est mort en cette derniere ville.

Les nouvelles d'Amsterdam du 22 portent qu'on doit publier trois nouveaux Décrets des

Etats Généraux. Le premier porte que toutes personnes de quelque condition qu'elles soient, qui introduiront dans les terres de la domination de la République des vins, des eaux-de-vie, & autres denrées ou marchandises du crû ou des fabriques du Royaume de France, encoureront la confiscation de ces denrées & de ces marchandises, & payeront une amende du quadruple de la valeur desdits effets ; que les vaisseaux, barques, chariots, charettes & chevaux qui auront servi au transport, seront confisqués, & que les maîtres de navires & les voituriers ausquels ils appartiendront, seront condamnés à cent florins d'amende pour chaque piéce de vin ou d'eau-de vie, ainsi que pour chaque ballot de marchandises du poids de cinq cent livres ; que si les maîtres de navires, bateliers ou autres voituriers, n'ont pas assés de biens pour pouvoir payer cette amende, ils seront punis de prison ; que quand même ils pourroient prouver que les denrées & les marchandises probibées ont été embarquées ou chargées à leur insçû, ils n'en seront pas moins sujets à l'amende, sauf à avoir leur recours contre ceux qui auront fait le chargement à leur insçû ; que les maîtres de navires & les voituriers qui auront pris à bord de leurs vaisseaux ou barques, ou sur leurs voitures de terre, quelques barils, tonneaux, ballots ou caisses, seront tenus d'en faire dans les lieux où ils arriveront une déclaration exacte, sous peine de confiscation & de punition corporelle ; que les mêmes peines seront portées contre ceux qui introduiront en ce pays lesdites marchandises & denrées dans de doubles futailles ou de quelque autre maniere frauduleuse ; qu'aucun bâtelier venant par mer ou par des rivieres, ni aucun voiturier ne pourra rien débarquer ni dé-

Digitized by Google

charger de nuit & à des heures indûës, sous peine d'une amende de six cent florins & de confiscation des vaisseaux, chariots & chevaux, & qu'ils ne seront point exemptés de l'amende, même en déclarant sous serment que la contravention s'est faite à leur insçu, à moins qu'ils ne donnent des preuves évidentes qu'ils n'en ont point eu connoissance, auquel cas ils seront obligés de dénoncer le coupable; que les habitans des frontieres des Etats de la République ayant souvent introduit dans les villes frontieres plusieurs marchandises de France cachées sous du bois, du foin ou de la paille, les Etats Généraux, afin de prévenir cet abus, déclarent qu'ils feront punir corporellement ceux qui employeront de pareilles fraudes, & que les contrevenans seront outre cela sujets aux autres peines énoncées ci-dessus; qu'il est enjoint aux Chefs des Corps des bâteliers & autres voituriers d'avertir des intentions de la République tous ceux de leurs Communautés, & dès qu'ils s'appercevront que quelqu'un aura enfraint le Réglement, d'en informer les Officiers respectifs ainsi que les Magistrats des villes; que par le présent Décret les Colléges de l'Amirauté sont autorisés à faire croiser des vaisseaux Gardes Côtes dans tous les endroits convenables pour empêcher la contrebande; qu'on ordonne à l'Avocat Fiscal & au Commis Général de chaque Collége de même qu'aux Commis particuliers, de veiller attentivement à l'observation dudit Décret, & d'arrêter sans aucune distinction toute marchandise ou denrée prohibée, sous peine d'être privés de leurs emplois, & d'encourir les punitions statuées contre les marchands & voituriers qui se trouveront en contravention; qu'on infligera même des peines plus graves aux Commis particuliers qui seront

convaincus d'avoir part, de quelque maniere que ce soit, à l'introduction de ces marchandises ou denrées, & d'avoir reçu pour cet effet quelque gratification ou présent; que pour engager à découvrir les fraudes on accordera aux dénonciateurs les deux tiers des amendes, & l'autre tiers à l'Officier qui aura fait la saisie; qu'en cas que les dénonciateurs ayent été complices de la contravention, ils seront exempts de l'amende qu'ils auroient encouruë, pourvû néanmoins qu'ils ayent fait leur déclaration avant que l'Officier se soit transporté sur les vaisseaux ou aux endroits dans lesquels on aura conduit ou caché les effets dénoncés; que les personnes préposées pour saisir les marchandises de contrebande, ne pourront à cet égard faire aucun accord avec les Parties intéressées, mais qu'elles seront tenues de porter l'affaire devant les Juges ausquels la connoissance en appartient, & que si elles ne se conforment pas à ce Réglement, elles seront privées sur le champ de leurs charges, & condamnées aux mêmes amendes que les contrebandiers qu'elles auront favorisés; que les Etats Généraux veulent que tous les effets de contrebande qui seront confisqués, soient détruits ou brûlés en présence du Juge qui aura déclaré la saisie valable; qu'aucun Tribunal ou Juge, sous quelque prétexte que ce soit, ne pourra s'éloigner du véritable sens des differens articles du présent Décret, ni en changer en aucune maniere les dispositions, bien loin de pouvoir s'attribuer le droit de juger sur l'équité de ce qui y est établi, ou de l'interprêter & de le commenter. Il est défendu par le second Décret à tous Sujets de la République de permettre qu'on employe leurs barques ou bâteaux pour transporter des effets, denrées ou marchandises pour le compte

des François ou appartenans au Roi de France, sous peine de confiscation & d'une amende de cent florins, laquelle amende ne pourra néanmoins excéder le triple de la valeur du fret, & que cette amende sera payée par les propriétaires des barques ou bâteaux, pour chaque fois que lesdits bâtimens auront été employés ausdits transports, soit que ces bâtimens ayent été surpris en contravention, soit qu'on puisse dans la suite convaincre les propriétaires d'avoir prêté leurs vaisseaux pour la contrebande; que les maîtres de navires, Capitaines ou Pilotes, qui après avoir été informés de la teneur du Décret, permettront qu'on embarque à bord de leurs vaisseaux quelques effets appartenans au Roi de France ou à ses sujets, payeront une amende de mille florins pour la premiere fois, une de trois mille pour la seconde, & seront punis corporellement en cas d'une troisiéme récidive Le troisiéme Décret contient une défense de faire à l'avenir aucune assûrance, soit en tout ou en partie, sur aucuns vaisseaux, effets ou marchandises, appartenans aux sujets de Sa Majesté Très Chrétienne, ni d'inviter qui que ce puisse être, soit par commission ou autrement, à faire de pareilles assûrances, sous peine de nullité de toute convention qui se conclura à cet égard après la publication du présent Décret, & en même tems sous peine d'une amende du triple de la valeur de ce qui aura été assûré, ou de ce qu'on aura proposé d'assûrer, également payable par ceux qui auront fait ou demandé des assûrances, ou qui auront passé quelque contrat qui y sera rélatif. Il est ajouté à la fin de ce Décret que si l'une des Parties contractantes venoit à dénoncer celle avec laquelle elle auroit contracté, de maniere que celle-ci puisse être convaincuë, la premiere sera en ce cas exemptée de l'amende.

Digitized by Google

Suivant les avis reçus de Nimegue la Bourgeoisie y a présenté aux Magistrats une Requête, par laquelle elle a demandé non-seulement que l'hérédité du Stathoudérat fut établie sans aucune restriction en faveur des descendans mâles & femelles du Prince de Nassau, mais encore qu'on remît à ce Prince la disposition de tout ce qui concernera la Régence de la ville, ainsi que des changemens qu'il jugera à propos d'y faire. Les Magistrats ayant délibéré sur cette Requête, ont pris d'une voix unanime une résolution en conformité; & l'on est convenu d'envoyer une députation à la Haye pour en informer le Prince de Nassau. La ville de Thyel a pris une pareille résolution.

Le Prince de Nassau a établi un Conseil de guerre composé du Lieutenant Général Kinschot qui en sera le Président, du Comte de Nassau Beverwerth, de Messieurs Stuart, Falaiseau, de Biron, de Biddelberck, du Comte de Rechteren, & de Messieurs Graham & Vander Dussen. Les Députés que la ville de Nimégue a envoyés à la Haye pour donner part à ce Prince de la résolution qu'elle a prise au sujet de l'hérédité du Stathoudérat ont été admis à son audience. Les Colléges de l'Amirauté distribuent des Lettres de Marque aux Armateurs qui demandent de faire la course contre les vaisseaux François, & divers Corsaires se disposent à se mettre en mer. Le Vice-Amiral Schryver est prêt à faire voile avec l'escadre qui est sous ses ordres. On a appris par les lettres de Zelande que les vaisseaux de guerre Hollandois & Anglois, qui sont sur les côtes de cette Province, ont été fort maltraités par leurs agrés par la tempête du 12 de ce mois, mais qu'aucun n'a fait naufrage. Le Yacht des Etats de la Province, sur lequel le Baron de Borselen s'é-

Digitized by Google

toit embarqué avec quelques autres Députés, afin d'apporter au Prince de Nassau l'acte par lequel la Province a déclaré le Stathoudérat héréditaire, a échoué dans les environs de Ziricxzée. Toutes les personnes qui étoient à bord ont eu le bonheur de se sauver. Il n'en a pas été de même du Yacht de la Compagnie des Indes Orientales qui s'est brisé contre la côte, & dont presque tout l'équipage a péri. On espére de remettre à flot le premier de ces deux bâtimens. Il est arrivé deux vaisseaux de la Compagnie des Indes Orientales, le premier pour le compte de la Chambre d'Amsterdam, le second appartient à la Chambre de Zélande. Ces navires qui sont partis de Batavia au mois d'Avril dernier, sont chargés de vingt-quatre mille six cent soixante-dix-sept piéces de toile de coton; de cent vingt mille cent trente-six livres de poivre brun; de deux cent soixante-cinq mille soixante & seize de Tutenague; de vingt mille huit cent cinquante-trois de gingembre; de douze cent de benjoin; de quatre mille de gomme lac de Siam; de mille d'alun blanc de la Chine; de deux mille d'anis à queuë; de huit cent d'indigo de Java; de cent de Reaal Lapis bésoar; de huit cent mille deux cent trente-deux de caffé; de vingt-deux mille quarante-sept de fil de coton de Suratte, & de plusieurs livres d'ambre gris. Les huit mille hommes destinés à la garde de l'Isle de Ter Goez ont été partagés en plusieurs Corps, & postés le long des côtes pour les garantir de toute entreprise de la part des ennemis. Les Etats Géneraux ont accordé à M. Théodore Marie de Lilliers la permission de lever un Régiment au service de la République, & le bruit court qu'on ne recevra que des Gentilshommes pour Officiers dans ce Régiment. Dans l'une des dernieres con-

Digitized by Google

férences que M. d'Ammon a eues avec le Comte de Bentinck Président de l'assemblée des Etats Généraux, ce Ministre a demandé que les Etats Généraux donnassent des ordres pour que les vaisseaux des Sujets de sa Majesté Prussienne ne fussent inquiétés d'aucune maniere sous prétexte de visite ou sous tout autre, de quelque nature qu'il puisse être, par les Sujets de la République, & pour que les vaisseaux puissent naviger librement moyennant la simple exhibition des Passeports & connoissemens que les loix de la navigation autorisent les Capitaines de vaisseaux & les Armateurs à se faire montrer.

Le 19 de ce mois le Comte de Sandwych, Ministre Plénipotentiaire du Roi de la Grande Bretagne, remit au même Président un Mémoire de la part de sa Majesté Britannique. Quelques jours auparavant M. Preys, Envoyé Extraordinaire du Roi de Suéde, eut une conférence avec le Comte de Bentinck. Les Députés des Etats de Hollande & de Westfrise ont repris le 20 leurs délibérations. Le Conseil d'Etat présentera incessamment à l'assemblée des Etats Généraux l'état de la guerre pour l'année 1748.

ITALIE.

ON apprend par les nouvelles de Naples que toutes les fêtes que la Ville a données à l'occasion de la naissance du Duc de Calabre, ont été d'une extrême magnificence, & qu'elles se sont passées avec le plus grand ordre. Les Galeres du Roi sont revenuës des Ports de l'Etat *degli presidii*, d'où elles ont ramené les Régimens qui y étoient en garnison & qui ont été relevés par d'autres troupes. Un convoi de trente bâtimens a mis dernierement

Digitized by Google

ment à la voile, pour porter à Génes des vivres de differentes especes. Il y eût le 3 de Novembre une violente tempête, accompagnée d'une si forte pluye qu'un grand nombre d'animaux ont été noyés dans la campagne. Le tonnerre est tombé sur plusieurs édifices, & y a causé des dommages très-considérables. On attend incessamment le Duc de Medina Cœli, Ambassadeur Extraordinaire de sa Majesté Catholique. Le Cardinal Coscia est dangereusement malade en cette ville, & les lettres de Rome marquent que le Cardinal Alberoni est aussi dans un état qui fait craindre pour ses jours.

DE TURIN *le 25 Novembre.*

SUivant les nouvelles de l'armée combinée de France & d'Espagne, les troupes de cette armée, qui étoient campées dans les environs de Vintimille & le long de la Roya, se sont mises en marche vers Nice; & l'on compte qu'il ne restera dans le Comté de ce nom que trente bataillons, la plûpart Espagnols, presque toutes les troupes Françoises devant aller prendre des cantonnemens dans la Provence entre le Var & l'Argens. Celles du Roi de Sardaigne se disposent aussi à entrer bientôt dans leurs quartiers d'hyver. S. M. Sard. avoit ordonné d'établir quelques batteries sur le rivage de la mer près de Vintimille en-deçà de la Bevera, afin d'empêcher les ennemis de tenter aucun débarquement de ce côté, mais le Château de Vintimille a fait un feu si vif sur les travailleurs, qu'on n'a pû exécuter ce projet. M M. Furno, Quaglia, & Ravichio, Officiers d'Artillerie au service du Roi, ont été blessés en cette occasion. Le premier bataillon du Régiment de Piedmont & le second du Régiment de Saluces sont allés à Savonne, & l'on

Digitized by Google

a envoyé à Final le premier bataillon du Régiment des Fusiliers. Le Général Wentworth est tombé malade depuis son retour de Milan.

De Chambery le 22 Novembre.

On a reçû avis que l'Infant Don Philippe, accompagné du Duc de Modéne, du Maréchal Duc de Belle-Isle & du Marquis de la Mina, étoit retourné le 13 Novembre à Nice; que ce Prince en devoit partir quelques jours après pour Montpellier, & que le Maréchal Duc de Belle-Isle & le Marquis de la Mina se disposoient à se rendre, le premier à Paris & le second à Madrid. Pendant l'absence du Maréchal Duc de Belle-Isle, le Marquis de Mirepoix commandera les troupes Françoises en Provence & dans le Comté de Nice. Avant que l'armée se soit séparée, l'Infant Don Philippe a jugé à propos de chasser les ennemis d'un poste qu'ils occupoient sous Bera. Comme ils ne nous y ont pas attendus, cette entreprise a réüssi sans qu'il en ait coûté un seul homme. On a laissé vingt bataillons Espagnols à portée de secourir Vintimille, si cette Place étoit attaquée. Les bruits qui avoient couru que plusieurs des Régimens qui sont en Savoye devoient se porter en Provence, ne se sont pas confirmés. Il vient au contraire dans ce Duché, outre la Cavalerie Espagnole, six nouveaux bataillons des troupes de cette Nation.

Digitized by Google

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 8 de ce mois, Fête de la Conception de la Sainte Vierge, le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique. L'après-midi la Reine accompagnée de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine, & de Mesdames de France, assista à la Prédication du Pere Griffet, de la Compagnie de Jesus, & ensuite aux Vêpres.

Le 10 second Dimanche de l'Avent, leurs Majestés entendirent la Messe dans la même Chapelle, & l'après-midi la Reine, accompagnée comme le jour de la Fête de la Conception, assista au Sermon du Pere Griffet.

La Reine communia le 7 par les mains de l'Archevêque de Rouen, son Grand Aumônier.

Le 3 les Maréchaux de Laval Montmorency, de Clermont Tonnere, de la Mothe Houdancourt & de Lowendalh, prêterent serment de fidélité entre les mains du Roi.

Digitized by Google

Le Cardinal de Soubize, accompagné du Grand Maître & du Maître des Cérémonies, fut conduit le 13 par le Chevalier de Sainctot, Introducteur des Ambassadeurs à l'audience de la Reine, à laquelle il présenta l'Abbé Onorati, Camerier d'honneur du Pape, qui remit à Sa Majesté un bref de Sa Sainteté. Pendant l'audience on apporta un tabouret, & le Cardinal de Soubize s'assit. Il fut conduit ensuite avec les mêmes cérémonies aux audiences de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine, de Madame & de Mesdames de France.

Le 10 Monseigneur le Dauphin & Madame la Dauphine ont pris le deuil pour la mort de la Duchesse Doüairiere de Brunswick Wolfenbuttel, grande Tante de Madame la Dauphine.

Le Maréchal Duc de Belle-Isle, étant arrivé de Nice le 7 de ce mois, alla le même jour à Versailles rendre ses respects au Roi qui le reçut très-favorablement.

Le 17 troisième Dimanche de l'Avent le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique.

Leurs Majestés accompagnées de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Mesdames de France assisterent

Digitized by Google

l'après-midi à la Prédication du Pere Griffet de la Compagnie de Jesus.

M. de Machault Contrôleur Général des Finances prêta le 3 serment de fidélité entre les mains du Roi pour la charge de grand Trésorier des Ordres de S. M.

Le Roi a donné à l'Archevêque de Sens la place de Conseiller d'Etat ordinaire, vacante par la mort de l'Abbé de Ravannes.

Le 19 le Maréchal Comte de Saxe arriva de Bruxelles, & il alla le 21 rendre ses respects au Roi dont il a été reçû très-favorablement.

Le 24 de ce mois quatriéme Dimanche de l'Avent le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique.

Leurs Majestés accompagnées de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Mesdames de France assisterent l'après-midi aux premiéres Vêpres de la Fête de la Nativité de Notre Seigneur, auxquelles l'Evêque de Dijon officia.

Le 25 jour de la Fête leurs Majestés ayant entendu trois Messes à minuit après avoir assisté aux Matines, le Roi entendit le matin la grande Messe, célébrée pontificalement par l'Evêque de Dijon & chantée

par la Musique. La Reine entendit la même Messe dans la Tribune.

L'après-midi le Roi assista à la Prédication du Pere Griffet de la Compagnie de Jesus & ensuite aux Vêpres auxquelles le même Prélat officia.

Le 20 Monseigneur le Dauphin & Madame la Dauphine ont quitté le deuil qu'ils avoient pris le 10 pour la mort de la Duchesse Douairiere de Brunswick Wolfenbuttel.

BENEFICES DONNE'S.

LE Roi a nommé à l'Evêché de Glandéve l'Abbé de Castellane, Vicaire Général de l'Archevêché d'Auch.

S. M. a accordé l'Abbaye des Vertus, Ordre de S. Augustin, Diocèse de Châlons sur Marne à l'Abbé de Fataman, Vicaire Général de l'Archevêché de Paris.

Celle de S. Sever, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Coutances à l'Abbé Danneville de Chifrevast, Vicaire Général de l'Evêché de Coutances.

Celle de Reclus, Ordre de Cisteaux, Diocèse de Troyes à l'Abbé Barrin de la Galissoniere, Vicaire Général de l'Evêché de Troyes.

Digitized by Google

Celle de Saubalade, même Ordre, Diocèse de Lescars à l'Abbé Damou, Vicaire Général de l'Evêché de Lescars.

L'Abbaye Reguliere de Maroilles, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Cambrai à Dom Mestiviers, Religieux & Prieur de cette Abbaye.

Celle de S. Ausone, même Ordre, Diocèse d'Angoulême à Madame d'Escars de la Renaudie.

De Bruxelles, le 10 Décembre.

CEs jours derniers le Maréchal Comte deSaxe vit faire l'épreuve de quelques piéces de canon & de quelques mortiers de nouvelle invention. On attend ici de Paris le Maréchal de Lowendalh dans le courant de cette semaine. Le Comte d'Estrées & le Marquis de Salieres, Lieutenans Généraux, se sont rendus en cette Ville, pour conferer avec le Maréchal Comte de Saxe. Un convoi considérable, qu'on a envoyé à Bergopsoom, y est arrivé sans aucun obstacle. Quelques Régimens ont marché pour renforcer les troupes qui sont dans le Pays de Waës. L'échange des prisonniers Hessois ayant été reglé, on en a conduit six cens sous une escorte au premier poste que

Digitized by Google

les Alliés ont sur la frontiere du Marquisat d'Anvers. Selon les avis reçûs de Liége dix-sept Bataillons & quinze Escadrons des troupes de la Reine de Hongrie y ont pris des quartiers. Ces avis ajoûtent que les Hussards, qui étoient dans les Fauxbourgs, ont été distribués à Blaret, à Grainville & à Warenes. Le Feldt-Maréchal Comte de Bathiany est allé à Maestricht, afin d'achever de regler ce qui concerne la répartition des troupes de sa Majesté Hongroise.

De la Rochelle le 10.

Il est arrivé ici de la Martinique un navire Marchand, nommé *le Marin*, qui a soutenu à la vûë de l'Isle-Dieu un combat contre un Corsaire Anglois, de cent cinquante hommes d'équipage. Aussi-tôt que le Capitaine Huardon, qui commande ce navire, eut découvert le bâtiment ennemi, il cargua ses basses voiles, & il mit en travers pour l'attendre. Le Corsaire s'étant avancé à la demi portée du canon, on lui lâcha une bordée. Il s'approcha jusqu'à la portée du pistolet, pour empêcher par le feu continuel de ses fauconneaux & de sa mousqueterie de charger le canon, mais quoique le Capitaine Huardon n'eut que

Digitized by Google

quarante hommes en état de combattre & de manœuvrer, le reste de son équipage étant malade du scorbut, les ennemis ne pûrent soûtenir la vivacité de son feu, & ils passerent par l'arriere de son vaisseau, dans le dessein d'en venir à l'abordage. M. Huardon fit sur le champ arriver pour leur présenter le bas bord, & s'étant mis en devoir de brasser lui-même le Perroquet, il reçût dans l'épaule droite un coup de fusil, qui le traversa de part en part. Dans le même tems une bordée de canon ayant fort maltraité le Corsaire dans ses manœuvres, il fut obligé de s'éloigner. Une heure & demie après il revint, se servant de ses avirons, parce qu'on étoit pour lors en calme. Il attaqua de nouveau le navire *le Marin*, & ce second combat dura près de deux heures, mais l'équipage du bâtiment François s'est défendu avec tant de valeur que le vaisseau ennemi a été obligé de se retirer après avoir fait une perte considérable.

De Bruxelles, le 14.

Le Comte d'Estrées & les autres Officiers Généraux, qui étoient venus ici pour assister à des conferences, sont retournés dans leurs Départemens. Les Régimens de Lowendalh & de Frise doivent être aug-

Digitized by Google

mentés chacun d'un Bataillon. On travaille avec toute la diligence possible à réparer les fortifications de diverses places situées sur la Meuse & sur l'Escaut. Le Maréchal Comte de Saxe a ordonné de couper dans la Forêt de Soignies une grande quantité d'arbres, dont on se servira pour faire des affuts. Ce Général fait établir à Namur des magasins de toute sorte de munitions. Le Marquis de los Rios, fils du Feldt-Maréchal de ce nom, a reçû avis que le Prince Stathouder des Provinces-Unies l'a nommé Colonel d'un nouveau Régiment que doivent lever les Etats Généraux. Il a passé ici un courier allant à la Haye avec des dépêches du Duc de Huescar, Ambassadeur du Roi d'Espagne auprès du Roi. On a appris qu'un parti des troupes de la Reine de Hongrie, s'étant avancé il y a quelques jours vers l'Abbaye de Maloné, il avoit été surpris par un détachement de la Garnison de Namur, lequel a fait en cette occasion trente-cinq prisonniers.

De Bruxelles, le 24.

Le Maréchal Comte de Saxe, après avoir eu plusieurs conférences avec le Maréchal de Lowendalh qui est revenu ici de Paris le 14 de ce mois, partit le 17 au matin pour se rendre à la Cour. Cette Ville a

Digitized by Google

fourni fept cent mille florins pour fa part du fubfide extraordinaire de deux millions que le Roi a demandés aux Etats de Brabant, & qu'on leve par forme de Capitation. Le 11 M. Seigneur, Commiffaire des Guerres, fit la revuë des troupes qui font ici en garnifon, & dont tous les Régimens font prefque complets. Un Régiment Irlandois marcha le 15 d'Anvers pour aller renforcer la garnifon de Bergopfoom, où l'on a envoyé en même tems un convoi confidérable de toute forte de munitions. On a fait affembler dans cette derniere ville un grand nombre de chevaux d'artillerie. Treize bâteaux Hollandois, qui avoient été arrêtés à Anvers, ont été relâchés, à condition de s'en retourner à vuide. Quelques paffagers venus de Maeftrich ont rapporté que les Alliés fe difpofoient à envoyer à Bréda un corps nombreux de troupes avec un train confidérable d'artillerie. Le 12 le Marquis d'Herzelles, qui a été Sur-Intendant des Finances du Brabant fous le précédent Gouvernement, arriva de Liége. Le Comte de Maldeghem, Lieutenant Feldt-Maréchal au fervice de la Reine de Hongrie, eft mort en cette Ville le 15, âgé de quatre-vingt quatorze ans.

Digitized by Google

PROMOTION d'Officiers Généraux & de Brigadiers.

Lieutenans Généraux.

MEssieurs le Marquis de Rothelin, Gouverneur du Port Louis; le Comte de Tavannes, Commandant en Bourgogne; Thomé, Darros, Marquis de Lanmary, Ambassadeur du Roi en Suede; Marquis de Fimarcon; Comte du Roure, Gouverneur du Fort Louis, & Sous-Lieutenant de la premiere Compagnie des Mousquetaires de la Garde de Sa Majesté; Comte de Mauroy; Comte de Graville, Inspecteur Général de la Cavalerie; Duc de Brissac; Comte de Beuvron; Marquis de Monconseil, Inspecteur Général de l'Infanterie; Marquis de Souvré; Marquis de Bissy, Commissaire Général de la Cavalerie; Duc de Chevreuse, Mestre de Camp Général des Dragons; Marquis de la Coste Messeliere, Cornette de la Compagnie des Chevau-Legers de la Garde du Roi; Marquis du Châtelet; Comte de Courten, Colonel d'un Régiment Suisse; de Larnage; Marquis de Rubempré; Comte d'Harcourt; Duc d'Aumont; Duc d'Ayen; Prince de Soubize, Capitaine Lieutenant de la Com-

pagnie des Gendarmes de la Garde de Sa Majesté; Duc de Chaulnes, Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Chevau-Legers de la Garde du Roi; Razeaud, Ingénieur; Prince de Nassau, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie Allemande; Comte d'Aumale, Ingénieur.

Maréchaux de Camp.

Messieurs de Tilly, Ministre du Roi auprès de l'Électeur Palatin; Marquis de Thiboutot, Lieutenant d'Artillerie; de Torcy, Colonel Réformé d'Infanterie; de Saint Clair, Aide Major d'une Compagnie des Gardes du Corps; de Warneville, Enseigne d'une Compagnie des Gardes du Corps; Comte d'Apremont, Commandant un Bataillon du Régiment des Gardes Françoises; de Landreville, Enseigne d'une Compagnie des Gardes du Corps; d'Affry, Lieutenant Colonel du Régiment des Gardes Suisses; Bailly de Grille, Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Grenadiers à cheval; Marquis de Valence, Colonel du Régiment d'Infanterie de Bearn; de Staal, Capitaine au Régiment des Gardes Suisses; Chevalier du Chatelet, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Berry; Comte

de Vauban, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Chevau-Légers de la Reine ; Marquis de Dromesnil, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Dauphins ; Marquis d'Haussonville, Colonel du Régiment d'Infanterie Royal Roussillon ; Marquis d'Havrincourt, Mestre de Camp du Régiment des Cuirassiers ; Marquis de la Saone, Commandant un Bataillon du Régiment des Gardes Françoises ; Marquis de la Chaise, Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Berry ; de la Salle, Maréchal des Logis & Aide-Major de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roi ; Marquis de Poyanne, Mestre de Camp du Régiment de Cavalerie de Bretagne ; Marquis de Lignieres, Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Anglois ; Comte de Tyrconel, Capitaine dans le Régiment Irlandois de Fitz-James ; Marquis de Barbanson, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie ; du Plessis, Enseigne d'une Compagnies des Gardes du Corps ; Marquis de Petreuse, Colonel du Régiment d'Infanterie de Blaisois ; Marquis de Berville, Colonel [illegible] Régiment d'Infanterie de Roüergue ; Baron d'Ordre, Enseigne d'une Compagnie des Gardes du Corps ; Marquis d'Escorailles, Sous-Lieutenant

Digitized by Google

de la Compagnie des Chevau-Legers de la Garde du Roi ; de la Serre, Lieutenant Colonel du Régiment d'Infanterie du Roi ; de Montmort, Lieutenant d'une Compagnie des Gardes du Corps ; du Plessis, Capitaine dans le Régiment Mestre de Camp Général Dragons ; Marquis du Terrail, Mestre de Camp du Régiment de Dragons de la Reine ; Marquis de Crenay, Mestre de Camp Lieutenant du Régiment de Cavalerie de Penthiévre ; Marquis de Castellane, Major de la Gendarmerie ; Marquis de Rannes, Mestre de Camp du Régiment de Dragons de Languedoc ; Vicomte d'Auberrre, Colonel du Régiment d'Infanterie de Provence ; Marquis de Crussol, Colonel du Régiment d'Infanterie de l'Isle de France ; Comte de Montmorency, Colonel du Régiment Dauphin, Infanterie ; Duc d'Agenois, Colonel du Régiment d'Infanterie de Brie ; Comte de Guiry, Mestre de Camp Lieutenant d'une Brigade du Régiment Royal des Carabiniers ; Chevalier Balthazar, Lieutenant Colonel du Régiment Suisse de Vigier ; Marquis du Barail, Colonel du Régiment d'Infanterie du Vivarais ; Chevalier Dailly, Lieutenant Colonel du Régiment Royal Roussillon, Cavalerie ; de Sainte Segraux, Lieutenant Colonel du Régiment d'Infan-

Digitized by Google

fanterie d'Artois ; de Vareix, Commandant un Bataillon du Régiment Royal Artillerie ; de Tanus, Lieutenant Colonel du Régiment de Champagne ; de Fontenay, Commandant un Bataillon du Régiment Royal Artillerie ; de Pumbecque, Commandant un Bataillon du Régiment Royal Artillerie ; de Sabrevois, Lieutenant d'Artillerie ; de Turmel, Capitaine d'une Compagnie de Mineurs ; Pelletier, Lieutenant d'Artillerie ; Chevalier Pelletier, Lieutenant d'Artillerie ; Chevalier de Fontenay, Lieutenant d'Artillerie ; Dupas, Lieutenant d'Artillerie ; Artus, Ingénieur ; Doyré, Ingénieur ; Comte de Vogué, Meftre de Camp Lieutenant du Régiment Dauphin Dragons ; Marquis de Beaucaire, Meftre de Camp d'un Régiment de Cavalerie ; Marquis de Ruffey, Colonel du Régiment d'Infanterie de Boulonnois.

Brigadiers d'Infanterie.

Meffieurs de Mortaigne, Colonel Commandant un Bataillon de Milice ; Marquis de Joyeufe, Colonel du Régiment de Ponthieu ; Marquis Monti, Colonel du Régiment Royal Italien ; d'Erlach, Capitaine au Régiment des Gardes Suiffes ; Marquis de Polignac, Colonel

Digitized by Google

d'un Régiment de la Milice de Lorraine ; Zelger, Lieutenant au Régiment des Gardes Suisses ; Pestalozzi, Premier Aide-Major de ce Régiment ; Marquis de Traisnel, Colonel d'un Régiment ; Gayon, Colonel Réformé ; de Saint Aubin, Capitaine d'une Compagnie de Grenadiers du Régiment des Gardes Françoises ; de Visé, Capitaine au Régiment des Gardes Françoises ; de Voisenon, Capitaine au Régiment des Gardes Françoises ; Comte de Chastelux, Colonel du Régiment d'Auvergne ; de Bruslart, Lieutenant Colonel du Régiment de Picardie avec rang de Colonel ; de Malides, Capitaine au Régiment des Gardes Françoises ; Comte de Montchevreuil, Capitaine au Régiment des Gardes Françoises ; Marquis de la Chastre, Colonel du Régiment de Cambraisis ; de Brocq, Capitaine au Régiment des Gardes Françoises ; d'Estavaye, Capitaine au Regiment des Gardes Suisses ; Prince de Robecq, Colonel du Régiment de Limosin ; Deguerty, Lieutenant Colonel du Régiment Irlandois de Lally avec rang de Colonel ; Chevalier de Belac, Colonel du Régiment Royal Cantabres ; Marquis de Lemps, Colonel Commandant du Régiment de Bretagne ; de Clairac, Riversson ; Pinsun, Thierry, de Bourcet, de

Digitized by Google

Pesne & Filley, Ingenieurs; d'Haudrecy, Lieutenant Colonel du Régiment de Condé; Roussel de Pré, Lieutenant Colonel du Régiment de Custine; de Choumouroux, Lieutenant Colonel du Régiment d'Auvergne; Besnard, Lieutenant Colonel du Régiment de Rohan; de Gantés, Lieutenant Colonel Commandant un Corps de Volontaires; Guille, Capitaine d'une Compagnie d'Ouvriers; Chevalier de Pluviers; Lieutenant d'Artillerie, Regnauldot, Lieutenant d'Artillerie; Ansard de Mouy, Lieutenant d'Artillerie; d'Invilliers, Lieutenant d'Artillerie.

Brigadiers de Cavalerie.

Messieurs Foucault, Maréchal des Logis de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roi; de Franclieu, Maréchal des Logis de la premiere Compagnie; de Sesmaisons, Exempt d'une des Compagnie des Gardes du Corps; de Vareilles, Exempt d'une des Compagnie des Gardes du Corps; Chevalier de Champignelles, Exempt d'une des Compagnies des Gardes du Corps; de Cossé, Maréchal des Logis de la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roi; Vaucresson de Cormainville, Capitaine dans le Régiment du Mestre de Camp Général, & Maréchal des Logis de la Cava-

Digitized by Google

lerie; Duc de Beauvilliers, Mestre de Camp d'un Régiment; Comte de Bacqueville, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes d'Orleans; Comte de Segur de Cabanac, Guidon de la Compagnie des Gendarmes de la Garde de Sa Majesté; Marquis de Soyecourt, Mestre de Camp du Régiment Dauphin Etranger; Marquis de Saluces, Mestre de Camp d'un Régiment; Marquis de Montauban, Mestre de Camp Réformé à la suite du Régiment d'Orleans; Marquis de la Rochefoucault Langeac, Mestre de Camp d'un Régiment; de Gallifet, Mestre de Camp du Régiment de la Reine; Marquis d'Ecquevilly, Mestre de Camp du Régiment Royal; de Vezannes, Maréchal des Logis & Aide-Major de la Compagnie des Chevau-Legers de la Garde du Roi; Comte de Martel, Aide-Major de la Gendarmerie; Marquis de Folleville, Enseigne de la Compagnie des Gendarmes de Bretagne; Marquis de l'Esperoux, Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Flandres; Comte de Vienne, Mestre de Camp du Régiment de Clermont; Marquis de Bethune, Guidon de la Compagnie des Gendarmes Ecossois; Vicomte de Talleyrand, Mestre de Camp d'un Régiment; Marquis de Valbelle, Guidon de la Compagnie des

Digitized by Google

Gendarmes de la Garde de Sa Majesté ; de la Viefville, Mestre de Camp d'un Régiment ; Comte de Bissy, Cornette de la seconde Compagnie des Mousquetaires ; Baron de Wangen, Guidon de la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roi ; Comte de Verac, Cornette de la Compagnie des Chevau-Legers de la Garde de Sa Majesté ; Polleresky, Mestre de Camp d'un Régiment de Hussards ; Marquis de Montecler, Premier Cornette de la Compagnie des Chevau-Legers d'Anjou ; Comte de Bassompierre, Premier Cornette de la Compagnie des Chevau-Legers de la Reine ; Chevalier de Grammont, Mestre de Camp d'un Régiment ; Duc de Bisache, Mestre de Camp du Régiment d'Egmont ; Chevalier de Redmond, Capitaine au Régiment du Rumin avec rang de Mestre de Camp ; Marquis de Castries, Mestre de Camp du Régiment du Roi ; Marquis Despiés, Capitaine au Régiment de Crussol avec rang de Mestre de Camp ; de Maisons, Lieutenant Colonel de la Brigade de Créquy du Régiment Royal Carabiniers avec rang de Mestre de Camp ; de Pujol, Lieutenant Colonel de la Brigade de Montmorency du Régiment Royal Carabiniers avec rang de Mestre de Camp ; de Lestang, Lieutenant Colonel du Régi-

Digitized by Google

ment de Saint-Simon ; Captan, Lieutenant Colonel du Régiment de Condé ; de igny, Lieutenant Colonel du Régiment d'Orleans ; Dollieres, Lieutenant Colonel du Régiment du Colonel Général ; de Cowarruwias, second Lieutenant Colonel du Régiment Royal Allemand ; du Blouy, Lieutenant Colonel du Régiment de Bretagne ; Guitton, Lieutenant Colonel du Régiment d'Egmont.

Brigadiers de Dragons.

M M. le Comte de Castellane, Capitaine au Régiment d'Orleans avec rang de Mestre de Camp ; Comte de Lillebonne, Mestre de Camp du Régiment d'Harcourt ; Fonés, Lieutenant Colonel du Régiment d'Orleans ; de la Deveze, Lieutenant Colonel du Régiment de Septimanie ; de Marmier, Lieutenant Colonel du Régiment de Bauffremont.

Digitized by Google

NAISSANCE, MARIAGES & Morts.

LE 10 Décembre a été baptisé dans l'Eglise de S. Roch, Anne-Louis Hilaire *de Bouschet de Sourches*, né le 9, fils de Louis-Hilaire de Bouschet, Comte de Sourches, Chevalier de l'Ordre militaire de S. Louis, Capitaine de Dragons dans le Régiment de Languedoc, & de D. Louise-Françoise le Vayer, mariés le 18 Janvier 1747. Le Parain a été Louis-François de Bouschet, Comte de Sourches, Lieutenant Général des armées du Roi, Chevalier des Ordres de S. Louis & de S. Lazare, grand pere paternel de l'enfant; la Maraine D. Anne-Louise du Pin, veuve depuis le 8 Septembre 1740 de Jean-Jacques le Vayer, Maître des Requêtes, & Président au Grand Conseil, sa grande mere maternelle. M. le Comte de Sourches est fils de Louis-François de Bouschet Comte de Sourches, Seigneur de la Ronce &c. Lieutenant Général des armées du Roi du 20 Fevrier 1734; & de D. Hilaire Ursule de Thiersault, mariés le 23 Octobre 1715. Son Ayeul Louis François de Bouschet, Marquis de Sourches, Comte de Mont Soreau, &c. devenu aîné par la mort de Dominique de Bouschet son frere élevé enfant d'honneur du feu Roi, mort le 24 Novembre 1743, fut pourvû de la charge de Prevôt de l'Hôtel du Roi, & Grande Prevôté de France, & Conseiller d'Etat en 1677 après la mort de Jean de Bouschet

son pere, Marquis de Sourches, Comte de Montsoreau, Prevôt de l'Hôtel du Roi & Grande Prevôté de France, fait Chevalier des Ordres du Roi à la promotion du 31 Décembre 1661, mort le 1 Février 1677; il étoit fils d'Honorat de Bouschet Baron de Sourches, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, & de D. Catherine Hurault de Vibraye, & petit fils de François de Bouschet, Seigneur Châtelain de Sourches, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre & Capitaine d'une Compagnie de cinquante Lances fournies des Ordonnances du Roi, charge dont il fut pourvû au lieu de feu M. le Prince de Dombes, par Commission du 29 Janvier 1583, & de D. Sidoine du Plessis Liancour, mariés le 6 Avril 1556.

La Maison de Bouschet Sourches, l'une des premieres de la Province du Maine par son ancienneté, par ses alliances & par ses services militaires, est aujourd'hui partagée en deux branches. Louis de Bouschet, Marquis de Sourches, Comte de Montsoreau, &c. Conseiller d'Etat, Prevôt de l'Hôtel du Roi, & Grande Prevôté de France, Maréchal des camps & armées de sa Majesté, est chef de la bra[illegible] aînée, il a épousé, 1°. le 7 Février 1730 [illegible] Marie-Charlotte-Antoinine de Gonttau Biron, morte le 6 Juillet 1740, fille de M. le Maréchal Duc de Biron, & de D. Marie-Antoinette de Beautru-Nogent, de laquelle il a eu plusieurs enfans, & il s'est remariée le 17 Août 1741 avec D. Marguerite Desmarets, fille de M. le Maréchal de Maillebois, & de D. Marie-Emmanuelle d'Alegre; dont il a deux garçons & une fille.

Louis-François de Bouschet, Comte de Sour-

Digitized by Google

ches, Lieutenant Général des armées du Roi, chef de la branche cadette est oncle de M. le Marquis de Sourches, dont le Comte de Sourches qui donne lieu à cet article, est cousin germain ; l'un & l'autre ont pour oncles Jean-Louis de Bouschet de Sourches, Evêque de Dol depuis l'an 1715, & Louis-Vincent de Bouschet de Sourches, dit le, Chevalier de Sourches, Chevalier profès de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, Commandeur de Laon, Brigadier des armées du Roi du 1 Février 1719.

Les armes de cette Maison sont d'argent à deux fasses de sable: Voyez l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne v. 9. fol. 197 & pour la généalogie de la famille de le Vayer, le Mercure du mois d'Avril 1746.

Le 27 Novembre a été fait à S. Eustache le mariage d'Amable-Gaspard de *Thiange, Chevalier Vicomte de Thiange*, Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom, Chambellan du Roi de Pologne ; fils de Claude de Thiange dit le Comte de Thiange, Seigneur de Bord, de Peschin, de Chaveroche, &c. & de Dame Louise-Henriette de S. Simon de Courtomer, mariés le 23 Juillet 1722, avec Dlle Marie-Anne-Jeanne Bernard de Balinvillier, fille de Charles Bernard, Ecuyer, Seigneur de Balinvillier, Conseiller Sécrétaire du Roi, & de D. Marie-Magdeleine Labbé. M. de Thiange est neveu de M. Amable de Thiange, Chevalier de Malte, Grand Croix & Commandeur des Commanderies de la Salle & de Ville-Franche, &c. & sort d'une Maison distinguée par son ancienneté & par ses alliances, dont les armes sont d'argent à trois trefles de gueules posés 2 & un.

Le

Le 12 Décembre a été fait à S. Eustache le mariage de Marc-Antoine *de Custine*, *Marquis de Custine*, Brigadier des armées du Roi du 1 Mai 1745, Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom, Lieutenant de Roi en Lorraine, fils de Christophe de Custine, Marquis de Custine, Seigneur des Etangs, de Pontigny & grand Bailly de Nancy, Conseiller d'Etat des Ducs Leopold & François de Lorraine, Colonel du Régiment de leur Garde, Gouverneur pour leur service des Ville & Citadelle de Nancy & de feue D. Antoinette de Nottencourt, avec Catherine-Charlotte-Louise de la Vieuville S. Chamont, née le 15 Avril 1725, fille de Charles-Louis-Joseph de la Vieuville, Comte de Vienne, Marquis de S. Chamond, premier Baron de Lyonnois & de Champagne; Baron de Confolant & de Miosang, premier Baron de Savoye, Chevalier de l'Ordre de S. Louis, Colonel d'un Régiment de Dragons du 11 Janvier 1705, Brigadier des armées du Roi du 1 Fevrier 1719, & de D. Genevieve Gruyn, mariés le 1 Fevrier 1724, petite fille de Charles-Emanuel de la Vieuville, Comte de Vienne & de Confolant, Mestre de Camp du Régiment du Roi Cavalerie, mort le 17 Janvier 1720, & de D. Marie-Anne Mitte de Chevrieres, Marquise de S. Chamond, mariée le 30 Novembre 1684, & morte le 22 Novembre 1714, fille & héritiere de Henri Mitte de Chevrieres, Marquis de S. Chamond & de Charlotte Suzanne de Gramont. Voyez la généalogie de la Maison de la Vieuville, illustre par son ancienneté, par ses titres d'honneur & par ses alliances, &c. dans l'histoire des Grands Officiers de la Couronne vol. 8 fol. 758; la Maison de Custine est marquée en Lorraine par son ancienneté, par ses alliances & par les premieres charges militaires dont elle a

Digitized by Google

été honorée à la Cour des Ducs de Lorraine.

Le 19 Novembre Philippes-François de *Grimoard, Seigneur de Villars*, Commandeur de l'Ordre de S. Louis, ancien Capitaine du Régiment des Gardes Françoises, & Gouverneur de Bar-sur-Aube, mourut à Paris âgé de plus de 80 ans. Cette Noblesse est connue dans le Perigord & le Poitou & marquée par des services militaires.

Le 26 Don François-Marie *Pic de Borghese, d'Est, Duc de la Mirandole & de Concorde*, Grand d'Espagne de la premiere Classe, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, & de celui de S. Janvier, Majordome Major de la Maison du Roi d'Espagne, mourut à Madrid âgé de 59 ans, étant né le 30 Septembre 1688; il étoit fils de François Pic, Duc de la Mirandole & de Concordia, mort le 19 Avril 1689, & d'Anne Camille Borghesa de Sulmona; il étoit veuf depuis le 15 Septembre 1723 de Marie-Therese Spinola, avec laquelle il avoit été marié le 14 Juin 1716, & dont il avoit eu quelques enfans; voyez la généalogie de la Maison de Pic Ducs de la Mirandole en Italie, dans les Souverains du monde, vol. 4 fol. 174, les tables généalogiques d'Hubners, le Dictionnaire historique de Morery, &c.

Le 6 Décembre Louis-Etienne *de Chabenat, Seigneur de Bonneüil de la Malmaison*, Conseiller au Parlement depuis le 5 Août 1716, mourut à Paris âgé de cinquante-trois ans, laissant de son mariage avec feuë Dame Marie-Magdeleine Boucher morte le 8 Mars 1742, André-Charles-Louis de Chabenat de Bonneüil reçu Conseiller au Parlement le 21 Août 1744, N... de Chabenat Officier aux Gardes, & N... de Chabenat non encore pourvû.

Il étoit fils de Michel de Chabenat, Seigneur de

Bonneüil, Introducteur des Ambassadeurs, & de Dame Catherine-Charlotte le Febvre de la Malmaison, & petit-fils d'Etienne de Chabenat, Seigneur de Bonneüil-sur-Marne, Vicomte de Savigny, Baron de Nouan, aussi Conseiller du Roi en ses Conseils & Introducteur des Ambassadeurs, mort le 24 Avril 1680, & de Dame Magdeleine Petit de Passy. Voyez la Généalogie de la famille de Chabenat dans l'Histoire de Berry, par la Tammassiere fol. 1044.

Le même jour Dame Angelique *le Blond* femme de Denis Rouillé des Filletieres, Seigneur de Chastres en Brie, les Boulets, &c. mourut à Paris âgé de..... Messieurs Rouillé de Filletieres & de Beauvoir sont de même famille que Messieurs Rouillé de Fontaines, de Roissy, de Marly & d'Orfeüil, dont il y a eu plusieurs Maîtres des Requêtes & Conseillers au Parlement, &c.

Le 9 Dame Anne-Jeanne *Auzanet* veuve en premieres nôces de M. François Galliot Gallard Seigneur de Courance, de Dannemois, de Poinville, &c. Guidon des Gendarmes Flamands, mort le 23 Avril 1695, & en dernieres de M. Gilbert Guilmin, Comte de Montgeorges, Maréchal des camps & armées du Roi, Chevalier de l'Ordre militaire de Saint Louis, & ci-devant Capitaine au Régiment des Gardes Françoises, mort le 13 Décembre 1735, & avec lequel elle avoit été mariée le... Janvier 1710, mourut à Paris âgée de quatre-vingt ans, sans laisser d'enfans de ce dernier mariage, mais ayant eu de son premier Dame Anne-Marguerite-Catherine Gallard de Courance, aujourd'hui veuve depuis le... Octobre 1720, de Nicolas Potier Seigneur de Novion, Conseiller au Parlement, avec lequel elle fut mariée le 11 Décembre 1708, & mere d'André Potier,

Digitized by Google

Seigneur de Novion, aujourd'hui Président à Mortier au Parlement depuis le 28 Mai 1732.

Madame de Montgeorges qui donne lieu à cet article étoit fille de Barthelemi Auzanet Conseiller au Grand Conseil en 1670, mort le 27 Octobre 1671, & de Dame Anne de Creil morte le 27 Février 1699.

Le 10 André Guillaume *Darlus* Secretaire du Roi, & l'un des Fermiers Généraux de Sa Majesté, mourut à Paris laissant de son mariage avec feue Dame Françoise-Geneviéve Gaudicher deux filles, Geneviéve-Charlotte Darlus, mariée le... Mars 1735 avec M. Louis-Lazare Thiroux Seigneur de d'Arconville, Conseiller au Parlement, & N.... Darlus mariée le..... avec M. Angran, alors aussi Conseiller au Parlement, & à présent Procureur Général au Grand Conseil,

Le 13 Mathieu *Pinsonneau* Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris, reçu le 20 Juin 1704, ancien Trésorier de l'Ordre Royal & militaire de Saint Louis, mourut âgé d'environ quatre-vingt-douze ans. Il étoit fils de Julien Pinsonneau Ecuyer Conseiller Secretaire du Roi, & de Dame Françoise de Hauterive. Il avoit été marié le 12 Novembre 1691 avec Dame Petronille Triboulleau, morte le... Janvier 1736, & il en avoit eu Dame Petronille-Françoise Pinsonneau, mariée le 12 Avril 1714 avec Julien-Louis Bidé Seigneur de la Grandville, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, & Intendant de Lille en Flandres, & à présent Conseiller d'Etat & Chancelier de M. le Duc d'Orleans, dont il y a plusieurs enfans.

Le même jour Messire Michel Gabriel *Petit de Ravannes* Abbé de Montiers en Argonne depuis

1720, Conseiller d'Etat ordinaire depuis 1721, ci-devant Grand Vicaire de M. le Cardinal de Rohan Evêque de Strasbourg, mourut à Paris dans la soixante douziéme année de son âge, étant né le 2 Février 1677. Il étoit fils de Michel Petit Seigneur de Ravannes, & de Villeneuve sous Dammartin, Trésorier de France à Paris, & Maître d'Hôtel ordinaire de Monsieur Frere du Roi, mort le 2 Mars 1699, & de Dame Marguerite du Faultray mariée le 11 Janvier 1671, & morte le 3 Décembre 1702, & petit-fils de François Petit Seigneur de Passy, de Ravannes, de Villeneuve & d'Estigny, Ecuyer Conseiller Secretaire du Roi, reçu le 3 Juillet 1636, Maître d'Hôtel ordinaire du Roi, mort le 17 Janvier 1664, & de Dame Magdeleine de Louvencourt, morte le 8 Octobre 1675. Feu M. l'Abbé de Ravannes avoit pour sœur Anne-Marguerite Petit femme de M. Paulin Prondre Président de la Chambre des Comptes, morte veuve le 19 Février 1736, mere de plusieurs enfans, & il avoit pour frere aîné Jean-Baptiste Petit Seigneur de Villeneuve, Lieutenant au Régiment des Gardes Françoises, mort le 4 Janvier 1735, laissant de Dame Anne-Pierrette de Mollart du Plessis qu'il avoit épousée le 23 Août 1703, François-Jean-Baptiste Petit de Villeneuve fils unique, Conseiller au Parlement, reçu le 18 Janvier 1730, mort sans être marié le 5 Septembre 1731.

Le 18 Dame Louise-Henriette *Goujon* femme d'Alphonse Jubert Marquis de Bouville, Maréchal des camps & armées du Roi, & Chevalier de l'Ordre de Saint Louis, avec lequel elle avoit été mariée le 5 Février 1713, mourut à Paris âgée d'environ cinquante-quatre ans. Elle étoit fille de Jean Goujon Seigneur & Baron de Châteauneuf,

Digitized by Google

Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, ancien Secretaire ordinaire de ſon Conſeil d'Etat, Direction & Finances, mort en 1730, & de Dame Claude-Henriette Donneau de Vizé, morte le 29 Août 1737. Elle étoit ſœur de M. Jean Proſper Goujon Seigneur de Gaſville & de Coutes, Baron de Châteauneuf, Maître des Requêtes honoraire de l'Hôtel du Roi, ci-devant Intendant de Juſtice de la Généralité de Rouen.

Le 19 Gabriel-François *de Kermoyſan*, Chevalier des Ordres de Saint Louis & de Saint Lazare, Gouverneur de Redon en Bretagne, mourut à Paris âgé de ſoixante-douze ans. Le nom de Kermoyſan en Bretagne eſt marqué par ſon ancienneté, par ſes alliances & par des ſervices militaires. Ses armes ſont de gueules à 7 coquilles d'argent.

Récapitulation générale des Baptêmes, Mariages, Mortuaires & Enfans Trouvés de la Ville & Fauxbourgs de Paris, & de toutes les Maisons Religieuses d'Hommes & de Filles pendant l'année 1746.

MOIS.	BAPTESMES. *Garç.*	*Fill.*	MARIAGES	MORTS. *Hom.*	*Fem.*	ENF. TROUV. *Garç.*	*Filles.*
Janv.	833	765	445	777	733	128	138
Févr.	805	853	718	781	753	155	125
Mars	874	819	104	1029	888	142	134
Avril.	778	816	240	942	816	154	161
Mai	807	807	342	917	864	155	158
Juin	704	655	348	723	713	144	115
Juil.	750	703	309	696	603	136	123
Août.	787	797	341	635	630	145	127
Sept.	751	760	396	679	605	115	136
Oct.	869	786	359	708	641	147	159
Nov.	765	613	478	732	647	127	128
Dec.	640	610	66	701	612	129	10[illegible]
Total	9363.	8984.	4146.	9320.	8505.	1677.	1605

Dans toutes les maisons Religieuses d'hommes morts pendant l'année 75

Dans toutes les Maisons Religieuses de Filles mortes pendant l'année 108

Religionnaires morts & enterrés dans des Chantiers, hommes 11

Femmes 13

Etrangers Religio[illegible]ires morts & enterrés à Paris, hommes 8

Femmes 2

Total général, Baptêmes,	18347
Mariages,	4146
Hommes morts,	9418
Femmes mortes,	8633
Enfans Trouvés,	3282

Digitized by Google

Partant le nombre des Baptêmes de l'année 1746 excede celui des Morts de 296.

Il y a eu en 1745, Baptêmes,	1[illegible]40
Mariages,	4135
Morts,	17322
Enfans Trouvés,	3234
Le nombre des Baptêmes de l'année 1746 est diminué de celui de 1745 de	493
Celui des Mariages est augmenté de	11
Celui des Morts est augmenté de	729
Celui des Enfans Trouvés est augmenté de	48

ARRESTS NOTABLES.

DECLARATION DU ROI, donnée à Versailles le 28 Mars 1746, concernant la Jurisdiction de la ville d'Ath.

AUTRE, donnée à Anvers le 7 Juin pour l'administration de la Justice dans les Pays nouvellement soûmis à l'obéissance de Sa Majesté, & qui ont fait partie du ressort du Conseil de Malines.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, & Lettres Patentes sur icelui, registrées au Parlement de Flandres du 12 Août, qui ordonne le transport aux Greffes du Parlement de Flandres de tous les papiers, titres, registres & procédures qui sont au Greffe du Conseil souverain de Malines & qui peuvent concerner les Sujets du Roi, ensemble le transport des deniers consignés ès mains de ceux qui étoient ci-devant dépositaires ou receveurs des consignations de ce Tribunal.

Digitized by Google

AUTRE du 25, qui ordonne par provision, qu'après que les Officiers du Conseil supérieur ci-devant établi à Mons auront prêté serment, ils continueront d'exercer leurs fonctions ainsi & de la même maniere qu'ils les exerçoient avant la conquête de la ville de Mons & du pays de Haynaut, &c.

DECLARATION du Roi, donnée à Fontainebleau le 2 Novembre, qui rend au Conseil supérieur de Mons le Ressort & la Jurisdiction qu'il avoit ci-devant sur la ville & châtellenie d'Ath.

AUTRE du même jour, qui confirme le Conseil provincial de Namur & les Tribunaux de son Ressort dans l'exercice de leurs Jurisdictions, & ordonne que les appels dudit Conseil seront jugés au Parlement de Flandres.

AUTRE, donnée à Versailles le 30, portant réglement pour le Parlement de Navarre.

AUTRE, donnée à Versailles le 18 Mars 1747, au sujet de l'exécution des Sentences qui seront rendues en matiere criminelle par les Officiers de Justice des pays soûmis à la domination de Sa Majesté depuis le commencement de la présente guerre.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi du 16 Septembre, portant modération des droits sur les sardines venant de Bretagne dans la Province du Maine.

AUTRE & Lettres Patentes sur icelui, registrées en la Cour des Aides du 27, pour autoriser

Digitized by Google

le Fermier à prendre les marchandises qui acquittent les droits de sortie, à l'estimation sur le pied de la déclaration, en les payant un sixiéme en sus de l'estimation.

AUTRE & Lettres Patentes sur icelui, registrées en la Cour des Aides du même jour, pour empêcher le versement du sel de privilége, dont jouissent les habitans de plusieurs paroisses de Bourgogne & Champagne.

ORDONNANCE du Roi du 20 Octobre, pour la levée d'un Régiment d'Infanterie Ecossoise sous le nom d'Albanie.

ORDONNANCE du Roi du 30, portant augmentation dans le Régiment des Bretons-Volontaires.

ORDONNANCE du Roi du 31, pour continuer de proroger pendant un an la suspension des Congés d'ancienneté dans les troupes.

ORDONNANCE du Roi du 4 Novembre, portant réglement pour les décomptes de la Cavalerie Françoise, des Hussards & des Dragons, du premier Novembre 1747 au dernier Avril 1748.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi du 7, qui ordonne l'exécution de celui du 17 Septembre 1743, qui permet le libre transport des grains d'une Province du Royaume dans une autre, & prescrit les formalités à observer par les Négocians ou autres qui auront fait des marchés, engagemens ou conventions pour raison des grains.

Digitized by Google

Le Roi s'étant fait représenter en son Conseil l'Arrêt rendu en icelui le 17 Septembre 1743, par lequel Sa Majesté pour faciliter le commerce des grains, en auroit permis le libre transport d'une Province du Royaume dans une autre, sans prescrire aucune formalité; & étant instruite qu'en abusant des dispositions dudit Arrêt, quelques particuliers par les marchés & enharremens considérables qu'ils ont faits sur les grains dans les Provinces les plus abondantes, & les plus en état de secourir celles qui ont été moins favorisées par la récolte, cherchoient à se rendre les maîtres du commerce & du prix des grains, en occasionnant une rareté qu'ils soûtiendroient à leur gré., s'il n'étoit pris des mesures pour détruire cette espéce de monopole, & prévenir les inconvéniens qui en résulteroient infailliblement; à quoi désirant pourvoir. Oüi le rapport du Sieur de Machault Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Contrôleur Général des Finances, LE ROI ETANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne que ledit Arrêt du Conseil du 17 Septembre sera exécuté, & néanmoins que tous négocians, marchands, entrepreneurs, commissionnaires ou particuliers qui ont fait des marchés, enharremens ou conventions pour raison de grains dans les Provinces du Royaume, desquels la livraison ou l'enlévement n'ont point encore été faits, seront tenus aussi-tôt la publication du présent Arrêt, & avant de faire aucun enlevement ou transport, de représenter aux Sieurs Intendans Commissaires départis dans les Provinces ou leurs Subdélégués, lesdits marchés, enharremens ou conventions, & de justifier des ordres ou commissions en vertu desquels ils les ont passés, & des destinations qu'ils entendent leur donner. Veut Sa Majesté que dans le cas où les

Digitized by Google

dits Sieurs Intendans auront reconnu la validité & l'utilité desdits marchés, enharremens ou conventions, ils en ordonnent l'exécution, & pourvoyent à ce que l'enlevement & la traite desdits grains se fassent sans retardement pour être conduits aux lieux de leur destination ; & qu'à l'égard des marchés, enharremens ou conventions qui n'auront point été dans la quinzaine de la publication du présent Arrêt représentés & approuvés par lesdits Sieurs Intendans ou ceux par eux préposés, ainsi que ceux faits sans ordres ou commissions valables, demeurent nuls & sans effet, & que les arrhes soient perduës pour ceux qui les auront données. Fait Sa Majesté très-expresses inhibitions & défenses, sous peine de telle amende qui sera arbitrée par lesdits Sieurs Intendans, tant aux vendeurs qu'aux acheteurs ou enharreurs, de donner aucune exécution à leurs traités, sans que préalablement lesdits traités soient revêtus de l'approbation & autorisation desdits Sieurs Intendans, auxquels Sa Majesté enjoint de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt, qui sera lû, publié & affiché par tout où besoin sera, à ce que personne n'en ignore.

ORDONNANCE du Roi du 14, portant réglement sur la distribution du sel & du tabac aux troupes dans les trois lieuës de l'Artois, du Cambresis & du Haynaut François, limitrophes à la Picardie, au Soissonnois & à la Thiérache.

AUTRE du 25, portant création d'un Régiment d'Infanterie Allemande, sous le titre de *Royal Pologne.*

AUTRE du même jour, portant augmenta-

Digitized by Google

tion dans le Régiment d'Infanterie Allemande de Lowendal.

ORDONNANCE de M. le Lieutenant Général de Police du 27, portant que les Bouchers de la ville & fauxbourgs de Paris seront tenus de faire leur déclaration dans huitaine au Bureau de Jean-Baptiste Befuchet Fermier du droit du sol pour livre sur les bestiaux dans les marchés de Sceaux & Poissy, des marchandises qu'ils ont dans leurs bouveries ou bergeries; & de rapporter & remettre les laissez-passer qui leur ont été délivrés pour les faire entrer à Paris, pour leur en être délivré de nouveaux du nombre des bestiaux qu'ils auront dans lesdites bouveries & bergeries; & faute d'y satisfaire, les laissez-passer qui leur ont été délivrés demeureront nuls; défenses aux Bouchers de s'en servir & aux Commis des barrieres d'y avoir aucun égard.

AUTRE du Bureau des Finances de la Généralité de Paris du 12 Décembre, qui défend de jetter par les fenêtres de maisons aucuns gravois, moëllons, tuiles, briques ou bois, à peine de demeurer garans des accidens & de trois cent livres d'amende; faire aucun arrachement dans le pavé pour y ouvrir tranchées, enfoncer des pieux, établir des échaffauts, poser aucunes étaies; faire aucun ravalement ou réparations aux faces des maisons sur rues sans permission, à peine de cent livres d'amende; & ordonne que les éviers qui excédent le niveau du pavé seront recouverts dans un mois, à peine de cinquante livres d'amende.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi du 18, qui ordonne la perception pendant dix années,

Digitized by Google

à compter du premier Janvier 1748, des quatre sols pour livre, outre & par-dessus la portée des taxes de la Capitation, au lieu des deux sols pour livre qui se payent en exécution de l'Arrêt du Conseil du 3 Mars 1705.

EPITRE

A M. Titon du Tillet, *Auteur du Parnasse François, Associé des Académies Royales des Belles-Lettres de Toulouse, Bordeaux, la Rochelle & Marseille, par M.* des Forges Maillard, *de l'Académie des Belles-Lettres de la Rochelle, pour le premier jour de l'année* 1748.

MEs vers te doivent un salut,
Chaque fois que l'an recommence,
Et mon cœur te doit un tribut
D'estime & de reconnoissance.
Si mes vers manquent d'élégance;
Pour fournir à de nouveaux tours,
Mon cœur éleve des amours,
Qui dans le tien puise sans cesse
La gratitude & la tendresse,
Sans peine y fournira toujours.

Digitized by Google

AUTRE EPITRE

A M. Titon du Tillet, *par Madame* des Forges Maillard, *pour le premier jour de l'année* 1748.

ENfin, Titon, Lucine insiste,
Et malgré huit lustres fournis,
L'amour dans ses faveurs persiste;
La fille vient après les fils.
Sur ces rejettons si suivis
Des Forges raisonne & s'atriste;
Si Cypris, dit-il, sur sa liste
Me met au nombre des Rolans,
L'hymen me condamne aux dépens:
Puis comment veut-il qu'on subsiste?
Pour nous, Titon, moins prévoyans,
Cher Titon, célébre Annaliste
Du Pinde & de ses habitans,
Digne du nom de Trismegiste
Par le cœur, l'esprit, les talens,
Anacréon vainqueur des ans,
Plus guai qu'un jeune Académiste,
Délice des aimables gens,
Prions, Ami, qu'encor long-tems
La charmante Hébé nous assiste.

Digitized by Google

AUTRE EPITRE

A M. Titon, *par la même, & pour le même jour.*

TIton, mon mari moralise; *
Moi qui songe moins creux que lui,
J'évite en pensant à ma guise,
Tout ce qui cause de l'ennui.

Les plaisirs vont bien à tout âge,
Et lorsque reglant ses désirs
On sçait en tirer avantage,
L'âge ne nuit point aux plaisirs.

Le froid Janus ouvre l'année
Par les glaçons & les frimats;
Dans son inclémence obstinée
Tâchons de trouver des appas.

Que nous font les fleurs printannieres?
Est-il des momens plus heureux,
Que ceux que l'on passe aux lumieres,
Parmi les fêtes & les jeux?

* *L'Epitre de M. des Forges, dont on veut parler ici n'a point été imprimée.*

Digitized by Google

Le printems n'eſt pas ſans froidure,
L'Eté brûle, en Automne il pleut,
L'hyver auprès d'un feu qui dure,
On ſe fait la ſaiſon qu'on veut.

Horace dans ſes vers funébres
Nous jette couverts de Cyprès
Dans des Royaumes de ténebres,
Où la nuit ne finit jamais.

D'où ſçavoit-il qu'il y fit ſombre ?
D'ailleurs y devant tous aller,
Le plaiſir d'être en ſi grand nombre,
Dût ſervir à l'en conſoler.

Ami, plus cher que tous les autres,
Rare exemple de probité,
Le Ciel ne ſeroit pas des nôtres,
S'il ne prolongeoit ta ſanté.

Sur ton magnifique Parnaſſe,
Où monte le talent vainqueur,
Je ne brigue point une place,
Mais j'en veux une dans ton cœur.

Digitized by Google

PAROLES à mettre en musique par Madame des Forges Maillard.

LIqueur bachique; Amour, Folie,
Tourmens, ou plaisirs d'une vie,
Qui, comme un songe vain, naît & s'évanoüit;
Liqueur Bachique; Amour, Folie,
Trop de vous nous aveugle, un peu nous rejoüit;
Et sans vous la sagesse ennuie.

LE Retour aux plaisirs.

ODE.

DAns cette paisible retraite,
Dégagé du tumulte & loin de l'embarras,
Je croyois vous trouver, tranquillité parfaite,
Qu'à la ville on ne connoît pas.

Occupé de mes rêveries,
J'errois parmi les bois & le long des ruisseaux,
Distrait je parcourois les plus vertes prairies,
J'écoutois le chant des oiseaux.

Digitized by Google

Vains projets d'une ame enchantée !
Un souvenir trop cher me suivoit dans ces lieux ;
Des campagnes en fleur la beauté si vantée
Amusoit à peine mes yeux.

Le loisir de la solitude,
Source d'illusion & pere de l'erreur ;
Offrit à mon esprit les charmes de l'étude ;
J'y crûs trouver quelque douceur.

Capable d'un travail pénible,
L'Histoire fut l'objet de mes empressemens :
La sombre antiquité me parut accessible,
Je voulus dévoiler les tems.

Quel dégoût ! nulle certitude.
Par la prévention & l'infidélité
Les tems sont confondus, la vérité s'élude ;
Et chaque fait est contesté.

Chef des sectes philosophiques,
Qui promettez d'orner les cœurs & les esprits ;
J'ai tenté de goûter vos leçons méthodiques ;
Mais qu'ai-je vû dans vos écrits ?

Digitized by Google

Des paradoxes, des systêmes
Ouvrent une barriere à qui veut disputer,
Pour moi cherchant le vrai, ne trouvant que pro-
blêmes,
Je n'ai pû qu'apprendre à douter.

C'en est fait, je reprends mes chaînes ;
Venez douces erreurs ; foule des passions ;
Je m'abandonne à vous. Adieu bois & fontaines;
Fuyez tristes réfléxions.

Aux amusemens de Cythére
Joignons le doux lien de la societé ;
Quelques amis choisis, un peu de bonne chere,
Formeront ma félicité.

Ainsi d'une main menagére
Semant sur mes propos le sel & l'enjoûment,
Je saisirai le tems qui d'une aîle legére
S'envole si rapidement.

D. L. C. A. Vauri...

Digitized by Google

MARIAGE.

Le 2. Décembre a été fait à S. Sulpice le Mariage de Louis-Marie Guy *d'Aumont*, *Duc de Mazarin*, né le 5 Août 1732, fils de Louis-Marie-Augustin d'Aumont de Rochebaron, Pair de France, Duc d'Aumont, Chevalier des Ordres du Roi, Premier Gentilhomme de sa Chambre, & Maréchal des Camps & Armées de Sa Majesté, & de Dame Félix-Victoire de Durfort Duras, mariée le 23 Avril 1727, étant alors veuve de Jacques Duc de Fitzjames; avec Dlle Loüise Jeanne *de Durfort de Duras*, sa cousine germaine, Duchesse de Mazarin, née le premier Septembre 1735, fille unique d'Emanuel-Félicité de Durfort, Duc de Duras, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & de Dame Charlotte-Antoinette de Mazarin, morte le 6 Septembre 1735, fille unique de Guy Paul-Jules de la Porte de Ruzé, Duc de Mazarin, de la Meilleraye & de Mayenne, Pair de France, mort le 30 Janvier 1738, & de Dame Louise-Françoise de Rohan, aujourd'hui sa veuve, fille de M. le Prince de Rohan.

Madame la Duchesse de Mazarin est petite-fille de Louis de Durfort, Duc de Duras, Maréchal de France du 11 Février 1741, Chevalier des Ordres du Roi, &c. & de Dame Angélique-Victoire de Bournonville mariée le 5 Janvier 1700.

Voyez les Généalogies des Maisons d'Aumont & de Durfort dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. 4. fol. 870. & vol. 5. fol. 720.

Digitized by Google

Le Public est averti de Madame *la Générale de la Motte*, qui logeoit autrefois à l'Hôtel de Longueville, demeure actuellement ruë de Richelieu, la troisiéme porte cochere après l'arcade de la Bibliothéque du Roi, vis-à-vis les Ecuries de Son Altesse Royale; elle y débite ses Gouttes avec tout le succès imaginable dans toutes les maladies, attestées de tous les Médecins de Paris pour le plus sûr & le plus prompt remede pour les extirper radicalement.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le second volume du *Mercure de France* du mois de Décembre. A Paris le huit Janvier 1748.

BONAMY.

TABLE.

Pieces Fugitives en Vers & en Prose.
Ode sur les devoirs de l'homme envers Dieu, 3
Lettre critique sur la Chymie hydraulique, 8
Le Bouquet, Cantatille, 16
Madrigal, 17
Reflexions par Mlle *** 18
L'absence de Climene, Sonnet, 22
Vers de M. Jaume à Mlle M. B. *** 23

Digitized by Google

Refléxions sur la connoissance de soi-même, 24
Ode imitée d'Horace, 32
Lettre sur une nouvelle Grammaire Italienne, 35
Vers à M. B*** 38
Epitre à M. D. P*** 40
Mémoire sur les Evêques d'Orléans, 43
Traduction de l'Hymne de M. Coffin pour le jour des Rois: *Huc vos ô miseri!* &c. 52
Dissertation sur une Médaille de l'Empereur Gratien, 54
Ode au Roi sur la prise de Bergopsoom, 64
Séance publique de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, 70
Prix littéraire des Inscriptions & Belles-Lettres, 86
Stances, 88
Paraphrase du Pseaume, *In exitu Israel de Egypto*, &c. 89
Réponse à une question insérée dans le Mercure de Septembre, 94
Logogryphes, 96
Nouvelles Litteraires, des Beaux Arts, &c. 98
Estampes nouvelles, 120
Planches Anatomiques, 121
Spectacles, 122
Nouvelles Etrangeres, Suede, 139
Allemagne, 145
Espagne, 149
Grande Bretagne, 150
Provinces Unies, 159
Italie, 168
De Turin, 169
De Chamberry, 170
France, nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 171
Bénéfices donnés par le Roi, 174
De Bruxelles, 175
De la Rochelle, 176

Digitized by Google

De Bruxelles, 177
Promotion d'Officiers Généraux, 180
Naissance, Mariages & Morts, 190
Récapitulation des Baptêmes, Mariages, Mortuaires & Enfans trouvés, &c. pendant l'année 1746, 199
Arrêts notables, 200
Epitres à M. Titon du Tillet, 206
Le retour aux plaisirs, 210
Mariage de M. le Duc de Mazarin avec Mlle de Duras, 213
Gouttes du Général de la Motte, 214

De l'Imprimerie de J. BULLOT.

Digitized by Google